



HAL
open science

Les politiques d'insertion, leurs parcours et leurs biographies. Contribution à une sociologie des temps des transitions professionnelles

Lea Lima

► **To cite this version:**

Lea Lima. Les politiques d'insertion, leurs parcours et leurs biographies. Contribution à une sociologie des temps des transitions professionnelles. Sciences de l'Homme et Société. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2017. tel-01837868

HAL Id: tel-01837868

<https://shs.hal.science/tel-01837868>

Submitted on 30 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris

Léa Lima

Les politiques d'insertion, leurs parcours et leurs biographies

Contribution à une sociologie des temps des transitions professionnelles

Dossier préparé en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie

présenté le 23 novembre 2017

Volume 2

Jury :

Mme Yolande Benarrosh, Professeure des universités, Aix-Marseille Université

Mme Claire Bidart, Directrice de recherche, Lest, CNRS (rapporteure)

M. Didier Demazière, Directeur de recherche, CSO, CNRS (garant et rapporteur)

M. Nicolas Duvoux, Professeur des universités, Université Paris 8 (rapporteur)

M. Michel Lallement, Professeur du Cnam, Conservatoire national des arts et métiers

Mme Delphine Serre, Professeure des universités, Université Paris Descartes

Remerciements

Les enquêtes qui ont alimenté mes réflexions ont toujours été conduites dans un cadre collectif et je dois à ces collègues, compagnons de terrains, cette force d'entraînement et d'exigence qui permet de construire de « beaux projets ». Je pense notamment à l'équipe du projet Expertise sur autrui et tout particulièrement à Christophe Trombert, inlassable compagnon laboureur du Fonds d'aide aux jeunes, et à celle du projet TiPEE, avec cette fois-ci une mention spéciale pour l'infatigable Frédéric Rey et pour les moments de (auto)dérision salutaires que nous avons partagés.

Ce manuscrit n'aurait pas pu exister sans la patience et la compréhension d'Olivier Giraud avec qui je forme un binôme de direction de laboratoire harmonieux et, je l'espère, efficace. Mon implication dans le laboratoire a pâti de cette aventure solitaire et je lui sais gré d'avoir compensé mon retrait relatif en prenant en charge un nombre important de dossiers pendant les mois d'écriture.

Didier Demazière qui a accepté d'être le garant de cette habilitation à diriger des recherches m'a accompagnée avec une grande constance ; je lui suis reconnaissante de sa disponibilité, de sa bienveillance et de ses remarques toujours pertinentes.

Je remercie chaleureusement Christian Azaïs, Marie-Christine Bureau et Philippe Mossé pour leur relecture des différentes composantes du dossier.

Enfin, il y a les proches qui savent ce que ce travail représente et ne représente pas pour moi : Diane, Émilie, Maitena, ma mère et surtout Cyril. Cyril, dont la longue liste des projets remis à « après l'HDR » témoigne de nos vies plus que jamais liées.

Résumé

Comment les politiques d'insertion professionnelle participent-elles de l'organisation sociale du temps de l'individu ? À la croisée d'une sociologie des politiques sociales et d'une sociologie des temps sociaux, ce mémoire explore la construction sociale des calendriers de transition et leur mise en sens par les acteurs des politiques sociales d'accompagnement des transitions professionnelles, à différentes échelles de temps et à différents niveaux de l'action.

Il permet en premier lieu d'entrer dans la fabrique de règles impersonnelles d'agencement temporel d'événements et de séquences significatives au prisme des instruments des politiques sociales qui visent à chrono-logiser les transitions professionnelles des chômeurs pris en charge. Ces efforts pour organiser rationnellement le déroulement des transitions assistées constituent un facteur de leur normalisation et de leur standardisation.

Dans une seconde partie, je propose de renverser la perspective en m'intéressant aux instruments d'individualisation et de personnalisation des transitions dans le cadre de la solidarité publique. L'entrée par la production collective de biographies aidables donne à voir d'autres processus d'attribution de sens aux calendriers et finalement des normes du bon parcours de transition, juste et efficace.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | 3 |
| Résumé | 4 |
| Table des matières | 5 |
| | |
| Introduction. Pour une sociologie des temps des transitions professionnelles | 8 |
| 1. La fabrique des normes de calendriers | 9 |
| 2. Des politiques sociales de l'individu temporalisé | 14 |
| 3. La régulation des transitions par les politiques sociales : entre standardisation et singularisation..... | 16 |
| 4. Plan du mémoire..... | 17 |
| 5. Les coulisses de l'habilitation à diriger des recherches | 18 |
| | |
| Partie I. La fabrique des calendriers de transitions professionnelles | 22 |
| | |
| Chapitre 1. L'État social et ses calendriers | 23 |
| 1. Des politiques de parcours de vie | 25 |
| 1.1. Un calendrier de statuts d'âge étatiques | 26 |
| 1.2. Les politiques de gestion de situations à risque..... | 28 |
| 1.3. Les politiques sociales de « carrières problématiques » hors temps de l'emploi : l'emboîtement des calendriers..... | 28 |
| 2. La construction des calendriers de l'État social acteur : rationalisation de l'État social et chrono-logos de parcours dans les politiques sociales | 29 |
| 2.1. Des formes et des théories d'État sur l'individu temporalisé | 30 |
| 2.2. Des chrono-logos de travail sur autrui..... | 37 |
| 2.3. Des chrono-logos aux dispositifs en passant par les politiques | 40 |
| 2.3. Du temps décrété au temps négocié de l'action sociale ?..... | 42 |
| 3. Les effets objectifs et subjectifs des calendriers de l'État social..... | 48 |
| 3.1. L'institutionnalisation structurelle | 49 |
| 3.2. L'institutionnalisation culturelle | 51 |
| 3.3. Modèle de parcours, parcours standard, et biographie normale..... | 53 |
| Conclusion..... | 56 |
| | |
| Chapitre 2. Règles d'âge et biographies professionnelles normales : le cas de la primo-insertion..... | 60 |
| 1. L'institutionnalisation du cycle de primo-insertion : politiques sociales et chrono-logisation âgée des existences | 61 |
| 1.1. L'insertion des jeunes : l'âge de la qualification..... | 62 |
| 1.2. Un système de sécurisation paradoxale de la primo-insertion | 64 |
| 1.3. La synchronisation des politiques sociales de jeunesse : seuils d'âge d'entrée et de sortie de l'âge de la primo-insertion..... | 69 |
| 1.4. Discrimination positive à la française et différenciation des parcours..... | 74 |
| 1.5. L'âge de l'instabilité professionnelle encadrée..... | 77 |
| 2. Qu'est-ce qu'une vie professionnelle normale ? Une approche par le cycle de vie normal attendu..... | 81 |

| | |
|---|----|
| 2.1. Comment approcher empiriquement la normalisation biographique de la primo-insertion ?..... | 81 |
| 2.2. Le temps pour se faire une place : une représentation minoritaire | 84 |
| 2.2. La croyance en un effet de période | 86 |
| 2.3. L'instabilité-aléa..... | 87 |
| 2.4. La mobilité de carrière | 89 |
| Conclusion..... | 91 |

| | |
|--|-----|
| Chapitre 3. La gestion zélée du temps du chômage : les calendriers des parcours accompagnés..... | 97 |
| 1. Du temps du chômage aux carrières d'employabilisation | 98 |
| 1.1. Temps vide et temps plein du chômage vécu..... | 98 |
| 1.2. Du temps du chômage à la carrière d'employabilisation | 100 |
| 2. Les normes de séquençage de la carrière d'employabilisation..... | 104 |
| 2.1. La norme de progression dans le parcours de primo-insertion accompagné | 104 |
| 2.2. Des controverses sur le séquençage des carrières d'employabilisation | 107 |
| 3. L'optimisation du rythme de l'accompagnement..... | 115 |
| 3.1. L'ingénierie sociale du chômage | 115 |
| 3.2. La rationalisation gestionnaire du rythme de l'activation..... | 122 |
| 4. Le bricolage des parcours d'employabilisation : premier retour sur la personnalisation des politiques de l'emploi..... | 127 |
| 4.1. Articuler temps du projet et calendriers des dispositifs : le parcours d'insertion <i>just in time</i> par Mme M..... | 128 |
| 4.2. Personnalisation de l'emploi du temps et autonomie professionnelle des intervenants biographiques | 131 |
| 4.3. Du calendrier au <i>scheduling</i> | 133 |
| Conclusion..... | 136 |

Partie II. La fabrique des biographies aidables.....141

| | |
|---|-----|
| Chapitre 4. L'État social et ses biographies | 142 |
| 1. L'État social autobiographique : les biographies pour transformer l'individu ... | 144 |
| 1.1. Aux sources de l'auto-biographisation comme confession | 144 |
| 1.2. Les travailleurs sociaux comme agents de l'injonction autobiographique .. | 147 |
| 2. Des histoires et des biographies aidables dans les magistratures sociales | 152 |
| 2.1. Une histoire des histoires dans l'État social : de la supplique au droit social des faits..... | 152 |
| 2.2. Des récits partout dans l'État social | 154 |
| 2.3. De l'identité narrative à l'histoire pour convaincre..... | 158 |
| 3. Une approche pragmatique du travail biographique | 162 |
| 3.1. La structure narrative des biographies aidables | 162 |
| 3.3. Les biographies aidables comme contes moraux de la solidarité publique. | 168 |
| 3.4. Fabriquer des biographies de solidarité publique ou le travail des biographes de terrain | 169 |
| Conclusion..... | 172 |

| | |
|---|-----|
| Chapitre 5. La production de biographies aidables : l'exemple du fonds d'aide aux jeunes | 174 |
| 1. Un répertoire d'histoire de transitions aidables | 176 |
| 1.1. Les catégories du jugement des transitions assistées et de leurs calendriers | 177 |
| 1.2. Normalité et normativité de la primo-insertion en contexte d'intervention biographique | 181 |
| 1.3. Le répertoire des récits de transition aidable | 185 |
| 2. Construire une biographie de parcours qui tienne | 198 |
| 2.1. Les matériaux biographiques et leurs catégories d'évènements | 198 |
| 2.2. La période d'observation | 201 |
| 3. La production collective d'une biographie | 203 |
| 3.1. Des pièces comme support narratif | 204 |
| 3.2. Faire émerger de nouveaux parcours, raconter d'autres histoires | 208 |
| 3.3. Les récits biographiques dans leur contexte d'énonciation | 213 |
| Conclusion | 214 |
| Conclusion générale | 217 |
| 1. Des polices des transitions professionnelles | 217 |
| 2. Des perspectives de recherche et leurs méthodologies | 221 |
| Bibliographie | 225 |
| Glossaire | 257 |

Introduction. Pour une sociologie des temps des transitions professionnelles

Les « parcours » sont partout dans la société, et singulièrement dans les discours qui donnent sens aux politiques sociales à différents niveaux et dans leurs multiples segments : parcours de vie, parcours professionnels, parcours de soins, parcours de formation, parcours résidentiel, parcours d'accompagnement, parcours d'insertion, parcours d'exécution de peine, sécurisation des parcours professionnels...

Les enquêtes que j'ai moi-même conduites dans les arcanes des politiques d'insertion professionnelle m'ont sans cesse confrontée à cette terminologie. Je la retrouvais dans des discours de politique générale, des textes de loi, et des règlements intérieurs de cette politique de l'emploi visant à aider individuellement les chômeurs, jeunes ou adultes, à trouver ou retrouver un emploi. Les politiques d'insertion des jeunes et d'accompagnement des chômeurs développées dans le sillage des analyses internalistes, individualisantes et « handicapologiques » du problème du chômage (manque de compétences, freins à l'emploi, manque de confiance en soi, problèmes sociaux des chômeurs...) sont aujourd'hui structurées par la « logique de parcours » depuis le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea)¹ créé par l'article 46 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, jusqu'au logiciel i-milo anciennement « Parcours » qui équipe les ordinateurs des missions locales pour aider les conseillers à « suivre le parcours » des jeunes chômeurs éloignés de l'emploi qu'ils accompagnent, en passant par les exclamations des intervenants sociaux à l'évocation des « beaux parcours » ou des « parcours cohérents ». Le « parcours » de l'utilisateur est dans la bouche de tous les professionnels de l'emploi que j'ai rencontrés ; il s'écrit dans des dossiers et s'affiche dans leur fenêtre de logiciel informatique de gestion ; il s'échange dans des réunions et s'analyse dans des commissions d'attribution d'aides à l'insertion. Je rencontrais les parcours de bénéficiaires sur de multiples scènes des dispositifs de « réparation » des chômeurs, jeunes ou adultes ; restait à en faire un objet sociologique.

Que nous-dit en effet cette sémantique du parcours de l'activité sociale des acteurs de l'État social ? Que faire sociologiquement d'une telle saturation à la fois symbolique et structurelle, qui ne soit de la paraphrase de discours de politiques publiques ou de l'exégèse de pratiques ? À mesure que j'accumulais des enquêtes sur les politiques, l'action et l'intervention sociales je ne pouvais qu'être frappée par ce paradoxe qui traverse la littérature sociologique sur les

¹ On trouvera à la fin du mémoire un glossaire des nombreux sigles présents dans ce texte.

politiques sociales : on y lit un repérage précoce et insistant des enjeux de l'articulation entre parcours et politiques sociales (voir par exemple Vrancken, Thomsin, 2008 ; Ertul, Melchior, Warin, 2012) en même temps qu'un traitement assez secondaire des enjeux temporels. La « logique du parcours » désignée comme structurante des politiques sociales est rabattue sur des enjeux d'individualisation et d'activation (Astier, 2007), de psychologisation de l'intervention sociale (Bresson, 2006), ou encore sur « l'idéologie de la mobilité, de l'employabilité et de la compétence » (Zimmerman, 2013, p. 61) mais le temps de l'individu demeure saisi à travers des catégories assez frustes comme l'insécurité ou l'instabilité.

Pour moi on a pourtant là une des expressions de l'action structurante des politiques sociales sur le temps de l'individu. C'est ainsi que peu à peu, au fil du mûrissement de ce projet d'habilitation à diriger des recherches, j'en suis venue à interroger ces politiques de traitement individualisé du chômage, qui forment l'essentiel de mes terrains, au prisme d'une sociologie de l'organisation sociale du temps de l'individu. Il s'agit alors de comprendre comment les acteurs des politiques sociales à différents niveaux de l'action participent de la fabrique des calendriers sociaux et ce à plusieurs échelles de temps.

1. La fabrique des normes de calendriers

Dans un article de 1976, Eviatar Zerubavel détaillait un programme sociologique pour l'analyse de l'organisation sociale du temps qui peut encore nous servir de guide dans toute entreprise de compréhension des modes de régulation de la vie sociale dans sa dimension temporelle. La première focale analytique qui a retenu toute mon attention porte sur la construction sociale des calendriers (*timetables*²) que Zerubavel définit comme une matrice en deux dimensions (événements, temps) délimitant une série de blocs de temps à l'intérieur desquels les « événements sociaux » sont fixés dans leur durée, ordonnés séquentiellement et situés entre des points de référence absolus dans le temps (Zerubavel, 1976, p. 88-89). Ces calendriers sont donc caractérisables par 4 propriétés principales :

- la durée : le temps pendant lequel les événements ont lieu ; ce temps peut se caractériser en unités de durée issues d'un système abstrait dans lequel le temps

² La langue anglaise comporte un lexique peut-être plus précis et varié pour désigner le temps organisé. En français le calendrier désigne le système de division conventionnelle du temps (calendrier romain, chrétien, lunaire...) avec les mêmes mots que l'agenda, c'est-à-dire le marquage temporel des activités sociales qui correspond plus à la notion de *timetable*. L'anglais réserve le terme de *calendar* au découpage métrique du temps et aux artefacts qui le représente. La sociologie interactionniste associe systématiquement les *timetables* au *scheduling* c'est-à-dire à l'activité sociale de planification de son temps par l'individu. Les *timetables* sont des formes collectives alors que le *scheduling* est le versant individuel de l'activité consistant à organiser l'emploi de son temps qui prend en compte les multiples contraintes de l'environnement social mais aussi techniques.

mesuré est dissocié du temps qui passe jusqu'à être extrait de tout contexte concret ou dans des unités qualitatives de durée comme « bientôt » ou « dans un instant » qui ne sont pas convertibles en unités de temps quantitatives. L'objectif du sociologue est alors de dévoiler les formes régulières d'association entre des événements sociaux et des durées ;

- le séquençage: l'ordre dans lequel les événements sociaux doivent se produire, les séparant temporellement en un « avant » et un « après ». L'enjeu d'une analyse sociologique est de repérer les régularités des ordonnancements codifiés d'événements ;

- le *timing* : le moment auquel un événement doit avoir lieu ne peut s'exprimer que dans un système de référence temporel absolu. La société édicte un certain nombre de normes concernant le « bon moment » pour tel ou tel événement social et la sociologie a pour objet la mise au jour des arbitrages sociaux qui associent l'occurrence des événements ou des états à une certaine datation ;

- l'espacement entre deux événements sociaux qui renvoie au tempo, au rythme ou à la densité temporelle des événements : combien de temps s'écoule entre deux événements récurrents ou non ?

Pour chacune de ces dimensions des calendriers, la sociologie aura à cœur, dit-il, de rendre compte des régularités observées (*actual*) mais aussi des normes temporelles ; des caractéristiques temporelles du déroulement standard des événements, mais aussi des attentes (*expectations*) qui les concernent. Il en appelait alors à une caractérisation sociologique tant de ceux qui dessinent les calendriers que de ceux qui légitimement sont autorisés à programmer une partie du temps des autres (Zerubavel, 1976, p. 91)³.

Ce programme peut être appliqué à ce que la sociologie américaine appelle « la vie quotidienne » et c'est dans ce domaine principalement qu'Eviatar Zerubavel a poursuivi ses recherches, mais il peut être décliné à d'autres échelles et pour d'autres temporalités sociales.

Tout d'abord l'approche institutionnelle des parcours de vie qui trouve sa source dans la sociologie allemande et suisse-allemande (Kohli, 1986, 1989; Levy, 1996) décline ce programme à l'échelle de l'existence toute entière avec une attention particulière aux normes

³ Hartmut Rosa attire plus radicalement l'attention sur l'enjeu de pouvoir essentiel que constitue la maîtrise des temporalités : « le fait de savoir qui définit le rythme, la durée, le tempo, l'ordre de succession et la synchronisation des événements et des activités est l'arène où se jouent les conflits d'intérêts et la lutte pour le pouvoir. » (Rosa, 2010 [2005], p. 26)

de *timing* exprimées en années, à travers la référence à l'âge (Settersten, Mayer, 1997, p. 252)⁴. Cette sociologie des parcours sélectionne une classe d'évènements sociaux considérés comme étant significatifs d'une configuration de participation-statut-rôle de l'individu (Levy, 1996), c'est-à-dire d'une position, d'un statut et d'un rôle socialement déterminés et articulés entre eux, en étudiant la manière dont ces configurations temporelles sont déterminées par des normes collectives qui prennent l'âge (ou le nombre d'années écoulées depuis la naissance) comme unité de mesure temporelle.

L'approche microsociologique des parcours de vie, appuyée sur le développement de techniques d'analyse de données longitudinales, s'est attachée à repérer statistiquement des régularités dans les calendriers effectifs des parcours de vie (Brückner, Mayer, 2005), et corollairement la manière dont les trajectoires individuelles varient en fonction du groupe social (Elder, 1998). Une autre branche de cette sociologie, plus proche de mes intérêts, s'est pour sa part concentrée sur la dimension normative (et moins effective) des calendriers de parcours, sur le plan de la formation d'attentes sociales en fonction de l'âge. L'étude de la structuration par âge des sociétés (Kertzner, 1989), par des mécanismes formels et informels (Settersen, 2004) est ainsi au cœur de l'étude des institutions du parcours de vie⁵. Selon ces tenants d'une approche institutionnelle des parcours de vie, la vie se déroule dans le lit d'un système stratifié par âge de droits et de devoirs qui sont au principe des contraintes d'âge (*age boundaries*). Dès les années 1960 Leonard D. Cain désigne la structure sociale comme un système de statuts articulés notamment par le critère d'âge (Cain, 1964)⁶. Ces travaux ont constitué un premier point d'appui pour mes réflexions, au même titre que les travaux socio-historiques français consacrés à la formation et la variation des âges de la vie (Ariès, 1973 ; Chamboredon, 1985, 1991). J'y suis venue assez tôt dans le processus d'écriture de l'habilitation à diriger des recherches car mes travaux sur les politiques sociales de jeunesse depuis ma thèse m'ont conduite à mettre en lumière les règles et les normes d'âge dans les politiques sociales, susceptibles d'influer les calendriers professionnels. Mais il m'est apparu que, rapprochées des politiques d'accompagnement vers l'emploi, ces politiques d'insertion

⁴ Settersten et Mayer reprennent néanmoins implicitement la grille d'analyse des calendriers de Zerubavel en complétant les normes d'âge par les normes de durée, de séquençage et d'espacement entre les transitions comme objet de l'étude des parcours de vie (Settersten, Mayer, 1997, p. 252).

⁵ Jean-Claude Passeron a avancé le terme d'« institution biographique » (Passeron, 1989) pour qualifier cet objet durkheimien de la sociologie longitudinale. J'ai fait le choix de réserver le terme de biographique aux représentations des parcours dans un souci de précision conceptuelle (voir *infra*) mais je me reconnais assez largement dans la description qu'il propose de ce pari interprétatif.

⁶ Avant lui Eisenstadt (1956) avait développé le concept de « age grade » qui donnera la notion de *age grading*, c'est-à-dire l'idée de la construction d'un certain nombre d'attentes sociales (droits et obligations) attachées à chaque phase du cycle de vie. Anselm Strauss (1959) introduit la dimension historique des statuts d'âge reprise par Cain.

des jeunes prenaient un autre sens. Elles sont apparues comme des politiques de transition professionnelle à la fois singulières car concernant un évènement censé ne se produire qu'une fois et à un âge particulier, le passage de l'école à l'emploi, et présentant pourtant de nombreux traits communs aux politiques individualisées de lutte contre le chômage.

Les transitions représentent en effet un autre type de matrices temporelles que la sociologie s'est faite fort d'investiguer. Alors que les analyses longitudinales des trajectoires transitionnelles, notamment celles qui concernent l'entrée dans la vie adulte, se sont multipliées (Shanahan, 2000 ; Kerckhoff, 2004), faisant varier les points de comparaison, elles ont peu pris en compte l'impact des normes institutionnelles sur les calendriers. C'est plutôt du côté de la sociologie interactionniste que l'on trouve un intérêt pour les transitions comme carrières organisées, à partir d'une tradition d'enquêtes dans des institutions fermées. Ces sociologues américains montrent que les transitions comportent leur propre structure temporelle (Glaser, Strauss, 1971 ; Bergmann, 1981), en cela qu'elles comportent leur propre calendrier. Ce bloc de temps est lui-même décomposable en blocs de temps plus petits jalonnés par des évènements sociaux significatifs pour les acteurs. L'étude pionnière de Julius Roth (1963) sur la construction des calendriers de tuberculeux à l'hôpital dans une approche interactionniste a inauguré une sociologie des temporalités sociales appliquée à des « institutions totales » (Goffman, 1968) et notamment des institutions sanitaires. À la suite de Glaser et Strauss (1965) et de leur enquête sur les trajectoires de mourants, le travail de Calkins (1970) au sein d'un centre de désintoxication se place dans la même perspective pour mettre en lumière les effets d'un manque de calendriers institutionnels structurés sur les comportements temporalisés des patients. Les transitions professionnelles de l'école à l'emploi ou entre deux emplois sont de ces phases transitoires entre deux statuts, de ces passages entre deux mondes sociaux qui comportent leur propre structure temporelle à l'échelle de plusieurs mois.

Dans la continuité de cette approche institutionnaliste des temps sociaux circonscrite par Eviatar Zerubavel, on peut dire qu'une sociologie temporaliste des politiques sociales s'emploie à comprendre et à analyser comment les acteurs des politiques sociales produisent des règles et des « attentes » normatives en matière d'agencement temporel d'évènements sociaux conventionnellement déterminés dans différents domaines de la vie sociale et à différentes échelles de temps. L'État social, dans la pluralité de ses organisations et de ses acteurs, possède un certain nombre de prérogatives instituantes qui s'exercent en matière de normalisation des calendriers de transitions. Il maîtrise en particulier le calendrier de

déclenchement des différentes prestations sociales qui constituent autant d'évènements assistanciers⁷ articulés à des évènements de nature scolaire, professionnelle, familiale, résidentielle ou même psychique, constitutifs de la vie de l'individu. La piste que je propose de suivre dans ce mémoire consiste à explorer la construction de ces différentes normes du « bon » calendrier de parcours, qui implique une conception du bon moment du recours à la solidarité publique dans la vie de la personne. Cette sociologie s'attelle à mettre au jour les différentes sources normatives (juridique, scientifique, gestionnaire, professionnelle...), avec leurs moments de stabilisation et de contestation⁸.

Arguons, à l'appui de cette approche institutionnelle des temps des transitions professionnelles, que les calendriers de vie, notamment pour ce qui est des évènements professionnels, sont devenus un objet de réflexivité institutionnelle. C'est pour moi une des significations sociologiques que l'on peut donner à la « logique du parcours ». Les politiques sociales ne produisent pas un cadre temporel à la marge ou du fait d'effets non voulus ; l'individu des politiques sociales est d'emblée temporalisé, c'est-à-dire représenté, étudié, et finalement gouverné dans sa dimension temporelle ou dynamique, l'approche individualisante et processuelle des problèmes sociaux s'étant peu à peu imposée. La fabrique des normes de calendrier des transitions professionnelles met alors en jeu ce qu'on pourrait appeler des chrono-logisations⁹ ou des logiques d'organisation temporelle des évènements reconnus conventionnellement comme composant la transition professionnelle. Le déroulement des parcours individuels, notamment dans les phases critiques que sont les transitions, est l'objet

⁷ Le terme d'« assistanciel » doit ici s'entendre dans le sens large d'une aide individuelle de l'État social, que cette prestation appartienne aux domaines de l'assurance ou de l'assistance. Ce secours générique peut en outre prendre la forme d'une aide en espèces (indemnités, allocations et aides financières) ou en nature (services sociaux, services de l'emploi). De même, j'emploie dans ce mémoire le terme d'« assisté » pour désigner les individus destinataires de l'aide, conformément à une acception relationnelle du terme.

⁸ Les effets de ces normes et de ces règles de *timing*, de séquençage, d'espacement et de durée sur le déroulement effectif de la vie des individus, donc sur la structuration temporelle des inégalités de parcours, représentent un second niveau d'analyse dans la perspective d'une sociologie temporaliste des politiques sociales. Cette piste de recherche conduit à raisonner en termes d'*outcomes* de l'action publique (Duran, 1999) et à s'interroger sur les mécanismes de changement social que les politiques engendrent. Sans nier l'intérêt de tels enjeux, il me semble que nous manquons d'outils conceptuels et de données empiriques, surtout si on considère les règles d'âge qui ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme, pour les traiter avec le sérieux qu'ils réclament.

⁹ Je m'excuse auprès du lecteur de l'introduction d'un certain nombre de néologismes qui ont pour moi une double fonction : d'une part rendre possible l'essentielle rupture avec le sens commun, ce dernier étant bien souvent transporté dans le langage courant, et d'autre part, du point de vue de la pratique rédactionnelle, de compacter l'écriture en évitant les périphrases déictiques. Sur ce cas précis, le choix d'introduire le tiret dans un terme qui fait pourtant partie du vocabulaire des approches institutionnelles du parcours de vie (Kohli, 1986, 2007), découle de ma volonté de me démarquer d'un usage que je trouve restrictif puisque le terme de *chronologization* est employé exclusivement pour désigner l'organisation sociale du calendrier par des règles d'âge.

de représentations et de croyances plus ou moins formalisées qui, associées à des valeurs, aident à définir les objectifs et les moyens de l'intervention publique.

2. Des politiques sociales de l'individu temporalisé

Le tournant individualisant des politiques sociales de la fin des années 1970 est désormais un fait acquis pour les observateurs de l'État social. Cette expression peut prendre des sens assez différents, bien que faisant référence à des dimensions de l'intervention fortement liées, selon que l'on mette l'accent sur les hypothèses causales des problèmes socio-économiques au fondement des politiques sociales (micro vs macro) (Oriane, 2005), sur le processus de subjectivation et de responsabilisation que les politiques de prise en charge soutiennent (Vrancken, Macquet, 2006), ou encore sur le reflux de la logique de traitement uniformisé et catégoriel des individus (Franssen, 2006). Ce qui est peut-être moins souligné dans la littérature, c'est l'inscription immédiatement temporelle de l'individu de référence des politiques sociales qui se présentent comme des politiques de l'individu temporalisé dans sa dimension tant objective que subjective.

La notion de parcours est en effet devenue aussi familière au sociologue qu'au statisticien, au syndicaliste venu négocier l'assurance-chômage qu'au conseiller en mission locale, au chargé de mission dans un bureau du ministère des affaires sociales que finalement à chacun de nous. Elle invite, en matière de travail, d'emploi, de santé, ou d'amour, chacun à se considérer dans le temps avec le souci « d'inscription d'une situation donnée dans un processus dynamique, avec une histoire passée et des implications futures » (Bessin, 2009, p. 13). Le parcours est une catégorie de l'action publique, une catégorie de l'intervention sociale, traduisant l'idée qu'en matière de qualification et d'identification de l'individu, et pour paraphraser Andrew Abbott (2001), « le temps compte », son temps compte.

Le parcours individuel se présente ainsi comme une véritable catégorie collective, c'est-à-dire un principe de classification et d'intelligibilité de la société que cette dernière se donne à elle-même. Comme nous y invitent Emile Durkheim et Marcel Mauss dans leur article consacré aux formes de classification religieuse (1902-1903), on peut appréhender cette grille de lecture du monde et de la société comme une forme sociale et culturelle que différents acteurs collectifs contribuent à forger et auxquels les individus sont plus ou moins socialisés.

À ce titre, la thèse selon laquelle les individus ordinaires auraient besoin de construire leur propre histoire pour passer « au travers de la vie » et que la connaissance de soi-même

passerait par l'auto-thématisation dans des récits autobiographiques¹⁰, ne peut être conçue que comme une thèse historique et non comme une forme *a priori* de l'entendement ou même un universel anthropologique. C'est plutôt une croyance sociale très répandue à la fois dans les sciences humaines et sociales et parmi les acteurs des politiques sociales qui se nourrissent de ces dernières. Le parcours apparaît comme une catégorie de la connaissance devenue très prégnante dans différents systèmes sociaux et tout particulièrement celui des politiques sociales.

C'est pourquoi il me semble utile de revenir ici à la distinction opérée par Aloïs Hahn qu'il reprend à Hartman Leitner, entre parcours de vie et biographie. Le parcours est un ensemble d'évènements et de positions traversées par l'individu, la biographie en est sa représentation. Et Leitner de préciser que les parcours de vie ne nous sont accessibles qu'à travers le « texte » (au sens sémiologique du terme) de la représentation biographique¹¹. Pour reprendre l'expression de la sociologue Corinne Squire, les statisticiens ont l'habitude de considérer qu'un récit biographique est « la trace de quelque chose qui n'est pas là », la trajectoire, mais il est difficile de séparer ce niveau d'analyse des autres dimensions du récit : « même quand la plus simple des questions est posée, « de quoi parle l'histoire », nous pouvons la considérer comme un événement rejoué, une expression de l'identité, une trace culturelle, ou une trace de quelque chose qui n'est pas là » (Squire, 2006, p. 55). Ce qui vaut pour le chercheur, démographe, économiste ou sociologue qualitatif, l'est *a fortiori* pour les acteurs des politiques sociales, qu'ils fassent partie de l'élite politico-administrative à l'origine des réformes de l'État social ou qu'ils soient agents de terrain.

Cette perspective sur l'État social de l'individu temporalisé m'oriente vers l'analyse de ce que les instruments d'organisation sociale des calendriers de transition doivent à la mise en forme cognitive et normative des parcours d'assistés et à la représentation que les acteurs des politiques sociales ont des agencements temporels des différents évènements significatifs des transitions. Des formes d'intelligence sociale sur l'individu temporalisé apparaissent

¹⁰ Wolfram Fischer-Rosenthal, fondateur avec sa femme Gabriele d'une méthode d'analyse de cas biographique ou reconstructive, en donne la formulation la plus catégorique : « I maintain that the Greek philosopher's famous imperative « gnothi seauton », « know yourself ! », is executed on everyday level – in small change – in thematizing yourself in autobiographical narratives. To be even more to the point : if you are not able to give your story, you will have extreme difficulties to orient yourself in all kinds of interactional situations and you are likely to decompose in social and bodily terms, you will not survive in any sense of the world. » (Fischer-Rosenthal, 1989, p. 1)

¹¹ « "Lebenslauf" ist also eine Kategorie der Beschreibung - und daher haben Lebenslauf-und Biographieforschung stets auch nur "Texte" zur Verfügung, handle es sich um die Selbstbeschreibung des individuellen Bewußtseins oder auch um die Beschreibung durch einen Beobachter, sei er Nachbar oder Soziologe » (Leitner, 1987, p. 444).

incorporées dans des instruments de gouvernement du temps de l'individu, notamment dans des moments critiques des parcours comme le passage par le chômage. Cette activité sociale réflexive sur les parcours individuels s'exerce à plusieurs niveaux des politiques sociales régulant les transitions.

3. La régulation des transitions par les politiques sociales : entre standardisation et singularisation

Mes recherches m'ont amenée à explorer plusieurs dimensions de l'État social. Je distingue deux niveaux de production de normes de calendrier : le niveau des règles impersonnelles qui s'inscrit plutôt dans une sociologie de l'action publique et celui du travail sur les calendriers singuliers des destinataires des politiques sociales.

Il s'agit tout d'abord de la production des lois sociales par des acteurs organisés, essentiellement les pouvoirs publics, c'est-à-dire les « politiques sociales ». Définir les ayants-droits ou les publics cibles, les objectifs et les moyens par lesquels l'État cherche à atteindre ces objectifs, mobilise une intense activité cognitive et normative qui a fait l'objet de nombre de mes recherches. La définition d'interdits et de droits dans le cadre juridique constitue une dimension essentielle de la construction des normes de calendrier. Les lois à la base de statuts juridiques incorporent un ensemble de critères temporels (durée et âge notamment) qui structurent fortement les calendriers. Les différents moments de mise en forme législative de ces politiques s'accompagnent de discours adossés à des expertises produites dans des espaces bien identifiés de l'action de l'État. J'ai ainsi contribué à une histoire des politiques sociales de jeunesse et de leurs règles d'âge (Lima, 2016) qui incorporent des normes de *timing* du temps du travail et des formes de citoyenneté sociale associées : la création de l'assurance-chômage et ses réformes, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), puis le Revenu de Solidarité Active (RSA), les lois créant les contrats aidés, les lois travail et de sécurisation professionnelle sont autant de moments législatifs au cours desquels les calendriers sociaux sont débattus et rebattus et les normes temporelles de parcours repensées ou confirmées.

Le second type de règles impersonnelles nous ramène à d'autres instruments de l'action publique, au-delà de la seule forme juridique, qui comportent leurs propres orientations temporelles en matière de traitement du chômage, des jeunes comme des adultes. La mise en œuvre concrète d'une politique s'appuie sur des instruments (Lascoumes, 2004) qui traduisent mais aussi travaillent le pouvoir d'organisation des temporalités de l'individu et notamment du temps des transitions professionnelles. Instruments de gestion, normes et standards,

contrats conventionnels et incitatifs, outils d'information et autres techniques de « gouvernement de soi et des autres » (Foucault, 2008) comportent des enjeux temporels importants. Partie intégrante de cette biopolitique que Michel Foucault a plutôt explorée dans sa dimension corporelle et spatiale, ces instruments intègrent eux aussi des savoirs et des sources de pouvoir sur les temporalités de l'individu, tant objectives que subjectives.

Ces règles impersonnelles d'organisation sociale des calendriers qui tendent à proposer des formes standardisées de traitement des calendriers individuels, entrent en tension avec les principes d'individualisation des droits sociaux et de personnalisation des services dont sont porteurs (aussi) les programmes d'accompagnement vers l'emploi. En prônant un calendrier au cas par cas, une réactivité des services et de l'aide aux aléas de parcours singuliers de transition, cette nouvelle règle du social (Astier, 2007) revient à donner aux agents de terrain un pouvoir instituant plus grand. Ce pouvoir s'exerce au travers de techniques qui relèvent du gouvernement par la parole des parcours transitionnels. Mais il se manifeste aussi par le contrôle de ressources de la solidarité publique qui échappent à des prescriptions impersonnelles pensées en toute généralité. Dès lors il faut regarder de plus près l'activité sociale de ces contrôleurs d'accès (Lewin, 1943 ; Heinz, 1992), qui orientent les individus dans des canaux jouant comme des forces dynamiques sur les trajectoires. C'est pourquoi s'impose selon moi une sociologie du travail biographique de ces intervenants, c'est-à-dire à proprement parler un travail sur les histoires et leurs différentes mises en forme conventionnelles, en contexte d'action. L'examen de ce travail de production narratif à l'intérieur de dispositifs de personnalisation de l'aide d'insertion est un moyen pour le sociologue d'accéder à des catégories de l'entendement des parcours et des manières de donner du sens à un ensemble de matériaux biographiques ou de représentations des parcours. Qu'est-ce qu'un parcours pour ces agents ? Quelle connaissance peuvent-ils en avoir et que veulent-ils lui faire dire, notamment du point de vue de sa chronologie ? Se joue la mise en cohérence à l'intérieur de schèmes d'intelligibilité partagés d'évènements professionnels, familiaux, résidentiels, de santé ainsi qu'assistanciels, qui permettent de juger de l'opportunité d'une aide au parcours.

4. Plan du mémoire

Le document est organisé en deux parties qui se structurent de la même manière : un chapitre conceptuel et posant le cadre suivi de chapitres présentant les résultats d'enquêtes empiriques. La première partie rend compte de travaux portant sur la construction des calendriers

structurés par les politiques sociales, à l'échelle des parcours de vie âgés¹² et à celle des périodes de chômage (plutôt mesurée en mois). J'ai cherché à revisiter la littérature sur les calendriers sociaux à l'aune des acquis de l'analyse des politiques publiques, tant du point de vue de l'approche cognitive des politiques publiques que d'une sociologie des instruments des politiques sociales pour proposer un programme de recherche sur les chrono-logisations des transitions par les acteurs de l'État social (chapitre 1). Cela me permet de reconsidérer les politiques d'insertion des jeunes sous l'angle de leur capacité de structuration des cycles de vie professionnels tant du point objectif (l'effet sur la scansion des trajectoires) que subjectif à travers la mise à l'épreuve empirique de la transformation du cycle de vie attendu (chapitre 2). À partir de mes enquêtes sur la mise en œuvre de programmes d'accompagnement des chômeurs réalisées auprès des professionnels de l'accompagnement (conseillers en missions locales et à Pôle emploi) et de chômeurs accompagnés (accompagnement global à Pôle emploi), je mets en lumière les processus de rationalisation du temps du chômage et leurs effets contrastés sur la négociation de l'emploi de son temps par les chômeurs eux-mêmes (chapitre 3).

Dans la seconde partie, à l'aide des approches narratives en sciences sociales, j'opère un retournement de perspective sur les parcours de l'État social en m'intéressant à la manière dont les parcours de transition singuliers, ou plus précisément leurs histoires, sont traités par les agents de terrain. Je propose pour cela de suivre la trace des *autobiographies* et des *biographies* dans l'État social, en faisant la lumière sur les fonctions des histoires de pauvres dans des dispositifs historiquement situés d'administration de la solidarité publique (chapitre 4). Je mobilise ensuite cette approche de la pragmatique narrative des récits de parcours transitionnels dans le cas des délibérations et décisions d'attribution de l'aide financière à l'insertion qu'est le Fonds d'aide aux jeunes (chapitre 5).

5. Les coulisses de l'habilitation à diriger des recherches

Avant d'entrer dans le corps du mémoire, il peut être utile au lecteur de s'arrêter un peu au style de mémoire original d'habilitation à diriger des recherches (HDR) qu'il a entre les mains. Commençons donc par circonscrire ce que ce mémoire n'est pas. Il ne se veut pas une tentative quelque peu artificielle pour redonner de la cohérence à un parcours qui, depuis ma

¹² Les sciences sociales manquent de termes permettant de décrire efficacement la structuration par âge des sociétés alors que les *gender studies* ont popularisé l'adjectif « genré » pour mieux penser les rapports sociaux de sexe. Comme je suis amenée à évoquer fréquemment la catégorisation par âge dans mes travaux, j'ai ressenti là aussi le besoin de proposer une innovation linguistique indiquant le caractère construit et institutionnalisé des différenciations d'âge.

thèse, est composé de projets collectifs qui débordent et s'écartent des questions de temporalités. Dans le volume consacré au « parcours scientifique » je m'essaye à cet exercice en retraçant le cheminement intellectuel qui m'a conduite de projet en projet mais je n'ai pas souhaité lui donner une place exagérée car la constance et l'expertise m'intéressent moins que la curiosité et l'imagination sociologique. Ce mémoire n'est pas non plus l'exposé d'une enquête nouvelle, la présentation des résultats d'une recherche originale à caractère monographique qui marquerait, sinon une bifurcation, du moins une nouvelle étape dans ce parcours scientifique. Si je débutais aujourd'hui la rédaction de mon HDR, j'opterais peut-être pour cette formule en exploitant les résultats de l'enquête que j'ai menée dans le cadre du projet CROYRE sur les croyances et représentations économiques des acteurs du marché du travail. Mais au moment où je me suis engagée dans le processus, ce projet venait tout juste de prendre forme et je manquais de données empiriques. Question de *timing* donc.

L'implication dans le processus de l'HDR s'est concrétisée lorsque je terminais l'écriture de mon ouvrage *Pauvres jeunes* (2016). Nul doute donc que ce projet en porte la marque. De manière quasi incidente, j'ai abordé dans ce livre, qui se voulait une fenêtre ouverte sur les normes de solidarité publique envers la jeunesse précaire, les formes de jugement sur le temps de l'individu. De là est né un ensemble de questionnements auquel j'ai souhaité porter une attention plus grande. L'idée qui s'est précisée au fil du temps a été de saisir cette occasion de l'HDR pour donner un débouché intellectuel structuré à cette interrogation sur la place prise par les « parcours individuels » dans les politiques d'insertion, interrogation qui m'avait saisie à plusieurs reprises au cours de la quinzaine d'années de recherche et à laquelle j'avais déjà apporté des réponses parcellaires. J'ai souhaité par là-même formaliser ce qu'une sociologue des politiques sociales pouvait dire de ces parcours.

Cette question m'a amenée à voyager, notamment à Brême en Allemagne où se trouve l'un des berceaux de la sociologie institutionnaliste des parcours de vie. Elle m'a aussi plongée dans des lectures en soi passionnantes, sur les approches narratives en sciences sociales par exemple.

Mais cet effort de problématisation m'a inmanquablement ramenée vers mes matériaux empiriques. Ceux-ci sont tous puisés dans un même type de politiques sociales, les politiques d'insertion professionnelle, qui se distinguent tant des politiques de l'emploi structurelles par un parti-pris individualisant, que de l'action sociale par l'objectif de mise en emploi qui les

structure¹³. Elles sont donc une déclinaison d'une forme de « nouvelle assistance » qui articule singulièrement logique de (re)distribution (avec les interrogations sur l'équité qui la caractérisent) et logique de transformation de l'individu (avec des enjeux d'efficacité de l'action).

Ce travail de problématisation m'a permis d'approfondir ce qui relevait jusqu'alors de réflexions ponctuelles, et que j'ai donc souhaité mettre à l'épreuve empirique par la recherche ciblée de nouvelles données, notamment documentaires¹⁴. C'est ainsi que le chapitre 2 est échafaudé sur la base d'un chapitre d'ouvrage de 2008 (Lima, 2008) qui avançait l'hypothèse de la formation d'un cycle de primo-insertion mais en s'en tenant à une conception strictement institutionnelle et juridique de la structuration d'un âge de la vie. Pour ce mémoire, j'ai souhaité confronter mes recherches socio-historiques sur les règles d'âge dans les politiques d'insertion, que j'ai par ailleurs prolongées à cette occasion dans les archives du ministère du travail, à des données sur l'anticipation du déroulement du parcours professionnel par les jeunes sur la base du Panel de Caen, une formidable base de données qualitatives sur les parcours d'entrée dans la vie adulte et leur perception imaginée par Claire Bidart, Alain Degenne, Daniel Lavenue, et Lise Mounier. Ce panel me permet d'interroger alors à nouveau frais l'hypothèse de la déstabilisation des « biographies normales » et de mesurer l'empreinte subjective des transformations des calendriers de parcours. La même méthode est adoptée dans le chapitre 5 lorsque, m'appuyant sur le dernier chapitre de mon ouvrage *Pauvres jeunes* (2016), je me replonge dans mes matériaux de l'enquête sur le fonds d'aide aux jeunes pour exploiter la dimension temporelle des récits de transition. L'enregistrement des séances de délibération des comités d'attribution de cette aide financière à l'insertion constitue une source *quasi* inépuisable de matériaux empiriques, contrairement à des entretiens semi-directifs dont le contenu est tributaire du questionnement originel du chercheur.

J'ai cependant souhaité intégrer dans ce mémoire des données issues de terrains encore inexploités, sans doute parce que les enquêtes les plus récentes ont été aussi à l'origine d'un certain nombre de questionnements au cours de la rédaction. C'est ainsi que l'enquête auprès

¹³ J'évite d'utiliser le terme d'« État social actif » car il renvoie à une construction discursive d'acteurs de la protection sociale (européens notamment). De plus l'activation suppose un lien étroit entre ces actions et les prestations d'assurance et d'assistance-chômage ce qui n'est pas toujours le cas sur mes terrains. Les jeunes, majoritairement exclus de l'assurance et de l'assistance, sont un public cible de programmes d'accompagnement. Pour un historique et une analyse de la notion d'activation de la protection sociale, voir Barbier (2002).

¹⁴ Pour des raisons de clarté d'exposition, j'ai choisi de présenter les enquêtes et les données au fil de leur mobilisation dans l'argumentation.

des conseillères à l'emploi, des assistantes sociales et des chômeurs accompagnés dans le cadre du dispositif de l'« accompagnement global » a été exploitée dans la perspective inédite des calendriers de transitions qui est la mienne ici.

Partie I. La fabrique des calendriers de transitions professionnelles

Chapitre 1. L'État social et ses calendriers

Cette première partie me porte à étudier la construction, par les politiques sociales, de règles impersonnelles de déroulement des parcours. Comment des normes prescriptrices de qualification et d'affectation du temps des individus à des activités, leur assignation à des états, des positions, des rôles déterminés à des moments de leur vie, pour des durées données, dans une succession normée etc. sont-elles élaborées ? Quel est le pouvoir de structuration temporelle de l'État social et comment opère-t-il sur la vie des individus ? Comment les politiques sociales exercent-elles une action normalisatrice sur le déroulement des existences à l'échelle de la vie toute entière ou sur le temps de la prise en charge ? J'aborderai dans cette partie la question des calendriers de l'État social à différentes échelles temporelles et de leurs impacts sur la structuration objective et subjective du temps des individus

Cette question a été partiellement discutée pour les « politiques de parcours de vie » (Leisering, 2004) qui dans l'État social « traditionnel » ou fordiste étaient fondées sur des règles d'âge ou d'ancienneté. Les tenants de la thèse de l'institutionnalisation du parcours de vie soulignent la structuration des parcours de vie par l'État en termes de participations variables de l'individu à des rôles prédéfinis en fonction du moment du cycle de vie (Levy, 1977 ; Mayer, Schöpflin, 1989 ; Leisering, 2004). À chaque moment de sa vie, l'individu se voit conférer un statut qui définit ses droits vis-à-vis des institutions de l'État-providence (Mayer, Müller, 1986). Le parcours de vie se trouve ainsi temporellement organisé autour de temps de la vie bien identifiés selon une scansion fonctionnelle repérable par l'individu (Kohli, 1994). Cette chrono-logisation organisée qui atteint son paroxysme dans les années 1970 se traduit dans les parcours des individus par la concentration accrue d'évènements spécifiques sur certaines tranches de la vie. Chaque âge de la vie est en quelque sorte spécialisé sur un certain type d'activités ou d'évènements qui concernent une part de plus en plus importante d'individus dans les mêmes âges. La prégnance des normes d'âge dans les conduites individuelles est alors rapportée à la chrono-logisation de la protection sociale elle-même selon le critère de l'âge.

Cette thèse désormais bien connue est révélatrice d'un retournement de perspective plus global des recherches sur l'État social dans les années 1980 surtout dans le monde anglo-saxon : les recherches sur les causes de l'expansion des systèmes de protection sociale s'épuisaient alors que grandissait l'intérêt pour ses conséquences sur les populations (Janowitz, 1976 ; Leisering, 2004). L'attention s'est portée sur les régularités dans la forme

des parcours sociaux par les politiques sociales et moins sur les processus socio-historiques qui aboutissent à des programmes sociaux d'une vie chronologisée. Les législations et les règles d'âge qui ont donné forme à ces calendriers individuels de politiques sociales étaient intégrées comme des données d'un système dont on présuppose l'effectivité puisqu'il fallait bien constater la standardisation et la convergence des trajectoires en matière de *timing*.

À l'heure de la remise en cause à la fois empirique et politique du modèle de la tripartition des parcours de vie (école-emploi-retraite), le moment d'un retour à une sociologie des politiques sociales de parcours semble venu. Or le renouveau de l'analyse de l'action de l'État que la science politique a connu fournit de nouveaux outils pour comprendre comment des calendriers de trajectoires et des normes d'emploi de son temps peuvent venir construire des politiques sociales. Qu'on le dénomme « approche par les idées » (Campbell, 2002), « analyse cognitive des politiques publiques » (Muller, 2000), « approche cognitive et normative » (Surel, 2000), ou encore approche par les « référentiels » (Jobert, Muller, 1987), cet ensemble de travaux (que l'on ne peut que grossièrement agréger en un seul courant) se caractérise par l'importance qu'il accorde au rôle des idées et de la construction des représentations (du monde et du problème) dans les politiques publiques. Il peut être utilement mobilisé pour comprendre ce qui se présente plutôt comme des voies de rechrono-logisation des vies professionnelles par des lois, des règles, et d'autres instruments de politiques sociales. Par ailleurs, il semble difficile de faire l'économie de l'étape de la mise en œuvre des politiques publiques quand on cherche à évaluer les effets de ces calendriers et leur influence sur les trajectoires objectives d'une part et les biographies et emplois du temps normaux (ou attentes temporelles subjectives) d'autre part. De ce fait, l'ouverture de la boîte noire des politiques sociales et de la fabrication de leurs calendriers éclaire d'un jour nouveau la thèse de l'institutionnalisation du parcours et des différents temps de la vie qui le compose.

Je reviendrai dans un premier temps sur les différents calendriers qui sous-tendent les politiques sociales de parcours de vie à différentes échelles de temps de l'individu. La protection sociale contribue en effet à créer des statuts d'âge qui limitent et organisent la vie de travail, produit de la continuité au sein de celle-ci et régule le temps de certains bénéficiaires enrôlés dans des carrières problématiques. La fabrication de ces calendriers et la négociation des emplois de son temps dans la mise en œuvre des politiques sociales fait l'objet d'une seconde partie. Enfin j'aborderai les mécanismes structurels et symboliques par lesquels les politiques sociales peuvent modeler les parcours de vie.

1. Des politiques de parcours de vie

Les politiques sociales qui ont comme objectif explicite d'influencer les situations de vie des individus ont pris une importance grandissante (Kaufmann, 2002). Ces droits et services sociaux visent à changer le niveau de revenu mais aussi les compétences et les capacités physiques, psychologiques et sociales des personnes, à travers un ensemble de droits subjectifs et de services sociaux.

Les « politiques de parcours de vie » désignent les politiques qui ont pour objectif d'influencer la structure des parcours dans une société du travail (Leisering, 2004). Ces politiques sociales reposent sur des modèles de vie de travail normale qui servent d'orientation pour réguler les transitions statutaires (*status passage*) normales et pour traiter les situations de vie problématiques (Leisering, Schumann, 2003). Elles s'opposent à toutes les politiques publiques qui peuvent incidemment influencer les parcours de vie sans en faire un objectif explicite. Lutz Leisering repère trois champs de politiques de parcours de vie : les politiques éducatives, le système de retraite et les politiques de gestion des risques sociaux¹⁵. Les deux premières sont concernées par la normalisation des parcours et la production d'un modèle de vie de travail normale, alors que la dernière catégorie vise à lisser la vie de travail à l'aide de règles de prise en charge des écarts au parcours de vie normal en s'exerçant plutôt sur la période d'activité. Je propose à l'instar de Lutz Leisering de distinguer parmi cette catégorie de politiques sociales, celles qui relèvent d'une prise en charge ponctuelle en réponse à une situation à risque et celles qui s'inscrivent dans la durée des « carrières problématiques ».

Les normes prescriptives d'emploi de son temps par l'individu, qui sous-tendent ce que j'appellerai les « calendriers de politiques sociales »¹⁶, sont de trois ordres : des normes de séquençage qui favorisent la prévalence de séquences spécifiques ordonnées les unes par rapport aux autres, des normes de *timing* en fonction de repères temporels absolus

¹⁵ Toutes les politiques éducatives ne sont pas des politiques de parcours de vie ; elles ne le sont que dans la mesure où elles soutiennent des normes de séquençage et de *timing* dans le parcours de la vie de travail, de manière directe ou indirecte.

¹⁶ Le calendrier de parcours des politiques sociales est à rapprocher de ce qu'Edouard Gardella a appelé une chronopolitique (Gardella, 2014). Analysant la gestion des places d'hébergement d'urgence et les politiques dans lesquelles elle se trouve enchâssée, celui-ci a identifié le régime temporel résidentiel à l'œuvre dans cette politique qu'il qualifie de « ponctualiste ». Cette chronopolitique est caractérisée par le rythme fragmenté et le tempo rapide de la prise en charge. Ce concept, qu'il reprend à Georges Wallis (1970) et Hartmut Rosa (2010 [2005]), est donc restreint à la chronologie de la prise en charge ou de la relation d'assistance. Sans nier la place que prennent les normes temporelles de l'assistance (le bon *timing* de l'aide, sa durée optimale etc.) il me semble que les politiques sociales de parcours de vie intègrent cet événement social qu'est l'aide dans un calendrier plus complexe couvrant des pans plus larges de la vie.

(notamment l'âge de l'individu), et des normes de durée dans des états, des positions, des rôles ou des statuts de la protection sociale.

Ces politiques sociales couvrent des durées de la vie des individus très variables : de quelques jours pour les arrêts maladie à plusieurs décennies pour les politiques éducatives et les pensions de retraite, ce qui entraîne des conséquences variables sur la morale temporelle des individus ou leurs attentes temporelles.

1.1. Un calendrier de statuts d'âge étatiques

Une première catégorie de politiques associe des droits et des obligations à des âges spécifiques. Ces politiques déclinent des statuts protecteurs et substituts à l'emploi en fonction de l'âge de l'individu, que Jean-Claude Chamboredon appelle des « statuts d'âge étatiques » (Chamboredon, 1991). Ils drainent un ensemble de privilèges et de droits que l'État réserve à une certaine classe de citoyens au moyen de critères couplant une séquence d'activité (éducation, emploi, inactivité, cumul emploi-formation etc.) avec l'âge de l'individu. Lutz Leisering évoque à propos de ces supports statutaires la constitution de *welfare classes* en soi et pour soi, selon des processus analogues à ceux qui prévalent pour les classes sociales dans les rapports de production. D'un point de vue individuel, l'appartenance à une *welfare class* se traduit par des formes d'identification à la catégorie et des manières de s'en revendiquer, ainsi que par des effets de socialisation à des modes de conduite propres au groupe.

Le parangon de ces statuts d'âge est représenté par celui de retraité qui réserve des droits importants aux individus au-delà d'un certain âge et avec une ancienneté dans la carrière d'emplois. Jean-Claude Chamboredon s'est pour sa part penché sur le statut d'étudiant et la force attractive qu'il exerce sur la jeunesse à partir des années 1970 (Chamboredon, 1991). Ce dernier s'est vu en effet associer un certain nombre de droits dont bénéficient le jeune lui-même mais aussi ses parents. On ne peut ici que dresser une liste non exhaustive des transferts, des droits et des privilèges auxquels ouvre la production d'un certificat d'inscription au lycée et à l'université : assurance-maladie, bourses d'étude, allocations logement, allocations familiales, qui permettent imparfaitement (avec l'aide de la famille contrairement aux pays nordiques par exemple¹⁷) de soutenir le modèle âgé des études à temps plein. En France le statut d'étudiant dans la protection sociale est corrélé à l'âge puisque le régime étudiant de la sécurité sociale est réservé à toutes les personnes *entre 16 et 28 ans* qui sont inscrites dans un établissement supérieur privé ou public. La perception des

¹⁷ Cécile Van de Velde l'a bien montré à propos du modèle danois (Van de Velde, 2008).

allocations familiales pour enfant scolarisé à charge court jusqu'à 25 ans uniquement. Par ces règles d'âge apposées à un type d'activité principale, l'État social dans ses différentes branches soutient un certain calendrier de parcours social et professionnel.

L'État social dit fordiste (Mayer, 2001) qui sert d'étalon à beaucoup d'analyse des politiques sociales [voir encadré] a construit des statuts d'âge sur la base d'une grande homogénéité temporelle : l'emploi du temps associé au statut se faisait sur la base d'un temps plein (éducation à temps plein, loisir à temps plein). Par l'homogénéité d'emploi de son temps qu'ils prescrivent, ces statuts d'âge délimitent les trois phases de la vie qualifiées par la concentration du temps individuel sur une activité dominante et corolairement des moments de transition entre ces phases.

L'évolution historique des politiques de parcours de vie

Karl-Ulrich Mayer propose une relecture historique de l'État social dans la perspective du parcours de vie (Mayer, 2001). Le parcours de vie « traditionnel » (jusqu'en 1900) était caractérisé par des modèles de vie imprévisible et instable et l'absence de politiques de parcours de vie. Dans la plupart des pays, le terme de « politique sociale » recouvrait l'aide aux indigents dans des proportions très limitées. Le parcours de vie industriel (1900-1955) était encore sous l'influence majeure du marché du travail et de la famille. La pauvreté se concentrait sur des moments particuliers du parcours et les services sociaux étaient peu développés.

L'État social fordiste (1955-1973) adossé à la structuration des marchés internes produit des parcours de vie masculins standardisés fondés sur le modèle de M. Gagnepain pilier de la famille nucléaire assuré d'un emploi à temps plein continu et d'une progression de son revenu. Cette description de l'évolution linéaire des politiques de parcours de vie conduit à s'interroger sur la cohérence des transformations que l'État social connaît aujourd'hui. Y a-t-il des politiques sociales du parcours de vie « post-fordiste » ? Ou bien assiste-t-on plus radicalement à un retrait des politiques sociales qui laisserait l'organisation des parcours aux forces du marché ou des groupes primaires ?

Avec le chapitre 2 de ce présent manuscrit, je me penche sur les transformations de ces statuts d'âge étatiques dans le cadre des transformations des politiques sociales et des politiques d'insertion des jeunes depuis une quarantaine d'années. La question qui se pose est celle de la transformation du calendrier des parcours de vie à l'aune des politiques de l'emploi des jeunes. La transition entre l'école et l'emploi peut-elle être le socle d'un nouveau statut d'âge ? Si c'est le cas, à quel degré d'institutionnalisation d'une *welfare class*, support d'identification pour les individus, se trouve-t-on ?

1.2. Les politiques de gestion de situations à risque

L'État social s'est déployé en régulant la vie de travail, en couvrant des risques de discontinuité accidentels, comme la maladie ou l'accident de travail, la maternité et le chômage, ce dernier étant considéré comme un accident de la vie industrielle (Ewald, 1986). Ces politiques de gestion de situations à risque produisent de la continuité dans la vie de travail et de la fluidité (Hirschhorn, 1977 ; Beck, 1992). Les règles temporelles existent aussi pour ces politiques mais elles concernent plutôt la durée. L'assurance-chômage fixe des règles de calculs de la durée de versement des indemnités qui dépend partiellement de la durée de cotisation et du type d'emploi que la personne a occupé auparavant. Elle règle donc en partie la durée de l'épisode de chômage accidentel.

Dans les *life course studies* on accorde en général peu d'importance à ces politiques situationnelles au motif que, contrairement aux programmes continus (qui sont aux fondements des statuts d'âge), elles seraient « indifférentes aux parcours de vie » (Allmendinger, Hinz, 1998, p. 64, cité par Leisering, 2004, p. 213). On doit toutefois noter que ces politiques de gestion des situations à risque deviennent plus centrales dans un modèle de parcours de vie « incertain » qui place la discontinuité des vies au cœur de l'État-providence (voir *infra*).

1.3. Les politiques sociales de « carrières problématiques » hors temps de l'emploi : l'emboîtement des calendriers

Les politiques sociales sont enfin à l'origine de « carrières problématiques » (Leisering, Leibfried, 2003) pour les individus dont les situations à risque se prolongent et dont le cas est repéré comme pathologique, c'est-à-dire relevant d'un problème individuel. Leur prise en charge nécessite une action dans la durée qui se présente sous la forme d'une carrière orientée vers un objectif, supposant le passage par un certain nombre d'étapes interreliées¹⁸. Les politiques d'accompagnement individualisé ont retenu mon attention dans le chapitre 3 car elles illustrent parfaitement le développement de politiques sociales qui sont des sous-systèmes de l'État social dans lesquels une partie des citoyens sociaux effectue des carrières sociales.

Ces nouvelles politiques sociales s'occupent ainsi des transitions malheureuses sur le marché du travail : des transitions entre l'école et l'emploi, entre emploi et emploi, ou entre l'emploi et la retraite qui sont des points de passage obligés pour une majorité d'individus mais qui

¹⁸ « a series of related and definable stages or phases of a given sphere of activity that a person goes through on the way to a more definite and recognizable end-point or goal (or series of goals) » (Roth, 1963, p. 2)

dérangent pour un certain nombre d'entre eux. Le soutien que l'individu obtient de l'État dans le passage de ces transitions, qui s'effectuaient auparavant au sein du groupe primaire selon des règles propres à des milieux sociaux ou familiaux, se traduit par la production de règles temporalisées de transition selon des logiques à la fois institutionnelles et professionnelles.

Les retards dans la carrière professionnelle et l'éternisation dans des situations de passage statutaire (*status passage*) signalent un problème qui fait entrer l'individu dans une carrière de prise en charge sur la base d'une trajectoire de pathologie comportant ses propres normes temporelles. Ces carrières se distinguent par leur haut niveau de planification, de prescription et de régulation en se présentant sous la forme d'« un ensemble d'étapes prescrites à travers lesquelles une personne doit passer afin d'avoir accompli la transition et selon lesquelles les actions programmées doivent être réalisées afin que le changement de statut soit *in fine* achevé » (Glaser et Strauss, 2012, p. 3). Des *time tracks* dessinés par les institutions et les organisations de la prise en charge s'emboîtent dans le premier calendrier des parcours de vie de la normalité, prévu par les statuts d'âge publics.

La présentation de ces différents calendriers déterminant littéralement un emploi de son temps pour l'individu ne serait pas complète si on ne précisait qu'ils sont socialement différenciés. Les calendriers et les normes d'usage du temps ne s'appliquent pas indifféremment à tous les citoyens. Des lignes de partage selon le genre, la classe sociale ou les origines ethniques sont incorporées directement ou indirectement dans les règles d'organisation sociale du temps du travail et des temps hors du travail. C'est très bien montré pour les systèmes d'assurance sociale bismarckien valorisant à outrance des vies de travail (et de domesticité) différentes pour les hommes et les femmes. Mais il s'agit d'avoir cette même attention à ce croisement social des normes de temporalité individuelle pour les « nouvelles politiques sociales » et leurs calendriers.

2. La construction des calendriers de l'État social acteur : rationalisation de l'État social et chrono-logos de parcours dans les politiques sociales

Si l'exercice typologique peut avoir son intérêt pour rendre intelligible la réalité sociale des politiques publiques d'un point de vue temporel, il ne nous éclaire en rien sur les processus qui ont conduit à l'élaboration de ces politiques de chrono-logisation de l'existence, et laisse donc relativement insatisfaite la sociologue que je suis¹⁹.

¹⁹ C'est pourquoi je ne peux non plus me contenter des lectures philosophiques et spéculatives en termes de « logiques temporelles implicites » dans les politiques sociales. Elles se résument bien souvent à un exercice d'exégèse des textes et des dispositifs dont les acteurs (avec leurs intérêts et leurs représentations) sont

La chrono-logisation des existences en temps qualifiés et ordonnés dans les politiques sociales participe du mouvement de rationalisation de l'État, rationalisation scientifique et bureaucratique selon une logique fonctionnelle qu'a décrite Max Weber (1990 [1971]). Suivre le fil de la rationalisation dans les politiques sociales, c'est comprendre ce que les normes de *timing*, de durée, ou de séquençage des états et positions traversées par les individus doivent à la mise en œuvre de moyens fonctionnellement organisés pour atteindre un état socialement valorisé (aujourd'hui ou à un horizon plus lointain). Je tente donc dans mes recherches de comprendre comment des conceptions de la « bonne » organisation du temps de l'individu sont construites par les acteurs des politiques sociales à différentes échelles.

Pour ce faire les calendriers individuels des politiques sociales à différentes échelles sont approchés par le biais d'une sociologie des politiques publiques qui prend au sérieux le régime de réflexivité dans lequel les sociétés sont entrées depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Comme le formalise Pierre Muller (Muller, 2015, p.20), l'État et les politiques publiques sont des moteurs de cette double caractéristique des sociétés modernes : leur autoréférentialité et leur autoréflexivité²⁰. L'approche cognitive des politiques sociales engage à articuler l'intervention de l'État avec les formes de savoirs sur laquelle elle s'appuie. Dans cette perspective, je propose d'analyser les politiques sociales à l'aune de *chrono-logos* des parcours individuels, c'est-à-dire, en s'inspirant de la définition que donne Valérie Boussard du *logos* gestionnaire, des principes raisonnés et raisonnables d'organisation du temps de l'individu incorporés dans des « savoirs, de techniques, d'outils, de matériels, de lieux, d'acteurs, de discours et de symboles qui s'interpénètrent et s'articulent » (Boussard, 2008, p. 104).

2.1. Des formes et des théories d'État sur l'individu temporalisé

Dans mes travaux j'insiste sur la construction de la représentation des problèmes de parcours individuels par des investissements de formes d'État (Thévenot, 1986) au premier rang desquelles on trouve les statistiques descriptives (2.1.1) et des théories explicatives qui prennent la forme de modèles temporels de causalité biographique (2.1.2) sélectionnées selon des processus institutionnels que la science politique connaît bien.

évacués. Parfois même elles ont tendance à surestimer la cohérence normative et cognitive des politiques sociales par l'application de catégories *ad hoc* qui ne sont pas celles des acteurs eux-mêmes. Cette approche par les logiques implicites nie les projets, les idées ou les finalités des politiques sociales. C'est notamment le type de discours sur les politiques sociales que l'on trouve dans l'ouvrage dirigé par Viviane Châtel (2008).

²⁰ « La naissance des politiques publiques est indissolublement liée à la nécessité incontournable, pour les sociétés modernes, de se mettre à distance d'elles-mêmes afin de prendre en charge, de manière autoréférentielle et autoréflexive, par des dispositifs appropriés, la régulation du rapport entre les parties et le tout social » (Muller, 2015, p. 27).

2.1.1. La statistique sociale à la recherche de l'individu temporalisé

Alain Desrosières et Laurent Thévenot dans leur ouvrage sur les catégories socio-professionnelles (1988, 1996) ont attiré notre attention sur les modes de représentations de la société par la statistique. Ils mettaient en relation plusieurs opérations à l'œuvre dans les phénomènes de catégorisation : les opérations de représentation statistique, de représentation politique et de représentation cognitive (Desrosières, Thévenot, 1996, p. 34). La catégorisation vue comme opération scientifique et technique fait référence à la recherche d'une représentativité statistique c'est-à-dire à un moyen de dessiner en miniature l'ensemble de la société. Mais cette catégorisation met aussi en jeu une représentation politique, une manière de porter les intérêts de groupes sociaux spécifiques. Enfin une représentation cognitive est impliquée dans la catégorisation, c'est-à-dire « une image mentale qui sert aussi quotidiennement à chacun d'entre nous pour s'identifier et identifier les personnes avec lesquelles elles entrent en relation » (*ibid.*, p. 34). Mes travaux me conduisent à appliquer ce principe de « congruence entre les outils cognitifs et la philosophie politique » (Desrosières, 2014) à la statistique sociale dans son rapport au temps de l'individu.

La forme la plus élémentaire de l'individu temporalisé et la plus ancienne aussi est l'individu âgé, c'est-à-dire qualifié par son âge. La catégorie d'âge représente, avec le sexe, l'investissement de forme d'État (Thévenot, 1986) par excellence tant elle est associée à l'expansion de l'appareil d'État de gestion des populations et à sa bureaucratisation. L'utilisation de la variable de l'âge comme variable descriptive des populations est donc très précoce, la disponibilité immédiate et produite dans des formats hautement conventionnels de l'information sur l'âge des individus en faisant un principe de catégorisation quasi-naturel. Le regroupement des individus en classes d'âge par les statisticiens puis dans la législation sociale repose sur leur mise en équivalence en fonction de leur date de naissance. Cette opération simple en apparence répond néanmoins à des règles autonomes de la démographie (arbitraire et socialement neutre) mais aussi à des règles sociales de classement qui tendent à rapprocher des individus qui par d'autres aspects se différencient. Dans le chapitre 2 j'irai plus avant dans la construction sociale et politique de la classe d'âge des jeunes dans les statistiques et dans les politiques de l'emploi qui s'accommode d'une vision en coupe de la société.

Une toute autre perception de l'individu temporalisé est cependant offerte à travers la statistique longitudinale [voir encadré], dont j'assimile l'essor à une véritable révolution à la fois cognitive et politique (Lima, 2007).

L'essor des données sociales longitudinales, des données biographiques et de leurs analyses

Au niveau le plus agrégé, les parcours individuels se laissent mettre en chiffres à travers les statistiques longitudinales issues de panels²¹ ou des enquêtes biographiques rétrospectives. La méthode du panel qui permet de reconstituer des histoires au même titre que les enquêtes rétrospectives, offre l'avantage d'éviter les biais de mémoire. Elle présente l'inconvénient d'allonger le processus de production des données historiques et comporte de forts risques d'attrition de l'échantillon.

Si la première expérience aboutie de panel social en Grande-Bretagne date de 1958, avec le *National Child Development Study* composé d'un échantillon d'individus de l'âge de 7 jusqu'à 41 ans, on doit à Paul Lazarsfeld la formalisation en sciences sociales de cette méthode d'interrogation répétée dans le domaine de la sociologie politique, notamment dans l'enquête publiée en 1944 sous le titre *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in the Presidential Campaign* (Safi, 2011, p. 163).

Les enquêtes de suivi des individus dans les différents domaines de la vie sociale et professionnelle se développent dans les années 1960 dans le monde anglo-saxon. On cite souvent le panel du *Wisconsin Longitudinal Study* lancé en 1957 auprès de jeunes hommes et femmes ayant décroché leur diplôme dans l'État du Wisconsin comme un dispositif pionnier des panels de sciences sociales. Il fut de fait exemplaire par sa durée (30 ans d'interrogations jusqu'en 1992) et par le faible taux d'attrition (20% de perte entre la première et la dernière interrogation). À l'échelle internationale, le panel le plus connu et le plus exploité à ce jour a été lancé en 1968 par le Survey Research Center de l'Institute for Social Research de l'université du Michigan : le Panel Study of Income Dynamics (PSID) comportait en 2003 des données sur 36 ans de vie de 65 000 individus interrogés sur divers aspects de leurs comportements économiques et démographiques avec des détails sur leur caractéristiques sociales ou psychologiques. En Europe, le Panel suisse des ménages fait aussi figure de modèle.

Depuis 1968, un échantillon permanent permet de suivre en France des individus à travers chaque recensement (échantillon démographique permanent ou EDP). Cette initiative de l'Insee s'est faite conjointement à la mise en place du « Longitudinal Study » en Angleterre, ces deux pays ne disposant pas, comme les pays du Nord de l'Europe, d'un registre de population (Héran, 1998). Impossible alors de suivre les déplacements d'un foyer et ses transformations. Ces données de panel administratif de grande taille, alimentées par tous les actes d'état civil concernant l'échantillon, couvrent un large spectre de données socio-démographiques qui permettent d'étudier les migrations sur le sol national, les phénomènes de mobilité sociale et professionnelle en comparant plusieurs générations. Mais ces données sont administratives et n'offrent pas la même richesse que les panels d'enquête.

Avec un certain retard sur les enquêtes américaines ou anglaises, le ministère de l'éducation nationale met en place les premiers panels d'élèves avec un champ de données restreint à la

²¹ Les statistiques longitudinales peuvent être aussi produites à partir de séries temporelles ou de données de type « event-history » mais les panels demeurent les dispositifs statistiques les plus robustes et importants pour l'analyse longitudinale (Safi, 2011, p. 162).

carrière scolaire. Les premières études visant à suivre au cours du temps une promotion de jeunes scolaires datent du milieu des années 1960. Elles mobilisent un cercle relativement restreint de spécialistes à l'Ined et au service statistique de l'Éducation nationale (Tanguy, 1986). En 1973, le ministère organise le suivi de 36000 élèves scolarisés en 6ème ou en SES (Section d'éducation spécialisée) qui se poursuivra pendant 11 ans. Quatre panels d'élèves successifs suivront (1978, 1980, 1989, 1995), interrogés entre 6 et 10 fois chacun. L'enquête sur l'entrée dans la vie adulte (EVA) mise en œuvre aujourd'hui par l'Insee poursuit cet objectif de tracer la carrière scolaire des élèves scolarisés jusqu'à leurs premières années d'insertion professionnelle.

Dans les années 1980, les données sociales de panel ont connu un nouveau développement avec la mise en place du premier panel de ménages en Lorraine. Entre 1985 et 1990, 2200 ménages lorrains ont été interrogés sur leurs revenus et leurs conditions de vie. Sous l'impulsion d'Eurostat qui prenait modèle sur le PSID, ce panel a été élargi à la France entière : entre 1994 et 2001, un échantillon de ménages a été interrogé 8 fois (Burriland, Houdré, Vallet, 2014). Dans sa nouvelle édition EU-Silc/SRCV, le panel des ménages français constitué en 2004 a fait l'objet de 9 interrogations successives ce qui distingue la France des autres pays européens (l'engagement minimal portait sur quatre ans de suivi). Ce dispositif est ainsi devenu un dispositif majeur de l'observation et de l'analyse de la pauvreté, des phénomènes d'exclusion et de production des inégalités sociales.

Les analyses de trajectoires individuelles se sont ensuite multipliées sous l'impulsion de l'Ined et du Céreq (Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications). Le Céreq a mis en œuvre des enquêtes de cheminement dès le début des années 1980. On doit donc noter qu'avec le panel des élèves de l'Éducation nationale, c'est bien la question scolaire et plus largement celle de l'efficacité du système de formation qui est en France le moteur de la révolution longitudinale (Lima, 2007). Les premières Journées du Longitudinal sont organisées par le Céreq en 1993 et se tiennent maintenant tous les ans en rassemblant les spécialistes des données longitudinales, surtout quantitatives et sur des thématiques liées à la relation formation-emploi, autour des centres associés du Céreq. Pour sa part l'Ined élabore son enquête « triple biographie : familiale, professionnelle, et migratoire » en 1981 qui lui permet de recueillir 4602 biographies rétrospectives pour les générations nées entre 1911-1935 (GRAB, 1999, 2006)²². Cette enquête a permis de mettre en place les fondements de l'analyse démographique des biographies en reconstituant les calendriers dans 3 domaines de la vie susceptibles d'être mis en relation (Antoine et alii, 1999). L'objectif était de « cerner comment un événement familial ou professionnel, pour un individu donné, modifie la probabilité des autres événements de son existence » (*ibid*, p. 12).

Enfin les années 1980 voient se multiplier les panels sur des populations particulières bénéficiaires des politiques sociales : le panel de familles de la Cnaf est lancé en 1986, le

²² Deux enquêtes biographiques importantes suivront : l'enquête « Peuplement et Dépeuplement de Paris : histoire résidentielle d'une génération » qui en 1986 s'intéresse aux trajectoires résidentielles des parisiens et leurs différents déterminants (familiaux, professionnels), ainsi que l'enquête Biographie et Entourage réalisée en 2000 auprès de Franciliens nés entre 1930 et 1950 afin de saisir la dynamique des relations sociales des individus. Les dernières enquêtes (2003) associent l'Insee et l'Ined dans l'étude des trajectoires selon l'origine géographique ou nationale (enquête Trajectoires et Origines) ou sur l'enquête « Histoire de vie ».

panel des bénéficiaires des politiques de l'emploi en 1990, pour ne citer que les plus importants.

D'un point de vue statistique, la perspective du parcours demande une révision de l'unité de compte qui n'est plus l'individu mais un état daté de l'individu. De nouveaux outils et de nouvelles techniques longitudinales sont mis au service de l'analyse des trajectoires individuelles. La perspective longitudinale ne remet pas en cause les catégories qui permettent la mise en équivalence des individus ; ce sont plutôt l'unicité et l'identité de l'individu lui-même qui sont interrogées : un seul et même individu peut être ouvrier et cadre, célibataire et marié, en formation et au chômage, voire homme et femme, pour peu qu'on l'observe à des moments différents de sa vie. De ce point de vue « les études longitudinales ont permis de prendre conscience à quel point un état donné doit être pensé comme transitoire, pour un même individu. On ne demeure pas toute sa vie chômeur, le temps partiel est souvent réversible, un emploi n'est pas toujours stable, une personne peut être inactive sans que cela soit définitif ; un célibataire devient conjoint, un couple se sépare et une famille dite « monoparentale » disparaît lorsque les enfants s'en vont ou si le parent rencontre un nouveau partenaire... Les études de cette décennie ont le mérite de montrer l'importance de la notion de provisoire, d'étapes successives à penser dans un même temps pour expliquer mieux la complexité des interactions » (Meron, 2003, p. 108). Dans l'analyse longitudinale ce sont les régularités dans les formes de passage d'un état à un autre pour un même individu qui focalisent l'attention. Un recentrage sur les dynamiques intra-individuelles organise la comparaison entre états pour un même individu au détriment de la comparaison interindividuelle. Le gain en intelligibilité des dynamiques s'opère en sacrifiant de l'intelligibilité structurelle. Plus on gagne en finesse d'analyse des cheminements individuels plus l'identité individuelle s'efface et donc les possibilités de comparer les individus se réduisent. Car quels individus compare-t-on alors ?

Quelles sont les implications politiques d'un tel retournement de perspective sur les individus, qui conduit à leur temporalisation ? Peu de chose *a priori* si on s'intéresse aux groupes sociaux auto-proclamés, aux groupes en chair et en os. Point de représentants des « insérés », des « transfuges de classes » ou des « déclassés » ou encore des « parcours accidentés », encore moins des « bifurqués ». Les classes de trajectoires produites par les statisticiens et les économètres font peu écho dans la société. Les catégories sociales issues de regroupement de parcours demeurent pour le moment des « catégories de papier » (Mauger, 1995), des productions de l'action publique qui n'en ont pas moins un effet structurant sur la formulation

des problèmes publics et de leurs remèdes. Passer d'une représentation statique des populations à une vision dynamique des trajectoires individuelles a des conséquences majeures sur la représentation de l'action juste et efficace²³. Les traces de l'individu dans le temps constituent un premier cadrage interprétatif des biographies à l'aune de modèles temporels de la causalité.

2.1.2. Des modèles temporels de causalité biographique²⁴ [voir en annexe le tableau synoptique de ces modèles d'après de Coninck et Godard]

Evoquant des modèles d'interprétation mobilisés par les sociologues adeptes de l'approche biographique, Frédéric de Coninck et Francis Godard dénoncent les faux semblants compréhensifs : « décrire c'est déjà expliquer, et toute description pour donner sens à son objet doit construire des enchaînements causaux » (de Coninck, Godard, 1989, p. 24). La spécificité de l'interprétation de la biographie réside dans sa forme temporelle.

Interpréter les parcours, les rendre intelligibles conduit les acteurs des politiques sociales à mobiliser ce que Frédéric de Coninck et Francis Godard ont appelé des « formes temporelles de la causalité ». La biographie publique comme représentation temporalisée de l'individu dans les politiques sociales contient des « biographèmes » plus ou moins explicites, c'est-à-dire des constructions temporelles de la causalité spécifiques. Les auteurs les ont classés en trois grands types qualifiés d'archéologique, de modèle centré sur le cheminement (ou processuel) et de modèle structurel : « le modèle archéologique est centré autour de la recherche d'un point origine pertinent à partir duquel d'autres événements vont se mettre en place. Le modèle centré sur le cheminement va étudier la forme du processus lui-même et, à travers cette forme, les éléments causaux à l'œuvre. Le modèle structurel va s'intéresser aux temporalités qui débordent la biographie particulière et mettre en rapport cette biographie avec ces temporalités » (p. 30).

Les modèles archéologiques

Il s'agit dans ces modèles de « repérer le point initial d'où l'essentiel découle. [...] On est à la recherche, finalement d'un événement fondateur qui récapitule toutes les causalités

²³ En France l'essor des données longitudinales s'est fait en grande proximité avec l'appareil d'État. S'agissant de la transition de l'école à l'emploi, Lucie Tanguy (1986) note l'apparition simultanée d'un souci pour les questions d'insertion dans différents endroits (Éducation nationale, AFPA, quelques chefs d'établissement) mais elle souligne dans la foulée le rôle primordial joué par les instances de la planification. Les travaux de l'intergroupe « formation-qualification professionnelle » du VIème plan (1969-1970) fait état des insatisfactions face aux méthodes traditionnelles de rapprochement entre besoins de recrutement et sorties du système scolaire (Affichard, Amat, 1984). Dès les travaux préparatoires du VIIème plan en 1975, l'étude de cette transition de l'école à l'emploi s'affiche comme un champ autonome alors qu'il n'y a pas de système d'enquêtes approprié.

²⁴ Voir en annexe du chapitre le tableau synoptique de ces modèles d'après de Coninck et Godard.

antérieures à lui-même et qui fonde toutes celles qui suivent » (*ibid.*, p. 31). Le sexe, l'origine sociale, le pays de naissance relèvent de ces variables archéologiques que les spécialistes des sciences sociales affectionnent tout particulièrement. On peut leur adjoindre le niveau de formation comme caractéristique relativement stable de l'individu et on obtient un tableau peu ou prou exhaustif des variables indépendantes que l'on fait habituellement jouer pour expliquer la situation présente de l'individu et le tour que prend sa vie. La rhétorique explicative des politiques sociales, les outils du travail sur autrui véhiculent aussi le plus souvent des hypothèses causales biographiques de type archéologique : à partir des agrégats comme le taux de chômage par sexe ou taux de chômage par niveau de formation, l'interprétation standard de la biographie est celle qui fait remonter les problèmes de l'individu à un événement fondateur.²⁵

Les modèles processuels

La question centrale de ce type de modèle est le passage d'un état à un autre. Il est central dès lors qu'on s'intéresse aux parcours et à la mise en forme du temps. Au sein de cet ensemble de paris interprétatifs, on distingue les « modèles bifurcatifs », des modèles dans lesquels « chaque existence se divise en tronçons calmes, où les choses suivent leur cours, et en moments décisifs où tout est remis en jeu, où les destinées bifurquent les unes des autres » (p. 36). Ces modèles bifurcatifs connaissent un succès important dans les sciences sociales socio-biographiques depuis une dizaine d'années (Bessin, Bidart, Grossetti, 2010). L'attention aux événements personnels imprévisibles susceptibles de changer le cours de la vie est aussi au cœur des politiques de gestions des risques sociaux.

Une autre manière de penser les processus consiste à voir le temps comme ayant un effet propre de changement. On s'intéressera aux effets du temps de séjour dans un état. Cette représentation de l'effet-temps peut s'inscrire dans un modèle linéaire (le coût de sortie de l'état est strictement proportionnel à la durée passée dans l'état) ou dans un modèle non linéaire que de Coninck et Godard appellent « la causalité lente » (p. 35), « avec l'idée que les causes ne fonctionnent qu'à l'usure ou bien qu'elles mettent du temps pour produire des effets. » (p. 35)

Enfin les auteurs isolent les « modèles énergétiques » : « L'idée centrale sur laquelle ils reposent est qu'il existe des destins probables et que, pour les éviter, il faut dépenser de

²⁵ Avec une différence essentielle toutefois, c'est que le sexe est beaucoup moins réversible que le niveau de formation, et que l'État n'a aucune prise sur le premier alors qu'il peut espérer augmenter le niveau de formation.

l'énergie » (p. 38). Cette énergie est fabriquée à partir de ressources propres de l'individu au prix d'un investissement qui suppose sacrifice ou effort et concentration des ressources sur le projet.

Les modèles structurels

Le troisième type de modèles met en avant « la pré-structuration des parcours de vie ou des récits de vie par des temporalités externes organisées suivant des chaînes causales indépendantes et pré-existantes au déroulement des vies individuelles » (*ibid.*, p. 40-41)²⁶. Un ensemble de formes temporelles de la causalité rassemble les explications qui tendent à replacer les biographies dans leur contexte *historique*, par exemple en renvoyant les variations liées à l'âge de l'individu à des effets de période ou de génération. La période peut être caractérisée économiquement (les cycles de crise et de croissance) ou culturellement (l'évolution des mentalités), mais toujours comme variable de contexte, indépendante qui imprime sa forme aux parcours individuels.

Ces trois modèles m'ont semblé éclairer les principes d'intelligibilité des parcours qui transparaissent dans les discours, les programmes et les dispositifs de politiques sociales à condition de les comprendre comme constituant un répertoire socialement et institutionnellement validé. Tout comme pour les paradigmes savants d'interprétation des biographies, les discours et les rhétoriques de politiques sociales proposent des interprétations causales des parcours de bénéficiaires de ces politiques. Les politiques sociales de lutte contre le chômage se nourrissent de tels modèles temporels de causalité et on peut penser que les principes explicatifs de l'événement chômage dans la vie d'un individu ont évolué avec le temps (historique). Dans le chapitre 3, je reviendrai sur la prégnance des modèles centrés sur le cheminement pour expliquer le chômage individuel et notamment celui de l'effet propre du temps sur la probabilité d'y rester. Cette hypothèse causale explique le recours à un certain calendrier de l'intervention et de l'action individuelle.

2.2. Des chrono-logos de travail sur autrui

Les référentiels chrono-logiques des politiques sociales ne renferment pas seulement des représentations du problème individuel et des interprétations sur les causes dans son passé récent ou plus ancien. Ils mettent en jeu une conception de la manière de le régler, ou plus exactement, de la manière, elle aussi temporalisée, de réaliser ce « travail sur autrui » (Dubet,

²⁶ L'approche que j'ai adoptée dans ce travail est elle aussi structurelle mais elle repose moins sur une analyse en termes de contextualisation que de socialisation et de détermination du rythme et de l'organisation de l'existence par des institutions historiquement et socialement déterminées.

2002) qui permettra à l'individu de vivre « mieux » ou de régler ses problèmes. Chaque sous-champ d'activités qui prend pour objet la transformation de l'individu dans ses dimensions physiologique, économique, intellectuelle, morale ou autres est structuré par des principes rationnels d'organisation temporelle de l'action qui se matérialisent dans des règles, des instruments, des programmes, des outils d'encadrement du travail sur autrui dans le temps.

2.2.1. Le travail sur autrui et ses cursus

Les calendriers des politiques sociales interventionnistes sont adossés à des « cursus » pensés par des sciences de l'action sur l'homme. Ces cursus représentent l'organisation temporelle du travail sur autrui. Pour reconstruire la généalogie d'un calendrier de politiques sociales, il suffit parfois de remonter la piste du cursus rationnellement organisé au sein d'un sous-système de travail sur autrui.

La religion catholique a imposé à une grande partie de la population française et ce pendant des siècles son calendrier initiatique - le baptême, la première communion, la profession de foi, la confirmation - qui sont autant d'étapes dans la progression spirituelle. Les doctrines catéchétiques réfléchissent à la manière de transmettre la foi et la connaissance du dogme religieux et en viennent rapidement à l'organisation d'un cursus pédagogique²⁷.

Cette chrono-logisation des existences par l'organisation de cursus est ensuite tout à fait frappante dans le système scolaire. Philippe Ariès montre ainsi comment on passe d'une école du Moyen Âge dont la conception de l'enseignement répétitif est relativement a-chronologique, sans représentation de la progression dans un « cursus » scolaire, sans gradation des enseignements, à l'organisation du système des collèges entre le XV^e et le XVI^e siècle fondée sur le « niveau » ou les capacités qui ne seront que progressivement et tardivement (entre le XVII^e et le XIX^e siècle) associés à des classes d'âge (Ariès, 1973)²⁸. Le développement des collèges sous l'Ancien Régime provoque la séparation entre la petite enfance prolongée jusque vers dix ans²⁹ et l'âge scolastique. Néanmoins, à l'école les garçons les jeunes hommes sont répartis dans les classes non en fonction de leur âge mais de leur progression dans un programme d'enseignement. En découpant un processus de

²⁷ Voir Adler et Vogeisen (1981) pour une histoire catholique des catéchèses à l'heure républicaine. Les âges auxquels ces étapes doivent être franchies ont été l'objet de nombreuses controverses au cours desquelles chaque protagoniste faisait valoir des découpages concurrents du développement de l'enfant (Quincy-Lefebvre, 2006). Le calendrier religieux a fini par se soumettre à celui de l'École en faisant coïncider l'âge de la profession de foi avec l'entrée en sixième (Chamboredon, 1991).

²⁸ Le même phénomène est décrit aux États-Unis (Demos, 1969 ; Kett, 1971 ; Keniston, 1971).

²⁹ À partir du XVIII^e siècle au plus tard, la société répugne à la précocité des enfants car l'avancement dans le calendrier intellectuel ne préjuge en rien de leur maturité morale et l'on craint que la fréquentation prolongée de leurs aînés ne les pervertisse (Ariès, 1973, p. 196).

transformation de l'individu en phases, les cursus d'apprentissage ou de socialisation concernent moins des normes de *timing* que des normes de séquençage qui portent sur l'organisation de la succession des activités par lesquelles passent les individus.

Quels types de savoirs de cursus viennent soutenir les politiques de transition professionnelle et les politiques sociales des carrières problématiques sur le marché du travail ? Quels savoirs viennent à l'appui de l'organisation de cursus ou de curricula dans les systèmes de mesures, de dispositifs des transitions professionnelles et de mise en emploi ? Le type de travail socio-historique minutieux effectué sur l'organisation pédagogique de l'école et ses transformations au gré des controverses en didactique et en psychologie de l'enfant (Isambert-Jamati, 1990) manque pour effectuer ce qui pourrait être une sociologie des curricula dans le champ de l'insertion. Mais on peut penser en tous cas que l'on se trouve à un moment charnière de la cristallisation de savoirs sur la manière la plus efficace de rendre employable une personne qui ne le serait pas ou plus. Suivre les acteurs qui participent à la formalisation du cursus de l'employabilisation comme je le fais dans le chapitre 3 permet, me semble-t-il, d'ouvrir un champ d'études intéressant.

2.2.2. Des cursus et des temporalités individuelles

Ces normes de séquençage du travail sur autrui se trouvent le plus souvent associées à des normes de *timing* construites sur la base de représentations savantes de l'individu temporalisé. Aussi le découpage des bénéficiaires de l'État social en groupes d'âge est-il fondé sur un certain nombre de croyances validées collectivement de différences organiques, physiologiques, psychologiques ou encore sociales entre les individus appartenant à des tranches d'âge différentes (Mayer, Schöpflin, 1989), croyances que les agents en charge de ces groupes d'âge ont intérêt à entretenir et légitimer.

Ce travail symbolique et culturel de définition sociale d'un âge de la vie est mis au jour par Jean-Claude Chamboredon à propos de « la prime-enfance » (Chamboredon, Prévot, 1973). Dans ce cas, comme dans un certain nombre de « découverte » d'âges de la vie du 20^e siècle, la psychologie joue un rôle important en persuadant un cercle toujours plus grand d'acteurs de l'association entre l'âge et un cursus défini, « découpage des âges auxquels sont attribuées des performances déterminées et étalonnées. Ce qui n'était qu'une période indifférenciée de maturation devient un *cursus* scientifiquement défini : il y a un âge de la marche, un âge du langage, un âge du dessin, etc... » (Chamboredon, Prévot, p. 313). Par conséquent, la norme temporelle change de nature : « la pratique traditionnelle de la confrontation des performances enfantines s'accomplissait dans un contexte où la norme tenait sa force de sa généralité, alors

que s'impose maintenant une norme légitime, « scientifiquement » fondée ; la définition sociale des âges « normaux » pour des performances spécifiques, de traditionnelle-personnelle tend à devenir « scientifique », inversion analogue au passage d'une morale pratique à une morale théorique » (Chamboredon, Prévot, p. 314).

Soulignons que les chrono-logos de travail sur autrui et plus largement les calendriers voyagent dans l'espace et dans le temps : le cas de la discussion des lois limitant le travail des enfants au sein de la « nébuleuse réformatrice » globalisée (Topalov, 1999) en fournit un bon exemple. La Société Industrielle de Mulhouse qui regroupe la plupart des cotonniers de la Haute Alsace et compte parmi ses membres honoraires des personnalités scientifiques et politiques importantes, travaillera à diffuser la législation anglaise en la matière, législation appuyée par une fraction éclairée du patronat en Angleterre (Gueneau, 1927). Les limites d'âge qui figurent dans la loi anglaise de 1833 (dite la *Factory bill*) ont servi de référence pour les lois prussiennes et françaises, non seulement pour l'âge minimum (neuf ans dans la loi anglaise, ramené à huit dans la loi française) mais aussi pour l'introduction de la distinction entre enfants et adolescents soumis à des régimes de temps de travail différents.

Une sociologie des cursus d'intervention sociale devrait dresser une cartographie des savoirs et des experts légitimes (en sciences humaines et sociales : psychologues du travail, économistes, voire sociologues...) pour édicter des normes de *timing*, de durée, et de séquençage et de rythme dans l'accomplissement des transitions professionnelles.

Ces chrono-logos du travail sur autrui qui participent de la construction des normes temporelles dans les politiques sociales sont pluriels ; il y a autant de chrono-logos que de secteurs des politiques sociales. La multiplication des calendriers institutionnels élaborés sur des bases différentes pose des problèmes de synchronisation et de coordination afférents.

2.3. Des chrono-logos aux dispositifs en passant par les politiques

Les calendriers sont l'objet de nombreuses controverses scientifiques ou politiques ; les sciences de l'homme et de son comportement, leurs théories sont devenus des réservoirs symboliques prisés pour la production de schémas cognitifs pertinents et légitimes et ce notamment pour la régulation du temps des individus. Mais comme le souligne Bruno Jobert lui-même, « le passage de la théorie à la doctrine, de la doctrine aux politiques est à la fois un processus de sélection et d'hybridation. Sélection dans la mesure où les enseignements de la doctrine sont très inégalement retenus. [...] Hybridation dans la mesure où la réception de ces nouveaux schémas issus de cercles scientifiques dépend largement de leur greffe sur des éléments du répertoire culturel » (Jobert, 1998, p. 28).

Afin de rompre avec un déterminisme idéal ou idéologique ou plus simplement avec une analyse cognitive des politiques sociales quelque peu réifiante, il faut considérer ces règles de déroulement de parcours comme le résultat de compromis et réinjecter les intérêts dans l'analyse par les idées (Surel, Palier, 2005). L'histoire de l'élaboration de la loi sur le travail des enfants montre que des tentatives d'intrication du temps scolaire dans le temps de travail des enfants ont pu voir le jour non pas sur la base d'un régime temporel idéal pré-existant, un chrono-logos cohérent bâti sur une doctrine pédagogique, mais plutôt pour tenter de concilier les intérêts de la nation avec les intérêts particuliers des manufacturiers. La formule consistant à libérer les enfants ouvriers quelques heures sur la journée, ou le dimanche, pour remplir une obligation ou une incitation scolaire, ayant déjà été expérimentée dans des modèles de patronage (sans grande efficacité il est vrai), cette possibilité est introduite dans la loi pour les enfants de moins de douze ans³⁰. Ces derniers, s'ils étaient admis à l'usine (alors que la loi l'interdisait pour les moins de huit ans), devaient pouvoir concilier obligation d'instruction et liberté de travailler. Il faut donc prendre garde de prêter aux politiques sociales une cohérence chronologique trop importante et voir ce que leurs repères temporels doivent à des compromis entre logiques divergentes.

Enfin la sociologie des calendriers biographiques des politiques sociales doit prendre en compte la diversification des instruments de politiques publiques (Lascoumes, Le Galès, 2005)³¹. Les législations et les réglementations d'âge ont concentré toute l'attention dans les *life course studies*. Mais les derniers développements de ce que l'on peut appeler l'école des instruments de l'action publique (IAP) nous montrent que le spectre des instruments, avec leurs outils et techniques censés les rendre effectifs, a tendance à s'élargir. La typologie des instruments d'action publique est augmentée en effet de l'instrument économique et fiscal, de l'instrument conventionnel et incitatif, de l'instrument informatif et communicationnel, et de celui des standards et *best practice* (Lascoumes, Le Galès, 2004, p. 351). De nombreux chercheurs soulignent les transformations globales des modes de gouvernement : gouvernement par les nombres plutôt que gouvernement par les lois (Supiot, 2015³²),

³⁰ Art. 5 de la loi du 22 mars 1841 : « Nul enfant, âgé de moins de douze ans, ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteurs justifieront qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées dans la localité. Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de douze ans, suivre une école. »

³¹ « Un instrument d'action publique est un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Halpern, Lascoumes, Le Galès, 2014, p. 17).

³² « Le renversement du règne de la loi au profit de la gouvernance par les nombres s'inscrit dans l'histoire longue du rêve de l'harmonie par le calcul, dont le dernier avatar – la révolution numérique – domine l'imaginaire contemporain. Cet imaginaire cybernétique conduit à penser la normativité non plus en termes de législation mais en termes de programmation » (Supiot, 2015, p. 6-7).

politiques de la quantification (Desrosières, 2008), procéduralisation de l'action publique (Duran, 1999) tous pointent du doigt les transformations des formes de régulation, qui se feraient plus techniques et moins politiques. La régulation des calendriers de parcours et des emplois de son temps n'échappe pas à cette multiplication des instruments qui « incorporent non seulement des informations, mais aussi, à travers elles, des idées, des représentations, des hypothèses, des raisonnements, voire de véritables théories » (Benamouzig, 2014, p. 95).

2.3. Du temps décrété au temps négocié de l'action sociale ?

La fabrique des normes temporelles dans et par les politiques sociales à l'échelle de l'existence ou de plus petites portions de vie doit se déporter vers le niveau de la négociation du calendrier avec l'individu et ce pour deux raisons : l'une historique (2.3.1), l'autre plus analytique (2.3.2). Ces deux pistes de réflexions conduisent à une même posture selon laquelle le sociologue ne peut se contenter d'une analyse des normes temporelles impersonnelles décrétées³³ (les *timetables*) mais l'ouvrir à celle des négociations du calendrier (*scheduling*) avec les individus auxquels elles s'appliquent (2.3.3).

2.3.1. L'institutionnalisation d'un régime de parcours flexible

À rebours du phénomène d'institutionnalisation par lequel des règles collectives ont défini l'organisation sociale et temporelle des vies humaines, la désinstitutionnalisation désigne le phénomène par lequel les transitions et les événements clairement différenciés institutionnellement seraient réintégrés ou fusionnés (Brückner, Mayer, 2005). On constaterait un affaiblissement des règles collectives de séparation temporelle des activités, une flexibilisation normative intégrant éducation et travail par exemple, période de travail et de non travail, *etc.* Cette désinstitutionnalisation toucherait tout particulièrement l'appareil d'État.

Flexibilité subie, flexibilité choisie des parcours de vie

De nombreux travaux tentant de caractériser les transformations sociales contemporaines relèvent un pluralisme normatif croissant (Beck, 1986 ; Déchaux, 2010). C'est particulièrement net dans le domaine de la famille. Des modèles familiaux traditionnels marqués par la différence, voire l'inégalité des sexes dans le couple et le maintien d'une autorité parentale prescriptive coexistent avec des modèles familiaux dits plus « modernes » voire post-modernes (Kellerhals, Montandon, 1991). Cette ouverture des possibles familiaux se répercute sur les modèles de parcours de vie. Une pluralité de normes de parcours de vie est présente dans la société sans toutefois être placées toutes au même niveau.

³³ Jens Thoemmes oppose le temps décrété au temps négocié du temps de travail comme nouveau régime de production temporelle des normes de temps de travail (Thoemmes, 2012).

Toujours dans le domaine familial les statistiques démographiques permettent de mettre en lumière une dé-chrono-logisation des rôles et des obligations familiales : les principaux événements dans la vie familiale d'une personne présentent une dispersion des âges de plus en plus grande depuis le milieu des années 1970 et ce dans tous les pays occidentaux. L'âge médian au mariage augmente mais il présente aussi une plus grande variation. Il en est de même de l'âge au premier enfant. De plus le taux de divorce augmentant, les mêmes événements familiaux peuvent se reproduire à des âges différents et de plus en plus variables, d'autant plus si on est un homme. Ainsi des personnes d'âges chronologiques très différents peuvent vivre les mêmes situations et expériences conjugales et parentales. Cette dés-institutionnalisation du cycle de vie familial repose principalement sur le mouvement d'émancipation des femmes qui s'extraient des contraintes des rôles domestiques et investissent massivement la sphère publique, tout particulièrement professionnelle.

Dans le domaine professionnel, les tenants de la thèse de dé-standardisation arguent de la flexibilisation du marché du travail d'une part (Beck, 1999, Senett, 2000) et de revendications culturelles pour un desserrement des contraintes temporelles d'autre part (Riley, Kahn, Foner, 1994). La dé-standardisation des parcours de vie est ainsi rapportée à des transformations tant structurelles que culturelles depuis les années 1960 (Buchmann, 1989). Le lien entre formation et emploi s'est affaibli, l'obsolescence des formations et de l'expertise s'accélère, l'instabilité de la famille est accrue et les nouvelles représentations du travail valorisent la flexibilité, le renouvellement, le choix et l'impermanence. Une flexibilité subie des parcours professionnels rejoindrait une flexibilité voulue par les individus pour former des parcours moins normés et un éclatement des séquençages des transitions qu'Ulrich Beck a appelé les « biographies patchwork » (Beck, 1986) : les retours en formation en cours de vie augmentent avec les interruptions d'emploi, les calendriers des mariages et des naissances s'étirent et s'immiscent dans le calendrier de la vie professionnelle sur une plus longue période³⁴.

Les transitions statutaires elles-mêmes deviennent plus floues (Tichit, Lelièvre, 2006). De nouveaux événements significatifs des transitions apparaissent comme le concubinage (Liefbroer, Toulemon, 2010). La sortie de l'école n'est pas toujours définitive, les retours chez les parents après une période de décohabitation ne sont pas rares, les situations hybrides de cumul entre étude et emploi ou étude et parentalité se multiplient, surtout dans les pays anglo-saxons (Bingham, Giele, 1998 ; Morris et al, 1998) ou la stabilisation dans l'emploi devient difficilement repérable pour les statisticiens mais peut-être aussi pour les individus eux-mêmes.

Alors que l'État social fordiste aurait été moteur de la chrono-logisation et la standardisation des parcours de vie institutionnalisés, les tenants de la thèse de la désinstitutionnalisation soulignent combien les forces du marché d'une part et les transformations culturelles d'autre part pèsent sur les transformations des parcours de vie. Elle vient à l'appui de dénonciations de l'État social dans ses strates fordistes, que l'on qualifie d'anachronique puisque

³⁴ Pourtant, si l'on se départit d'un regard pour trop andro-centré, le bilan est moins clair et l'on peut même arguer d'une standardisation relative des parcours professionnels depuis les années 1960 du fait du rapprochement des trajectoires masculines et féminines d'activité et d'emploi (Brückner, Mayer, 2005 ; Kohli, 2007).

« l'encadrement normatif du parcours des âges perd de sa pertinence » (Guillemard, 2008, p. 40) alors que « les régulations des systèmes de protection sociale continue d'opérer selon les principes de linéarité des trajectoires et de cloisonnement des âges » (*ibid.*). Dans ce courant auquel participent économistes et sociologues de l'emploi, on argue des transformations structurelles et culturelles des modèles de parcours (qui n'en seraient plus) pour militer pour une adaptation de notre modèle de protection sociale, appelé à être moins chronologisé, moins contraignant du point de vue de l'organisation sociale des parcours de vie, moins régi par des règles d'âge impersonnelles (Drancourt, 2012). Les critiques se concentrent sur les politiques sociales fordistes et notamment les systèmes de retraite. Elles en restent le plus souvent à une analyse de la chrono-logisation âgisée c'est-à-dire une évaluation de l'emprise des règles d'âge dans la protection sociale ou au contraire de leur dilution. Les limites d'âge dans l'État social comme dans la société seraient de plus en plus contestées au motif du principe d'égalité de traitement et de la liberté de choix. D'un point de vue économique, les limites d'âge dans le système de retraite représenteraient un gâchis de main d'œuvre en empêchant son allocation optimale (Kohli, Künemund, 2002).

Je suis tentée de voir dans cette implication des représentants du monde académique au cœur même de la fabrique des politiques sociales (européennes notamment) les prémices d'un « effet de connaissance ». On ne sait à ce stade en effet si la « désinstitutionnalisation du cours de la vie », à savoir l'affaiblissement des règles collectives d'organisation des parcours de vie, relève du constat ou de la prophétie créatrice. Dans cette hypothèse, cette littérature participerait plutôt d'un mouvement d'institutionnalisation des « parcours incertains », et d'amorce de construction de règles collectives sur la base d'une représentation dominante du problème des nouveaux parcours de vie (discontinus, incertains, flexibles et choisis)³⁵ et de la manière dont les systèmes de protection sociale doivent les résoudre³⁶. Cette littérature vient alimenter depuis les années 1990 un référentiel de l'action publique centré sur l'accompagnement de la flexibilisation des carrières ou « des nouvelles temporalités flexibles » (Guillemard, 2008, p. 41).

³⁵ Dans le même registre académico-politique mais défendant un autre projet de protection sociale, on peut citer les différents projets de protection sociale des transitions professionnelles. Les économistes viennent présenter les « marchés du travail transitionnels » (Schmid, 1995 ; Schmid, Gazier, 2002) dans des forums où se réfléchissent les politiques sociales de demain ; ces experts y défendent des réformes qui seraient fondées sur une représentation savante et scientifiquement fondée des parcours professionnels postfordistes, structurellement discontinus et incertains.

³⁶ Sur le sujet du temps de travail, Patrick Rozenblatt identifie ainsi un basculement de « paradigme » entre 1968 et les années 2000 par un « processus où le concept de la réduction généralisée du temps de travail, catégorie hégémonique pour aborder la question de la maîtrise du temps dans le travail, va se trouver mis en cause comme paradigme dominant » au profit d'un autre concept, celui d'aménagement qui défend une forme de flexibilité adaptatrice (Rozenblatt, 1998, p. 71).

2.3.2. Individualisation des politiques sociales et personnalisation des services sociaux

Une autre transformation propre au phénomène bureaucratique milite pour une sociologie de la mise en œuvre des calendriers et de leur négociation avec les citoyens sociaux : les observateurs soulignent la plus grande individualisation et personnalisation des politiques sociales de gestion de la discontinuité (Lima, 2013) qui devraient aussi concerner les normes temporelles. Selon beaucoup d'observateurs du mouvement d'activation de l'État social, « le contrat fait entrer en politique sociale l'individu à proprement parler » (Dumont, 2011), à la fois comme objet de soin à considérer dans toute sa singularité et ses particularités (cf. personnalisation du service) mais aussi comme sujet capable d'exprimer sa volonté et ses intérêts auprès de l'administration (individualisation des politiques sociales). Si l'on prend au sérieux la figure à la fois « juridique et métaphorique du contrat » (Dumont, 2011, p. 456), les calendriers ne peuvent être que négociés entre les services sociaux et le public. Le caractère unilatéral et top-down de la prestation sociale d'assurance ou de solidarité sont remis en cause par une vision plus négociée des droits mais aussi des obligations, des prescriptions (Lafore, 2009). Pour Denis Dumont, « ce recours à la sémantique et à la technique contractuelles, aujourd'hui érigées en véritable « passeport pour l'accès aux droits sociaux »³⁷, [qui] constitue le marqueur juridique le plus net de la mise en œuvre du référentiel de l'État social actif et de son impératif de responsabilisation des allocataires sociaux » (Dumont, 2011, p. 457). Au sein de ces contrats se négocierait un calendrier individualisé, au cas par cas. L'espace de la négociation de l'organisation du parcours de vie et des temps de la prise en charge se serait ouvert dans le sillage de la nouvelle responsabilisation (Vielle, Pochet, Cassiers, 2005 ; Dumont, 2011).

2.3.3. Des calendriers aux emplois de son temps : le passage par les intermédiaires et intervenants biographiques

Mais c'est surtout la posture sociologique qui doit nous engager à observer les mécanismes par lesquels une norme de calendrier (ici élaborée dans les politiques sociales) se trouve être co-construite et interprétée dans les interactions.

Cette posture engage à se tourner vers l'action des intermédiaires au titre de leur intervention biographique (Levy, 2001). On peut concevoir les différents acteurs qui jouent un rôle dans l'accès à des statuts sociaux au cours de la vie sociale des individus comme des *gatekeepers* ou « contrôleurs d'accès » (Heinz, 1992). Ce sont en premier lieu les institutions de l'État qui jouent le rôle de gardiens et de distributeurs d'opportunités ou de chances (Mayer, Müller,

³⁷ Hugues Olivier Hubert (dir.), *Un nouveau passeport pour l'accès aux droits sociaux : le contrat*, Bruxelles, La Chartre, coll. « Droit en mouvement », 2006, cite par Dumont.

1989, p. 57). L'ouverture des barrières statutaires est entre les mains des représentants des institutions qui ont pour mission d'évaluer les personnes en fonction des critères qu'ils ont élaborés pour décider du passage de statuts (comme on parle du passage de la frontière ou de la douane). On pense bien entendu à tous les agents au guichet chargés d'interpréter qui le passage au niveau supérieur d'enseignement, qui les règles du statut de chômeur ou du RSA, qui la liquidation de la retraite.

Travail de *gatekeeping* et expertise instituante

L'intérêt pour les contrôleurs d'accès devrait se porter sur l'ensemble des acteurs, professionnels ou non, qui sont garants du parcours de vie normal, dans sa dimension prescriptive. Johann Behrens et Ursula Rabe-Kleberg (1992) en distinguent quatre types, du moins au plus formalisé : le groupe primaire (les pairs et la famille), les supérieurs directs et les collègues (que l'on pourrait appeler le groupe secondaire), les représentants d'organisations et les professionnels experts considérés comme une source indépendante de savoirs sur les parcours (contrairement aux représentants d'organisations).

Ces derniers ont néanmoins un poids grandissant dans l'écoulement de la vie des individus au fur et à mesure de l'institutionnalisation du parcours de vie. Les médecins, les psychologues, les *coachs* et les conseillers qui interviennent à différents moments du parcours constituent à des degrés divers et avec une légitimité variable dans le temps et dans l'espace, ce groupe d'experts du parcours capable de faire le lien entre un passé, un présent et un futur de l'individu selon des codes et des critères d'évaluation plus ou moins partagés. Ils produisent ce que Robert Castel appelle de l'expertise instituante (Castel, 1991), c'est-à-dire un savoir qui se traduit par l'entrée dans une catégorie porteuse de droits et d'obligations pour l'individu.

Reporter le regard d'abord sur les représentants institutionnels puis sur les contrôleurs d'accès plus informels, c'est aussi se placer au-delà des règles formelles pour s'intéresser aux manières dont les passages statutaires sont négociés dans la pratique. Les acteurs garants des frontières statutaires ne peuvent être dissociés de leur être social au moment où ils régulent l'entrée ou la sortie d'un statut. Leur travail est aussi indissociablement un travail moral dans la mesure où ces acteurs mettent en œuvre des normes de parcours plurielles et parfois contradictoires.

Gatekeeping et bureaucratie chaude

La sociologie du travail et des professions a pu justement montrer le rôle de l'agent de service public au guichet, qui invente dans les interactions quotidiennes avec les usagers du service public une forme de régulation des prestations, et ce même dans le travail de contrôle de

conformité³⁸. Ces approches ont en commun de considérer « que les acteurs définissent les termes de cette intervention [publique] et pas seulement les forces exogènes (technologies et règles de droit) formellement considérées » (Weller, 2000, p. 377). Les recherches sur la « bureaucratie chaude » (Weller, 2000) insistent sur les tensions entre les différents principes formels et managériaux de l'action publique ainsi que les manières de les résoudre dans les situations de face-à-face. Le pouvoir discrétionnaire individualisant fait reposer sur les agents de « front office » la décision d'octroyer certaines prestations sociales³⁹ sans que l'individu n'ait légalement ou pratiquement de réelles possibilités de recours. Dans la lignée de Michael Lipsky (1982), une partie des travaux traitent de l'activation dans des routines professionnelles de stéréotypes sociaux qui au bout du compte participent de la fabrication des politiques publiques. La sociologie des relations de service a singulièrement enrichi nos connaissances de ce qui se joue dans le face-à-face entre l'utilisateur et les agents en charge des catégories assistées (Demazière, 1992 ; Dubois, 2003 ; Siblot, 2006). Les nouvelles politiques sociales organisent l'individualisation des prestations au nom du principe d'équité (Astier, 1997) si bien que la marge d'appréciation de l'employé de base, qui pouvait être interprétée comme un abus de pouvoir, est institutionnalisée, intégrée dans le processus de production de l'action publique.

Les intervenants biographiques comme time trackers

Selon la manière dont le chômage d'un individu va être qualifié à son entrée, chômage « normal » ou chômage « pathologique », il sera anticipé des trajectoires de sortie (qui font écho aux « trajectoires de mourant » de Glaser et Strauss) dont les caractéristiques en terme de « durée » et de « forme » seront totalement différentes.

L'intérêt de l'approche interactionniste est d'intégrer l'étude des normes de calendriers dans une analyse plus globale du travail, de son organisation et de la division des tâches, les professionnels de la prise en charge comme les « clients » étant mus par la volonté de réduire l'incertitude qui pèse sur leur activité. Les trajectoires de sortie anticipées dans les premiers moments de la prise en charge, ou dans la gare de triage sont indispensables à la prévision de la charge de travail et à son organisation. Aussi me semble-t-il indispensable de replacer la définition d'un calendrier dans le système de contraintes et de normes qui s'exercent sur

³⁸ Voir la revue de littérature produite par Jean-Marc Weller sur le sujet (Weller, 1998).

³⁹ Sur l'exemple des allocations familiales en France, voir Sayn et Choquet (2000). Cet intérêt pour les pratiques administratives discrétionnaires est à l'origine du courant de recherche de « l'administrative discretion » aux États-Unis et en Grande Bretagne (Bryner, 1987 ; Mazmanian., Sabatier, 1989; Protas, 1979; Scott, 1997).

l'activité professionnelle des travailleurs sur autrui et la régulation de leur temps de travail propre.

3. Les effets objectifs et subjectifs des calendriers de l'État social

Il est difficile de s'interroger sur la fabrique des normes de calendriers sans aborder la question des effets de structuration des calendriers de parcours du point de vue du chercheur qui cherche à les objectiver. L'effet des politiques sociales de parcours de vie se mesure à la fois sur le déroulement effectif et objectif des parcours (standardisation/déstandardisation) et sur le versant des attentes biographiques (les biographies normales). Je m'intéresse tout particulièrement aux mécanismes par lesquels des politiques peuvent structurer effectivement les parcours et la représentation que les individus s'en font. Comment des politiques sociales en viennent à former de véritables *life course markers* (George, 1993, 360, 360 f. ; Shanahan, 2000), c'est-à-dire des repères cognitifs et normatifs pour occuper son temps, l'organiser, se projeter à court, moyen ou long terme. Quel est le lien entre les calendriers et les emplois du temps prescrits des politiques sociales d'un côté et la morale temporelle des individus à différentes échelles de temps ?

René Levy (1996) explicite les mécanismes structurels et culturels qui aboutissent à la formation de parcours standard. Les phénomènes d'institutionnalisation culturelle rendent compte de toutes les formes de diffusion et de socialisation à des idéologies : ce sont les « *life course models* » (p. 95) qui circulent dans la société au travers de circuits de médiatisation et des canaux de socialisation divers. Les individus intériorisent ces modèles de parcours de vie qui deviennent des faits collectifs au travers d'instances de socialisation primaire et secondaire. Mais ces « *life course models* » peuvent aussi former ce qu'en sociologie de l'éducation on appelle les *curricula* cachés. Des politiques structurelles dont l'objectif n'est pas d'institutionnaliser un parcours de vie type comportent en fait des implicites : les calendriers scolaires, les heures d'ouverture des magasins, l'attribution des places de garde selon le statut d'emploi des deux parents... « all of these regulations and imposed rhythms are based on insinuations of normality or at least of modality » (p. 96).

Les règles sociales de déroulement du parcours contenues dans les politiques sociales opèrent sur le parcours réel des individus via deux sortes de mécanismes différents de l'institutionnalisation : *structurels* (3.1.) et *culturels* (3.2) (Lévy, 1996). Comme René Levy, on peut postuler que les calendriers culturellement et structurellement institutionnalisés sont plus efficaces pour organiser la vie de tous les jours que les modèles qui peuvent être consensuels et culturellement bien établis mais peu soutenus par une structure sociale (Levy,

1996, p. 95). Inversement un modèle de calendrier a d'autant plus de chance de se traduire dans les parcours effectifs des personnes qu'ils résonnent avec une norme culturelle soutenue dans d'autres sphères de la société (Leisering, 2004). Les politiques sociales ont un effet standardisant sur les parcours, les âges et les moments effectifs auxquels les personnes vont connaître certaines situations sur le marché du travail qui est fonction de leur degré de généralisation ou de couverture institutionnelle, le degré de contrôle que l'État exerce dans ce champ et l'attractivité à la fois matérielle et symbolique que représente l'option de parcours valorisés par l'action publique. Ayant distingué ces deux types d'effets et ce que produit leur combinaison, je terminerai en discutant les liens à la fois théoriques et empiriques qu'il y a entre norme idéale, norme descriptive et standards de parcours.

3.1. L'institutionnalisation structurelle

Au niveau structurel, les politiques sociales déterminent les ressources matérielles attachées à des options de parcours et affectent donc la structure des choix possibles pour l'individu. Les institutions sont alors vues comme définissant une structure d'opportunités pour chaque cohorte (Weymann, 2003), qui définissent les options possibles et les chances attachées à chacune de ces options. L'État structure les opportunités et les options de parcours de vie par le biais des transferts de ressources, des crédits (exemptions fiscales), les services personnalisés et les droits protecteurs (Leisering, Schumann, 2003). Ces politiques sociales arrimées au travail expliquent par exemple qu'il est quasiment impossible de rester sur l'escalator de la vie sans passer par la case travail et ce plutôt sur une longue période. Les politiques sociales agissent donc par ce biais directement sur la standardisation des parcours au sein de sous-groupes sociaux, ceux qui forment les catégories de l'intervention de l'État social. Par exemple l'universalisation et la réglementation des systèmes de pension a progressivement conduit à assimiler une tranche de la vie (de plus en plus conséquente avec l'allongement de l'espérance de vie) à l'inactivité méritée et indemnisée : « Les droits sociaux généraux accordés par ce régime [continental], sur le mode principalement passif de l'indemnisation du risque, ont rendu possible et attractive la solution d'une réduction de l'offre de travail pour différentes catégories de travailleurs » (Guillemard, 2003, p. 84).

Les politiques de parcours de vie de l'ère industrielle sont caractérisées par leur fort degré de coercition et leur vocation universelle articulée à la construction nationale de la citoyenneté sociale. Elles s'appuient sur des outils législatifs et réglementaires qui s'appliquent de manière impersonnelle au titre de l'appartenance à la nation. Le poids à la fois financier et démographique des politiques éducatives et des régimes de retraite aboutit à l'organisation

ternaire des parcours de vie – masculins dans un premier temps – qui se structurent en trois phases homogènes : l'éducation, le travail et la retraite. Les politiques éducatives et le système des retraites ont une dimension coercitive forte puisque ces politiques sociales sont obligatoires. La limite légale de la scolarité obligatoire (qui est aussi celui de l'âge légal du travail), puis l'âge légal de la retraite, ont provoqué un premier resserrement de la vie de travail.

En l'absence de corps de l'État en charge de cette « police des âges » (Percheron, 1991), la structuration temporelle des parcours de vie n'a pu néanmoins s'opérer qu'à partir du moment où ces obligations assorties de sanction trop hypothétiques ont été assorties d'incitations. Les calendriers des politiques sociales subventionnées s'avèrent beaucoup plus efficaces. Cela fait dire à Mayer et Schöepflin (1989) que l'on a souvent surestimé le pouvoir coercitif des règles d'âge formelles. Les lois fondamentales de l'École laïque, gratuite et obligatoire visant à instaurer une fréquentation scolaire plus longue et régulière n'ont produit pleinement leurs effets que dans les années 1930 lorsque les allocations familiales ont été distribuées sous condition de fréquentation scolaire (Prost, 1968). Jusqu'alors les ministres de l'instruction publique ne pouvaient que se plaindre de l'inassiduité scolaire des enfants de paysans soumis aux impératifs temporels du travail agricole. L'objectif légal de la loi de 1882, à savoir 13 ans, n'est atteint que pour la cohorte des élèves nés en 1920, scolarisés donc dans les années 1930 (Chauvel, 1998). Les comportements seront toujours en retard sur la loi jusqu'à la réforme Berthoin de 1959 qui porte l'âge légal à 16 ans⁴⁰. Depuis soixante ans, la scolarisation est au contraire poussée toujours plus avant au-delà de l'âge obligatoire, 90% des élèves prolongeant leurs études au moins jusqu'à 18 ans avec le baccalauréat en ligne de mire pour se donner de meilleures chances sur le marché du travail et d'ascension sociale. De même les âges légaux de départ à la retraite (âge minimal d'ouverture des droits, âge d'annulation de la décote, et âge de mise à la retraite d'office⁴¹) impactent différemment les âges effectifs de départ en retraite (ou âge de liquidation), de cessation d'emploi (sortie d'emploi) ou de cessation d'activité (sortie du marché du travail avec arrêt de recherche d'emploi) selon le taux de remplacement du salaire par la retraite, et plus largement selon les avantages associés à la transition vers la retraite (Mayer, Müller, 1986, p. 229).

⁴⁰ Ce décalage a pu être encore plus marqué dans des pays moins jacobins comme l'Allemagne. Leschinsky et Roeder (1976) comptent 200 ans avant que les âges de scolarisation obligatoire aient été respectés par la population allemande.

⁴¹ Voir Patrick Aubert (2012) pour une définition de ces notions.

3.2. L'institutionnalisation culturelle

Comment les individus en viennent-ils à adopter un certain point de vue sur le temps à venir, la ou les temporalités sociales qui le structurent et quelle est l'influence des politiques sociales sur ce temps subjectif ? On aborde la question de la construction temporelle des biographies et du lien entre le temps biographique subjectif et les calendriers sociaux.

Les politiques sociales et leurs agents sont un vecteur de diffusion et de socialisation à des modèles de parcours déterminés. Elles véhiculent des idées et des représentations du bon *timing*, de la bonne durée et de la bonne séquence auxquels les individus vont adhérer avec plus ou moins de force. Dans ce cas les calendriers des politiques sociales se reflètent dans la conscience de « parcours normaux » symboliquement valorisés ou dévalorisés par les individus ou même anticipés comme devant normalement se dérouler.

Le mouvement historique d'universalisation et d'uniformisation du système scolaire qui s'est accentué au cours de la seconde moitié du 20^e siècle a par exemple contribué à homogénéiser les expériences de l'enfance et de la jeunesse d'une part toujours plus grande de la population. Cet enrôlement scolaire favorise la spécialisation fonctionnelle de cet âge de la vie, ce dernier étant tout entier dédié à l'initiation morale et plus généralement à la reproduction de l'organisation sociale⁴². Cet apprentissage se réalise de manière méthodique dans des institutions séparées des adultes dont l'éducation est la seule et unique mission et non plus de manière diluée dans le monde des adultes. Tout particulièrement en France, la concentration de la fonction éducative sur la première partie de la vie renforce la séparation à la fois fonctionnelle et pratique de l'enfance et de l'adolescence. Cette conception de l'enfance scolastique caractérisée par une position de dépendance impliquant protection de la part de l'adulte mais aussi soumission à son autorité se transmet à l'intérieur de la famille si bien que pour Philippe Ariès, « la famille moderne [naît] en même temps que l'école, ou tout au moins que l'habitude générale d'élever les enfants à l'école » (p. 260). Avant même que l'école ne se recentre sur la préparation à la vie professionnelle, mission dont elle ne s'est véritablement emparée que dans le dernier quart du vingtième siècle, elle structure les parcours de vie des individus en socialisant les enfants et les parents à des normes de conduites adaptées à leur stade de parcours de vie.

À l'autre extrémité de l'existence, le système généralisé de retraite qui a permis

⁴² Si Martin Kohli pose le cycle de l'emploi comme le pivot d'ordonnement chronologisé de la vie des individus, le temps de l'emploi étant préparé par le temps éducatif et récompensé par le temps de la retraite, on peut toutefois remarquer qu'historiquement le système éducatif ne s'est pas bâti sur une anticipation de la vie professionnelle mais sur des missions plus politiques et civiques (Mayeur, 2004 [1981])

l'identification et la visibilisation de la vieillesse : « La généralisation d'un modèle du cycle de vie, où vieillesse et retraite sont associées, va conférer progressivement un principe d'identité à la dernière étape de la vie. Le développement des systèmes de retraites détermine l'émergence d'une nouvelle définition de la vieillesse. Une nouvelle étape de vie s'interpose entre la maturité et le grand âge. Elle se caractérise par la situation commune d'inactivité pensionnée qui lui donne son identité et la rend identifiable » (Guillemard, 1981, p. 11). La visibilité sociale de ce statut est allée grandissante jusqu'à structurer partiellement l'identité des personnes : celles qui adhèrent à des associations de retraités, celles qui rejoignent les fédérations de retraités des syndicats, ou encore celles qui souscrivent à des offres pour les retraités de leur mutuelle. Le passage à la retraite est l'objet de ce que Vincent Caradec appelle une « reconstruction identitaire » (Caradec, 2004) dans un processus à la fois réflexif (dans un dialogue avec soi), pragmatique (elle passe par des actions, des engagements) et dialogique (dans l'interaction avec autrui).

Passé le moment descriptif consistant à rendre compte de la consistance symbolique de certaines étapes du cycle de vie comme l'enfance, ou la retraite, la compréhension du processus d'institutionnalisation des calendriers sociaux dans sa dimension culturelle ou psychogénétique s'attarde sur les médiations par lesquelles s'effectue une socialisation à des calendriers d'activités et de statuts. Les individus sont en effet inégalement soumis à l'action des « entrepreneurs de la morale temporelle » ou de parcours. Mais on peut dire que ces derniers sont des agents de la socialisation qui, par leurs discours, tendent à « normaliser » certains calendriers et à en minorer d'autres. C'est cette analyse que livre Rémi Lenoir à propos de l'« invention du troisième âge » dans les années 1960 et de ce que sa définition comme « nouvelle jeunesse » doit à « de nouveaux agents [...] qui trouvent dans cette représentation de la vieillesse et dans le système des institutions dont elle est le produit, les moyens d'exercer une activité professionnelle et qui, objectivement intéressés à cette définition, contribuent en retour à l'imposer » (Lenoir, 1979, p. 68).

Les instruments symboliques et culturels de la socialisation temporelle sont d'autant plus importants que les nouvelles politiques sociales sont entrées dans l'ère de la subjectivation, visant l'implication et la mobilisation du sujet pour une transformation plus efficace (Vrancken, Macquet, 2006). C'est un des ressorts de cette logique renouvelée de la solidarité publique que d'obtenir l'adhésion de l'individu à un projet et à sa discipline temporelle. A. Franssen y voit la quintessence des « dispositifs post-disciplinaires de gestion des identités et

des comportements » (Franssen, 2006, p. 85) qui fondent leur légitimité sur le principe d'autonomie du sujet.

3.3. Modèle de parcours, parcours standard, et biographie normale

C'est la psychologue développementaliste Berenice Neugarten qui, en 1969, avance le concept de « cycle de vie normal attendu » (*normal expectable life-cycle*) que les individus développeraient dans l'entrée dans la vie adulte, à partir d'enquêtes sur les normes d'âge et les préférences d'âge [voir encadré]. Selon elle, les individus intériorisent les attentes sociales de séquences d'évènements majeurs de la vie : « they internalize expectations of the consensually-validated sequences of major life events – not only what these events should be, but when they should occur. They make plans and set goals along a time-line shaped by these expectations » (Neugarten, 1969, p. 125). Intéressée par la spécificité de la psychologie adulte, Berenice Neugarten souligne que ce sens du cycle de vie se développe plus tardivement que la conscience du moi. Il est en effet tributaire selon elle d'une capacité à appréhender la vie des autres qui permet de penser sa vie en termes de similarité ou de différences par rapport à celle d'autrui.

Les normes d'âge informelles

Les normes d'âge sont de loin les plus explorées dans la littérature sociologique et psychosociologique sur les parcours de vie (Hagestad, Neugarten, 1985). Une des hypothèses fondatrices des *life course studies* formulée par le père fondateur de cette approche Glen Elder repose sur la notion de *timing* (Elder, 1994). Selon cette proposition les antécédents et les conséquences de transitions et d'évènements varient en fonction du moment auquel ils interviennent dans la vie d'une personne. Glen Elder en a fait la magistrale démonstration dans son analyse de cohorte d'enfants américains nés entre 1920 et 1921 au cours de laquelle il montre que la grande crise des années 30 a des effets (y compris psychologiques) différents sur les individus selon l'âge auquel ils l'ont traversée (Elder, 1974). L'âge représente ici un indicateur de l'étape dans la vie, que ce cycle soit pensé en termes de développement psychologique ou comme étape dans l'accumulation de ressources économiques.

La psycho-sociologie américaine a multiplié les recherches sur les normes d'âge informelles. Les premiers indices de l'existence de normes d'âge dans les transitions vers l'âge adulte dérivent des sondages d'opinion conduits aux États-Unis depuis 1939 concernant l'âge idéal du mariage puis des *National Fertility Studies* entre 1970 et 1975 dans lesquelles on a interrogé les femmes de moins de 45 ans sur l'âge idéal d'arrivée du premier enfant (Marini, 1984). A la fin des années 1950 la psychologue américaine B. Neugarten développe une enquête sur les normes d'âge (ou *age normative*) en termes d'âge idéal ou optimal à l'aide de calendriers sur lesquels les hommes et les femmes sont amenés à placer le « meilleur âge » pour tout une série d'évènements (se marier, avoir son premier enfant, avoir un emploi...) ainsi qu'une *checklist* d'activités et de comportements désignés comme appropriés ou

inappropriés selon des tranches d'âge (Neugarten, Moore, Lowe, 1965). Elle cherche ainsi à mesurer le degré de consensus sur les normes d'âge.

Les préférences en matière de *timing* âgé varient selon les groupes sociaux. John Modell (1980) en fait une première démonstration à partir du traitement de sondages d'opinion régulièrement effectués aux États-Unis depuis la fin des années 1930 sur la question de l'âge optimal au mariage. Les groupes au plus bas de l'échelle socio-économique en termes de niveau de revenu ou de niveau d'éducation expriment des âges idéaux au mariage inférieurs aux groupes sociaux les plus favorisés. De même les hommes estiment l'âge idéal du mariage plus tardif que les femmes.

Les dernières enquêtes américaines portant sur l'importance perçue de l'âge dans les principales transitions du parcours de vie (Settersten, 1997) qui datent de 1989 tendaient à montrer que dans le domaine professionnel, l'âge est perçu différemment par les hommes et par les femmes⁴³. Cinq transitions étaient testées : la sortie de l'école (*exit full-time schooling*), l'entrée dans l'emploi (*enter full-time work*), l'installation dans la carrière ou dans un domaine professionnel (*settle on a career/job area*), l'atteinte du pic de carrière (*reach the peak of work career*), le passage à la retraite (*retirement*).

Alors que les femmes citaient majoritairement l'âge comme une donnée importante pour l'entrée dans l'emploi, s'établir dans l'emploi et atteindre le pic de carrière, les hommes considéraient l'âge comme une importante dimension pour toutes les transitions des trajectoires professionnelles. La transition la plus sensible à l'âge pour les hommes était le pic de carrière, suivi par le fait de s'installer dans la carrière, entrer dans la vie active et enfin « finir l'école à temps plein ». De manière générale l'importance perçue de l'âge est plus élevée pour les transitions dans la sphère professionnelle que dans la sphère familiale. Et l'âge est considéré comme plus déterminant dans les carrières masculines que dans les carrières féminines.

L'âge de la retraite n'apparaît pas dans cette enquête comme la borne d'âge la plus consistante. Un peu plus de la moitié des répondants considérait que la question de l'âge est importante pour le passage à la retraite pour les hommes et 76% le pensaient pour la retraite des femmes. Settersten en déduit que les « mentalités américaines » sont plus ouvertes que les politiques sociales et leurs acteurs.

Cette même idée court dans le travail de l'historien Anderson qui met en relation la standardisation des parcours de vie britanniques au 20^{ème} siècle au sens d'une réduction de la dispersion à l'intérieur de la population dans l'occurrence des transitions et le parcours de vie idéal qui servirait de guide pour les décisions et l'action : c'est le « normal life cycle » « that most peoples' s experience quite closely followed. Most people indeed, it seems, planned their lives on the assumption that they would follow the « normal » pattern about the « normal » age » (Anderson, 1985, p. 69-70).

43 Plus exactement il était demandé aux sondés s'ils considéraient que l'âge était quelque chose de pertinent (*relevant*) pour 14 transitions dans trois sphères: celle de la famille, celle de l'éducation et du travail et enfin celle de la santé.

Enfin les sociologues qui défendent la thèse d'une institutionnalisation du parcours de vie et notamment René Levy (1977, 1996) entretiennent cette même confusion entre normativité et normalité qui de fait rend bien compte d'un processus assez classique de construction des normes prescriptives. La terminologie est d'ailleurs flottante : tantôt il est question des « biographies normales » (« Normalbiographies », Levy, 1977), tantôt des « life course models » ou des « life course patterns » (Levy, 1996). Pour René Levy la biographie normale l'est à la fois d'un point de vue factuel et normatif : « a certain factual and normative prevalence of modal sequences » (Levy, 1996, p 92). Accoler le factuel (descriptif) et le normatif (prescriptif) pour les fusionner au sein de la notion de « biographie normale » suppose cependant un certain nombre de processus à la fois psycho-sociaux et institutionnels qui ne sont généralement pas explicités dans cette littérature et qui peuvent être remis en cause par les circonstances socio-historiques. Dans ce sens, la possibilité de rabattre le parcours de vie idéal sur le parcours de vie modal pourrait bien être une exception historique.

Ce mécanisme introduit une idée fondamentale pour la compréhension des relations concrètes et pas seulement logiques entre norme prescriptive et norme objective qui est celle de prophétie auto-réalisatrice : les institutions se fondant sur une représentation d'un parcours modal, qui peut être en partie imaginaire, contribuent à le créer. C'est ainsi qu'on doit s'interroger sur le rôle des statistiques de parcours de vie dans la standardisation des parcours de vie. En fournissant aux acteurs institutionnels un portrait chronologisé des parcours de vie qui met en lumière les parcours majoritaires, les statistiques offrent un repère pour l'établissement de règles institutionnelles conçues « pour le plus grand nombre », règles qui contraignent par la même les individus parce que ces règles deviennent des incitations à suivre le parcours de vie majoritaire pour telle catégorie d'individus. À moins d'une institutionnalisation contradictoire et non coordonnée (ce qui est malgré tout très fréquent), le statisticien devrait quelques années plus tard constater une standardisation encore plus forte des parcours de vie et des rythmes de vie.

À travers le phénomène de la prophétie auto-réalisatrice on voit le rôle joué par la représentation de la norme objective (ou typicité) appelée aussi norme constative⁴⁴. Ce qui se fait généralement dans une société n'est pas saisie directement par les sujets. Ce dont les

⁴⁴ Je reprends cette distinction à Marie-Louise Moreau (1997) qui la mobilise en sociolinguistique. La norme descriptive ou « constative » nous place dans l'ordre des représentations de la réalité. Elle « enregistre » des faits constatés sans les hiérarchiser et sans les associer à des jugements de valeur. La norme prescriptive donne un ensemble de pratiques même minoritaires comme modèle à suivre, comme « la » norme. Ces pratiques se trouvent alors valorisées dans un groupe qui les montre comme exemple. Enfin, la norme évaluative concerne les attitudes ou représentations que les sujets attachent à des pratiques ou des faits. Ce sont des formes d'approbation ou de désapprobation qui sont affectées à des manières de faire.

sujets disposent est une représentation de cette normalité que l'on tient pour plus ou moins crédible. Cette représentation de la normalité s'élabore selon des processus de sélection cognitive qui sont socialement construits. Sa construction s'effectue selon des processus qui sont ceux de la construction d'une croyance qui distingue deux canaux de construction de la représentation de la réalité : l'expérience (l'observation de soi-même et des autres significatifs) ou la croyance dans des experts (des pairs légitimes, des journalistes, des professeurs, des travailleurs sociaux...). La norme statistique n'est donc que rarement saisie directement par les individus ; elle est médiatisée par des acteurs qui font sens pour eux.

L'idée selon laquelle le parcours de vie modal peut servir de référence pour les individus est corroborée par des travaux portant sur les normes d'âge informelles. Modell (1980, 1997) note ainsi des changements importants entre les réponses aux sondages des années 1940 et celles des années 1970 en ce qui concerne les préférences d'âge au mariage. Il observe un parallélisme intéressant entre le changement de l'âge idéal et le déplacement de l'âge moyen au mariage. Plus précisément les préférences concernant le *timing* du mariage sont l'objet de révisions périodiques au fur et à mesure que les pratiques changent. Lors de la seconde guerre mondiale il remarque un abaissement significatif de l'âge au mariage pour les deux sexes et un raccourcissement du processus de mariage des cohortes (c'est-à-dire le temps pour que la majorité d'une cohorte se marie). Il montre ensuite que l'âge idéal au mariage n'a baissé qu'avec un effet retard sur les pratiques qui se sont révélées être partiellement déterminées par les circonstances historiques. Cette analyse empirique tend à montrer que les préférences d'âge des individus se construisent sur la base de l'intériorisation d'une norme d'âge constative et de la socialisation à cette norme statistique par le biais des autres significatifs. Ces âges idéaux reflètent avec un temps retard les comportements modaux.

Conclusion

J'espère avoir montré ce qu'une sociologie des politiques sociales prenant en compte les différentes étapes de la fabrique des politiques sociales peut apporter à la recherche sur l'institutionnalisation de calendriers à l'échelle de la vie ou de temps sociaux plus spécifiques (temps éducatif, temps du travail, temps du chômage...). Cette sociologie doit en repasser par les acteurs et les instruments qui dans les approches institutionnalistes du parcours de vie sont quelque peu écrasés par des institutions désincarnées. Pour ce faire la sociologie de l'action publique d'un côté et la sociologie interactionniste de l'autre offrent des ressources appréciables.

Les deux chapitres suivants s'intéressent à la fabrication de deux calendriers de politiques de parcours de vie en essayant de tenir ce double pari interprétatif des sources et des conséquences sociales de règles collectives d'organisation sociale des temporalités professionnelles de l'individu. Deux échelles du temps individuel y sont représentés : la vie de travail dans son ensemble pour le chapitre 2 et le temps du chômage pour le chapitre 3. Je m'intéresse donc à la manière dont ces deux temporalités sont travaillées par les politiques sociales du point de vue de la production de normes temporelles de parcours et la manière dont elles peuvent se traduire subjectivement.

Tout d'abord, dans le chapitre 2, je propose de relire les politiques d'insertion professionnelle des jeunes à la lumière des transformations des statuts étatiques d'âge pour tenter d'évaluer la consistance sociale et morale de ce qui se présente comme un quasi-statut de primo-inséré. Je suis des acteurs publics qui mettent en forme statistiquement, juridiquement et structurellement l'association entre une classe d'âge socialement déterminée (les jeunes de bas niveau de qualification) et une activité sociale (la qualification professionnelle), ainsi qu'une position sur le marché du travail caractérisée par des statuts d'emploi spécifiques. Le caractère dominé de la population et de ce quasi-statut en fait plutôt une *welfare underclass*, ce qui se traduit chez les jeunes sortants de l'école à la fin des années 1990 par une faible identification et une faible pénétration du calendrier socio-professionnel tant du point de vue cognitif que normatif.

Dans le chapitre 3, je prends pour objet les dispositifs d'accompagnement des chômeurs qualifiés d'éloignés de l'emploi, jeunes ou adultes, que j'analyse comme un dispositif socio-technique de chrono-logisation du temps du chômage. J'examine l'action des participants aux forums scientifiques et de politique publique qui mettent en débat des biographèmes et des cursus de l'employabilisation concurrents et leur traduction dans des règles chronologiques de l'accompagnement. Mais la trace des règles d'organisation du temps du chômeur accompagné ne peut être dissociée de celle de l'organisation du temps de l'accompagnateur. Les chrono-logos de l'employabilisation rencontrent alors le chrono-logos gestionnaire dont les principes structurent fortement les calendriers de l'accompagnement.

Annexe : Les formes temporelles de la causalité d'après de Coninck, Godard (1989)

| Modèles | Exemples de biographème |
|--------------------------------|--|
| Modèles archéologiques | |
| Sous-modèle de l'après-coup | le trauma vient agir à distance à un autre moment selon une structure répétitive (Freud) |
| Sous-modèle de l'hystérésis | un schème de comportement tend à perdurer par inertie (Bourdieu) |
| Sous-modèle de la rétrodiction | Désigne l'affectation d'un sens présent à une situation du passé (Ricoeur) |
| Modèles du cheminement | |
| Sous-modèle chronologique | Le temps (durée ou chronologie) lui-même produit le changement : <ul style="list-style-type: none"> - le temps de séjour dans un état ; - la causalité lente ; - le moratoire : suspension du temps ; - l'effet pur de l'ordre de déroulement des événements |
| Sous-modèle bifurcatif | Un événement biographique constitue une rupture temporelle : <ul style="list-style-type: none"> - les bifurcations sont totalement imprévisibles et l'analyse explicative porte sur les « tronçons calmes » ; - le point critique désigne le risque d'avènement de la bifurcation ; - crise et sortie de crise sont prévisibles ; - la logique de la perturbation produit les divergences aux points critiques ; |
| Sous-modèle énergétique | Il existe des destins probables que l'on peut éviter en dépensant de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Inégalité des mobilisations de ressource pour parvenir à un état donné ; - Un cours normal d'évènements ne peut être brisé que par la mobilisation d'un surcroît d'énergie. |
| Sous-modèle différentiel | Le temps est un continuum : <ul style="list-style-type: none"> - les modèles de survie : à chaque instant, l'individu a une probabilité de passage d'un état à un autre en fonction |

| | |
|--|--|
| | <p>de caractéristiques données ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - les approches stratégiques : les décisions au temps T sont dictées par les anticipations qu'il fait des possibles et des probables |
| Modèles structuraux | |
| Le jeu des temporalités historiques | <p>Les parcours de vie sont pré-structurés par des temporalités à l'échelle de l'histoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en phase de temporalités de plus moins longues fréquences - perduration de comportements ou d'attributs liée à des générations (effet de génération) ; - surgissement d'évènements « historiques » (effet de période) - système cyclique reposant sur des équilibres économique-démographiques (Easterlin, 1961) |
| Les formes sociales d'organisation temporelle de l'existence | <p>La construction sociale des formes nécessaires de l'activité et de l'organisation des existences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalisation institutionnelle du cours de la vie (Kohli, 1986) ; - schèmes narratifs et matrices symboliques des récits biographiques (Robin, 1988) ; |

Chapitre 2. Règles d'âge et biographies professionnelles normales : le cas de la primo-insertion

Un certain nombre de mes travaux sur les politiques d'insertion des jeunes (Lima, 2008 ; Lima, 2012a ; Lima, 2016) alimentent la thèse de Martin Kohli sur la transformation historique de la structuration institutionnelle des parcours de vie depuis la fin des années 1970. Allant à l'encontre des deux hypothèses interprétatives alternatives qui s'affrontent encore aujourd'hui (Kohli, 2007 ; voir chapitre 1), celle du passage à un régime post-fordiste (Myles, 1990) ou post-moderne (Giddens, 1991 ; Beck, Giddens, Lash, 1994) des parcours de vie déstandardisés et individualisés d'une part, et celle du retour à un modèle pluraliste des parcours de vie d'avant la parenthèse des années 1960 d'autre part⁴⁵, Kohli défend celle d'un processus irréversible de modernisation des parcours de vie.

Selon moi, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux qui composent l'État social français ont développé une réponse historiquement située à la crise du modèle fordiste de déroulement du parcours de vie par l'institutionnalisation de la transition de l'école à l'emploi des moins diplômés comme étape du cycle de vie sociale et professionnelle à part entière. Aussi une analyse en termes de « transition » entre l'école et l'emploi me semble sous-estimer les facteurs structurels et institutionnels qui tendent à donner une consistance sociale forte à ce qui s'apparente plutôt à un âge de la citoyenneté professionnelle et sociale. Quelques quarante années de lutte contre le chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans ont contribué à créer pour cette « autre jeunesse » (Dubar, 1987) un espace-temps particulier, identifiable par des bornes d'âge, tant du point de vue des droits sociaux que de la position sur le marché du travail. L'aménagement de ce temps social distinct en fait une expérience sociale particulière, celle de la « galère », composée d'une forte instabilité sur un marché du travail fortement socialisé et de droits sociaux subjectifs dégradés qui les placent sous double dépendance de la famille et du marché. Pour cette strate de la jeunesse, on relève le passage de plus en plus fréquent par une phase que les économistes travaillant sur les trajectoires mettent au jour statistiquement, phase qui comporte des seuils d'entrée et de sortie et des normes de durée. Cette standardisation paradoxale des trajectoires (car caractérisée non par la généralisation d'un statut mais par la diffusion d'un modèle de trajectoire composé d'aller-retours entre des positions hétérogènes mais globalement dominées) est fortement déterminée par des choix de politiques sociales qui par les seuils d'âge qu'elles mobilisent, induisent un

⁴⁵ Cette thèse est plutôt portée par des démographes ou des historiens de la famille en se basant sur la variation des taux de natalité et de nuptialité.

approfondissement de la chrono-logisation des existences sur la base de l'âge (ou âgisée), une réorganisation sociale du temps de l'individu à l'échelle de la vie toute entière.

Cette chrono-logisation des existences par les politiques sociales en quatre phases distinctes (éducation/primo-insertion/emploi/retraite) n'est pas retranscrite mécaniquement dans les biographies normales, c'est-à-dire dans les représentations du déroulement probable des parcours professionnels. Qu'est-ce qu'une vie professionnelle normale pour des jeunes qui s'apprêtent à entrer dans la vie active ? Par le jeu de la réception des discours médiatiques et de ceux des autres significatifs, ainsi que du sens qu'ils donnent à différentes expériences du marché du travail dont ils sont témoins, se construit une représentation du parcours qui les attend. Les individus proposent leur propre chronologie qui dessine un espace des possibles biographiques. La norme biographique est alors très difficile à saisir et on ne peut que l'approcher par des récits biographiques rétrospectifs ou projectifs qui mettraient en scène le conformisme ou l'anticonformisme biographique. En procédant à un traitement secondaire du panel de Caen, je mets en lumière la faible identification de la primo-insertion par les jeunes eux-mêmes, alors que prédomine un modèle biographique de l'instabilité généralisée, que ce dernier soit perçu comme le produit d'une insécurité des marchés ou une norme prescriptive de carrières mobiles.

1. L'institutionnalisation du cycle de primo-insertion : politiques sociales et chrono-logisation âgisée des existences

L'aménagement en France d'un cycle de primo-insertion peut s'analyser comme la poursuite d'un processus de chrono-logisation âgisée des existences dont l'État social serait le moteur. Je propose d'explorer les quatre dimensions essentielles de ce processus.

La première dimension concerne la *définition fonctionnelle* de ce nouvel âge de la vie. Ainsi, un processus d'institutionnalisation se développe lorsque la société met en place des structures chargées de donner du sens à une phase du cycle de vie par rapport au travail. On assiste alors à une forme de spécialisation fonctionnelle qui permet de sortir l'individu de l'état de latence sociale et professionnelle. Cette dimension correspond au « travail sur autrui » pratiqué par certaines institutions et des professions qui les représentent (Dubet, 2002). Ce processus historique de définition n'est pas exempt de débats sur le type de fonctions que ces institutions de gestion du cycle de vie doivent assumer ainsi que sur les acteurs appelés à participer à la structuration de cet âge de la vie.

La seconde dimension concerne la *définition des droits et des obligations* propres à cet âge de la vie. La citoyenneté sociale n'est pas calquée sur le calendrier de l'âge politique et civique.

Elle comporte sa propre logique, organisant à sa manière la « police des âges » (Percheron, 1991). La modulation des droits sociaux selon l'étape du cycle de vie est justifiée par les spécificités du rapport au travail et de la situation familiale. Elle contribue à l'autonomisation d'un âge social.

La troisième dimension concerne la *synchronisation* du parcours par l'établissement de repères d'âge chronologique qui marquent l'entrée et la sortie de cette nouvelle temporalité sociale. Cette notion se rapporte ainsi à la fonction de scansion temporelle des institutions. Les individus se voient appliquer un calendrier formel des transitions figé dans des lois et des dispositifs publics qui concourent à la standardisation des parcours. La chrono-logisation d'un âge social augmente donc avec le degré d'harmonisation des repères d'âge dans les différentes législations et politiques sociales.

La dernière dimension renvoie au pouvoir stratificateur des politiques sociales qui structurent les parcours en les différenciant. Dans le cas de la primo-insertion, le critère d'âge dans les dispositifs d'insertion destinés aux jeunes est très fréquemment associé à un ciblage sur un segment de la jeunesse qui, désignée tantôt par son niveau de diplôme, tantôt par sa situation de vulnérabilité sociale ou encore par sa situation géographique, se trouve toujours dans la frange dominée à la fois socialement, scolairement et économiquement. Si bien que les mesures âgisées s'appliquent d'abord et avant tout à cette classe de jeunes. L'espace de l'insertion professionnelle des jeunes se segmente avec d'un côté un régime d'externalisation de l'insertion au sein d'un appareil d'État ou parapublic régi par des dispositions législatives et nationales et de l'autre un mode plus internalisé de la transition entre l'école et l'emploi prise en charge par les établissements de formation eux-mêmes.

1.1. L'insertion des jeunes : l'âge de la qualification

L'hypothèse d'une *définition de plus en plus homogène du contenu social* de l'âge d'insertion est la plus probable : ce dernier est explicitement dédié à la socialisation professionnelle, c'est-à-dire à l'apprentissage des codes, normes, habitudes de travail et savoir-faire professionnels liés à l'exercice d'une activité de travail. Cette hypothèse était déjà avancée à la fin des années 1980 par José Rose et Philippe Méhaut puisque pour eux, « *derrière l'apparence du foisonnement incontrôlé des mesures parcellaires s'est peu à peu mis en place en France un dispositif spécifique de gestion de la transition professionnelle* » (Méhaut et alii, 1987, p. 132). Ce qu'ils nommaient la transition professionnelle (et que nous préférons désigner par le néologisme de primo-insertion) apparaît alors comme « *un moment*

singulier de construction de la qualification, marqué par une redéfinition des capacités des personnes et un rôle accru des entreprises » (Rose, 1998, p. 69).

Ce moment d'acquisition de savoirs professionnels au sens large se détache clairement de la période de la « formation première » (Charvet, 2001) qui dote les individus de compétences génériques ou d'un « socle de compétences » tout en formant le citoyen. La politique du collège unique a d'ailleurs repoussé l'âge de l'orientation professionnelle, marquant ainsi une séparation plus nette entre la formation générale et la formation professionnelle. La socialisation au monde du travail ouvrier prise en charge par l'école jusque dans les années 1960 a été expurgée des collèges d'enseignement technique et des lycées professionnels pour être déléguée à des organismes de formation professionnelle des jeunes fortement reliés aux entreprises. Cette phase est donc bien tournée vers le temps pivot que représente l'âge du travail, l'action publique considérant ce dernier comme l'horizon de la politique sociale. Mais elle est aussi connectée à la phase éducative par les règles de ciblage des dispositifs d'insertion et de formation professionnelle des jeunes qui se fondent sur la hiérarchie scolaire. Le « jeune en difficulté », cible des mesures de politiques de l'emploi est d'abord qualifié par son (bas) niveau de qualification : dans un premier temps le niveau IV-Vbis de formation sert de repère discriminant dans la sélection du public des dispositifs postsecondaires ; aujourd'hui la barrière du diplôme s'est déplacée au niveau du baccalauréat. La sortie du système sans un niveau de diplôme jugé suffisant détermine en tout cas une place dans le système de socialisation professionnelle postsecondaire.

L'école a intégré en partie cette fonction : la formation professionnelle par alternance a été développée au sein des établissements secondaires et l'accès à une qualification minimale de niveau V est devenu formellement une mission de l'Éducation nationale depuis 1989. Mais Philippe Méhaut et José Rose, de même que Claude Dubar, ont bien montré le rôle des organismes de formation postsecondaires qui deviennent les institutions spécialisées dans la prise en charge des jeunes peu ou pas qualifiés (Méhaut et *alii, ibid.*; Dubar, 1987). Les accords interprofessionnels de 1983 donnant naissance aux contrats de qualification, aux contrats d'orientation et aux stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) pour les jeunes de 16 à 25 ans sont le signe que les partenaires sociaux (CNPF, devenu Medef, et CFDT en tête) s'engagent aussi sur la définition et l'encadrement de ce moment particulier que constitue la primo-insertion. Cette concertation se met en place sur fond de critique de l'inefficacité de l'école dans ce processus d'acquisition d'une qualification. Comme le martèle Michel Tissier, secrétaire confédéral de la CFDT lors du vote de la loi de février 1984

qui reprend les accords interprofessionnels de 1983, les contrats de formation en alternance sont l'occasion de réaffirmer que « *beaucoup des composantes [de la qualification] ne peuvent s'acquérir en dehors de l'expérience directe, en vraie grandeur, insérée dans un collectif de travail* » (*Actualités de la formation permanente*, 1984, p. 64). D'ailleurs, alors que l'Éducation nationale avait tendance à recentrer les actions de qualification sur les jeunes les moins formés, les partenaires sociaux ont refusé que les contrats en alternance soient réservés aux moins diplômés au motif que le problème de la qualification était un problème différent de celui de l'éducation. Depuis, cette politique d'ouverture sociale des contrats en alternance n'a jamais été démentie.

Pour assurer cette fonction de socialisation au travail, l'entreprise acquiert donc une place grandissante puisqu'elle devient un lieu de formation. En effet les stages et contrats en alternance peuvent s'analyser comme « *une sorte d'institutionnalisation de la formation sur le tas* » (Méhaut *et alii*, *ibid.*, p. 152) par laquelle l'entreprise se voit reconnaître un rôle dans la définition des savoirs valorisables mais aussi dans le processus de construction de la qualification lui-même. Peu à peu se sont ajoutés d'autres acteurs clés de cette « formation sur le tas institutionnalisée » : les entreprises d'intérim ont acquis par exemple un véritable statut d'acteur de l'insertion professionnelle des jeunes. Le travail intérimaire est devenu un outil mobilisé dans les parcours d'accompagnement des jeunes dans un objectif formatif au même titre que la formation ; il lui est même parfois préféré. Les conventions entre les grandes centrales du travail intérimaires et les acteurs publics de l'insertion des jeunes se multiplient, comme récemment dans la mise en œuvre de la Garantie jeunes⁴⁶.

1.2. Un système de sécurisation paradoxale de la primo-insertion

La seconde dimension de l'institutionnalisation d'une phase du cycle de vie interroge le statut des jeunes en insertion dans la protection sociale. Le caractère familialiste de l'État social français n'est plus à démontrer (Van de Velde, 2008 ; Chevalier, 2015). L'État a fait le choix de politiques sociales qui préservent les intérêts de la famille comme unité de base de la société. Le quotient familial et les allocations familiales sont les principaux outils de ce soutien à la solidarité intrafamiliale, les jeunes étant supposés bénéficier des retombées de cette redistribution vers les ménages. Le compromis de l'après-guerre associe une politique familiale généreuse à une aide directe aux jeunes adultes limitée. Sous la pression des associations familiales, l'extension des allocations familiales a accompagné l'allongement de

⁴⁶ Accord de coopération entre l'État, Prism'emploi et l'UNML en faveur de l'emploi des jeunes notamment en Garantie jeunes, 4 juin 2014.

la jeunesse si bien que les jeunes Français demeurent dans le giron de leur famille à des âges relativement avancés. Pour les enfants des classes populaires dont les parents ne peuvent financer l'autonomisation, cette politique familiale et sociale conduit à une cohabitation familiale prolongée jusque dans la longue phase d'insertion (Van de Velde, 2008).

On doit ajouter à ce premier pilier (familial) des politiques sociales de jeunesse, un second pilier de politiques sociales individualisées, ciblées sur les jeunes et ayant une fonction de sécurisation de la phase de primo-insertion : un système de sécurisation paradoxale et inachevée de la transition, formé de mesures indemnisées sur prescription, mesures pouvant être coordonnées dans le temps des parcours par ces mêmes prescripteurs référents. Ce système de plus en plus formalisé a comblé un vide institutionnel laissé par le reflux de la protection sociale de droit commun au jeune âge (Lima, 2016). Le refus d'ouvrir le RMI aux jeunes de moins de 25 ans en 1988 et surtout l'exclusion des jeunes du bénéfice de l'allocation d'insertion en 1992 finit de structurer une période de la vie originale du point de vue de la citoyenneté sociale, qui se distingue tant de la phase éducative couverte par le statut d'élève et d'étudiant que de la phase de l'emploi « normal ».

1.2.1. Brève histoire d'une protection sociale d'exception : le jeune en difficulté comme welfare underclass⁴⁷

Le premier temps des minima sociaux de jeunesse, entre 1951 et 1988, est celui de l'inclusion à la marge du système d'indemnisation du chômage de la catégorie des jeunes primo-demandeurs d'emploi. Ce mouvement s'est accompagné d'une réflexion sur les faits générateurs de droits.

Au début des années 1950, l'État codifie la situation des jeunes primo-demandeurs d'emploi dans le droit de l'indemnisation-chômage⁴⁸. L'assurance-chômage qui vient compléter le régime public d'aide aux chômeurs en 1958 s'inspire de cette codification avec toutefois des décalages révélateurs d'une vision propre aux partenaires sociaux. Cette intégration des jeunes dans le régime général du secours aux travailleurs privés d'emploi articule deux objectifs importants : d'une part la généralisation de la protection sociale à des catégories de plus en plus larges de la population et notamment aux non salariés⁴⁹, d'autre part l'inscription

⁴⁷ On trouvera dans mon ouvrage *Pauvres jeunes* une reconstitution historique plus complète réalisée grâce à un travail documentaire et des recherches dans les archives de l'Unédic.

⁴⁸ On doit au régime de Vichy l'unification et la centralisation du secours public aux chômeurs. L'architecture globale du système de l'assistance publique aux chômeurs n'est guère modifiée par les gouvernements de l'immédiat après-guerre (Le Crom, 2001).

⁴⁹ Bruno Palier décrit le principe de généralisation de la protection sociale qui a guidé les différentes lois de la sécurité sociale au lendemain de la seconde guerre mondiale comme « la traduction française de l'objectif d'universalisation de la protection sociale préconisé par Beveridge ; ce qui reste quand on a renoncé aux

des politiques de main d'œuvre dans un projet global d'adaptation et de modernisation de l'appareil productif, objectif porté par le commissariat général du plan⁵⁰.

À partir de la loi sur la formation professionnelle de 1971, ce statut de primo-demandeur d'emploi (sans limite d'âge) qui offrait une protection minimale (somme forfaitaire versée pendant un an maximum) va se trouver marginalisé par la succession de mesures de lutte contre le chômage des jeunes. Ces dernières occasionnent la multiplication des supports statutaires dérogatoires au droit commun du travail : stagiaire de la formation professionnelle, salarié en contrats en alternance, salarié en emploi aidé... chaque type de dispositif comporte des droits, des conditions d'entrée et des modalités spécifiques. Mais dans ces dispositifs, l'âge conditionne le plus souvent le niveau de rémunération, le taux de salaire, ou encore le niveau de la garantie de ressources (voir tableau en annexe).

Le dernier temps de la protection des jeunes précaires s'ouvre avec la loi sur le RMI qui exclut du bénéfice de ce filet de sécurité sociale les jeunes de moins de 25 ans. Le droit social des jeunes à un revenu minimum est alors envisagé dans les nouveaux termes du débat sur l'assistance et non plus dans ceux qui prévalaient pendant les Trente Glorieuses sur l'investissement productif de la nation. Commence un reflux progressif du droit subjectif à une couverture du risque de chômage. Ce second âge des minima sociaux de jeunesse se caractérise par l'ancrage rhétorique du thème de « l'activation » à la fois comme principe macro de gestion des masses financières de la protection sociale (privilégier les dépenses de politiques de l'emploi par rapport aux dépenses d'indemnisation du chômage) et de gouvernement des individus au niveau micro (inciter les chômeurs à « s'activer », c'est-à-dire à produire les efforts suffisants de recherche d'emploi). C'est au nom de cette logique – que l'on applique de manière privilégiée aux jeunes – que ces derniers voient leur droit à une garantie de ressource subjective se réduire drastiquement alors que les statuts dérogatoires au droit commun du travail se multiplient : stagiaire de la formation professionnelle, salarié en alternance, salarié en emploi aidé, jeunes en Garantie jeunes⁵¹ puis en PACEA. Ainsi se dessine une protection sociale de jeunesse sous la forme d'une sécurisation spécifique de cet

principes d'unité et d'uniformité » (Palier, 2005, p. 107).

⁵⁰ Cet objectif justifie l'introduction de conditions de diplôme pour la perception de l'allocation forfaitaire des Assédis.

⁵¹ La Garantie jeunes est un programme d'accompagnement des jeunes ni en formation ni en emploi (NEET) de 18 à 25 ans pendant un an (renouvelable une fois) proposant un encadrement de la mise au travail des jeunes (sessions collectives en mission locale et rendez-vous en tête-à-tête) avec une garantie financière mensuelle en dessous d'un certain seuil de revenu. Le décret n°2016-1855 relatif au Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et à la généralisation de la Garantie jeunes a été publié au JO le 27 décembre 2016.

âge de la vie mais aussi d'un système « âgisé » de droits sociaux, c'est-à-dire d'un système dans lequel l'âge des individus fonde un traitement institutionnel différencié et l'accès à des ressources inégales.

Cet âge de la vie est progressivement associé à plusieurs sortes de droits qui ne sont pas opposables. Il est tout d'abord clairement lié au « droit à la qualification » qui prend le relais, dans le temps, du droit à l'éducation. Le crédit-formation individualisé (CFI) créé en 1989 témoigne de la volonté des partenaires sociaux et de l'État de délimiter une zone de droits sociaux spécifiques à la phase de mise au travail. Dans le même sens, deux des trois instances de réflexion sur les politiques de la jeunesse qui se sont réunies dans les années 2000-2001 ont fait des propositions allant dans le sens d'un « droit individuel à l'expérience professionnelle » (Charvet, Andrieu, Labadie, 2001), ou encore d'un « droit à l'expérience professionnelle et à un emploi » (De Foucauld, Roth, 2002). Les droits de l'insertion sont donc majoritairement des droits-créances médiateurs (Lafore, 1998) qui représentent un investissement économique et social.

De plus, comme pour la retraite, la question du revenu associé à l'absence d'emploi, c'est-à-dire la question du « risque de primo-insertion », est devenue peu à peu un problème public. La thématique du risque (d'exclusion) a supplanté la thématique des inégalités sociales intragénérationnelles. Ce système de prise en charge est autonome et spécifique à cet âge de la vie sans pour autant que le jeune en insertion ait trouvé un statut propre (comme l'élève ou le retraité). Au contraire, la prolifération des statuts possibles de la primo-insertion et la discrétionarité avec laquelle ils sont accordés provoquent un brouillage catégoriel empêchant tout processus d'identification de la part des individus.

1.2.2. Vers une gestion coordonnée des parcours de primo-insertion comme système de sécurisation

La faiblesse des institutions sociales de prise en charge du risque de discontinuité de parcours n'équivaut cependant pas à un vide social : elle donne une importance considérable aux professionnels de la coordination dans ce système puisqu'ils sont chargés de permettre un enchaînement continu des mesures qui sont autant de ressources pour les individus.

Dès 1981, Bertrand Schwartz, nommé délégué interministériel à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, se charge de développer le réseau des missions locales et Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) avec l'objectif de constituer un guichet unique pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes entre 16 et 25 ans. Ces missions locales ont encore aujourd'hui vocation à résoudre les problèmes des jeunes dans leur

globalité. Fort de ses 440 structures, le réseau des missions locales effectue un entretien avec 1,2 millions de jeunes chaque année et accueille 534 000 jeunes pour la première fois⁵². Il joue un rôle important pour les jeunes qui recherchent un emploi puisque 60 % des jeunes sortis du système scolaire avant 26 ans se sont rendus dans une mission locale ou une PAIO durant leur première année de recherche d'emploi (Mas, 2004). Certes, la spécificité de ces structures est de s'adresser prioritairement aux jeunes peu ou pas qualifiés qui les fréquentent à 68 % durant leur première année de recherche d'emploi mais 46 % des jeunes ayant suivi des études supérieures ont fait de même. La part des bacheliers ou plus dans l'activité du réseau n'a cessé d'augmenter depuis 2005 et ils représentent aujourd'hui 36% des jeunes accueillis (Bonnevialle, 2014).

Cette prise en charge globale implique un accès parfois monopolistique à des ressources essentielles des politiques sociales de jeunesse : ainsi les missions locales sont le plus souvent désignées comme prescripteur des actions de formation professionnelle des conseils régionaux et de fait, ce sont 28 % des jeunes ayant entrepris une formation (plus de la moitié des jeunes sans qualification) dans les trois années qui suivent leur sortie du système scolaire qui ont été orientés par une mission locale ou une PAIO (Mas, 2004). Elles ont aussi organisé la montée en charge de nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand : les Tuc en 1984, les CES et CEC en 1989, les emplois-jeunes (1997) et les contrats d'avenir (2012). De même, les conseillers d'insertion en missions locales sont les principaux instructeurs de dossiers de demande de Faj et ils orientent massivement sur la Garantie jeunes. L'élément pivot de système de protection « jeunesse » n'est donc pas le droit mais un corps professionnel spécialisé dans la mobilisation coordonnée dans le temps des ressources que constituent les mesures pour l'emploi et les crédits d'action sociale. En tentant un suivi rapproché des jeunes, les conseillers en insertion des missions locales organisent tant bien que mal une couverture des risques de rupture de continuité dans les parcours.

La mise en forme de l'accompagnement contractualisé des jeunes en difficultés de 16 à 25 ans à partir de 1995 représente la dernière étape de construction de cette classe de l'État social âgée. D'abord sous forme expérimentale avec l'Itinéraire Personnalisé d'Insertion Professionnelle (1995), puis généralisée par le programme Trace assorti de la Bourse d'Accès à l'Emploi (1998), la formule du contrat d'accompagnement sécurisé a été prolongée par le Civis dans le cadre du plan Borloo (2005), pour aboutir à la Garantie jeunes expérimentée depuis 2013. Le même modèle de sécurisation paradoxale des parcours de jeunes chômeurs à

⁵² Chiffres de 2013. Source : Dares, *Atlas des missions locales*, juin 2015.

risque d'exclusion est alors reproduit : un accompagnement pendant un an pour des jeunes 16-25 ans ; le monopole de la gestion de ce parcours confié aux conseillers en missions locales ; une allocation pour les périodes pendant lesquelles le jeune ne perçoit aucun revenu. La forme d'assistance-jeunesse qui a été bricolée ces dix dernières années acquiert de ce point de vue un degré supplémentaire de cohérence.

1.3. La synchronisation des politiques sociales de jeunesse : seuils d'âge d'entrée et de sortie de l'âge de la primo-insertion

Au cours de ces quarante dernières années, nous avons assisté à une relative synchronisation des politiques d'insertion à destination des jeunes précaires. Les dispositifs d'insertion des jeunes ont posé les bornes de ce nouvel âge de la vie entre 16 et 25 ans (Voir tableau en annexe de ce chapitre). L'âge de 16 ans marque la fin de l'âge de la scolarité obligatoire. C'est aussi le seuil d'entrée dans les principaux contrats en alternance et les mesures d'insertion : les stages de formation alternée ainsi que les contrats de formation en alternance débutent à 16 ans, tout comme le contrat d'apprentissage⁵³, le plus ancien de ces contrats. Si les gouvernements ont longtemps eu tendance à proposer les contrats aidés sans objectifs de diplomation aux seuls jeunes de plus de 18 ans (contrat d'adaptation, contrat emploi-solidarité, emplois-jeunes) pour ne pas encourager l'abandon scolaire chez les plus jeunes, on note depuis 2012 une indifférenciation plus grande entre emplois aidés et formation en alternance. Les emplois d'avenir tout comme les contrats de génération sont en effet accessibles dès 16 ans, alors qu'ils ne prévoient aucune condition de salaire spécifique et croissante avec l'âge.

À 25 ans prennent fin tous les dispositifs d'insertion pour les « jeunes » et ces derniers peuvent faire valoir leur droit au revenu social d'activité⁵⁴. Au-delà de 25 ans, la législation fiscale estime qu'un jeune, même étudiant, ne peut plus être à la charge de ses parents⁵⁵.

⁵³ Dans le cas le plus général.

⁵⁴ Certes on peut constater depuis le tournant des années 1990, une tendance à étendre aux adultes des mesures d'aide à l'emploi auparavant réservées aux jeunes. Cette dé-compartmentation des publics amorcée avec le CES (contrat emploi-solidarité) et le CEC (contrat emploi consolidés) s'est confirmée pour une catégorie de contrats aidés destinés aux publics « éloignés de l'emploi » ; aujourd'hui le contrat-unique d'insertion dans sa version marchande et non marchande concerne des publics éligibles jeunes et adultes. Mais les bornes d'âges sont réintroduites par le biais de la réglementation en définissant les « publics prioritaires » des jeunes en difficultés d'insertion entre 16 et 25 ans. Que ce soit par le biais de des emplois d'avenir ou des CIE-starter (qui sont conçus comme des CUI pour les jeunes), la catégorie d'âge est systématiquement réintroduite dans le système des politiques de l'emploi.

⁵⁵ Le principe du quotient familial introduit par la loi de finances du 31 décembre 1945 suppose de définir « l'enfant à charge » et d'en fixer les limites d'âge. L'âge de la majorité (21 ans jusqu'en 1974) constitue un premier seuil. Mais le report de la limite d'âge pour étude est prévu dès 1945, jusqu'à 23 ans pour les enfants dont les études ont été retardées par des événements résultant des hostilités.

Comment les politiques de lutte contre le chômage des jeunes puis le système de garantie de ressources se sont-elles synchronisées autour de ces deux repères d'âge : 16 et 25 ans ?

Les mécanismes de synchronisation des politiques sociales de jeunesse relèvent à mon sens de ce que les politistes appellent, à la suite des économistes, la dépendance au sentier (Pierson, 1994 ; Palier, 2010), à savoir des dynamiques d'auto-renforcement par lesquelles un choix arbitraire de départ devient de plus en plus contraignant à mesure qu'il s'inscrit dans la durée. Dans le cas qui nous occupe, l'arbitraire est d'origine statistique : le chômage des jeunes se présente statistiquement comme celui des jeunes de moins de 25 ans.

1.3.1. L'évidence de la représentation statistique : du chômage des jeunes au chômage des moins de 25 ans

Les acteurs des politiques de l'emploi élaborent leurs actions et les politiques sur la base d'une représentation du problème et de la population dans laquelle la statistique et ses catégories fonctionnent comme outil de cadrage cognitif. Les organismes de la statistique publique sur le travail mettent à disposition des décideurs des catégories prêtes à l'emploi *et* des chiffres car « quantifier c'est convenir puis mesurer » (Desrosières, 2008). L'opération de définition et de classification est peut-être plus cruciale encore que l'opération de mesure. L'argumentation statistique des politiques économiques importe alors dans le discours politico-administratif des catégories dont les principes de construction sont ignorés ou oubliés. Le chômage (ou plutôt le chômeur) fait partie de ces catégories conventionnelles forgées par la statistique (Salais, Baverez, Reynaud, 1990 ; Topalov, 1994) à des fins politiques mais il en est de même pour celle de « jeune ». La population au chômage se présente, aux yeux des membres du cabinet du ministre du travail, des acteurs de la commission « emploi » au commissariat général du plan, et de ceux en charge de la production de politiques de l'emploi, d'emblée découpée en tranches d'âge. Les chiffres du chômage des jeunes informent sur la réalité d'un phénomène que les statisticiens participent à circonscrire et à construire. Une fois cette catégorie statistique transformée en catégorie cible des politiques publiques, les limites d'âge des dispositifs existants ou inscrits dans la législation sociale sont devenus des repères et des contraintes pour les nouveaux dispositifs qui se créent.

Lorsque le premier plan Barre de lutte contre le chômage des jeunes est déclenché en 1977, le ministère du travail dispose de deux sources principales pour « connaître » le chômage et ce depuis le tournant des années 1970 : la population disponible à la recherche d'un emploi

mesurée par l'enquête sur l'Emploi de l'Insee sur une base annuelle⁵⁶, et la demande d'emploi non satisfaite chiffrée chaque mois par l'opérateur public de placement, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE). Or ces deux sources qui divergent dans leur définition du chômage, respectent les standards internationaux d'intervalles d'âge quinquennaux finissant par 4 et par 9, convention largement admise en démographie, et isolent de ce fait les « jeunes » entre 16 et 24 ans (voir encadré). Si bien que le « taux de chômage des jeunes » que les services de statistiques du ministère du travail d'un côté et l'Insee de l'autre publicisent⁵⁷ et transmettent aux autorités est celui des chômeurs « de moins de 25 ans ». L'objectif général de traitement du chômage des jeunes se traduit alors opérationnellement par des mesures pour traiter le chômage des moins de 25 ans.

La longue marche de l'harmonisation des classes d'âge dans les statistiques du chômage

La variable de l'âge, tout comme celle du sexe est une variable qui structure très tôt la présentation des statistiques sur la population active, que celles-ci soient issues du recensement, de l'enquête sur l'Emploi à partir de la fin des années 1960 ou encore des statistiques du marché du travail fournies par les services de main d'œuvre et l'ANPE.

Si l'âge est très couramment utilisé, la manière de tracer les frontières de tranches d'âge, c'est-à-dire l'opération de groupement d'âge, connaît des variations importantes dans le temps et selon le type de sources.

Les statisticiens du travail sont amenés à se poser un certain nombre de questions concernant les âges limites (quelles bornes inférieures et supérieures retenir dans le recueil de données et leur présentation ?), le nombre de postes d'âge (en combien de tranches d'âge faut-il répartir la population ?), les bornes de chaque tranche d'âge (les tranches d'âges doivent-elles être uniformes ? Faut-il appliquer le même principe de groupement à chaque catégorie d'âge ?). Tous ces choix aboutissent à un classement par âge qui donne une certaine représentation de la main d'œuvre ainsi que du phénomène sur lequel le statisticien souhaite faire jouer la variable de l'âge.

La logique du classement par âge suit des conventions de méthodes qui s'établissent peu à peu au niveau international. Elle fait l'objet de propositions de résolutions par le groupe sur l'emploi et la main d'œuvre dès les premières conférences de statisticiens du travail à l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la commission de la population de

⁵⁶ Les statistiques sur les demandes d'emploi en fin de mois ne sont pas considérées comme fiables jusqu'au début des années 1980 (Goux, 2003). La base étant exhaustive, elles présentent cependant des possibilités de découpage par âge plus fins que l'enquête Emploi, à savoir à l'année près. Alors que pour la préparation du IVème plan (1962-1965), la commission de la main d'œuvre ne pouvait se baser que sur les données du dernier recensement déjà ancien (1954), pour le rapport suivant (1966), le président de la commission Jean Fourastié cite les enquêtes sur l'emploi de 1962, 1963, 1964 et 1965, comme sources principales sur la population active.

⁵⁷ Le journal *Le Monde* publie le 13 mai 1974 les premiers chiffres du chômage des « moins de vingt-cinq ans » en citant les Demandes d'emploi non satisfaites. C'est d'ailleurs la part des chômeurs de moins de vingt-cinq ans qui est utilisée comme indicateur et non le taux de chômage. Cf. *Le Monde*, « Emploi : la poussée démographique augmente le chômage des jeunes », 13 mai 1974.

l'Organisation des nations unies (Onu) dans sa 4^{ème} session (1949) a établi un standard minimal d'intervalles d'âge pour les données de recensement de population active qu'elle recommande d'appliquer : moins de 15 ans ; 15-19 ans ; 20-24 ans ; tranche de 10 ans de 25 à 64 ans ; 65 ans et plus. Certains statisticiens de la commission de la main d'œuvre de la conférence des statisticiens du travail (Ilo, 1948) essayent de pousser les États à une plus grande précision (statistique âge par âge pour les « jeunes » par exemple) mais sans grand succès⁵⁸. Ce n'est qu'en 1957 que la 9^{ème} conférence des statisticiens du travail adopte la résolution n° 23 rappelant qu'il est « désirable » de se conformer aux standards internationaux sur les intervalles d'âge.

La population disponible à la recherche d'un emploi : la France adopte la limite inférieure des 15 ans dans sa présentation des recensements de 1962 (Insee, 1964) alors que la scolarité obligatoire s'arrête encore à 14 ans⁵⁹. Les statistiques de chômage par âge n'apparaissent qu'à partir du traitement du recensement de 1954 avec des tranches d'âge en 8 postes : 14-19 ans, 20-24 ans puis tranches décennales jusqu'à 64 ans et 65 ans et plus (Maufroy, 1955, p. 851 et s.) en distinguant les personnes ayant déjà travaillé, et celles n'ayant jamais travaillé. La variable d'âge est mobilisée à trois reprises : un tableau sur « le nombre de personnes sans emploi cherchant du travail suivant le sexe et l'âge », « la répartition proportionnelle suivant le groupe d'âge par sexe des personnes sans emploi cherchant du travail » et enfin « la répartition proportionnelle suivant la durée de l'inactivité par groupe d'âge de personnes sans emploi ayant déjà travaillé ». Elles disparaissent dans le recensement de 1962 pour réapparaître dans le recensement de 1968 qui indique la population disponible à la recherche d'un emploi par sexe, âge et ancienneté de recherche d'emploi (toujours en distinguant ceux qui n'ont jamais travaillé). À partir de ce recensement et dans les enquêtes emploi à partir de 1982, les groupes d'âge quinquennaux de jeunes (15-19 et 20-24) sont fondus dans une seule catégorie des 15-24 ans (ou moins de 25 ans).

Une autre manière de procéder consiste à présenter le portrait de la catégorie « jeune » : on trouve un portrait des 15-24 ans pour les recensements de 1962, 1968, puis les enquêtes emploi entre 1982 et 1992, date à laquelle l'Insee élargit son portrait aux 15-29 ans. Pour cette catégorie de « portrait » qui n'organise pas cognitivement la comparaison des jeunes avec les autres catégories d'âge, la variable descriptive d'activité qui se lit en colonnes (« actif », « scolarisé », « autre inactif ») leur est spécifique.

La demande d'emploi non satisfaite : une circulaire du ministère du travail datant du 7 juillet 1951 demande à ses services de transmettre l'état du marché du travail des moins de 18 ans hebdomadairement. Dès lors, les services de main d'œuvre puis l'ANPE à partir de sa

⁵⁸ Les propositions de résolution allant dans ce sens sont systématiquement bloquées par des États qui souhaitent éviter des contraintes et par des administrateurs des États qui pensent que les mesures trop directives décourageraient la construction d'enquêtes de main d'œuvre. En 1947, la 6^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail décide ainsi de supprimer la référence à une nomenclature d'âge et d'indiquer simplement la nécessité d'une présentation par « groupes d'âge » (Ilo, 1948, p. 20). La 8^{ème} conférence préfère à une recommandation portant sur la classification minimale légèrement plus fine que celle de la commission Population (car elle divise la population adulte à la mi-quarantaine), la constitution d'un groupe de travail issu du bureau pour travailler à un manuel technique à destination des services statistiques nationaux qui intégrerait cette proposition (Ilo, 1955).

⁵⁹ Elle ne sera prolongée jusqu'à 16 ans qu'à la rentrée 1968.

création en 1967 organisent la population des chômeurs selon un classement par âge en 6 postes dont le premier ne coïncide pas avec les catégories retenues par l’Insee et les standards internationaux. En effet les statistiques font apparaître les moins de 18 ans, les 18-24 ans, les 25-39 ans, les 40-49 ans, les 50-59 ans et les 60 ans et plus. Cette classification permet toutefois en regroupant les deux premières catégories, de retomber sur la nomenclature de l’Insee. Dès 1971, l’ensemble des statistiques du chômage, quelle que soit leur source (Insee ou Pôle emploi) sont désormais synchronisées, et présentent un portrait au contour cohérent de la jeunesse sur le marché du travail, celle des moins de vingt-cinq ans.

1.3.2. Les mécanismes de convergence des âges cibles dans les politiques sociales de jeunesse

Les mesures de formation professionnelle contenues dans la loi de 1971 ont d’abord retenu une seule catégorie d’âge aux dispositions spécifiques : les jeunes de 16 à 18 ans sans contrat de travail pour lesquels sont conçus des stages de préformation, formation et de préparation à la vie professionnelle. Ces mesures de formation sont pensées comme des remèdes à des problèmes de formation initiale (sortie sans diplôme, sans formation professionnelle, inadaptation de la formation), sur le modèle de la seconde chance ou du rattrapage et donc placées dans la continuité chronologique de l’âge scolaire. Les autres stages définis par la loi sur la formation professionnelle ne comportent qu’un seuil d’âge minimum (18 ans).

La catégorie statistique des moins de vingt-cinq ans se meut en cible d’âge avec le premier pacte en faveur de l’emploi des jeunes dit Plan Barre (1977) qui prévoit diverses mesures pour les 16 – 25 ans : les exonérations de cotisations sociales employeurs pour l’embauche d’un jeune, les stages pratiques en entreprise, les stages en centre de formation, et les contrats emploi-formation⁶⁰.

Bertrand Schwartz saisi par Pierre Mauroy sur le problème de l’insertion professionnelle des jeunes de 16 à 21 ans spécifiquement⁶¹ propose de découper cette catégorie d’âge en deux sous-groupes à qui il faut proposer des solutions différentes : les 16-18 ans qualifiés à la fois dans l’ordre psychique (« ils sont encore bien souvent marqués des signes de l’adolescence et il y a lieu de respecter chez eux les rythmes de développement tant psychologique que physiologique », Schwartz, 1981, p. 36) et scolaire (« trop âgés pour l’école, trop jeunes pour l’entreprise telles qu’elles sont aujourd’hui », p. 36) ; les 18-21 ans pour lesquels les emplois

⁶⁰ La cible est décalée d’un an pour les deuxième et troisième pactes. En ciblant les 17-26 ans, le gouvernement prend en compte les critiques qui portaient sur le risque d’incitation à la déscolarisation pour les jeunes.

⁶¹ Bertrand Schwartz lui-même souligne le caractère totalement « arbitraire » de la limite d’âge des 21 ans (Schwartz, 1981, p. 84).

aidés semblent plus appropriés. Il introduit donc un nouveau clivage fonctionnel en retenant le seuil de 18 ans qui lui paraît être l'horizon de la formation obligatoire à moyen terme (p. 39).

Les mesures envisagées à la suite du rapport Schwartz reprennent les mêmes bornes (Amat, 1985) : stages 16-18 ans et 18-21 ans pour les stages de formation professionnelle, ces derniers étant étendus aux 21-25 ans dès 1984 ; les contrats emploi-formation et les stages jeunes volontaires dans le secteur non marchand entre 18 et 25 ans. À la suite de l'ANI⁶² de 1983, les contrats en alternance (de qualification ou d'adaptation) sont réservés aux jeunes entre 18 et 25 ans sauf dérogation, de même que les stages d'initiation à la vie professionnelle.

Si les gouvernements hésitent encore entre les deux bornes d'âges supérieurs de 21 (l'âge de l'ancienne majorité) et 25 ans jusqu'en 1988, la loi sur le RMI va provoquer une stabilisation du seuil d'âge des 25 ans. En effet c'est notamment en arguant d'un système de dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes étoffé jusqu'à 25 ans et des risques de sa déstabilisation que le gouvernement défend le seuil d'accès au RMI de 25 ans (Lima, 2016). En retour cette limite d'âge dans le RMI contribue à figer et stabiliser les critères d'âge dans les mesures d'insertion à destination des jeunes en difficulté, dans une forme de renforcement réciproque des législations de la protection sociale et du travail. Les mesures sociales qui sont apparues ultérieurement comme le Fonds d'aide aux jeunes, Trace (qui s'est accompagné d'une bourse), le CIVIS ou encore la Garantie jeunes sont bornées par ce seuil d'ouverture du RMI (puis du RSA) à 25 ans.

La synchronisation des politiques d'insertion constitue donc un phénomène puissant de scansion des trajectoires des jeunes peu ou pas diplômés depuis le milieu des années soixante-dix.

1.4. Discrimination positive à la française et différenciation des parcours

Sous l'impulsion de Bertrand Schwartz fortement préoccupé par des enjeux de redistribution des chances dans la population des jeunes sortants, les mesures d'insertion des jeunes vont connaître un recentrage sur les jeunes chômeurs les plus exposés au risque d'exclusion (voir annexe). Qualifiés longtemps par leur (bas) niveau de qualification leur désignation va évoluer mais toujours dans une logique de discrimination positive (« ayant peu ou pas travaillé », « ni en emploi, ni en formation, ni en éducation », « en difficulté »).

⁶² Un Accord National Interprofessionnel (ANI) est négocié par les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel en ayant vocation à s'appliquer à toutes les branches.

Considérer le travail d'administration des mesures et des dispositifs suppose de concevoir ces derniers comme des ressources à la fois sociales, économiques et symboliques qui, dans une vision processuelle des trajectoires, contribuent à tracer des cheminements transitionnels vers des positions plus ou moins dominées dans le système professionnel et d'emploi. C'est ce que montrent les évaluations des dispositifs publics pour l'accès à l'emploi depuis que les politiques d'insertion des jeunes se sont massifiées. Elles montrent que l'effet des dispositifs sur les trajectoires d'emploi des jeunes et les chances futures dans le système social dépendent des caractéristiques des mesures et des individus. Or cette distribution des individus économiquement et socialement différenciés dans un panel de mesures hiérarchisées s'opère selon deux mécanismes de filière et de tri : les mesures sont prescrites par des intermédiaires différents en charge de la gestion de certaines catégories de publics, ce qui forme des filières d'accès pour chaque mesure, puis chaque intermédiaire met en œuvre une activité de distribution de son public entre toutes les mesures qu'il gère, opération de tri soumise à des impératifs tant gestionnaires que moraux ou « thérapeutiques ».

Chacune de ces prescriptions constitue un élément de structuration des parcours transitionnels en termes de sécurisation mais aussi en termes de destinée. De nombreuses études d'évaluation des mesures ou des dispositifs montrent que le type d'offres d'insertion auquel les jeunes ont accès (à défaut d'y avoir véritablement « recours » comme le veut la logique de la prescription) a un effet sur leur trajectoire future (Wuhl, 2002). Les évaluations des politiques d'insertion et des politiques de l'emploi depuis les années 1980 aboutissent inlassablement au même constat. En 1982, l'évaluation des stages de formation alternée par le Céreq conduit à un jugement relativement favorable sur les entrées dans les stages 16-25 ans (Amat, 1985)⁶³. Le débat sur l'écroulement s'amplifie en 1986 et 1987 à propos des Tuc (Travaux d'Utilité Collective) en place depuis 1984 (Simonin, Gomel, Schmidt, 1993, p. 27). Puis, les premières évaluations de la formation en alternance (contrat d'adaptation, contrat de qualification et Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle) aboutissent au même constat d'un écroulement selon le niveau de formation : « alors que ces formules s'adressent en principe à des jeunes sans formation, c'est justement le niveau de formation qui permet d'y accéder et d'en retirer le maximum d'avantages en termes d'accès à l'emploi et de statut. Le niveau de formation scolaire comme critère de recrutement est donc appliqué à ces jeunes, tout comme lors d'une embauche hors mesures jeunes. La formation en alternance, si elle déplace sans doute les termes de la logique concurrentielle, ne saurait évidemment l'abolir » (Bouquillard, Catala,

⁶³ Les dénonciations des pratiques sélectives des organismes de formation viendront des évaluations plus qualitatives mais par là-même moins puissantes (Malglaive, 1983).

1989, p. 51). Ce constat, repris dans le rapport sur l'insertion professionnelle des jeunes présenté à l'Assemblée nationale par Thierry Mandon (1991), est confirmé dans la foulée par les travaux du Céreq. Le contrat de qualification est tout particulièrement en cause, comme le souligne un *Bref* du Céreq de 1992 sous le titre « Les contrats de qualification : une réussite ambiguë » (Berton, 1992). Aussi le constat selon lequel « les différentes mesures n'accueillent pas les mêmes publics » (Gautié, 1996, p. 53) est-il devenu un lieu commun de l'évaluation des mesures.

Les évaluations d'impact des mesures et des dispositifs sur les trajectoires d'emploi et de salaire concordent aussi sur plusieurs points (Aeberhardt, Crusson, Pommier, 2011) : toutes choses égales par ailleurs, les contrats en alternance dans le secteur marchand sont les plus performants en matière d'occupation d'emploi et l'effet est positif sur les salaires pour l'apprentissage. Les contrats aidés dans le secteur non marchand sont en revanche globalement inefficaces voire néfastes. Les transitions vers le CDI ne sont pas plus fréquentes en sortant d'une mesure de ce type qu'après un épisode de chômage (Magnac, 1997, 2000). Ces effets sont cependant variables selon les caractéristiques des individus. Le diplôme et le temps passé au chômage, ainsi que l'âge sont des variables déterminantes de l'impact du passage par une mesure. Les Tuc ont par exemple eu un effet négatif sur les jeunes diplômés et plutôt nul sur les jeunes hommes non diplômés (Bonnal, Fougère et Sérandon, 1997). L'indicateur d'éloignement de l'emploi est encore plus significatif : « Les jeunes les plus proches de l'emploi concentreraient à la fois l'effet positif du SIVP, et celui, négatif, des contrats aidés du secteur non marchand. Dans ce cas pourrait dominer l'effet d'un « stigma négatif » auprès des employeurs, pour les jeunes qui seraient passés par ces dispositifs. Les contrats aidés du secteur non marchand semblent au contraire avoir un effet positif sur les plus jeunes, disposant de l'expérience professionnelle initiale la plus faible, au chômage depuis plus longtemps et donc les plus éloignés de l'emploi *apriori* » (Aeberhardt, Crusson, Pommier, 2011, p. 169).

Une première différenciation des trajectoires de primo-insertion découle de la spécialisation de chaque contrôleur d'accès sur des segments de politiques sociales. La désignation par l'État de prescripteurs pour chaque dispositif et surtout la régularité dans cette désignation qui associe des opérateurs à certains segments de l'action sociale et des politiques de l'emploi créent un premier effet de structuration des trajectoires. Une entrée dans la primo-insertion via les missions locales expose statistiquement à certaines trajectoires de dispositifs du fait de la spécialisation des ressources que ces missions locales contrôlent.

Cependant à l'intérieur du public des missions locales, les professionnels de l'insertion opèrent de nouvelles différenciations en opérant des tris à l'entrée de chaque programme dont elles gèrent la file d'attente. La gestion des flux d'entrées dans les dispositifs ne répond pas seulement à une logique de besoins individuels ou de diagnostic des problématiques individuelles. En ce sens le contrôle de l'accès à ces ressources ne se fait pas sur un mode expert ou professionnel comme la notion de prescription le laisserait entendre. Missionnées sur chaque action publique qui a son autonomie, les missions locales doivent aussi faire avec leurs objectifs. Les programmes sont confiés aux missions locales avec des objectifs d'entrées et de sorties. Ces objectifs peuvent primer sur les logiques d'expertise des besoins. C'est le cas dans les premiers temps d'un dispositif, dans sa phase de montée en charge, pendant laquelle les injonctions à « remplir » les objectifs d'entrées et donc remplir les stages ou les programmes incitent à ouvrir l'accès. Lorsque les enveloppes s'épuisent (en fin de mandat ou en fin d'année notamment), on assiste au contraire à un durcissement du contrôle et l'organisation d'une éviction maîtrisée.

Enfin, de nombreuses études, et des plus anciennes⁶⁴, montrent par ailleurs que le réflexe de l'écrémage sur les prestations les plus importantes est favorisé par la prégnance et l'activation d'un principe d'efficacité et de plus-value, que ce dernier soit exprimé dans des objectifs de performance ou intériorisé par les agents de terrain. La recherche d'une certaine efficacité de l'aide sous contrainte de prévention des risques sociaux à l'intérieur et à l'extérieur de la prison peut conduire les commissions pluridisciplinaires à sélectionner, dans l'attribution des « avantages », des individus « vulnérables mais pas trop » (Loison, Trombert, 2013). On retrouve le même phénomène dans le Faj (Lima, 2016).

1.5. L'âge de l'instabilité professionnelle encadrée

Cette chrono-logisation fonctionnelle sur la base de l'âge induite par les politiques sociales de jeunesse est un facteur important de standardisation différenciée des parcours, puisque par le jeu du ciblage combiné d'une classe d'âge et d'une catégorie scolairement et professionnellement dominée, c'est cette « autre jeunesse » qui fait le plus franchement l'expérience de la primo-insertion encadrée.

En préambule il faut cependant rappeler que le caractère lent et progressif de la mise au travail des jeunes des classes populaires ne date pas de la crise pétrolière. La représentation d'un passage instantané de l'école à l'emploi stable relève largement du mythe, comme l'ont très bien montré Chantal Nicole-Drancourt et Laurence Roulleau-Berger (2001). En effet, la

⁶⁴ Voir Wuhl (2002) pour une rétrospective de ces études.

société pré-salariale présentait déjà une forte mobilité juvénile au sein d'un espace d'activités marchandes traditionnelles (apprentissage chez l'artisan ou le commerçant) et non marchand (aide domestique, aide aux travaux agricoles, *etc.*). Dans les années 1950, les jeunes travaillent en marge du noyau dur du marché interne et mettent plusieurs années avant de se stabiliser professionnellement. Entre 1960 et 1975, le rapport salarial devenant dominant, on assiste à une transformation de la place des jeunes dans le système d'emploi : l'inactivité (laborieuse) des jeunes s'effondre au profit d'une hausse de la scolarisation d'une part et d'une augmentation de l'activité déclarée d'autre part. Par ailleurs, la disparition progressive des activités traditionnelles les oblige à investir d'autres secteurs comme le bâtiment ou l'industrie de biens de consommation. Cette transformation du système productif n'a que peu d'effet sur la forme des premières années de vie active : l'instabilité provoquée à la fois par la mobilité volontaire et la fragilité des emplois exercés demeure une caractéristique fondamentale des trajectoires des débutants dans un modèle national d'emploi dominé par les marchés internes.

Si l'instabilité est une constante, nul doute que ce sont les termes de son encadrement qui évoluent avec la centralisation de la régulation des entrées dans la vie active. Dans les années 1950, la prise en charge de la période de mise au travail se faisait par la famille ou la communauté. Ce cercle restreint d'acteurs, marqué par des relations d'interconnaissance assurait la socialisation professionnelle de manière informelle. Alors que les jeunes sont toujours aussi exclus de la centralité du rapport salarial dans les années 1960-1970, c'est le marché représenté par les petites entreprises qui prend le relais. Paradoxalement, c'est la crise économique et la montée du chômage des jeunes qui provoquent une institutionnalisation de l'âge d'insertion, c'est-à-dire une mise en débat des règles de déroulement de cette période du cycle de vie que l'on extrait de la sphère privée. Le passage fréquent par le chômage et l'emploi « socialisé » ou encadré devient la marque distinctive de cette phase de la vie professionnelle. L'investissement de l'État dans les politiques de l'emploi depuis le milieu des années 1970, contribue ainsi à l'étatisation (ainsi qu'à la bureaucratisation) de cette phase. L'évolution de la part d'emplois aidés dans l'emploi des jeunes depuis 1974 montre la hausse tendancielle et par conséquent le caractère structurel acquis par l'emploi subventionné sur un marché travaillé par les catégories d'âge.

La part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes depuis 1974*



Reproduit de : Dares, Tableau de bord « Activité des jeunes et politiques de l'emploi », juillet 2015, p. 7.

La courbe retrace les cycles politiques de la montée en charge de dispositifs d'insertion, avec l'effet des Tuc en 1984 et des emplois jeunes en 1997, mais on ne peut qu'être frappé par la hausse tendancielle du poids de l'emploi aidé dans l'emploi des jeunes. Pour les moins diplômés, la proportion est plus importante encore : les contrats aidés représentent la moitié des emplois des jeunes entre 16 et 25 ans sans diplôme (Dares, 2015), soit 20 points de plus que pour l'ensemble des jeunes en emploi. Bien que la Dares ne produise pas de données sur le taux d'emplois aidés au-delà de 25 ans⁶⁵, il y a fort à parier, étant donné les critères d'âge utilisés dans les politiques de l'emploi, que l'on puisse détecter un effet de seuil important autour de 25 ans et que la proportion d'emplois aidés dans l'emploi total ainsi que la part des actifs occupés en emplois aidés diminue rapidement au-delà de cet âge. Bien entendu l'effet de standardisation de cette législation âgée de l'État social est modéré par le caractère non obligatoire de strates de dispositifs ainsi que par la variation du taux de couverture des mesures. Mais il s'inscrit dans le long terme et permet de distinguer assez nettement la phase de primo-insertion dans le cours de la vie professionnelle.

⁶⁵ Ce qui est en soi révélateur.

Les pronostics de généralisation de l'instabilité professionnelle tout au long de la vie qui surgissent régulièrement depuis le tournant des années 2000 (Charvet, 2001 ; Castel, 2005) sont pour leur part empiriquement peu avérés (Galland, 2015). Si le rapport Charvet de 2001 sur la jeunesse misait sur un effet de génération qui verrait les conditions d'embauche et d'emploi des jeunes s'étendre à l'ensemble de la population, force est de constater quinze ans plus tard une certaine résistance du CDI d'une part et une évolution contrastée de la mobilité professionnelle d'autre part.

Les enquêtes du Céreq montrent pour les générations sortis du système scolaire en 1998 et en 2004 une baisse régulière du taux d'emploi en EDD (Emploi à durée déterminée qui regroupent tous les emplois sous contrat temporaire) entre les 3 ans et les 7 ans après la sortie (Mazari, Recotillet, 2013), de même qu'une hausse continue du taux d'emploi sur la population générale des jeunes sortants. Malgré la crise financière de 2008, les jeunes sortants de 2004 connaissent 7 ans plus tard un niveau de chômage voisin de celui des sortants de 2008. Au bout de 7 ans de vie active, la génération 2004 atteint un taux d'emploi de 85% comparable à celui de la génération 1998 (86%). Mais le taux d'EDD de la génération 2004 semble atteindre un plancher au bout de 5 ans alors que la génération 1998 avait connu une nouvelle baisse entre les 5^{ème} et 7^{ème} année de vie active.

Les enquêtes sur la mobilité professionnelle en cours de vie active donnent un tableau nuancé des transformations des standards de carrière. En France Thomas Amossé (2002), comparant la mobilité entre 1982 et 2001, aboutit à la conclusion d'une dualisation des carrières avec une augmentation de la part des salariés qui sont très stables (depuis leur début de carrière dans la même entreprise) et des salariés ayant une très faible ancienneté (moins d'un an). Les études qui ont suivi sont peu cohérentes entre elles du fait des choix d'indicateurs, du champ de population retenu ou encore de la fenêtre d'observation. Ainsi Fougère (2003) et L'Horty (2004) concluent plutôt à une stabilité de l'insécurité alors que Behaghel (2003) et Givord et Maurin (2003) penchent pour une hausse structurelle de l'insécurité sur le marché du travail. Ils s'intéressent alors aux seuls passages par le non emploi ou le chômage. Guillemette de Larquier et Delphine Remillon, en travaillant à partir de l'enquête Histoire de vie de l'Ined, offrent l'avantage de couvrir plusieurs générations de travailleurs et notamment celles qui ont commencé leur carrière pendant les trente glorieuses (de Larquier, Remillon, 2008). Elles constatent une stabilité des mobilités au sein de l'emploi de génération en génération mais le poids de la classe des carrières touchées par le chômage augmente entre la génération 1950-1959 et la génération née entre 1970 et 1979 (de 2,6% de la population à 14,5%). Plus

récemment, ces mêmes chercheuses ont mis en lumière le rapprochement des carrières des hommes et des femmes même si les femmes restent moins mobiles que les hommes. Ce rapprochement s'est donc opéré par la hausse de changements professionnels pour les femmes. Delphine Remillon et Guillemette de Larquier montrent enfin la permanence du lien entre changements professionnels et cycle de vie. Quelles que soient les générations, les changements professionnels décroissent avec l'âge : chez les hommes le taux d'actifs ayant connu un changement professionnel (quel qu'il soit) se stabilise à partir de 34-35 ans contre 30 ans pour les femmes.

2. Qu'est-ce qu'une vie professionnelle normale ? Une approche par le cycle de vie normal attendu

La chrono-logisation âgisée des politiques sociales ou la structuration par l'État social d'un cycle de la vie sociale et professionnelle marquée par une plus grande dépendance au marché encadré et à la famille se traduit-elle par une transformation des « biographies normales » ? Cet effet d'âge, assez net pour les individus dotés d'un bagage scolaire faible ou moyen, est-il intégré, projeté, attendu par les jeunes ? Qu'en est-il en somme de la « normal expectable life cycle » de Berenice Neugarten (1969) ? Quelle forme prend-il ? Sur quel modèle de parcours de vie professionnelle les individus se basent-ils ?

Il me faut tout d'abord expliciter les principes de construction du matériau empirique permettant au mieux d'approcher cette réalité symbolique et subjective que je souhaite différencier de normes de trajectoire qui seraient plus évaluatives. Le traitement que je propose du Panel de Caen aboutit à rejeter l'hypothèse d'une normalisation biographique de la primo-insertion mais plutôt à souligner le poids des anticipations de transitions professionnelles multiples tout au long de la vie.

2.1. Comment approcher empiriquement la normalisation biographique de la primo-insertion ?

Je n'ai pas trouvé d'enquête empirique adoptant ce parti-pris. La littérature sociologique sur la transformation des biographies normales demeure le plus souvent spéculative. Pour Olivier Galland par exemple (2015), *tout se passe comme si* les jeunes de classes moyennes et supérieures acceptaient la dualisation du marché du travail sur la base de l'âge parce qu'ils ont la certitude de pouvoir intégrer la caste des *insiders* à l'âge adulte et qu'ils bénéficient d'un fort soutien parental. C'est toute l'ambiguïté de la notion de « pacte implicite » entre les générations, l'implicite venant ici plutôt combler un déficit d'explicitation par les sondés. Cette représentation d'une trajectoire d'entrée dans une carrière protégée qui les ferait opter

pour le *statu quo* économique et social aux dépens des jeunes les moins favorisés demeurant en marge du système, est une construction intellectuelle aux bases empiriques fragiles. À l'appui de cette thèse Olivier Galland invoque des sondages d'opinion qui mettent en lumière l'attachement des jeunes au CDI : selon une enquête Ipsos de 2012, 66% des 18-30 ans seraient prêts à garder un emploi stable même s'ils ne s'y épanouissent pas et selon une enquête Opinion Way, la sécurité de l'emploi serait le second critère de recherche d'emploi utilisé par cette même tranche d'âge. Ces indicateurs sont pourtant moins ceux d'une anticipation de la stabilité que ceux de leur valorisation, moins ceux d'une normalité descriptive que d'un attachement au CDI. Ils permettent en tout cas difficilement d'approcher le « cycle de vie normal attendu », ou les croyances sur la manière dont leur vie professionnelle va se dérouler.

Se joue en effet la question de la projection dans la phase de primo-insertion, et de son anticipation y compris sur son dénouement, qui devrait pouvoir se lire dans les réponses avant même que les jeunes en fassent l'expérience. Or nous ne disposons pas d'enquêtes portant spécifiquement sur les anticipations des jeunes lycéens ou jeunes sortants de la phase d'insertion et de sa sortie. Les questions d'opinion dans les enquêtes sur le rapport à l'avenir portent généralement sur leurs préférences (la valorisation de la stabilité) et moins sur leurs prédictions. Ainsi, dans celles citées par Olivier Galland, 51 % des enquêtés déclarent que « s'ils avaient le choix, ils aimeraient travailler dans la même entreprise toute leur vie » (Galland, 2015). Quel rapport entre cette hypothèse proposée par l'enquêteur (« avoir le choix de travailler dans la même entreprise ») et le tracé d'un avenir probable ?

Je n'ai moi-même pas eu les moyens de conduire une enquête auprès des jeunes pour saisir les principales caractéristiques des nouvelles biographies normales. La base de données qualitatives qui permet sans doute le mieux d'approcher cette réalité symbolique m'a semblé être le Panel de Caen, une enquête qualitative longitudinale menée auprès de jeunes vivant dans l'agglomération de Caen [voir encadré p. 83].

Le Panel de Caen⁶⁶

Les premières interrogations ont eu lieu en 1995 auprès de jeunes entre 17 et 23 ans, puis tous les trois ans jusqu'en 2007⁶⁷. Les 87 filles et garçons composant l'échantillon de 1995 ont été sélectionné.e.s au sein de trois cursus scolaires et post-scolaires recrutant dans des milieux sociaux contrastés à des moments considérés comme des carrefours des parcours de vie : les stages d'insertion professionnelle, le baccalauréat professionnel et le baccalauréat ES (économique et social).

Les cinq vagues d'interrogations se sont déroulées selon le même protocole. D'une part l'enquête est amené à informer le calendrier des situations « objectives » et des événements jugés importants entre deux vagues selon un système de repérage métrique conventionnel (allant jusqu'au mois). D'autre part un entretien semi-directif vise à explorer le compte-rendu subjectif de ce parcours et les différents ressorts actionnels, émotionnels, et structurels de l'avancée dans la vie. Les calendriers et guides d'entretiens approfondis ont abordé les différentes dimensions de la vie sociale, professionnelle, familiale, résidentielle, associative, etc.

Le traitement secondaire de données élaborées à d'autres fins scientifiques présente de nombreuses limites. Du point de vue que j'ai adopté, la première limite du Panel est qu'il ne permet pas de faire apparaître le parcours d'affiliation ou « parcours de vie public » (Buchman, 1989) : les statuts de la protection sociale que ces jeunes ont endossés, la fréquentation des institutions de l'encadrement juvénile à l'âge de la primo-insertion, leur passage par les emplois aidés ne sont pas spécifiquement abordés. De plus, m'intéressant aux anticipations de la vie professionnelle et plus particulièrement dans les premiers temps de l'entrée dans la vie active, je me suis concentrée sur les trois premières interrogations. Les biographies normales les plus récentes dont je dispose remontent donc à 2002. Elles sont donc à interpréter avec prudence, en prenant en compte les possibles effets de conjoncture et leurs perceptions sur la formulation des projections : entre 1995 et 1999, la France connaît à la fois un pic du taux de chômage et, comme le montre le graphique ci-dessus (p. 79) une politique de l'emploi des jeunes très active.

Dans ses premières interrogations du Panel de Caen, Claire Bidart et son équipe mettent en lumière la pluralité des rapports à l'instabilité des débuts de vie active (Bidart, Correia, Lavenu, 2006). Son approche établit le lien entre trajectoire objective d'instabilité et

⁶⁶ Je remercie Claire Bidart de m'avoir donné accès à ces données qualitatives d'une très grande valeur et de m'avoir guidé dans leur exploitation. J'assume cependant l'entière responsabilité de l'interprétation de ces données. Cette enquête est dirigée par Claire Bidart (LEST, CNRS – Aix-Marseille Université, UMR7317) dans le cadre d'une convention avec le Centre Maurice Halbwachs (CNRS, EHESS, École Normale Supérieure) et le CERSE (Université de Caen). Cette recherche a été financée par la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la DRASS de Basse-Normandie, la DDASS du Calvados, la DRTEFP de Basse-Normandie, la Mairie de Caen, la MRSH de Caen, la Délégation Interministérielle à la Ville, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de la Culture, le Fonds d'Action Sociale, le Plan Urbain, France Télécom R&D, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, le Conseil Régional de Basse Normandie, le Labex SMS (Toulouse). Pour en savoir plus : <http://panelcaen.hypotheses.org/>

⁶⁷ Je mets de côté la 6^{ème} vague d'enquête réalisée en 2015, plus spécifiquement centrée sur la question des réseaux personnels.

trajectoire subjective sur le mode de « l'intériorisation » (p. 38). Les auteurs distinguent des individus marqués par le changement d'attitudes, de représentations et des idées entre le début des interrogations, lorsqu'ils sont encore scolarisés et l'avancée en âge. Ils mettent au jour des « phases » dans le rapport à l'instabilité qu'ils mettent en relation avec les normes sociales de parcours. Ceux-là mêmes qui pendant la phase d'insertion professionnelle valorisaient l'instabilité comme liberté d'expérimenter et possibilité de changements ont un discours beaucoup plus ambivalent dès lors qu'ils acquièrent une position plus stable. Cette approche des normes biographiques se place cependant peu dans la perspective des anticipations qui est pourtant selon moi une dimension essentielle de la connexion des phases du parcours de vie entre elles. De plus, la norme est systématiquement approchée par le biais de la valorisation, c'est-à-dire par une expression des préférences (pour la stabilité ou pour l'instabilité). La norme biographique est conçue alors dans sa dimension moins descriptive (comme explicitation d'une norme perçue comme objective) qu'évaluative (comme jugement de valeur associé à un état ou un cheminement) ou même prescriptive. Ce biais concerne aussi me semble-t-il la définition de la « trajectoire de référence » que retiennent des chercheurs liés au Panel de Caen par un projet ANR visant à répliquer au Québec et en Argentine la méthodologie d'enquête longitudinale adoptée par l'équipe française (Longo, Bourdon, Charbonneau, Kornig, Mora, 2013). En effet, là aussi, la norme est ramenée à des « modèles de réussite professionnelle et sociale » dont les chemins d'accès sont collectifs et partiellement balisés (p. 94-95).

C'est pourquoi j'ai souhaité procéder à un traitement secondaire du Panel de Caen en me focalisant sur les premières interrogations et la dimension projet. L'analyse ne semble pas confirmer la prégnance de la biographie « en deux étapes ». Les jeunes qui imaginent leur vie professionnelle sous la forme d'une période d'instabilité d'insertion, prélude à un cycle de stabilisation sont plutôt l'exception. Dans ce panel domine une sensibilité à des transformations du marché du travail qui sont comprises comme produisant leurs effets tout au long de la vie professionnelle. Un parcours de transitions professionnelles multiples semble s'imposer à un certain nombre d'entre eux, soit dans une version pessimiste comme le reflet de l'insécurité des marchés des produits, soit de manière plus positive pour les plus diplômés, comme une norme de carrière (ou pour faire carrière).

2.2. Le temps pour se faire une place : une représentation minoritaire

La représentation du parcours professionnel en termes de « cycle » n'est que peu présente. Seuls trois individus sur les 88 enquêtés, tout trois issus de la filière ES, mettent en mot ce

modèle de biographie normale. Véréne, en 2^{ème} année d'IUT en 1998, expose très clairement un effet d'âge et un processus de recherche du vrai boulot qui peut s'étaler sur quelques années :

Comment est-ce que tu vois ta vie de travail? Est-ce que tu penses avoir un travail vraiment un seul ou avoir des emplois successifs, prendre un peu ce que tu trouves comme petit boulot ou?⁶⁸

Emplois successifs au début avant de trouver un truc stable, avant de trouver vraiment le truc.

En même temps tu en voudrais un d'emploi stable mais pas tout de suite?

Oh si ! J'aurais envie d'en avoir un tout de suite mais je pense que je ne vais pas en avoir un tout de suite ; je vais avoir plusieurs boulots avant d'en avoir un, ou peut-être parce qu'on est habitué à cette idée là aussi.

Non, parce que tu aurais envie d'être instable au début, avoir le temps de choisir par exemple ?

Oh mais c'est sûr, je crois que c'est ce qui va m'arriver : je vais prendre un boulot parce que je crois que ça va être le bon et puis en fait je vais en prendre un autre parce qu'il me plaît aussi puis avant d'arriver au bon, oh oui ! Pour l'instant oui.

Véréne distingue clairement ce qui relève des préférences (« j'aurais envie d'en avoir un tout de suite ») et ce qui de l'ordre du probable (« mais je pense que je ne vais pas en avoir un tout de suite »). Dotée d'un sens aigu de la réflexivité sur cette biographie, elle évoque une hypothèse plus culturelle ou idéologique pour expliquer cette chronologie dualisée (« peut-être parce qu'on est habitué à cette idée là aussi »).

En 1995, Jean, alors en BTS par alternance dans le domaine de la vente voit sa vie « en deux étapes » :

y'aura les 10 voire les 15 premières années de ma vie qui seront, un travail, un truc chiant, je gagnerai de l'argent, j'espère beaucoup pour pouvoir me permettre après de faire ce que je veux, ce dont je parlais tout à l'heure.

Essayer de monter une boîte ?

Absolument ouais, donc ces 15 premières années là, j'imagine pas ça comme une grosse partie de plaisir quoi, mais c'est un tremplin, c'est quelque chose qui va me permettre de faire ce que je veux faire. J'veux dire, à 35 ans, la vie ne s'arrête pas au contraire, donc, je pense galérer jusqu'à 35 ans et à partir de 35 ans, faire ce qui m'éclate.

Tout comme Véréne, il considère la première étape comme un préalable à ce qui sera son vrai travail, « ce qu'il veut faire » (Véréne parle du « bon » boulot). Il formalise l'effet tremplin, et voit cette période comme un investissement, car sacrifice du plaisir au temps présent pour « s'éclater » dans le futur. Alors que Véréne organisait la scansion de son parcours autour de

⁶⁸ Les questions de l'enquêteur sont en gras.

l'opposition entre les « emplois successifs » et un « truc stable », Jean structure sa biographie autour de l'opposition entre le travail « chiant » et celui qui « l'éclate ». Il est par ailleurs le seul à évoquer une norme de durée et de *timing* (15 années de galère et une rupture à 35 ans).

Enfin, en mai 2001, Nina, alors en DESS de Droit et gestion du personnel, imagine une première partie de carrière faite de « sacrifices » (obligation de faire des concessions, de faire beaucoup d'heures, de « prendre ce qu'elle va trouver et ce qu'on va bien vouloir me donner », même un job non cadre) « pour se faire une place ». Ce schéma est pour elle « normal » : « comme mes amies sont aussi dans ma situation, elles ont toutes fait des études, je pense qu'on sera toutes dans la même situation ».

Ce modèle de biographie normale qui conçoit le cycle de primo-insertion comme le temps « pour se placer » correspond peu ou prou à celui que Cécile Van de Velde met en avant pour caractériser le modèle français de la jeunesse (Van de Velde, 2008). Il se retrouve plutôt dans les classes moyennes auxquelles appartiennent Véréne, Jean et Nina. Véréne va se stabiliser plus rapidement que ce qu'elle avait escompté dans un poste de conseillère financière à la Poste. Entre septembre 1998 et janvier 2000, lorsqu'elle prend son poste à la banque, elle ne connaît que trois mois de chômage et travaille toujours dans la même branche, celle des assurances, dans des postes proches de celui qu'elle occupe toujours à la dernière interrogation en 2007. Pour Jean, l'effet « tremplin » qu'il avait anticipé s'est fait quelque peu attendre : à la fin de son BTS il passe par une courte période de chômage puis accumule des expériences relativement longues dans la vente dans différents secteurs avant de traverser une période de chômage elle aussi prolongée (de mai 2001 à juillet 2002), à peine entrecoupée d'un mois de contrat. En juillet 2002, il est recruté comme conseiller commercial à la Caisse d'Epargne, poste dans lequel il se stabilise. Mais il n'est toujours pas question de créer son entreprise. À la fin de son DESS, Nina va partir pour Londres travailler quelques mois comme équipière dans un restaurant puis à son retour en France, elle enchaîne pendant un an et demi des périodes de chômage et de petits boulots. Son premier poste dans sa branche intervient en janvier 2004 : elle occupe le poste de chargée de mission RH pendant un an avant de devenir responsable ressources humaines dans une grande entreprise.

2.2. La croyance en un effet de période

Le plus frappant dans ce corpus, et ce dès les premières interrogations en 1995, demeure le caractère très prégnant d'une représentation du marché du travail durablement et profondément transformé. Plus qu'une anticipation des turbulences de la phase de primo-insertion on assiste à une projection dans un monde du travail qui serait marqué par une

instabilité accrue dans laquelle la mobilité sinon entre métiers du moins entre emplois serait devenu la norme. La norme descriptive dominante ou les termes dans lesquels les jeunes du panel de Caen dessinent le plus souvent les carrières d'emploi attendus (lorsqu'ils en disent quelque chose) est celle d'une trajectoire dans laquelle les salariés doivent changer à plusieurs reprises d'emplois ou de travail, même si à titre personnel les jeunes pencheraient plutôt pour la stabilité. Demeurer dans la même entreprise toute sa carrière semble une destinée professionnelle massivement écartée, le plus souvent par souci de réalisme et plus rarement par ambition ou peur de l'ennui. La référence à ces transformations profondes de paradigmes est omniprésente, comme un décor sur lequel viendra s'imprimer leur parcours.

Le constat d'un effet de période se repère par l'usage répété dans le corpus de marqueurs adverbiaux temporels⁶⁹ qui singularise l'époque « actuelle » : « maintenant », « vu la conjoncture actuelle », « avec le monde actuel », « à l'heure actuelle », « en ce moment » etc. Cette indexation temporelle de la vie professionnelle concerne 8,5% des entretiens.

La modalité la plus fréquente d'évocation de la période vise le contexte économique particulièrement morose et un marché du travail plombé par le chômage. Il se dégage un relatif pessimisme de ces entretiens notamment dans les premières interrogations du panel (en 1995), à un moment où ils n'ont pas de grande expérience du marché du travail. Depuis 1993, la France connaît de fait des taux de chômage particulièrement importants. Le taux de chômage de la population avoisine les 10% entre 1993 et 1999, celui des jeunes entre 15 et 24 ans dépasse les 20%.

On note que les filles sont plus nombreuses à avoir une opinion pessimiste sur la période. Léa (Bac ES) fait état d'un marché du travail « bouché » ; Elodie (Bac ES) envisage « vu la situation actuelle » de ne pas avoir de boulot au bout de ses études pour être professeur d'anglais. Fabienne (Bac pro) souhaite faire une formation en comptabilité « parce vu l'embauche de maintenant, vu le boulot qu'on a maintenant », elle pense pouvoir trouver plus facilement du travail. Louisa (sortante de stage insertion, au chômage) évite d'avoir des projets car « on ne peut pas avoir de projets parce qu'il n'y a pas de travail, il ne faut pas se leurrer ».

2.3. L'instabilité-aléa

Dans les interrogations ultérieures et tout particulièrement pour les jeunes bacheliers professionnels, ce pessimisme se reporte sur la santé des entreprises et les risques de faillite.

⁶⁹ Ces marqueurs sont systématiquement soulignés dans les verbatim.

En novembre 2001, Sylviane (Bac pro, Secrétaire-comptable depuis 18 mois, en emploi stable depuis 4 ans) se montre inquiète pour son avenir professionnel :

Comment vois-tu ton avenir professionnel ?

Plutôt inquiète, quand même, parce qu'on est dans un contexte où l'entreprise est dans une mauvaise période suite à plein de choses. C'est le contexte de tout le monde. On ne sait pas si l'année prochaine on va continuer à travailler, on ne sait pas si la boîte va fermer ou pas. Je pense [que je suis] plutôt inquiète, mais on va faire en sorte que ça aille et c'est tout.

En septembre 2004, Thomas (BTS mécanique, électromécanicien dans une PME depuis 5 ans) envisage de se mettre à son compte :

« [...] si l'usine coulait. C'est que, de nos jours, ça arrive souvent. Là, ce serait avec l'indemnité, je partirais facilement. »

Au même moment, Corinne (Bac pro), alors en congé parental depuis moins de deux ans, s'inquiète de « retrouver un travail » malgré ses 8 années d'expérience comme caissière et chef de caisse :

« Des fois, j'y pense, ça m'inquiète un peu. Je me dis: est-ce que je vais retrouver facilement, pas facilement. Parce que c'est vrai qu'à l'époque où on vit, tu as beau avoir... Je sais que j'ai huit ans d'expérience quand même. Mais je pense que je retrouverai plus facilement dans le commerce que dans autre chose, je pense. C'est peut-être une fausse idée, mais [c'est ce que] je pense. »

Ce contexte particulièrement défavorable à l'emploi pèse sur les possibilités de choix de ces jeunes. Lorsqu'ils sont interrogés en début d'enquête sur leurs projets et ce qu'ils aimeraient avoir comme travail, les jeunes sont un certain nombre à revenir aux contraintes posées par le contexte économique. Violette (Bac pro) dès la première interrogation en 1995 se montre moins optimiste et volontariste que son père :

Tu es un peu inquiète par rapport à cela ou tu penses que tu trouveras ?

Quand même... Mon père dit toujours quand on veut, on peut, mais avec tout ce qu'il y a ça fait réfléchir.

En août 1998, lors de la seconde interrogation, alors qu'elle réalise son BTS en alternance, elle tient toujours le même discours fataliste :

Et comment tu vois ta vie de travail ? Avoir un travail qui te plaît, un seul ou avoir des emplois successifs ? Prendre un peu ce que tu trouves comme petits boulots ou emplois ? Comment tu vois ça ?

Je prendrais ce que je trouverai. Si je trouve un emploi qui me plaît, ce sera formidable.

Mais c'est pas forcément ça qui va arriver ?

Ben non mais ça je peux pas vraiment le savoir, vu la conjoncture actuelle. Mais je pense que si j'ai du travail, ce sera bien. Ben voilà.

Pour Clara (Bac pro) il serait « un peu prétentieux » de savoir ce qu'on veut faire car « à notre époque », il ne faut pas être difficile. Nicole (stage insertion) compte prendre « ce qu'elle trouve », « Parce que maintenant, je crois que c'est plus ça. Il ne faut pas te fixer sur un truc. Si on te propose de faire des ménages, même si ça ne te plaît pas et que t'as vraiment besoin d'argent, t'y vas. » Thibault, sortant de Bac pro, pense qu' « à l'époque actuelle, il faut tout accepter, même si on ne sait pas le faire ». De la même manière Olivier (stage insertion, situation inconnue) à la seconde interrogation :

« Pour l'instant, ce que je vois dans la vie dans laquelle on vit maintenant, pour certains, on est plutôt amené à faire du travail qui ne nous plaît pas, on prend ce qu'il y a à cause du chômage. On est plus amené à prendre n'importe lequel du moment qu'on a de l'argent qui entre à la fin du mois. Moi, si je fais ça, c'est pour mettre de l'argent de côté, afin d'ouvrir mon propre magasin. »

2.4. La mobilité de carrière

Pour les plus diplômés du panel l'effet de période est invoqué pour anticiper des carrières d'emploi mobiles, dans lesquelles la mobilité ne se réduirait pas à la phase de primo-insertion mais serait généralisée à l'ensemble de la trajectoire professionnelle. Elle est intégrée à un script de carrière (Barley, 1989 ; Dany et al, 2011) ou à un modèle de carrière (Bouffartigue, 1994), c'est-à-dire à une norme institutionnalisée à partir desquelles les individus comprennent et mènent leur carrière.

Ces jeunes se préparent à devoir changer d'emplois, changer d'entreprises régulièrement durant leur vie professionnelle car « c'est l'époque qui veut ça » :

Mais tu penses plutôt avoir un travail...parce que t'envisageais d'avoir vraiment un travail qui te plaît vraiment, ou alors avoir des emplois successifs ?

Non, c'est un travail qui me plaît vraiment, sachant que de toute façon, c'est quand même rare maintenant de garder...enfin si on commence maintenant, de le garder toute notre vie, à moins d'être fonctionnaire ou je sais pas quoi mais...Et, non, c'est...je veux pas changer pour changer, je veux changer si ça me plaît plus...(Léa, 1^{ère} année IAE, en stage, juillet 1998)

Quand Nina (DESS gestion de personnel, mai 2001) qui par ailleurs adhère au modèle en deux étapes, évoque sa vie de travail sur plus long terme, la carrière apparaît sous la forme de la discontinuité de l'emploi généralisée :

Comment tu vois ta vie de travail ? Tu penses que tu vas avoir un travail qui va te plaire et un seul ou éventuellement des emplois successifs ?

Pour commencer, je pense que je vais prendre ce que je vais trouver et ce qu'on va bien vouloir me donner. Évidemment, je ne vais pas devenir boucher, c'est clair. Je vais quand même prendre dans mon domaine ce que je trouverai. Si je dois commencer par un job non cadre, je prendrai un job non cadre, pour le début. Si je suis six mois au

chômage, je prendrai n'importe quoi. Après, c'est vrai que si j'ai le choix, j'aimerais quand même que ça me donne certaines perspectives derrière, sinon, ce n'est pas la peine. Je pense que de plus en plus maintenant, le travail ce n'est pas une continuité. Le temps où on rentrait dans une entreprise à vingt ans et où on en sortait à soixante, c'est un peu fini. Ce n'est pas une volonté de ma part de changer de travail, mais ce sera selon ce que la vie me propose et ce que les opportunités.

Emeline (IUP Métiers du livre, 1998) a le sentiment d'appartenir à une génération qui connaîtra des mobilités professionnelles, d'emplois mais peut-être aussi de métiers :

Est-ce que tu penses avoir un seul travail? Avoir des emplois successifs?

Il paraît que c'est notre devenir, que ma génération aura au moins deux ou trois emplois complètement différents dans la vie. Mais, il ne faut pas exagérer. Moi, je sais ce que je sais faire, le reste...(IUP métiers du livre, novembre 1998)

En 2001, devenue 2 ans auparavant commerciale dans une grande maison d'édition, elle évoque non pas une mobilité contrainte économiquement mais une mobilité valorisée sur ce même marché. La mobilité devient alors une question de principe :

Est-ce que tu envisages bientôt de changer d'entreprise?

Je n'envisage pas.

Pas tout de suite comme ça.

Non, pas à court terme.

Mais est-ce que tu l'imagines?

Oui. Il faudra le faire.

Pourquoi?

Parce qu'il paraît qu'on change trois fois de métiers dans sa vie, alors d'entreprises, sûrement plus que ça. Parce qu'on n'est plus, dans ma génération, on n'est plus sur le principe de rentrer dans une entreprise à seize ans après le BEPC et puis de faire sa carrière dans une boîte. Ce n'est pas possible.

Ceux qui comme Jérémy, entré à la SNCF, ou Denis, qui vise une carrière d'enseignant-chercheur, valorisent la sécurité de l'emploi, soulignent son importance et son caractère exceptionnel dans le monde actuel. Les carrières à statut leur paraissent comme un îlot de stabilité dans un marché du travail de plus en plus incertain et instable.

Cathy, qui connaît la précarité de l'emploi à la sortie de son stage d'insertion change son regard entre novembre 1999 et juillet 2001. Alors qu'en 1999, elle voyait les emplois successifs plutôt comme un choix de vie et une opportunité de « renouveler », affirmant avoir peur « de rester à une place », « de se lasser rapidement », ce qu'elle attribue à un effet de génération (« c'est le fait aussi des jeunes de maintenant de toute façon c'est rare les CDI, c'est plutôt des CDD et moi j'ai toujours été habituée au CDD »), elle porte un regard beaucoup plus critique en 2001. Elle est alors en CDD dans un office HLM :

Comment tu vois ton avenir professionnel, plutôt inquiète ou plutôt optimiste ?

Un petit peu inquiète parce que, depuis le temps. C'est vrai qu'avant je ne recherchais que du CDD mais je suis un peu inquiète parce qu'il n'y a pas beaucoup de choix.

C'est lié à quoi ? C'est lié au fait d'être en province ?

Je crois que c'est partout pareil. C'est vrai que sur Paris ça doit être plus facile quand même. Mais même sur Paris, je trouve que les CDI se font plus rares que les CDD. Maintenant, c'est devenu un phénomène de mode, mais tout le monde prend en CDD. Alors, pour se faire embaucher, ce n'est pas évident. Et puis il y a tellement de choix, le CDD, le CDE, le CES [Contrat Emploi Solidarité], il y a plein de choses de mises en place et ce n'est pas forcément bon.

Paradoxalement, certains jeunes interprètent l'effet de période dans un sens radicalement opposé. Selon Victor (Bac ES), Clara (en 2^{ème} année IUT, caissière à temps partiel) ou Corinne (Bac pro, effectuant un remplacement en tant que caissière) le manque d'opportunités créé par le contexte économique est susceptible de les mettre dans une situation d'immobilité forcée. Vu la conjoncture « c'est assez dur de se permettre de changer de métier comme ça » (Victor, Bac ES, août 1995), « on ne peut pas changer », donc il faut « se tenir » à son travail (Clara, mai 1995). Si changer de métier était envisageable « il y a quinze ans », aujourd'hui ce serait « peut-être difficile » (Corinne, septembre 1995) du fait de la forte incertitude économique.

Cette norme de la mobilité généralisée se trouve à mi-chemin entre une normalité représentée, c'est-à-dire une croyance sur ce qui serait devenu habituel pour la plupart des travailleurs, et pour certains une norme prescriptive, à laquelle il faut se conformer pour progresser. La carrière sur le marché interne et la promotion dans l'entreprise, ne sont plus perçues comme une trajectoire vraiment crédible même pour les plus qualifiés d'entre eux ; la progression dans la carrière devra se payer par une mobilité inter-entreprises régulière. Elle n'est pas subie comme un accident de la vie industrielle mais elle s'impose néanmoins à chacun comme une norme sociale professionnelle.

Conclusion

En réservant des statuts, des modes et conditions d'emploi aux jeunes entre 16 et 25 ans en difficulté sur la base d'une chrono-logisation fonctionnelle de la vie des individus, toujours organisée par rapport au travail, les politiques sociales à la française ont contribué à standardiser le parcours de « l'autre jeunesse ». Les acteurs des politiques d'insertion ont procédé à une mise en ordre et une mise en sens de ce qui n'était qu'un simple moment de transition et d'attente entre deux « positions-maîtres » (Levy, 2001) : celle d'élève et celle de travailleur. Sans acquérir la même consistance que d'autres statuts produits par la main

gauche de l'État (le retraité, la personne handicapée, l'étudiant et dans une moindre mesure le chômeur et le bénéficiaire du RSA qui sont de véritables *welfare classes*), le repérage et l'étiquetage comme « jeune en difficulté » à la sortie du système scolaire exposent les individus à des modes de prise en charge et finalement des expériences d'emploi tout à fait particulières entre 16 et 25 ans. Néanmoins le caractère bricolé et toujours provisoire des dispositifs, l'absence de droits subjectifs (et donc opposables) attachés à cette catégorie, n'offrent pas les conditions d'une identification (pas même négative) par les jeunes et leur famille. Il partage avec le statut de retraité et d'étudiant sa construction âgisée mais n'offre que peu de prises identitaires. Là réside peut-être une partie de l'explication à l'invisibilité de la primo-insertion dans les biographies normales.

Au final, la thèse de l'abandon de la biographie normale, du moins du point de vue des carrières professionnelles, me paraît devoir être nuancée à la lueur de mes différents travaux. L'individualisation des parcours au sens de la mise en œuvre de projets de vie individuels indépendamment des inscriptions sociales et collectives de chacun n'est pas un modèle biographique véritablement assumé par les jeunes ; les capacités d'agir ou d'être acteur de sa propre vie semblent durement encadrées par le contexte économique pour les moins armés sur le marché du travail et par les modèles conventionnels de carrière pour les jeunes issus des classes moyennes. Les entretiens témoignent en tout cas d'une forte conscience des contraintes économiques et sociales qui délimitent un espace des possibles de parcours. Ces contraintes sont intégrées dans des formes de chronologies biographiques, c'est-à-dire des mises en ordre subjectives de sa vie en succession d'états et de positions déterminés qui font sens les uns par rapport aux autres. Cette chronologie fictionnelle prend la forme du cycle du « tremplin » qui débouche sur le « vrai boulot » (identifié par son caractère stable et/ou épanouissant) ; mais le plus souvent elle prend la forme d'une carrière discontinuée sur le long terme que ce soit du fait des aléas économiques ou par conformité à une norme professionnelle entendue comme générationnelle.

C'est dire si la biographie normale peut s'écarter du parcours standard ou modal des statisticiens d'une part et de la biographie idéale ou souhaitée d'autre part. Le modèle de la discontinuité de l'emploi généralisée ou générationnelle qui imprègne les anticipations individuelles peut être difficilement qualifié de standard d'un point de vue statistique. Le pessimisme et le fatalisme qui transpirent dans certains entretiens sont justement l'expression de cette norme biographique négative que l'on ne peut valoriser, la représentation d'un

parcours de vie probable auquel il faut se résoudre et s'adapter mais que l'on ne désire pas pour autant.

Annexe : Les mesures pour l'insertion des jeunes et leurs cibles d'âge

| | Bénéficiaires | Rémunérations |
|--|---|--|
| Apprentissage (1971) | 16-20 ans à l'entrée étendu aux 21-25 ans en 1986 accessible dès 15 ans sous certaines conditions depuis 2008 étendu aux 25-30 ans sous certaines conditions en 2009 | 16-18 ans : de 15% à 45% du SMIC selon l'ancienneté Plus de 18 ans : de 25% à 55% du SMIC selon l'ancienneté Depuis 2008 : 15-17 ans : de 25% à 53% du SMIC selon ancienneté 18-20 ans : de 41% à 65% du SMIC selon ancienneté plus de 21 ans : de 53% à 78% du SMIC selon ancienneté |
| Exonération de cotisations à l'embauche d'un jeune (1977-1981) | 16-25 ans | Droit commun |
| Stages en centre de formation (1977-1981) | 16-25 ans | 16-18 ans : 410 puis 450 FF/mois + indemnités de transport 18-25 ans : 90% du SMIC |
| Contrat emploi-formation (1977-1981) | 17-25 ans | Droit commun |
| Stages pratiques en entreprise (1977-1981) | 16-25 ans | 16-18 ans : 410 puis 450 FF/mois 18-25 ans : 90% du SMIC |
| Stages 16-18 ans (1982) | 16-18 ans sans formation et sans emploi | 500 FF les six premiers mois 700 FF les suivants |
| Stages 18-21 ans (1982) | 18-21 ans jeune à la recherche d'un premier emploi, sans qualification professionnelle et qui rencontre des difficultés d'insertion sociale et professionnelle | 18-21 ans : 30% du SMIC Plus de 21 ans : 40% du SMIC Femmes avec enfant à charge et travailleur handicapé : 90 % du SMIC |
| Stages jeunes volontaires | 18-25 ans | 50% du SMIC + indemnités de 25% du SMIC pour frais |

| | | |
|--|--|--|
| (1982) | sans emploi | de transport puis 1580 FF + 978 FF (décret du 28 avril 1983) |
| SIVP (1984) | 18-25 ans moins de 18 ans sur dérogation jeunes demandeurs d'emploi en difficulté qui ne peuvent accéder directement à un emploi ou une qualification | 16-18 ans : 535 FF 21-25 ans : 1580 FF |
| Tuc (1984) | 16-21 ans sans emploi, inscrits ou non à l'ANPE | 1200 FF + indemnités de 500 FF max |
| Contrats de qualification (1984) | 18-25 ans moins de 18 ans sur dérogation dépourvus de qualification à la recherche d'un emploi | 16-18 ans : de 17% à 45% du SMIC selon l'ancienneté 18-19 ans : de 27% à 55% du SMIC selon l'ancienneté après 19 ans : de 60 à 75% du SMIC selon l'ancienneté |
| Contrat d'adaptation (1984) | 18-25 ans moins de 18 ans si de niveau V jeunes demandeurs d'emploi susceptibles d'occuper rapidement un emploi | 80% du SMIC |
| Contrat Emploi Solidarité (1989) | 18-25 ans révolus avec un diplôme de niveau V au plus publics adultes en difficulté | Droit commun |
| Emploi-jeune (1997) | 18-26 ans 27-30 ans n'ayant jamais ou très peu travaillé depuis la fin de la scolarité | Droit commun |
| Contrat d'orientation (1991 – 2005) | 16-21 ans si non diplômés étendu en 1997 aux 22-25 ans si titulaires d'un diplôme de niveau bac, non titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 et ayant abandonné ses | 16-17 ans : 30% du SMIC 18-20 ans : 50% du SMIC 21 ans et plus : 65% du SMIC |

| | études supérieures | |
|---|--|--|
| Contrat de professionnalisation (2005) | 16-25 ans s'ils n'ont pas validé le second cycle de l'enseignement secondaire et qu'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique et professionnel 16-25 ans ou DE de plus de 26 ans inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi | 16-21 ans : au moins 55% du SMIC 21-25 ans révolus : au moins 70% du SMIC 26 ans et plus : au moins le SMIC ou 80% du salaire minimum de branche si plus favorable |
| Emplois d'avenir (2012) | 16-25 ans être sans emploi avoir un niveau de formation inférieur au niveau IV étendu au bac + 3 pour les jeunes de ZUS connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois | Droit commun |
| Contrat de génération (2012) | 16-25 ans 55 ans et plus | Droit commun |
| Garantie jeunes (2013 pour l'expérimentation) | 18-25 ans | 405 euros par mois |

Chapitre 3. La gestion zélée du temps du chômage : les calendriers des parcours accompagnés

Déplaçons la focale, changeons d'échelle temporelle et ces mêmes dispositifs d'accompagnement pour les jeunes « éloignés de l'emploi » qui participent à la chronologisation des parcours de vie professionnelle apparaissent sous un nouveau jour. Il faut les rapprocher des dispositifs d'accompagnement pour chômeurs adultes eux aussi labellisés comme « éloignés de l'emploi » qui se multiplient dans d'autres segments des politiques de l'emploi, portés par d'autres acteurs plus centraux encore que les missions locales, pour prendre la mesure de ce second courant de chronologisation dans lequel le temps se compte en mois et non plus en années et dont les instruments de gouvernement (Lascoumes, Le Galès, 2005) ne sont plus législatifs mais experts et gestionnaires.

La généralisation de l'accompagnement des chômeurs éloignés de l'emploi m'amène dans une première partie à remettre en cause l'opposition implicite dans beaucoup de travaux sur le temps du chômage entre le temps au travail, qui serait organisé, chronométré, rationalisé et fortement hétéronome et le temps hors emploi, qualifié d'anomique ou d'autonome. On peut en effet lire les politiques de gestion des risques sociaux qui se sont développées dans les interstices de la vie de travail comme l'extension aux périodes de vie hors travail de « la gestion zélée du temps » selon l'expression consacrée d'Edward Thompson pour caractériser la temporalité industrielle (Thompson, 1967). Il faut pour cela analyser le potentiel de structuration et de prescription temporelles de l'accompagnement dont la temporalité s'émancipe de celle du chômage conventionnel. Pour ces trajectoires de chômeurs qui prennent la forme de carrières, c'est-à-dire « une série d'étapes ou de phases définies et inter-reliées dans une certaine sphère d'activités qu'un groupe de personnes traverse d'une manière progressive (c'est-à-dire qu'une étape mène à la suivante) dans une certaine direction ou vers un point final, objectif ou ensemble d'objectifs » (Roth, 1963, p. 94)⁷⁰, les institutions de l'accompagnement et leurs représentants fournissent des cadres temporels structurants, avec leurs balises, leurs tempo, leurs rythmes, leurs *time tracks* (Lymann, Scott, 1970).

Le temps propre de l'accompagnement et de ses programmes d'employabilisation est un objet de savoirs experts de diverses natures produits par des planificateurs de l'employabilisation d'une part (2.) et des « planneurs » (Dujarier, 2015)⁷¹ de l'activité des intervenants biographiques d'autre part (3.). Ces différents acteurs et leurs techniques se rencontrent et

⁷⁰ Traduction personnelle.

⁷¹ Marie-Anne Dujarier désigne par là les différents agents de l'organisation et de l'encadrement du travail qui opèrent à distance du travail réel aux moyens de plans abstraits et d'outils standardisés.

s'associent pour produire des calendriers optimisés d'accompagnement qui ont tendance à s'imposer tant aux accompagnés qu'aux accompagnateurs via différents outils et dispositifs socio-techniques. Le récit que les accompagnateurs font de leur travail d'accompagnement laisse néanmoins entrevoir les capacités, inégalement réparties entre les professionnels, de personnaliser ce temps en jouant avec les balises temporelles prescrites et les contradictions temporelles qui les traversent (4.).

1. Du temps du chômage aux carrières d'employabilisation

La sociologie du chômage et de la précarité s'organise encore aujourd'hui autour d'une opposition entre le temps du travail, linéaire, organisé, et hétéronome et le temps hors travail supposé incertain, réfractaire à l'ordonnancement et autonome (1.1.). Cette opposition doit être néanmoins revue à la lumière des multiples modalités de structuration de véritables carrières d'employabilisation pour les chômeurs jeunes et adultes « éloignés de l'emploi ». Pour ces chômeurs les plus dominés socialement et économiquement, le temps du chômage fait l'objet d'un travail symbolique et matériel de requalification des états, de découpage et d'organisation par les acteurs de l'accompagnement selon des calendriers dissociés des autres temporalités structurantes du temps du chômage : celui du statut indemnitaire (le temps des « alloc' »), et celui du statut d'activité (1.2.).

1.1. Temps vide et temps plein du chômage vécu

Cette opposition a servi tout d'abord d'appui à une analyse de la temporalité du chômage en terme de déstructuration invalidante⁷². Dans les années 1930, Paul Lazarsfeld consacrant un chapitre important de son étude des chômeurs de Marienthal à la dimension temporelle de l'expérience du chômage, insistait sur la déprise du cadre temporel du travail et ses effets sur le rapport au temps du chômage vécu comme « vide »⁷³.

Ce rapport au temps du chômage marqué par la seule attente d'une reprise d'emploi est caractéristique du chômage total, la forme la plus déstabilisante du chômage relevée par Dominique Schnapper à la fin des années 1970 (Schnapper, 1981). L'ennui, la suspension de l'écoulement du temps sont les marques de cette expérience du chômage qui n'offre aucun appui à la reconstruction d'une identité. En revanche des cadres diplômés trouvaient provisoirement dans le statut de « cadres-au-chômage » un substitut à celui de cadre par une

⁷² Voir sur ce thème l'excellente revue de littérature de Sébastien Schehr (1999).

⁷³ « Déliés de leur travail, sans contact avec le monde extérieur, les travailleurs ont perdu toute possibilité matérielle et psychologique d'utiliser ce temps. N'ayant plus à se hâter, ils n'entreprennent plus rien non plus et glissent doucement d'une vie réglée à une existence vide sans contrainte. Si on leur demande de rendre compte de leurs occupations sur une période précise, ils ne voient rien qui vaille la peine d'être raconté » (Lazarsfeld, 1981, p. 110).

restructuration du temps autour de la recherche d'emploi et de la préparation à un nouvel emploi : ce sont les chômeurs différés. D. Schnapper soulignait cependant combien cette reconstruction était fragile et peu résistante à l'épreuve prolongée du chômage, même pour les cadres disposant de ressources sociales, économiques et culturelles importantes⁷⁴.

La même déstructuration du temps, défini en creux par l'absence de l'activité de travail et donc vide de sens, est relevée dans des recherches plus contemporaines sur le chômage et la précarité. Mathias Millet et Daniel Thin, enquêtant auprès de familles précaires évoque un « temps arythmique » (Millet, Thin, 2005) : « ni *kairos* – temps *mètis* (Détienne et Vernant, 1974) du moment opportun à saisir – ni *kronos*, la temporalité arythmique est le temps sans scansion et sans horaire, ne se prêtant ni à la mesure précise ni au calcul exact, de ceux que les conditions d'existence maintiennent en marge de toute discipline du temps de travail, sans emploi du temps et sans rythme » (p. 158). Ici encore le temps du travail est assimilé au temps rationnel, mesuré, ordonné et sert de contrepoint au temps hors de l'emploi (ou à sa lisière), qui serait privé de cadre.

On peut en dire de même de l'expérience de la « galère » (Dubet, 1987) pour l'autre jeunesse. Pour les jeunes des banlieues populaires que François Dubet a étudiés, cette expérience massive qui recouvre un ensemble de conduites revêt la forme « faible et diluée » (*ibid.*, p. 11) de l'indétermination⁷⁵. Pour eux c'est l'absence du temps des études (Verret, 1975) qui se ferait sentir. L'école d'un côté⁷⁶, l'usine de l'autre, offrent des cadres temporels relativement pesants à la fois pour le temps court et le temps long. Les horaires journaliers, le planning hebdomadaire, les journées de repos – sont d'une extrême régularité dans ces mondes chronométrés. Le système scolaire comme les professions ou l'entreprise proposent des scripts de carrière, des modèles de progression sur le long terme qui ouvrent des perspectives temporelles. Sortis de ces univers temporellement hyper-organisés, les individus tomberaient dans une forme d'anomie temporelle.

La perspective plus enchantée sur le temps du chômage et de la précarité tend à valoriser le temps retrouvé, le temps pour soi dans un régime temporel autonome placé sous le signe de l'aléatoire, construit lui aussi en opposition au temps du travail hétéronome et ordonné.

⁷⁴ Sophie Pochic faisait le même constat dans sa thèse (Pochic, 2001).

⁷⁵ François Dubet évoque ainsi « l'incertitude, le flottement, la formation de réseaux fragiles à la place des bandes, les longues périodes d'oisiveté entrecoupées de petits boulots, la délinquance présente et peu spectaculaire » (Dubet, 1987, p. 10).

⁷⁶ Muriel Darmon qui s'est penchée sur l'apprentissage d'un rapport au temps dans les classes préparatoires (Darmon, 2013) montre comment s'opère (avec plus ou moins de succès) l'incorporation de dispositions temporelles que cette classe dominante mettra à profit sur son lieu de travail : la chasse aux « temps vides », l'usage intensif du temps, la planification du temps.

Patrick Cingolani assimile la précarité à un « temps de « claire-voie », inassignable à un « ordonnancement », occasion à l'ennui, aux flâneries, comme aux rencontres et aux rêveries » (Cingolani, 1986, p. 81, cité par Schehr, 1999, p. 230). Jean-François Laé (1989) et Laurence Roulleau-Berger (1991) s'inscrivent dans la même lignée de valorisation des formes de rupture positive avec le temps industriel, qui ouvrent à des réappropriations du temps par un chaos quelque peu sublimé. Si ces auteurs soulignent l'hétérogénéité des temporalités vécues du chômage, qui ne peuvent donc se réduire au seul temps vide du chômage, c'est le plus souvent pour réserver le temps rationnel et industriel au temps du et de travail. Libérés des acteurs et des règles de contrôle du temps de travail, rendus à une forme d'autodétermination temporelle de leur quotidien et de leur calendrier, ces chômeurs et les précaires feraient l'expérience d'un « temps libéré » (Le Mouël, 1986), réapproprié pour des activités forcément imprévisibles et non répétitives car construites en opposition à la routine du travail.

1.2. Du temps du chômage à la carrière d'employabilisation

Aussi la sociologie du chômage et de la précarité a-t-elle tendance à négliger le poids du « temps prescrit » qui, avec le développement des politiques d'activation a tendance à gagner en pouvoir de structuration. Comme le souligne Didier Demazière, « la recherche d'emploi occupe une place centrale dans la définition normative du chômage et s'accompagne de conseils, formations, apprentissages, interrogations, vérifications, inquisitions. C'est donc un temps prescrit, un temps pour autrui, qui envahit l'expérience du chômage, si l'on veut bien accorder quelque intérêt à la production normative, aux systèmes de croyances qui en découlent et aux définitions de situations qui y correspondent » (Demazière, 2005, p. 5). L'extension des politiques d'activation des chômeurs pourrait être à l'origine de l'augmentation de la catégorie des « chômeurs différés », ceux qui vivent le chômage à travers le prisme de la recherche d'emploi planifiée, de ses objectifs et de ses méthodes. Les politiques sociales actives prennent la forme d'une colonisation du temps vécu du non emploi par un temps prescrit institutionnellement, mesuré, optimisé, et moins orienté vers la sortie du chômage que vers la réhabilitation de l'employabilité.

1.2.1. Des carrières d'employabilisation accompagnées

Si on reconnaît aux institutions de l'insertion un pouvoir socialisateur, c'est précisément dans la dimension temporelle de l'expérience qu'il faut le rechercher. La modification du cadre temporel suppose de redéfinir l'horizon temporel de la transition, de permettre une redéfinition du sens de la période de chômage ou de « galère », c'est-à-dire de lui donner une

nouvelle orientation, pour finalement faire entrer les individus dans une véritable carrière d'employabilisation en interaction avec des institutions spécialisées. La transformation de la perspective temporelle des individus fait donc partie d'un processus non de dégradation statutaire (si l'on accepte le postulat du peu de consistance du statut de chômeur) mais de redéfinition de la situation, du problème et de la demande. Pour une certaine catégorie de chômeurs, jeunes ou adultes, considérés comme « inemployables » (Ebersold, 2001) ou « éloignés de l'emploi » (une appellation plus fidèle aux catégories indigènes), le rôle des intermédiaires est moins de mettre en relation offre et demande que de préparer l'accès au marché du travail lui-même, ce dernier étant vu comme un espace à distance de l'individu, un objectif du travail sur soi (Vrancken, Marquet, 2006) que l'individu va accomplir dans un temps relativement long.

Quelle prégnance des carrières d'employabilisation accompagnées ?

Au sein des transitions de l'école à l'emploi se distingue un sous-groupe de parcours sous emprise institutionnelle. Il existe peu de données systématiques sur les « trajectoires d'accompagnement » dans les missions locales. Néanmoins une étude portant sur un échantillon de 118 000 jeunes suivis dans les missions locales de Lorraine entre 2005 et 2012 apporte quelques éléments d'appréciation du poids des carrières de primo-insertion accompagnées au sein des parcours de jeunes fréquentant la mission locale (Couppié, Dzikowski, Goffette, 2014). Tout d'abord cette étude relève que 50% des trajectoires observées ont une durée (enregistrée dans le logiciel de suivi des missions locales de l'époque « P3 ») comprise entre 18 et 41 mois. Cela signifie que le contact avec les missions locales a été assez important pour que les situations de ces jeunes aient été renseignées dans le logiciel de manière régulière.

Un quart des jeunes ont une durée de suivi supérieure à 41 mois. Au sein de ces trajectoires, les auteurs mettent en lumière le poids des trajectoires à « intermédiation faible et chômage dominant » qui agrègent près de la moitié des individus. Bien que moins long que pour l'ensemble des jeunes, leur suivi dans les missions locales dure pour les trois quarts d'entre eux entre 2 ans et demi et 3 ans et demi. Ce groupe se distingue par « de moindres interactions avec les dispositifs proposés par les missions locales » : 36% d'entre eux sont passés par le programme Civis contre 47% de l'ensemble des jeunes Lorrains (p. 17).

La classe de trajectoires se rapprochant le plus du modèle de la carrière de primo-insertion accompagnée est celle que les auteurs nomment « Longs suivis dominés par le chômage ». Ces trajectoires qui concernent 4,8% des jeunes se caractérisent par une durée de suivi particulièrement longue : a minima quatre années, en moyenne cinq années et au moins six pour un tiers d'entre eux (p. 15). Elles sont aussi marquées par un accès privilégié aux dispositifs : 76% ont bénéficié du programme Civis et 57% dans le programme PAP-PPAE (contre 38% en moyenne) ; en moyenne « ils auront connu deux fois plus de passages dans les différents programmes potentiellement accessibles que les autres jeunes (2,6 passages vs 1,3 en moyenne) et auront essayé davantage de type de programmes différents (1,7 programmes

vs 1,1 en moyenne) » (p. 16).

D'autres sources permettent de donner une idée de la prégnance des carrières d'employabilisation accompagnées parmi les chômeurs adultes. La Cour des comptes dénombrait 200 000 chômeurs soit 5,5% des demandeurs d'emploi relevant des modalités d'accompagnement intensif de Pôle Emploi (Cour des comptes, 2015) et Pôle emploi visait le chiffre de 460 000 pour la fin de l'année 2017 (10% du total des DE). Les PLIE⁷⁷ évaluent pour leur part le nombre de chômeurs en parcours d'insertion professionnelle à 102 755 en 2015 avec une durée moyenne de parcours de 26,93 mois (Alliance Villes Emploi, 2016).

Enfin les dépenses pour les services d'accompagnement désormais isolées dans les comptes publics s'élevaient en 2014 à 545 millions d'euros (hors services communs du SPE), ce qui représente 9,7 % des dépenses de service relatif au marché du travail⁷⁸.

S'ouvre alors un temps de la construction de l'employabilité, lui-même décomposé en blocs de temps plus petits que sont les étapes de l'employabilisation prédéfinies institutionnellement, un temps jalonné par des balises temporelles qui marquent la progression vers la « sortie positive ». Le passage d'une demande de service de placement à une offre d'accompagnement qui s'inscrit dans la durée, une durée planifiée qui plus est, signe l'entrée dans la carrière d'employabilisation. L'organisation du temps est internalisée car mise sous contrôle de l'institution de prise en charge du problème. La proposition institutionnelle consistant à entrer dans un « dispositif d'accompagnement vers l'emploi » est plus qu'un simple report de la « demande d'emploi » à une date ultérieure ; c'est une proposition d'entrée dans une carrière problématique qui comporte sa propre échelle de progression, ses repères temporels et son horizon de sortie.

Chronologie des programmes d'accompagnement – Public - Organisme d'accompagnement

1989 : Crédit Formation Individualisé (CFI) – Jeunes – Missions locales

1992 : Programme d'Accès à la Qualification et à l'Emploi (PAQUE) – Jeunes – Organismes de formation

1995 : Itinéraire Personnalisé d'Insertion Professionnelle (IPIP) – Jeunes – Missions locales

1997 : Accompagnement personnalisé vers l'emploi (dans le cadre du Service Personnalisé Nouveau Départ) - Chômeurs - ANPE

1998 : Trajet d'Accès à l'Emploi (TRACE) – Jeunes – Missions locales

⁷⁷ Créés en 1999, les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi associent sur une ou plusieurs communes des acteurs institutionnels et socio-économiques pour offrir un parcours individualisé vers l'emploi durable de 6 mois guidé par un référent unique.

⁷⁸ La Dares comprend dans cette catégorie des services d'accompagnement le Civis accompagnement, la Garantie jeunes, l'ANI jeunes, le contrat d'autonomie, les cellules de reclassement, les CRP-CTP-CSP et une catégorie Autres. Source : Haguët, Montel, 2016.

| |
|---|
| 1999 : Création des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Chômeurs – PLIE |
| 2001 : Accompagnement renforcé (dans le cadre du PAP-ND) – Chômeurs – ANPE |
| 2005 : Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) – Jeunes – Missions locales |
| 2006 : Parcours Personnalisé d'Accès à l'Emploi-Suivi Mensuel Personnalisé (PPAE-SMP) – Chômeurs – ANPE |
| 2011 : Accord national interprofessionnel (ANI) Jeunes – Jeunes – APEC, Pôle emploi, missions locales |
| 2013 : Garantie jeunes – Jeunes – Missions locales |
| 2014 : Accompagnement global – Chômeurs – Pôle Emploi |

1.2.2. L'autonomisation du calendrier de l'employabilisation

En proposant une carrière d'employabilisation à des chômeurs venus chercher une solution instantanée à leurs problèmes d'emploi, les intervenants biographiques proposent une nouvelle perspective temporelle sur le chômage. Le temps du chômage est indéfini et à durée indéterminée : on sait quand il débute mais son terme, identifié par le retour à l'emploi, n'est pas préfixé. De plus il dépend d'un événement partiellement extérieur à l'individu, l'embauche, qui paraît peu prévisible voire radicalement incertain⁷⁹. Le temps de l'inemployabilité est à l'inverse planifiable en une série d'étapes prédéfinies et son déroulement ne dépend que de l'interaction entre l'individu et le « réparateur » (Goffman, 1968) dont les pratiques sont encadrées par des règles partiellement routinières. La formalisation de l'accompagnement s'accompagne d'une progressive autonomisation de son calendrier qui s'émancipe du temps du chômage, qu'on conçoive celui-ci comme convention statistique ou comme statut indemnitaire.

La contractualisation de l'accompagnement fixe des normes temporelles, de plus en plus indépendantes de la situation réelle et possiblement mouvante, des individus vis-à-vis de l'emploi. Le temps de l'accompagnement ne coïncide pas automatiquement avec celui du chômage ; il a sa logique propre dictée par un protocole d'employabilisation qui s'abstrait de la contingence du marché du travail, de la logique opportuniste de la proposition d'emploi et de la détermination historique des cycles de crise ou de croissance économiques.

⁷⁹ On voit là se manifester un effet du conseil à l'emploi maintes fois souligné consistant à « calmer le jobard » (Goffman, 1987). C'est ainsi que Sophie Divay (1999) rend compte du travail des conseillers à l'emploi dans des ateliers de recherche d'emploi ou que François Brun, Delphine Corteel et Jérôme Pelisse (2013) analysent les interactions au sein d'un atelier animé par une psychologue dans le cadre du dispositif du Contrat de sécurisation professionnelle.

La signature du contrat de travail ne coïncide pas avec la fin de l'accompagnement. Le chômage peut se prolonger au-delà des 12 ou 18 mois d'accompagnement ; inversement l'accompagnement se poursuit souvent malgré l'embauche. Tout d'abord parce que les missions d'intérim, les stages rémunérés dans les entreprises sont internalisés dans l'accompagnement comme des étapes, des événements propres à produire de l'employabilité sans entraîner l'arrêt de l'accompagnement. Les PLIE⁸⁰ ont conceptualisé cette internalisation de l'emploi dans les carrières d'employabilisation par la distinction entre « emplois de parcours » et « emplois de sortie » (Alliance Villes Emploi, 2016)⁸¹. De plus le maintien en emploi est considéré comme le critère opératoire de l'employabilité, si bien que l'accompagnement et son calendrier peuvent se poursuivre dans l'emploi stable. La « sortie » du programme et donc l'arrêt de la prise en charge par les intervenants biographiques sont donc partiellement déconnectés des événements marquant du chômage au sens conventionnel du terme.

On assiste par ailleurs à une tentative de dépassement des catégories administratives et indemnitaires, si bien que les dispositifs d'accompagnement s'émancipent du temps des statuts et des allocations. La participation à un programme d'accompagnement est de moins en moins déclenchée par la liquidation de droits. Elle l'anticipe dans le cas des jeunes éloignés de l'emploi, non indemnisés ; et le suivi par des conseillers dédiés à Pôle emploi se poursuit malgré la fin du versement des indemnités chômage ou malgré le passage de l'allocation spécifique de solidarité, versée par l'assurance-chômage, au RSA.

2. Les normes de séquençage de la carrière d'employabilisation

Le champ de l'accompagnement à l'emploi a connu un processus de rationalisation croissante qui tend à imposer un cadre temporel à l'action des professionnels, rejaillissant au final sur la structuration temporelle de la recherche d'emploi des usagers. Les professionnels de l'insertion disposent en effet de plus en plus de programmes rationnels de traitement des « pathologies » du chômage, composés d'étapes qui jalonnent une progression d'une situation d'« éloignement de l'emploi » vers l'employabilité (qui ne garantit cependant pas l'emploi).

2.1. La norme de progression dans le parcours de primo-insertion accompagné

Dès les premières heures des politiques d'insertion, les mesures sont organisées en filières temporalisées et chronologisées. Les stages de formation alternée (stage d'orientation, stage

⁸⁰ Plans locaux pour l'insertion et l'emploi

⁸¹ Dans les emplois de parcours sont regroupés l'IAE, les contrats aidés, les CDD courts, les contrats d'intérim, le CDI à temps partiel, c'est-à-dire des statuts d'emploi incompatibles avec le maintien dans la catégorie statistique de chômeur.

d'insertion et stage de qualification) sont certes de trois types, mais on les envisage comme des étapes par lesquelles les jeunes sortants en difficulté doivent passer pour espérer décrocher une qualification et un emploi. C'est notamment l'articulation entre stage d'insertion et stage de qualification qui est profondément hiérarchisée, le stage d'insertion (sociale) étant considéré, pour les jeunes les plus en difficulté, comme un préalable incontournable dans l'accès aux stages de qualification. De fait, pour ces jeunes défavorisés, l'horizon des stages d'insertion doit être le stage de qualification.

À partir de 1989, le Crédit Formation Individualisée (CFI) reprend la même structure par palier en aménageant la possibilité de les entrecouper par d'autres mesures au sein d'un parcours accompagné. Les actions de formation alternée sont alors réparties entre trois phases : la phase de mobilisation, la phase de pré-qualification et la phase de qualification. Seule la troisième phase peut être réalisée sous contrat de travail aidé. Les deux premières phases sont des actions de formation alternée. Le CFI sera prolongé par le programme Paque en 1992 qui faisait précéder l'entrée en stage de pré-qualification d'une formation générale et générique afin que les jeunes « de très bas niveau » puissent accéder à un parcours qualifiant. La différenciation des publics ciblés se faisait essentiellement sur la base du niveau d'acquisition des savoirs scolaires.

Puis, lorsque les contrats en alternance apparaissent comme à la fois très sélectifs et très performants, ils seront présentés comme des aboutissements des stages de formation, des Tuc ou des CES. Une mesure ayant un bon taux de placement final est automatiquement classée dans la catégorie des mesures proches de l'emploi, venant donc couronner un parcours fait de mesures moins proches de l'emploi mais formatrices pour l'individu. Le jeune grimpe une échelle de mesures, chaque niveau de sortie d'une mesure étant présenté comme le niveau d'entrée de la suivante. De même, devant les résultats médiocres en termes de mise en emploi des CES, le gouvernement crée en 1992 le Contrat d'Emploi Consolidé comme étape intermédiaire entre le CES et l'emploi stable ordinaire. Il a pour objectif d'offrir une possibilité d'insertion durable aux titulaires de contrats emploi solidarité les plus en difficulté et dépourvus de toute autre solution en termes d'emploi ou de formation, à l'issue du CES. Aussi assiste-t-on à la reproduction de la logique tubulaire de l'école, avec la formation d'un « cursus » temporalisé de mesures hiérarchisées par leur taux d'emploi à la sortie (Lima, 2007) qui se traduit par des représentations, y compris graphiques, des trajectoires de primo-insertion [voir encadré p. 106-107].

Cette hiérarchisation symbolique des mesures en fonction de leur proximité à la norme de

l'emploi marchand est institutionnalisée, reproduite de génération en génération de mesures jusqu'à nos jours. Cela explique notamment pourquoi un bénéficiaire d'un emploi d'avenir ne peut signer un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à l'issu de son contrat alors qu'il pourra bénéficier d'un Contrat initiative emploi (CIE) en CDI « lorsque cette solution lui permettra de faciliter sa transition vers le secteur marchand »⁸².

Une représentation scalaire des trajectoires de primo-insertion

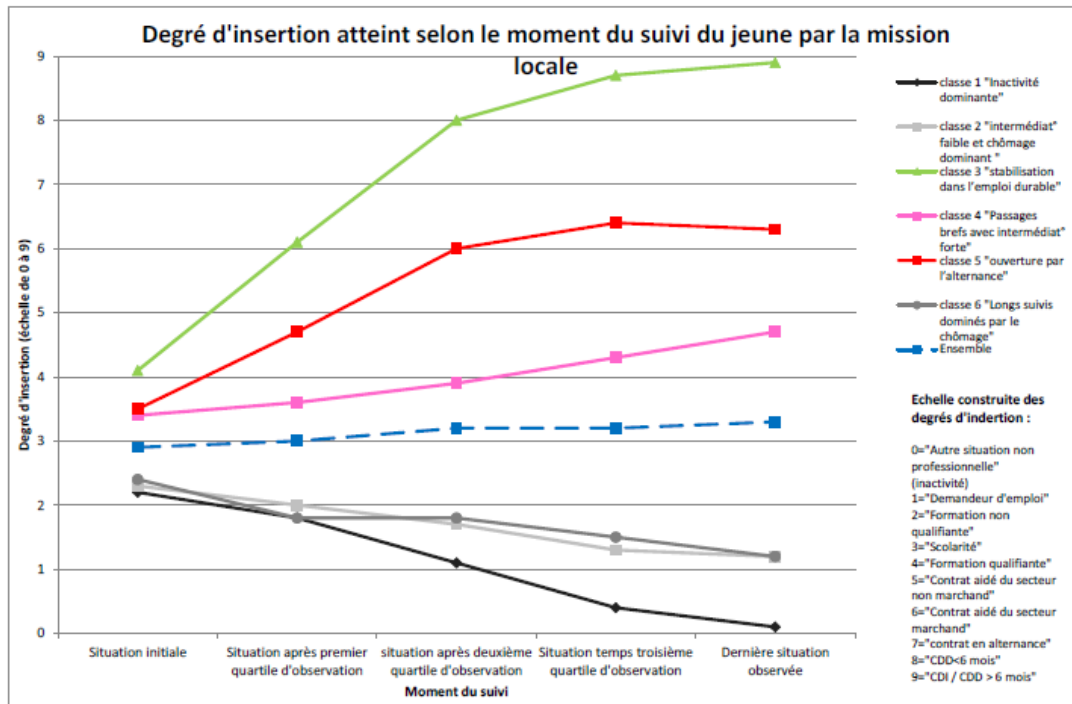
La norme scalaire de progression connaît des représentations graphiques comme dans ce rapport produit par Thomas Couppié, Christophe Dzislawski, et Céline Goffette (2014) pour la région Lorraine. Cet exemple est particulièrement intéressant car les catégories d'états qui sont retenues sont tout à fait classiques dans la littérature sur les transitions professionnelles et sur l'insertion des jeunes en particulier ; or généralement ces états sont traités dans l'ordre de la différence et non de l'inégalité. Leur hiérarchisation nécessite un recodage selon une échelle de valeur choisie par les auteurs (qui répondent à une commande institutionnelle). Les auteurs classent en effet les situations des jeunes suivis en missions locales de Lorraine sur une échelle de 0 à 9 :

- Degré 0 de l'insertion pour les « situations non professionnelles »,
- Degré 1 pour « demandeur d'emploi »,
- Degré 2 pour « formation non qualifiante »,
- Degré 3 pour « scolarité »,
- Degré 4 pour « formation qualifiante »,
- Degré 5 pour « contrat aidé non marchand »,
- Degré 6 pour « contrat aidé marchand »,
- Degré 7 pour « contrat en alternance »,
- Degré 8 pour « emploi de moins de 6 mois »,
- Degré 9 pour « emploi de plus de 6 mois ».

Cette classification hiérarchisée des situations projetée sur les trajectoires donne une image de la « progression », de la stagnation ou au contraire de la « régression » des jeunes suivis (p. 12).

⁸² DGEFP, Fiche d'appui pour la mobilisation en faveur du parcours des jeunes en emplois d'avenir, 27.11.2014.

Graphique 3



Source : Missions Locales de Lorraine, entrepôt régional Parcours 3, suivi 2005-2012, typologie Cérea

La décomposition du temps du chômage en séquences ordonnées de l'accompagnement se répète à des échelles temporelles toujours plus fines. À un jeune repéré comme « éloigné de l'emploi » aujourd'hui, les professionnels auront tendance à prescrire un cycle de définition ou de construction du projet professionnel « théorique » (en salle de documentation par exemple), suivi d'une mise à l'épreuve de l'expérience (par le biais de stages d'observation) pour confirmer une entrée en formation qui débouchera sur une phase de recherche d'emploi. Les mesures sont elles-mêmes bien souvent redécoupées en séquences cohérentes d'activités qui s'enchaînent ; le Pop (Parcours d'orientation professionnelle), la mesure phare du conseil régional d'Ile de France pour la construction d'un projet professionnel (en 61 heures collectives et 25 heures individuelles) est par exemple décomposée en 3 « phases » : la phase « exploration » qui s'effectue en salle, la phase « découverte » qui se traduit par une mise en situation de travail et la phase « stratégie d'objectifs » au cours de laquelle le jeune définit des actions à mener pour réaliser son objectif.

2.2. Des controverses sur le séquençage des carrières d'employabilisation

L'institutionnalisation de l'accompagnement débouche sur la mise en débat des protocoles d'accompagnement dont les différents promoteurs tentent de démontrer la supériorité en termes d'efficacité. Ces pensées du cursus d'employabilisation impliquent des conceptions

divergentes de la « bonne » occurrence d'évènements et d'interventions sociales au cours du parcours d'accompagnement. Chaque méthodologie portée par des acteurs du champ de l'insertion professionnelle a ses « penseurs », légitimés par des titres universitaires et la publication d'ouvrages reposant sur « un grand nombre d'observations » ou même des enquêtes scientifiques. Elle s'arme de graphiques, de tableaux et de chiffres qui sont lancés à la figure de l'adversaire comme autant de preuves de sérieux et de garanties d'efficacité.

La question du *timing* et du séquençage du processus de l'insertion rationalisée est discutée dans plusieurs espaces qui ne portent pas sur les mêmes enjeux. Très tôt dans l'histoire des politiques d'insertion la controverse va porter sur l'articulation entre la dimension « sociale » et « professionnelle » de l'insertion des jeunes. Le titre même du rapport au premier ministre de Bertrand Schwartz « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes » (1981) donne lieu à exégèses et à polémiques. Denis Castra, l'un des protagonistes de cette controverse qui soutient une politique de *work first* avant l'heure (voir encadré), plaide pour une déconnexion stricte du traitement des problèmes sociaux (ce que Pôle emploi appelle aujourd'hui « les freins périphériques à l'emploi ») et de l'accès à l'emploi. Non seulement l'accès à l'emploi ne peut être subordonné à la résolution des problèmes sociaux voire psychosociaux mais le principe même de l'accompagnement global réalisé par un seul professionnel est récusé : « la confusion trop fréquente entre les problématiques psycho-sociales des personnes et les difficultés d'accès à l'emploi doit être d'autant plus évitée qu'on a de bonnes chances de penser que les premières sont subordonnées aux secondes » (Castra, 2003, chapitre 4, §48).

L'autre point de discussion travaille l'articulation entre le « projet » et la séquence d'emploi. Denis Castra fait grand bruit dans le milieu de l'insertion avec son livre *L'insertion professionnelle des publics précaires*, publié en 2003, dans lequel il dénonce « le diktat du projet ». Il oppose à l'idéologie du projet comme prérequis à l'emploi le principe du « qui veut travailler le peut » (Castra, 2003, chapitre 4, §77) comme rempart aux effets de tri et d'exclusion du marché du travail que la méthodologie du projet ferait porter sur les jeunes et les chômeurs. De ce principe découle une méthodologie de l'intermédiation, la méthode IOD qui conquiert un certain nombre d'opérateurs associatifs de l'accompagnement (voir encadré).

La méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande)

Cette méthode expérimentée dès 1982 en Gironde s'est construite dans la périphérie du monde de l'insertion professionnelle dominé à l'époque par les acteurs de l'éducation permanente (et de l'éducation nationale). Francis Valls et Jean-Marc Lafitte sont tous deux éducateurs et missionnés par un juge pour enfants pour offrir des solutions alternatives à des jeunes sous main de justice. Tous deux passés par la faculté de psychologie de Bordeaux, ils

bénéficient de l'expertise éclairée de Denis-Jacques Castra, alors professeur en psychologie sociale, qui leur permet de formaliser une méthode d'ingénierie sociale qu'ils vont breveter en déposant la marque IOD en 1988.

Dès lors une association (l'association Transfer toujours basée à Bordeaux) va servir de plateforme de diffusion et d'essaimage de la méthode IOD à l'intérieur d'un réseau (le réseau Transfer-IOD) constitué aujourd'hui de 15 structures réparties sur le territoire français et belge, organisant la labellisation IOD de structures de l'insertion qui à leur tour se font les porte-drapeaux de cette méthodologie sur leur territoire. Des formations sont régulièrement organisées et des séminaires de réflexion et d'échange permettent annuellement d'intégrer le réseau.

La méthode IOD prône un certain nombre de principes au premier rang duquel on trouve ce moto : « Nul n'est inemployable ». Ce précepte justifie de ne jamais repousser la perspective de l'emploi si l'individu en fait la demande. De ce principe découle un certain nombre de prescriptions sur le métier d'agent d'insertion professionnelle (Castra, 2003) :

Il ne doit pas considérer l'offre d'emploi comme allant de soi, mais la susciter, la moduler, la transformer ;

Il doit par sa méthode avoir une action contre-sélective sur le marché du travail, notamment grâce à l'entretien de mise en relation (EMR) qui organise la rencontre entre l'employeur, le demandeur et l'agent d'insertion ;

Il n'est pas un agent de placement et doit suivre les premiers pas du demandeur dans l'entreprise car la phase d'intégration est considérée comme une phase à risque ;

Il doit quitter la posture de clinicien ou de travailleur social pour être un véritable intermédiaire du marché du travail.

Le réseau des missions locales, aidé par le théoricien de la pratique Philippe Labbé, se sentant particulièrement visé par cette critique répond par une défense et illustration de l'accompagnement global ou, comme l'a baptisé Philippe Labbé lui-même : l'accompagnement social et professionnel (ASP) (Fayolle, Labbé, Mousseau, 2003).

L'accompagnement social et professionnel selon Philippe Labbé

| | | | | | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|---------|------------------|-------|
| Accueil, écoute | Diagnostic partagé | Projet et scenarii | Contrat | Mise en œuvre | Suivi |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|---------|------------------|-------|

| | | | | | |
|--|---|--|---|----------------------------------|--|
| Posture compréhensive, empathique. | Forces et faiblesses internes et externes... Capitaux à renforcer... Mise en évidence des potentialités du jeune et des opportunités de l'environnement. | Synthèse projets de vie /professionnel. Explicitation des objectifs possibles et hiérarchisés. « Esquisse d'un compromis entre le possible et le souhaitable. » (Boutinet, 1999, p. 261) | Négociation du cadre normatif contractuel : engagement, réciprocité. | Modalités de la stratégie. | Evaluation chemin faisant, analyse des écarts, adaptabilité du projet... |
|--|---|--|---|----------------------------------|--|

Tiré de Philippe Labbé weblog 2, publié le 29 avril 2012⁸³.

Philippe Labbé croise à nouveau le fer avec Denis Castra à l'occasion de la sortie de son ouvrage anniversaire de la méthode IOD (voir encadré) en 2008, *L'insertion malgré tout*, en publiant sur son blog une lettre adressée au préfacier du livre, Robert Castel.

« Le rapport fondateur de Bertrand Schwartz est pourtant clair, explicite, parfois même redondant : ce n'est pas l'insertion professionnelle ou sociale mais c'est l'insertion professionnelle et sociale ... et le fait que « professionnelle » précède « sociale » n'a aucune signification d'ordre d'importance, encore moins de subordination, contrairement à ce qui est glissé par Denis Castra et Francis Valls lorsque, citant le titre de ce même rapport, ils ajoutent entre parenthèses « et non

⁸³ Source : <http://mission.insertion.over-blog.org/article-l-accompagnement-socioprofessionnel-asp-en-mission-locale-une-approche-systemique-philippe-labb-104259162.html>

l'inverse » (*L'insertion malgré tout*, p. 13). Il faudrait que l'on m'explique comment procéder, dès lors qu'il y a deux adjectifs et qu'ils ont l'un et l'autre non seulement la même importance mais qu'ils constituent associés le cœur de la problématique, pour les placer sans que cela soit traduit en termes de hiérarchisation ! »⁸⁴

Dernière articulation temporelle problématique : la formation et l'emploi⁸⁵. Denis Castra (2003, 2008) argue de l'itinéraire intellectuel de Bertrand Schwartz qui l'a mené de l'alternance des dispositifs 16-18 ans (un échec selon lui) aux actions *Moderniser sans exclure* pour défendre le caractère formatif des situations d'emploi. Dès les premières évaluations de ces dispositifs, les spécialistes de la formation comme Gérard Malglaive exprimaient leur doute quant à l'efficacité d'une stratégie de formation pour des jeunes et des adultes au passé scolaire douloureux. Denis Castra enfonce le clou quelque vingt ans plus tard en formalisant le principe du « insérer pour former. Le but étant d'articuler la formation qualifiante avec la réalité vécue des postes de travail » (Castra, 2003, chapitre 4, §77).

C'est dans ces mêmes termes que l'on peut lire la controverse ayant agité le petit monde de l'insertion des jeunes lors du dévoilement en 2013 par la DGEFP (Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle) de son tout nouveau dispositif de la Garantie jeunes.

À l'origine de ce nouveau programme rationnel de traitement individuel du chômage se trouve le groupe Tarmac (Techniques d'appui au recrutement et médiation active)⁸⁶, un groupe animé par Laurent Duclos, chef-adjoint du département synthèses à la DGEFP, qui s'est réuni dans la foulée de l'évaluation du Contrat de sécurisation professionnelle entre juin et septembre 2013. Le but est de promouvoir une nouvelle représentation de l'enchaînement des séquences à l'opposé d'un « modèle linéaire » qui ferait de la mise en emploi l'aboutissement d'un processus de production de l'employabilité par la levée de tous « les freins périphériques à l'emploi ».

La remise en question du paradigme linéaire connaît un nouveau paroxysme à l'occasion de la

⁸⁴ Philippe Labbé, *Au sujet de la préface par Robert Castel de L'insertion malgré tout...*, Extrait de Philippe Labbé weblog, publié le 29 mai 2008, <https://plabbe.wordpress.com/2008/05/29/au-sujet-de-la-preface-par-robert-castel-de-l%E2%80%99insertion-malgre-tout%E2%80%A6/>

⁸⁵ Je ne reviens ici que sur les débats qui se sont déroulés dans le cadre national car il m'est apparu que ces forums de politiques publiques sont restés relativement imperméables aux controverses qui ont pu se dérouler dans le milieu des économistes experts des politiques d'assistance sur le continent nord-américain dans les années 2000. Je ne peux qu'attirer l'attention sur quelques articles critiques des « work first policies » visant à privilégier le retour à l'emploi rapide et à plein temps contre une politique de capital humain (Blank, 2002 ; Ridell, Ridell, 2012).

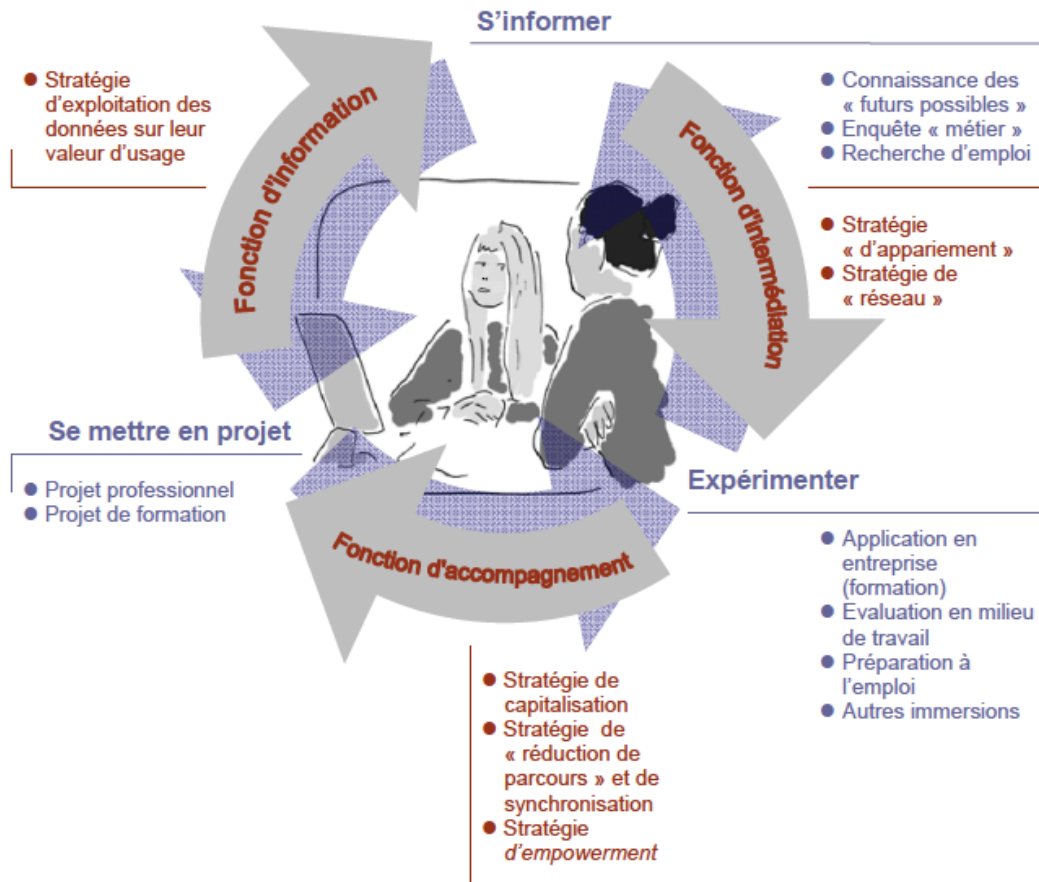
⁸⁶ Une sociologie de ce groupe qui réunissait à sa tête, un sociologue et économiste hétérodoxe recruté au département synthèses et études de la DGEFP (Laurent Duclos), un inspecteur du travail devenu Inspecteur général des affaires sociales (Igas) (Philippe Dole) et un administrateur Insee (Marc-Antoine Estrade) serait intéressante à mener dans le cadre d'une sociologie du champ de l'accompagnement.

mise en œuvre du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et de son évaluation. Philippe Dole, alors directeur départemental du travail et véritable promoteur de ce dispositif⁸⁷, contribue à formaliser une doctrine de l'accompagnement des demandeurs d'emploi licenciés qui met au centre l'opportunité de travail et d'emploi en cours d'accompagnement comme catalyseur du projet professionnel et de formation. Le CSP remet au goût du jour une conception itérative de l'accompagnement qui se traduit par une représentation cyclique du temps de l'accompagnement dont rend compte graphiquement le schéma 1 (voir ci-dessous). L'accompagnement vise « à soutenir un processus “incrémental” dans lequel la formation du projet est “contrôlée”, non pas simplement par un conseiller, mais par l'exploitation des retours d'expérience se rapportant aux événements jalonnant le parcours, à des occurrences de situation tout son long (bilan des formations, bilans des immersions, etc.)⁸⁸ ».

⁸⁷ Philippe Dole présente une carrière ascendante dans l'inspection du travail qui le fait passer de contrôleur du travail (1977-1983) à inspecteur du travail (1984-1989) puis directeur départemental du travail et directeur de service dans une Direction régionale du travail pour être ensuite promu Igas en 2005.

⁸⁸ Dole, P., Duclos, L., Estrade, M.-A. (dir.), 2012, « Information et intermédiation », recueil des travaux du groupe de travail de février à juillet 2012 à la DGEFP, Paris.

Schéma 1
■
ACTIVITES DU BENEFICIAIRE ET FONCTIONS DU CSP



Tiré de : Groupe de travail CSP, 2012, p. 4.

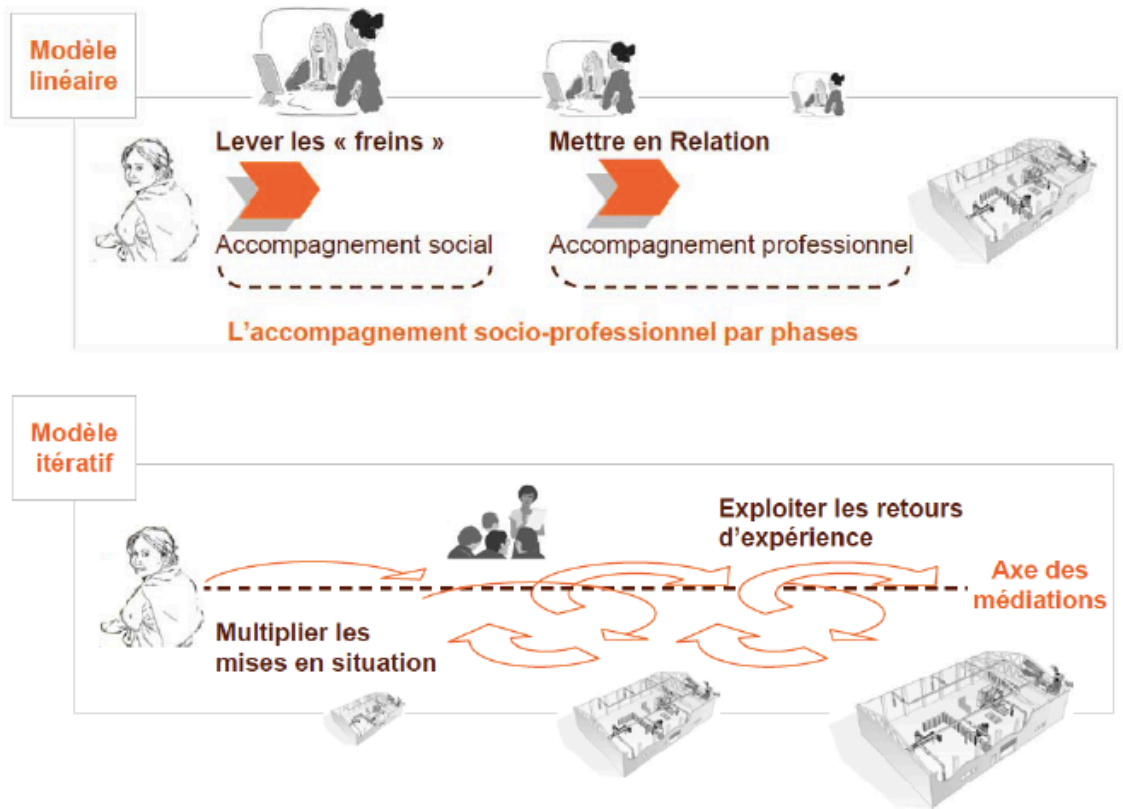
À grand renfort de guides de pratiques, de « mallettes » du programme, et de sessions de formation, la DGEFP tente d'imposer sa nouvelle norme de séquençage à des professionnels (de Pôle emploi, de l'AFPA et d'opérateurs privés) dont il s'agit de corriger les pratiques⁸⁹.

On retrouve cette innovation de protocole dans les documents préparatoires à la Garantie jeunes, qui sont plus explicites encore sur la rupture paradigmatique que les concepteurs du dispositif à la DGEFP souhaitent instaurer (schéma 2 et schéma 2bis)⁹⁰.

⁸⁹ En participant au comité national d'évaluation scientifique de la Garantie jeunes, j'ai pu à plusieurs reprises observer les rapports tendus entre le pôle expertise de la DGEFP incarné par Laurent Duclos et les représentants des missions locales autour de la définition légitime des « bonnes » manières de faire l'accompagnement.

⁹⁰ Reproduits de : DGEFP, 2013, p. 19.

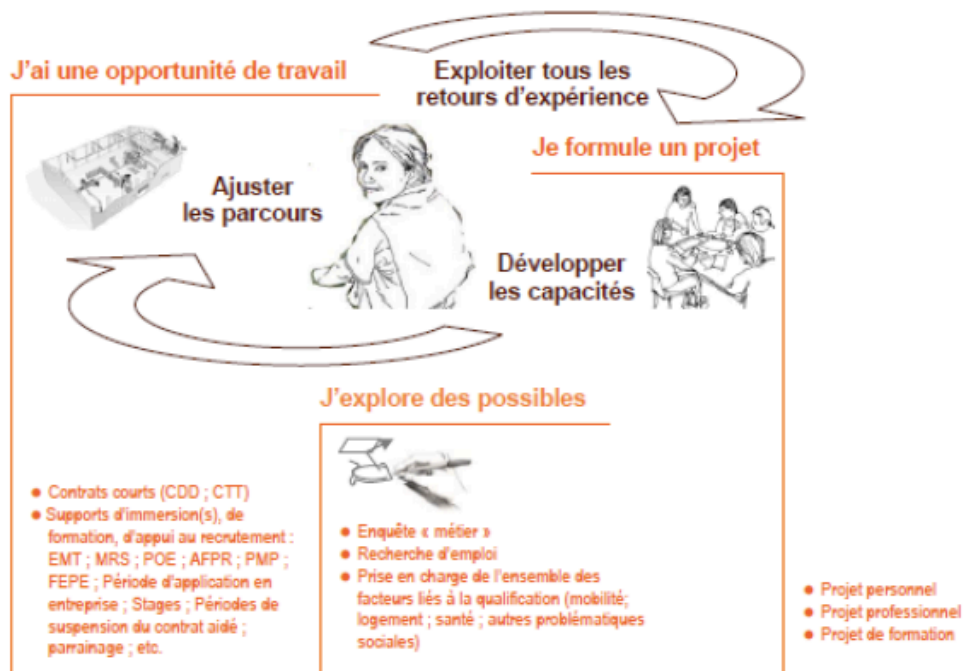
Schéma 2 – Rompre avec un modèle linéaire-séquentiel de l'accompagnement



SOURCE : DGEFP-Département des Synth

Schéma 2 bis – Le « cercle vertueux » de l'accompagnement

Une meilleure exploitation des données sur l'environnement et des périodes travaillées (sécuriser les projets);
et des pratiques de médiation active (sécuriser le recrutement)



SOURCE : DGEFP-Département des Synthèses

Dans son *design* final, la garantie jeunes organise dans le cadre des 12 mois de contrat, une première phase de d'accompagnement collectif de 6 semaines suivie d'opportunités d'expériences de travail pendant 4 mois dont on attend un « déclic » du point de vue du rapport au travail et qui permettront de lever les freins sociaux et de se consacrer à la recherche d'emploi⁹¹.

À nouveau Philippe Labbé reprend la plume pour s'attaquer « aux fondements pédagogiques de la Garantie jeunes » (Labbé, 2017), le *work first* étant assimilé à une méthode « comportementaliste » : « le jeune ne sait pas nager, il porte une ceinture de plombs (ses « freins à l'emploi») et est au bord de la piscine; on l'y pousse; il va tout faire pour survivre (= apprendre à nager). » (Labbé, 2017, p. 3).

3. L'optimisation du rythme de l'accompagnement

L'autre paramètre temporel des carrières d'employabilisation est le rythme de l'accompagnement. Dépistage précoce du risque de chômage de longue durée et standardisation différenciée du rythme de l'accompagnement, tels sont les deux principes de la prise en charge des chômeurs aujourd'hui. La régulation du rythme de l'accompagnement rend compte de la double nature de l'entretien individuel qui fait se rencontrer le temps de la recherche d'emploi du chômeur et le temps-ressource du professionnel, son temps de travail. L'optimisation du rythme de l'accompagnement consiste à trouver l'intensité des interactions entre professionnels et chômeurs qui maximise l'efficacité de la recherche d'emploi sous contrainte de temps-ressource de conseillers. Elle mobilise donc des savoirs sur le temps du chômage et de la recherche d'emploi eux-mêmes intégrés dans un *logos* gestionnaire (Boussard, 2008). Cette construction du rythme optimal se trouve de ce fait au croisement d'une double activité rationalisatrice, celle des économistes comme ingénieurs (Armatte, 2010) et celle des « planneurs » du travail dans les organisations (Dujarier, 2015).

3.1. L'ingénierie sociale du chômage

Du côté de l'analyse des causes individualisées du chômage et de sa persistance s'affirme une logique préventive du chômage de longue durée qui se traduit par l'objectif de la prise en charge *précoce*. Elle découle d'une représentation du chômage comme processus et d'un modèle de causalité temporelle (de Coninck, Godart, 1989) du chômage individuel, modèle interprétatif institutionnalisé, qui tend à faire de la durée de chômage un facteur propre de

⁹¹ La formation ne fait pas vraiment partie du périmètre du contrat, elle peut toutefois en être un débouché « positif ».

risque. L'intensivité de l'accompagnement paramétrée par la fréquence des entretiens individuels mobilise des croyances sur la dynamique de la recherche d'emploi et sur les effets de l'accompagnement sur celle-ci.

3.1.1. L'invention de l'effet propre de la durée

Au cours des années 1980, le processus biographique du chômage est peu à peu constitué en objet de savoir d'ingénierie socio-économique grâce à la mise en cohérence de trois opérations nécessaires à la production de connaissances orientées vers l'action : la collecte de données longitudinales qui offrent une représentation temporalisée du chômeur, la mise au point de techniques statistiques pour les traiter (modèles de durée notamment) et la mobilisation de théories économiques explicatives validées dans la sphère académique.

Au début des années 1980, des enquêtes approfondies sur les caractéristiques des chômeurs de longue durée permettent d'affiner la connaissance sur des caractéristiques individuelles pouvant surexposer les chômeurs au chômage de longue durée (Merle, Vanderpotte, 1980 ; Barrère-Maurisson, Merle, 1982 ; ANPE, 1983 ; Agnès, Coppieters, Foudi, Stankiewicz, 1985)⁹². Selon Didier Demazière (1995, p. 15), deux études de ces études menées par Vincent Merle à l'ANPE mettaient notamment en lumière le rôle du seuil des 12 mois de chômage au-delà duquel on relevait une dégradation des conditions d'existence mais aussi des réticences accrues des employeurs à embaucher (Merle, Vanderpotte, 1980 ; Barrère-Maurisson, Merle, 1982 ; ANPE, 1983).

Dans sa rétrospective d'une décennie de politiques de lutte contre le chômage de longue durée, Patricia Boullaguet (1992) soulignait la convergence entre « praticiens et experts » au sujet des « effets invalidants d'un éloignement trop prolongé de l'emploi, qui impriment au chômage de longue durée un caractère auto-entretenu dont il est difficile de sortir, notamment lorsqu'il frappe des salariés adultes ou victimes de licenciements économiques » (p. 381). Ce modèle est finalement sous-jacent à un grand nombre d'analyses du processus d'exclusion ou de marginalisation sociale que l'on peut rassembler sous l'appellation des « modèles du cercle vicieux », du sommet politico-administratif à la base des intervenants biographiques. Ces derniers mettent notamment en avant l'effet de perte d'estime de soi et de confiance en soi, des ressources psychiques qu'ils tiennent pour essentielles, que l'on accumule dans un statut social valorisé et qui s'épuisent au fur et à mesure que le temps passé dans ce statut infériorisé augmente. Dans les modèles économétriques les plus élaborés, alimentés par des données

⁹² Parmi ces études, celles réalisées par l'ANPE sont citées par Didier Demazière comme ayant contribué à la « catégorisation et à la légitimation du seuil d'une année » (Demazière, 1995)

longitudinales sur les chômeurs, collectées de manière systématique à partir du milieu des années 1980 (voir encadré), ces effets de durée (signal ou capital humain) sont modulés selon des variables conventionnellement désignées comme archéologiques (le sexe, l'origine ethnique mais surtout le diplôme) ou en fonction du *timing* de la transition repéré par l'âge.

L'analyse longitudinale du chômage et l'effet de cheminement

La durée du chômage est une donnée dont les statistiques sur la population active rendent compte très précocement. Dans les premiers recensements d'après-guerre, les chômeurs déclarent leur ancienneté dans la recherche d'emploi⁹³ décomposée en 7 classes : moins de 1 mois, de 1 à 3 mois, de 3 à 6 mois, de 6 mois à 1 an, de 1 à 2 ans, de 2 à 5 ans, plus de 5 ans. Il en est de même pour les statistiques de Demandes d'emploi non satisfaites récoltées par le ministère du travail. Les caractéristiques individuelles avec lesquelles les statisticiens peuvent alors croiser la durée de chômage se résument à l'âge (Insee, 1955). Ce n'est qu'en 1969 que l'Insee met en place une nouvelle série statistique (trimestrielle) permettant de croiser l'ancienneté de la demande d'emploi avec le sexe et l'âge. De là découle les premières associations du travailleur âgé au chômage de longue durée (Goguel, 1970).

La découverte de l'effet de cheminement est étroitement liée à la mise en œuvre de panels de suivi longitudinal des chômeurs. Les premières tentatives de suivi sont faites en 1980 sur des échantillons relativement restreints : 1004 individus choisis parmi les nouveaux demandeurs d'emploi de janvier 1980 dans une agence pour l'emploi de l'Essonne sont suivis jusqu'en mars 1981 (Saglietti, 1983). L'Insee réalise l'enquête « suivi des chômeurs » entre 1986 et 1988. Puis le service des études et des statistiques du ministère du travail et de l'emploi met en œuvre conjointement avec l'ANPE le panel chômeurs de longue durée en janvier 1989 en interrogeant ces chômeurs tous les 6 mois pendant 24 mois.

Les panels permettent de mettre en relation la durée du chômage ou la probabilité d'en sortir non seulement avec des variables archéologiques ou des caractéristiques de la situation au présent mais aussi avec l'historique des états composant la trajectoire des demandeurs d'emploi. L'équipe d'économètres menée par Louis-André Gérard-Varet et Denis Fougère qui se penche sur cette question au sein de leur laboratoire dispose au même moment d'instruments issus des « modèles de survie » permettant de tester empiriquement une hypothèse processuelle. Les résultats de cette approche empirique sont formalisés au tournant des années 1990. Ils sont résumés dans une contribution à l'ouvrage dirigé par Patricia Bouillaguet. Aux côtés des variables socio-démographiques comme l'âge, la qualification, le sexe et des variables liées aux modes de gestion de main d'œuvre comme les motifs d'entrée dans le chômage, les auteurs insistent sur « le poids du passé professionnel » (Challier et *alii*, 1992). Notamment le fait qu'un « lourd passé de chômage, décrit par des durées cumulées des épisodes passés de chômage, compromet un retour vers l'emploi. Surtout une fois les facteurs individuels pris en compte, il apparaît bien une relation inverse entre la durée de chômage de l'épisode courant et le taux de sortie vers l'emploi » (p. 173).

Concomitamment, la micro-économie du travail américaine apporte une légitimation

⁹³ Renseigné par la question suivante : « Depuis combien de temps cherchez-vous du travail ? »

académique à ce travail de mise en forme statistique et politique du problème, en associant l'effet de cheminement à deux mécanismes micro-économiques : l'effet signal et l'effet capital humain. L'effet signal est la formalisation d'un effet de stigmatisation : la persistance dans un état conventionnellement sous-valorisé est interprétée par les employeurs comme un signal de manque de productivité (Robinson, 1988, Franz, 1987). Le seuil de durée à partir duquel cet effet signal se déclenche est celui à partir duquel on note statistiquement une probabilité moindre de sortir de l'état défavorable. Dans le cadre de la théorie du capital humain, le temps pèse aussi sur les chances que l'individu se trouve piégé. Le temps passé sans travailler érode les ressources acquises et capitalisées (Blanchard, Summers, 1986) : on désapprend ce que l'on a appris, on perd de la mobilité, on perd les acquis de l'expérience... Enfin, la durée du chômage réduit la motivation à rechercher un emploi (White, 1983). Tout concorde donc pour faire de la durée de chômage l'ennemi du chômeur.

Dès le début des années 1980, les chômeurs de longue durée font l'objet d'une attention particulière dans une démarche de prévention de l'installation dans le chômage de très longue durée. Entre 1982 et 1992, Didier Demazière dénombre cinq campagnes de convocation des chômeurs de longue durée visant à établir un diagnostic de leur situation et un programme de traitement personnalisé (Demazière, 1995). Néanmoins la systématisation d'une logique d'activation préventive, mettant l'accent sur la nécessité d'une mobilisation précoce des chômeurs « à risque » dans leur recherche d'emploi découle de la déclinaison des orientations prioritaires de la stratégie européenne pour l'emploi (Conter, 2007 ; Balzani et alii, 2008). La mise en œuvre du « Service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi » répond aux objectifs fixés par l'Union Européenne de prévenir le chômage de longue durée en offrant un appui spécifique aux chômeurs qui par leur ancienneté au chômage présentent des risques d'être retenus dans la nasse du chômage⁹⁴.

3.1.2. Rationalisation du rythme de l'accompagnement et evidence-based policy

Aujourd'hui la production de connaissances orientées vers l'action économique s'étend au processus de recherche d'emploi accompagnée. Les ingénieurs passés maîtres des techniques économétriques ont investi ce champ de pratiques pour y faire infuser les termes de *evidence-based policy* et de *evidence-based social work*. Avec le projet de fonder

⁹⁴ Ce terme de « nasse » employé par Didier Demazière (1995) me semble préférable à celui de « trappe » qui dans la littérature tant savante (Zajdela, 2001 ; Benarosh, 2003), qu'institutionnelle (OCDE, 1994 ; CSERC, 1997) désigne plus précisément les effets pervers possibles des revenus de remplacement du travail dans un débat portant sur les (dés)incitations au travail. Ici l'effet nasse renvoie à l'effet propre de la durée du chômage sur la probabilité d'y rester, indépendamment des préférences des chômeurs et d'hypothèses concernant leur comportement.

l'intervention sociale sur des « résultats probants », de nombreux travaux anglo-saxons et plus récemment français ont en effet tenté d'évaluer l'efficacité des programmes d'accompagnement notamment dans sa variable temporelle⁹⁵. L'instrumentation de plus en plus poussée de l'accompagnement que les professionnels peuvent vivre comme une négation de leur expertise repose alors moins sur une « dépsychologisation » du chômage (Divay, 2008, 2011) que sur une conception psychométrique de la recherche d'emploi.

Une revue de littérature rédigée par la Dares (Parent, Sautary, Desplat, 2013) témoigne de la pénétration de ces instruments dans les sphères de production des politiques de l'emploi et de la pression qu'opère la profession des économètres sur les pouvoirs publics pour faire évoluer les protocoles d'accompagnement selon des standards validés scientifiquement au plan international (Fontaine, Malherbet, 2013)⁹⁶. Ce mode expert d'encadrement des pratiques professionnelles s'appuie parallèlement sur une rhétorique du *benchmarking* international des politiques sociales facilitée par les réseaux d'organisations nationales et internationales du travail. Le développement de technologies d'évaluation calquées sur le modèle des sciences physiques ou naturelles (expérimentations aléatoires ou contrôlées) vient conforter la légitimité rationnelle-instrumentale des protocoles d'accompagnement qui sont élaborés par les services de l'État. Ainsi le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE) dans son rapport sur l'accompagnement vers et dans l'emploi consacre tout un chapitre aux « effets attendus » et aux « effets démontrés » de l'accompagnement (COE, 2016, p. 27 et s.).

Pôle Emploi s'est appuyé sur l'évaluation de l'accord ANI jeunes par le cabinet Gestes qui montrait que l'accompagnement intensifié des jeunes dans le cadre de ce programme avait des « résultats en termes d'insertion dans l'emploi durable meilleurs que ceux de dispositifs comparables » pour justifier une demande de financement auprès du FSE pour « l'accompagnement intensif des jeunes ». De même il a procédé à l'évaluation de l'expérimentation aléatoire du Club jeunes chercheurs d'emploi (3 mois de recherche d'emploi dans un cadre collectif) menée en 2014-2015 pour proposer sa généralisation dans ce même cadre.

Le rôle du COE est d'imposer par la synthèse une représentation consensuelle des bonnes manières de faire. Ainsi en est-il du *timing* et de la fréquence des entretiens individuels de conseil : « il ressort des travaux existants qu'un accompagnement à la fois plus intensif et plus

⁹⁵ Pour une histoire et une critique de l'expérimentation dans le champ des politiques sociales, voir la thèse de Jules Simha (2015) et la synthèse d'Arthur Jatteau (2013).

⁹⁶ Le rôle joué par Marc Gurgand, économètre spécialiste des expérimentations contrôlées, dans la conception de la Garantie jeunes et de son évaluation, est une illustration parfaite de ce processus.

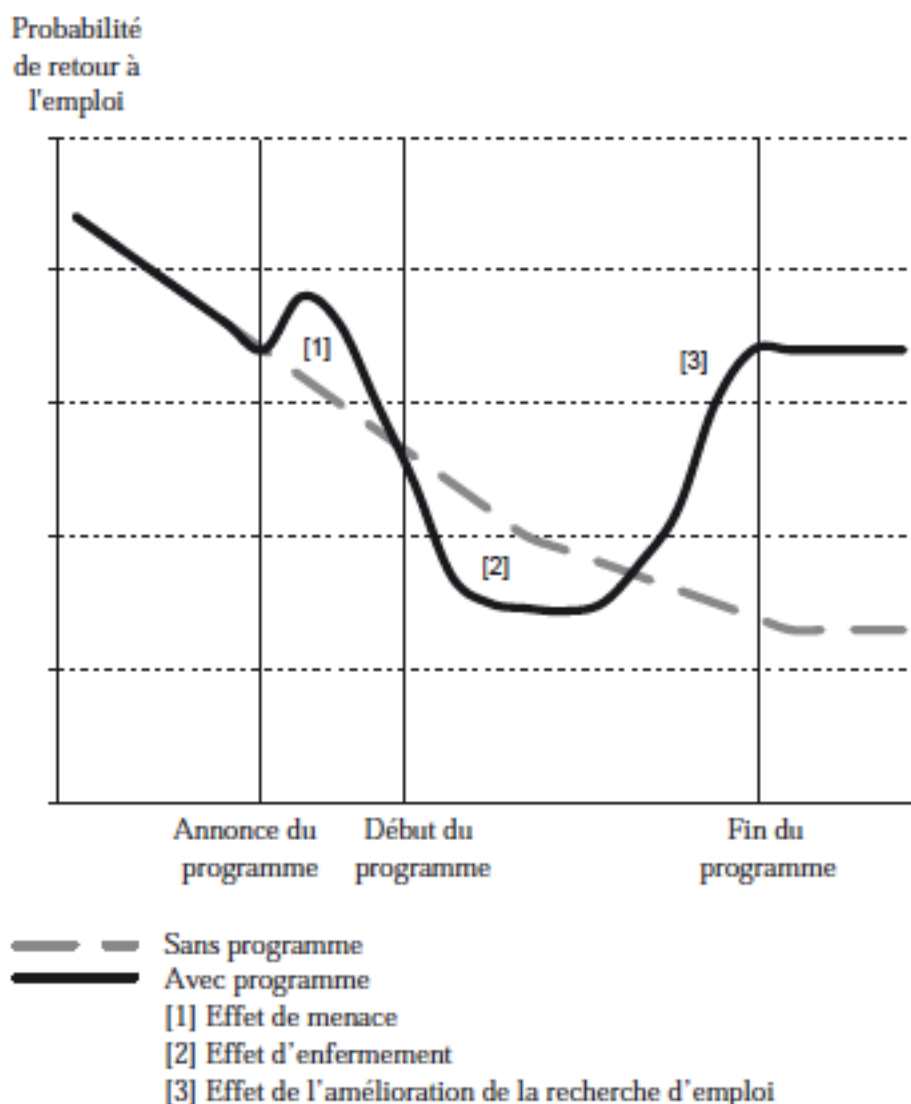
précoce améliore les chances de retour à l'emploi et la qualité de l'emploi retrouvé » (*op. cit.* p. 45). La modélisation de l'accompagnement conduit les économistes à formaliser les effets psychologiques des programmes de suivi renforcés sur la probabilité de retour en emploi (Parent, Sautory, 2014) :

- avant l'entrée dans le dispositif l'annonce de la participation peut induire chez le demandeur d'emploi un effet de menace ou un effet d'attraction « selon qu'il est plus ou moins enclin à y participer. Si le demandeur d'emploi est sensible à l'effet de menace, il va intensifier sa recherche d'emploi avant l'entrée dans le programme pour y échapper ; s'il est plutôt confiant dans le programme il va la retarder pour pouvoir bénéficier du programme ».
- Pendant le programme, un effet d'enfermement (ou de trappe) peut conduire à une diminution du retour à l'emploi des chômeurs.
- Enfin à la fin du programme, on peut s'attendre à un effet positif par l'amélioration de l'adéquation entre les chômeurs et les emplois vacants.

Ces trois effets temporellement différenciés sont représentés par un graphique⁹⁷ :

⁹⁷ Tiré de Parent, Sautory, 2014, p. 77.

Graphique : Effets attendus d'un programme de suivi renforcé sur la probabilité de retour à l'emploi, avant, pendant et après le programme



Source : Graphique inspiré de LALIVE *et al.* (2011).

Là ce sont deux expérimentations contrôlées mises en œuvre au Danemark en 2005-2006 et 2008 et l'évaluation expérimentale du programme *Restart* britannique qui permettent aux auteurs du rapport de défendre une intervention précoce et intensive auprès des demandeurs d'emploi. Pour la France, le rapport cite l'évaluation du Pare (Plan d'aide au retour à l'emploi) et du SMP, tous deux pour les demandeurs d'emploi suivis par l'ANPE, qui mettrait en évidence « l'effet positif d'une intensification du suivi » (p. 46). L'évaluation du Civis aurait quant à elle permis de montrer « qu'assurer trois entretiens individuels par trimestre plutôt que deux permettrait de compenser l'effet défavorable de la crise de 2008 » (p. 46).

3.2. La rationalisation gestionnaire du rythme de l'activation

La chrono-logisation du chômage est à mettre en rapport avec la rationalisation gestionnaire fulgurante de l'activité des opérateurs publics et parapublics dans le cadre du *New Public Management* (Bezes, 2005). Le temps du chômeur rencontre celui du travail des professionnels notamment lors des interactions ou contacts entre l'un et l'autre. C'est pourquoi le rythme de l'accompagnement n'est pas qu'une affaire d'« ingénieurs » économistes et/ou statisticiens mais aussi de gestionnaires des organisations, de contrôleurs de gestion ou encore de responsables des marchés publics. Ce tournant gestionnaire est bien documenté pour le service public de l'emploi (Benarrosh, 2006 ; Pillon, 2017) ; il pourrait l'être tout autant pour le réseau des missions locales soumis avec la même intensité au *logos* gestionnaire selon les trois principes de *maîtrise*, de *performance* et de *rationalité* (Boussard, 2008)⁹⁸. La contractualisation par objectifs entre financeurs et opérateurs de l'accompagnement, la pénétration et la généralisation du pilotage par des indicateurs de performance, le perfectionnement des systèmes informatiques d'aide à la décision (SIAD) qui équipent les professionnels, représentent de puissants facteurs de standardisation chronométrée des accompagnements.

3.2.1 Optimiser la ressource temps-conseiller dans le cadre du traitement individualisé de chômage de masse

La distinction de niveaux de service par type de public est pensée comme moyen d'optimiser les ressources. Il s'agit de maximiser les sorties du chômage par unité de coût de service (temps de travail du conseiller et coût des prestations) grâce à une répartition inégale des moyens sur différents types de chômeurs.

À partir de 2001, on observe la généralisation de l'entretien précoce qui s'apparente à un entretien de dépistage des risques de chômage de longue durée, et la différenciation des parcours en fonction a) de la fréquence des entretiens conseiller-demandeur d'emploi, b) de l'accès à des prestations spécifiques. Les demandeurs d'emploi qui sont orientés vers un accompagnement renforcé ou intensif bénéficient d'entretiens individuels plus fréquents et plus précoces. Depuis 1997, l'offre de services se décompose en 3 ou 4 parcours différents invariablement modulés par le rythme de l'accompagnement, ce dernier faisant l'objet d'une

⁹⁸ Le premier contrat de progrès avec l'État est signé en 1990 par l'ANPE (Benarrosh, 2006; Pillon, 2015) et le réseau des missions locales son premier contrat pluriannuel d'objectifs en 2007. Sur d'autres dispositifs de gestion, les missions locales ont devancé l'ANPE: elles ont été par exemple équipées d'un logiciel unique de mesure et de gestion de l'activité, le logiciel Parcours, dès 1989.

double contractualisation : entre le service public de l'emploi et ses financeurs d'une part, entre le demandeur d'emploi et l'opérateur public d'autre part.

La contractualisation du rythme de l'accompagnement à la recherche d'emploi à Pôle Emploi

En 2001, l'ANPE s'engage par le PAP-ND (Parcours d'accompagnement personnalisé – Nouveau Départ) à convoquer tous les demandeurs d'emploi dans le mois suivant l'inscription aux Assedic. Ce délai sera ramené par la convention tripartite État-Unedic-ANPE de 2006 à 8 jours, puis oscillera entre 5 jours et un mois entre 2007 et 2015. La dernière convention tripartite Pôle emploi-État-Unedic (2015-2018) fixe comme objectif de performance un entretien de situation et de diagnostic partagé entre 2 et 4 semaines après la demande d'inscription puis la communication du conseiller référent dans les 15 jours.

Le principe des bilans de parcours à intervalles réguliers est aussi peu à peu entériné : tous les 6 mois pour le PAP-ND (2001-2006) ; 4^{ème} mois, 7^{ème} mois, 13^{ème} mois pour le PPAE-SMP I (2006-2008) auquel on ajoute le bilan du 9^{ème} mois dans la convention tripartite 2012-2014. La dernière convention tripartite stipule qu'un entretien bilan aura lieu entre le 6^{ème} et le 9^{ème} mois pour le parcours le plus autonome (modalité « suivi »).

Le temps des parcours de chômeurs se trouve par ailleurs emporté dans le tourbillon de la normalisation managériale (Nonjon, Marrel, 2015), mis en chiffre dans des tableaux de bord, transformé en ratio auxquels sont associés des objectifs de performance. Les missions locales, sous pression de l'État, ont sans doute poussé le plus loin la quantification des parcours en injectant des indicateurs longitudinaux dans leur convention pluriannuelle d'objectifs. Le taux de jeunes en parcours d'accompagnement sans proposition depuis plus de 3 mois (hors situation « emploi » ou « formation ») ou encore la part des jeunes ayant démarré au moins une situation « emploi », « formation » ou apprentissage parmi les jeunes en première année d'accompagnement contractualisé, figurent dans la liste stratégique des ratios de performance de la dernière convention pluriannuelle d'objectifs (2015-2018) censés informer et guider l'activité des agents des missions locales dans le cadre du dialogue de gestion. Au plus près de l'activité des professionnels, les logiciels de gestion organisent tout autant le pilotage des parcours que l'activité des agents. Les alertes informatiques qui s'affichent automatiquement au démarrage de l'ordinateur du poste de travail signalent au conseiller en mission locale les parcours « à l'arrêt » (« sans proposition », « sans situation »), ou ceux qui accumulent une durée critique d'accompagnement (4 mois, 12 mois), pour éveiller l'attention du professionnel et l'engager à agir, à relancer la progression dans le parcours.

3.2.2. Contractualisation marchande des prestations et standardisation des calendriers d'accompagnement

La chrono-logisation des carrières d'employabilisation et de la recherche d'emploi s'accroît avec la privatisation et la marchandisation des prestations d'accompagnement des chômeurs (Perez, Personnaz, 2008 ; Van Berkel, De Graaf, Sirovatka, 2011), un mouvement qui s'est affirmé depuis la fin du monopole de placement de l'ANPE en 2005 (Rousseau, 2005), sous la pression de l'Unédic et des collectivités territoriales. Passer par le marché nécessite une formalisation des prestations dans leur dimension principalement temporelle. Les cahiers des charges relatifs aux programmes d'accompagnement spécifient les « étapes » ou les « phases » avec de plus en plus de rigueur avec des indications chronométriques. Les opérateurs du marché sont pris dans une chaîne de prescription du travail d'accompagnement qui prend la forme d'une scansion de plus en plus poussée du temps du chômeur défini par sa recherche d'emploi.

Sont concernés en premier lieu les sous-traitants de Pôle emploi, les opérateurs privés de placement qui depuis l'expérimentation de 2007 répondent à des appels d'offre sur des prestations d'accompagnement de Pôle emploi (Vivès, 2013) dont le cahier des charges consiste en une formalisation d'un calendrier d'interventions. À titre d'exemple, je reproduis ci-dessous un extrait du cahier des charges de la prestation « Trajectoire vers l'emploi » qui depuis 2009 concerne 170 000 chômeurs de longue durée (inscrits en catégorie A depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois).

Phase 1 – Préparer à la recherche d'emploi

Durée de la phase de 1 à 3 mois.

Durant cette phase, le prestataire doit réaliser à minima un contact hebdomadaire.

Un contact peut être :

- un entretien individuel en face à face d'une durée minimale d'une heure,
- un regroupement d'une durée de 3 heures,
- par téléphone ou mail.

Durant cette phase, le prestataire doit effectuer à minima 4 entretiens individuels en face à face.

Phase 2 – Accompagner intensivement à la recherche d'emploi

Durée de la phase de 3 à 5 mois en fonction de la durée de la phase 1.

Durant cette phase, le prestataire doit réaliser à minima :

- un entretien individuel en face à face d'une durée minimale d'une heure tous les 15 jours,
- un contact doit être mis en place entre 2 entretiens individuels.

Un contact peut être :

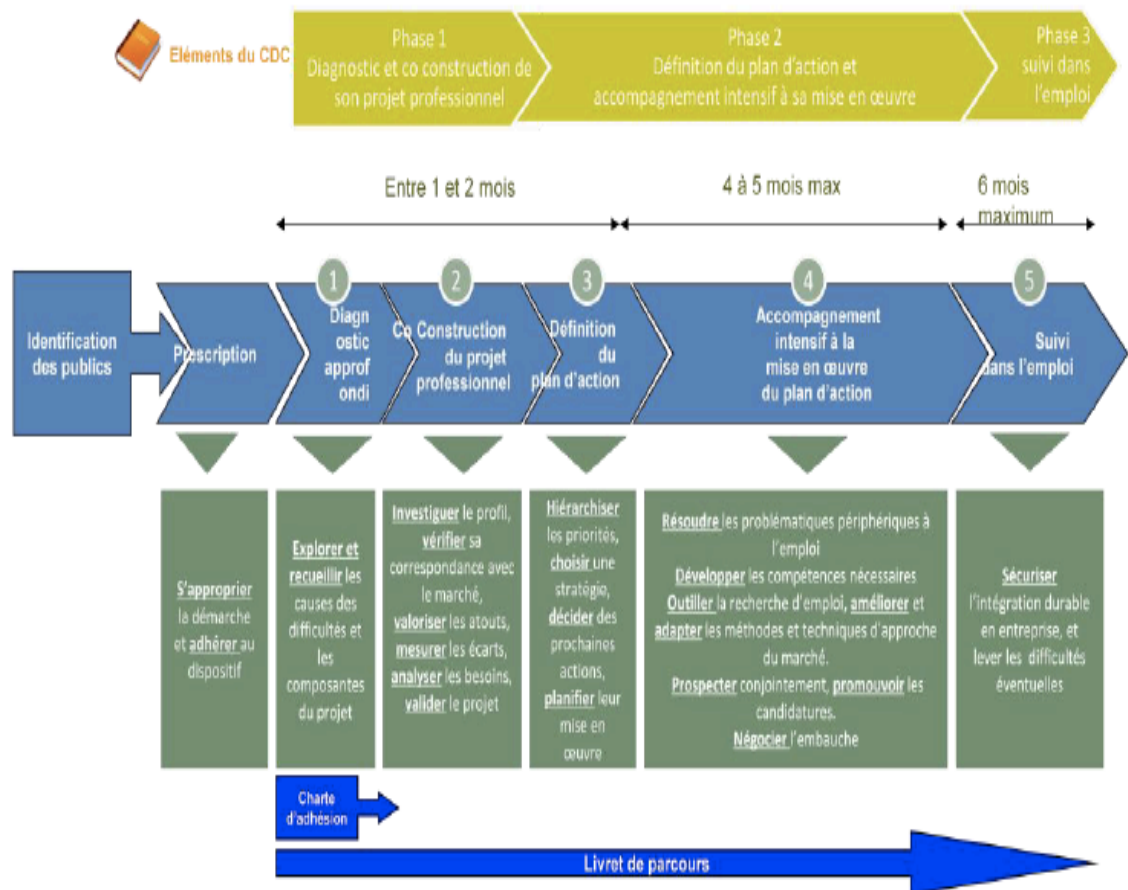
- un regroupement d'une durée de 3 heures,
- un entretien individuel d'une durée libre
- par téléphone ou mail.

Source : Cahier des charges fonctionnel et technique. Prestation « Trajectoire vers l'emploi (TVE) », Pôle Emploi, 2011, p. 6.

Les opérateurs publics ou parapublics comme Pôle emploi ou les missions locales se trouvent désormais face aux mêmes exigences que les prestataires marchands vis-à-vis de donneurs d'ordre paritaires. C'est ainsi que suite à l'ANI du 7 avril 2011 (dit ANI jeunes), l'appel à projets du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnel a donné lieu à la formalisation des étapes de l'accompagnement renforcé, différente selon les opérateurs Pôle emploi ou missions locales. Le cahier des charges fixé par les partenaires sociaux imposait le respect de trois phases minimum : 1. la phase de diagnostic de la situation du jeune et de co-construction de son projet professionnel, en fonction des besoins identifiés des entreprises 2. Une phase de définition du plan d'action, conjointement avec le jeune, et d'accompagnement intensif à sa mise en œuvre ; 3. Une phase de suivi dans l'emploi si le jeune est en emploi. Cette dernière phase n'est pas obligatoire contrairement aux deux premières. La durée pour chaque phase est aussi contrainte dans sa limite supérieure : 12 mois pour le total des deux premières phases et 6 mois maximum pour la troisième.

En réponse à ce cahier des charges, Pôle emploi a proposé un accompagnement de 6 mois maximum en 5 étapes⁹⁹ :

1. approfondir le diagnostic
2. élaborer conjointement le projet professionnel
3. définir le plan d'action
4. accompagner intensivement la mise en œuvre du plan d'action
5. sécuriser l'intégration durable en entreprise



9/08/13

Pôle emploi s'engage contractuellement à offrir un contact hebdomadaire et deux rendez-vous par mois jusqu'à l'embauche en contrat durable. Contrairement aux missions locales, il

⁹⁹ Source: Gestes, 2013, Bilan quantitatif et évaluation qualitative des conventions sur le financement de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi, Comité de pilotage paritaire de l'ANI du 7 avril 2011, Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels, 30 novembre, p. 55.

s'engage dans une démarche de formalisation extrêmement précise des protocoles d'accompagnement. L'opérateur public a notamment capitalisé sur l'expérience de l'ANI ainsi que sur une expérimentation de clubs intensifs de recherche d'emploi pour mettre au point une formule d'« accompagnement intensif des jeunes » qui reproduit le schéma calendaire de l'accompagnement pensé pour l'ANI jeunes.

Du point de vue de la contractualisation marchande, les missions locales, dont les ressources dépendent de manière croissante de subventions fléchées, semblent aussi touchées comme en témoigne le protocole d'accompagnement contractualisé des emplois d'avenir (voir annexe 2 de ce chapitre).

Ces différentes pressions à la standardisation des calendriers d'accompagnement et d'employabilisation conduisent à l'édiction de règles impersonnelles de gestion des parcours de transitions accompagnées. Reste à comprendre, à l'aide de la sociologie du travail, de quelles ressources les intervenants sociaux disposent pour personnaliser l'accompagnement, et donc pour contourner les règles des dispositifs et des organisations.

4. Le bricolage des parcours d'employabilisation : premier retour sur la personnalisation des politiques de l'emploi

Ces protocoles chronologisés de traitement sont cependant marqués par une relative labilité et laissent une part de plus en plus grande à la personnalisation du service d'accompagnement¹⁰⁰. La tension entre rationalisation/standardisation et personnalisation est mise en évidence dans de multiples domaines des politiques sociales : dans la lignée des travaux de Jean-Marc Weller, le plus souvent c'est pour souligner les manières de concilier le respect de règles uniformes et la nécessaire prise en compte des situations singulières (Mazade, 2008 ; Vidal-Naquet, 2009 ; Lavitry, 2009 ; Demazière, 2013). Dans l'intervention biographique, le traitement individualisé de masse s'exerce en premier lieu dans la gestion du temps et du rythme de l'accompagnement.

La personnalisation temporelle s'exerce par l'intermédiaire de ces intervenants biographiques qui sont plus ou moins armés pour s'émanciper des normes temporelles censées planifier le temps du chômeur et leur temps de travail. Elle est donc directement fonction du degré d'autonomie professionnelle dont dispose ou que s'octroie l'intervenant. Je présenterai dans

¹⁰⁰ Depuis 2013, Pôle emploi a évolué vers une autonomie accrue pour les conseillers qui s'étend à la gestion du rythme des entretiens dans le courant de l'accompagnement¹⁰⁰. L'accompagnement global accorde une autonomie complète au conseiller pour gérer son planning et par là-même ceux des personnes accompagnées.

un premier temps le cas de Mme M. comme un cas limite d'une forme d'hypercorrection temporelle (4.1) pour mieux mettre en lumière les processus par lesquels les intervenants peuvent négocier des marges de manœuvre dans l'application de ces règles (4.2). Je terminerai ce chapitre en me plaçant du point de vue des chômeurs entrés dans ces carrières pour pointer quelques effets de la fragmentation de la prise en charge sur leur propre manière d'envisager leurs trajectoires de sortie du chômage (4.3).

4.1. Articuler temps du projet et calendriers des dispositifs : le parcours d'insertion *just in time* par Mme M.

La perception du temps qui transpire dans les récits de carrière d'employabilisation accompagnée apparaît pétrie de la rationalité propre à un univers professionnel fortement structuré par les multiples dispositifs enchevêtrés. Le professionnel opère de manière plus ou moins inconsciente l'ajustement entre la temporalité incertaine du projet professionnel individuel et de sa réalisation et les calendriers largement figés des mesures. Il effectue la médiation nécessaire entre les possibles ouverts par les besoins et les désirs des chômeurs et les structures temporelles objectives du champ de l'employabilisation. Les récits de parcours d'insertion livrés par les professionnels de l'accompagnement donnent à entendre cet effort de composition avec les calendriers largement hétéronomes des dispositifs d'insertion qui imposent leur rythme aux parcours. L'adéquation instantanée entre le besoin diagnostiqué et les contraintes temporelles des dispositifs relève largement du pari impossible, comme l'illustre le cas de Mme M.

J'ai rencontré Mme M. dans le cadre d'un terrain de stage qui m'a amenée à participer à l'évaluation du programme Trace en région Paca en 1998-1999¹⁰¹. Mme M. est alors conseillère d'insertion à la mission locale de Marseille et elle a en charge un portefeuille d'une cinquantaine de jeunes bénéficiaires de ce programme d'accompagnement renforcé de 18 mois. Mme M. a une cinquantaine d'années et illustre un profil de conseillers « maison » de moins en moins représentatif de la profession : personnel de mairie, elle avait été embauchée à la création des missions locales et PAIO au début des années 1980 comme secrétaire et s'était formée sur le tas jusqu'à accéder à un poste de conseillère.

Les repères temporels sont omniprésents dans le discours de Mme M. Son débit à la fois rapide et heurté est à l'image de ces parcours d'insertion hachés en séquences de bilans, de formation, d'emploi, ou encore de recherche d'emploi accompagnée. Les heures de formation

¹⁰¹ Cet entretien jamais exploité a été ma première confrontation avec la question des calendriers. Il vaut pour son antériorité même, car il montre que les éléments constitutifs de l'institutionnalisation des transitions professionnelles étaient déjà en place dans les tout premiers contrats d'accompagnement.

sont comptées, décomptées, recomptées au fil du récit ; les mois et les saisons rythment son récit qui résonne comme un mantra. Les dates ponctuent les parcours des jeunes dont elle rend compte avec une virtuosité qui laisse sans voix la sociologue ayant en tête les parcours lissés par les « investissements de formes d'État » (Thévenot, 1985) que sont les outils statistiques classiques de suivi de trajectoires.

À l'époque, ce jeu avec le temps hétéronome des dispositifs vient d'intégrer une nouvelle règle : la mise en emploi au terme des 18 mois. L'objectif de placement (à un taux fixé à 60% par sa direction) constitue l'horizon de l'action chronométrée (18 mois) de Mme M., horizon qui précipite le processus intégré de production de parcours. « Ce qui se passe, c'est que l'objectif étant l'emploi » (en 18 mois), comme elle aime à le répéter, Mme M. est obligée de mettre en place des stratégies diverses qui n'ont pour seul but que de *gagner du temps*.

Tout d'abord, il s'agit de « retarder l'entrée » pour les jeunes « qui n'ont pas réglé un certain nombre de problèmes » : les problèmes de papiers (les papiers d'identité mais aussi la carte de sécurité sociale), les problèmes de santé, mais aussi l'illettrisme ou l'alphabétisation. Et, « puisque Trace, l'objectif étant l'emploi, j'estime, quand même, qu'ils doivent être suffisamment mobiles et puis dégourdis ».

Une fois entrés dans le programme, les parcours des jeunes doivent s'inscrire dans les contraintes de calendriers et de places des différents gestionnaires de ressources et tout particulièrement ceux de la formation professionnelle :

« Bon j'ai des relations assez régulières avec ces jeunes qui ne sont ni en formation, mais toujours en recherche d'emploi. À ce moment là on essaye toujours de faire avancer les choses, parce qu'il y a un problème de dates d'entrée en formation puisque là les formations vont s'arrêter pendant la période d'été (...) parce que c'est vrai lorsque les dates sont lancées, les cinq antennes¹⁰² se manifestent pour faire rentrer les jeunes. Comme Trace a démarré et le temps que tout se mette en place, c'était pas évident que tous rentrent en formation ».

La référente doit alors faire preuve d'imagination pour éviter les temps morts dans le parcours : ce sont les « petits boulots pour occuper », « pour ne pas casser la dynamique » ou bien encore les emplois saisonniers « pour ne pas rester inactif ».

Dans cette logique tyrannique du parcours *just in time*, la référente, et par là-même le jeune qu'elle encadre, n'a pas droit à l'erreur :

« Si vraiment le projet est à revoir, ça va être la catastrophe. Ils ne pourront pas refaire par exemple une mobilisation pour un jeune qui fait un travail sur un projet par

¹⁰² La mission locale où travaillait Mme M. était composée de cinq antennes couvrant l'ensemble de la ville mais qui fonctionnaient de manière relativement autonome.

exemple, puisqu'il a commencé en septembre [elle réfléchit à haute voix]...octobre, novembre,...mai, juin, donc si le projet est nul et n'a pas été confirmé là il y aura quelque chose à mettre en œuvre. [...] Bon s'il sort de la mob' et qu'il y a toujours rien qui ressort, je vois mal aller vers l'emploi ».

La rhétorique du projet prend ici une tournure dramatique. Sur le thème de la révélation, le projet qu'il s'agit de « *faire ressortir* », détermine le déroulement ultérieur du parcours. Un projet « *nul* »¹⁰³ conduit à la démobilisation ou au décrochage. La référente vit cette phase de mise au jour du projet avec une grande angoisse, scrutant l'apparition du projet sans lequel tout engagement dans le parcours est impossible.

Parfois il lui paraît plus judicieux d'inscrire un jeune dans une mesure courte lui permettant de « *confirmer* » ou « *vérifier* » son projet professionnel avant de l'engager dans un processus présenté comme largement irréversible. Les bénéfices en termes de réduction de l'incertitude semblent peser en faveur de cet investissement qui représente un sacrifice de temps précieux¹⁰⁴. Mme M. exprime son soulagement lorsque le projet "Jardin-Espace Vert" « *ressorti* » en mobilisation longue « *ressort à nouveau* » à l'issue de l'APO (Atelier Permanent d'Orientation). Tous les espoirs sont permis sur la suite du parcours. Pour ce jeune là (et par conséquent pour elle-même), « *ça roule* ». Pour d'autres en revanche, « *c'est la galère* ». Mme M. utilise cette expression volontiers pour désigner la situation des jeunes mais aussi la sienne propre lorsqu'il s'agit de jeunes dont elle juge que l'entrée dans Trace était prématurée parce que un certain nombre de problèmes n'avaient pas été réglés. « Pour ces jeunes là je galère un peu ; il y en a peu mais je galère ». Les considérations sur le destin de ces jeunes rejoignent des préoccupations d'ordre personnel parce que professionnel. À ce stade de l'intériorisation des contraintes temporelles du programme, la « catastrophe » est sans doute plus redoutable pour la référente qui seule est soumise à la pression du temps hétéronome que pour le jeune lui-même. Cet *aléa* inhérent à la nature du public-cible est objectivé par Mme M. comme une faille dans le processus de production dont elle a une représentation théorique relativement cohérente. Elle insiste sur le caractère crucial de la phase d'orientation dans la mesure où elle détermine l'ensemble de la chaîne de production de l'employabilité.

L'arithmétique des heures de formation, familière aux conseillers en insertion, est implacable pour ces jeunes, interdisant bien souvent la perspective de la qualification :

« Ce n'est pas que je me l'interdis [la phase de qualification] (...) La seule chose c'est

¹⁰³ C'est-à-dire un projet qui serait une erreur de diagnostic.

¹⁰⁴ Cet investissement au premier abord superflu étant donnée la pression qui s'exerce sur le parcours est rendu acceptable dans la mesure où la mobilisation longue qui avait fait ressortir le projet a été effectuée avant l'entrée dans Trace.

qu'elle est longue. Elle a huit mois ... Oui... 800 heures ça fait huit mois. Donc s'ils rentrent sur Trace, ils font une mobilisation, ce qui fait sept mois, après, une préqualification et huit mois en qualif' pour boucler le diplôme, d'accord ? [...] Donc pour certains ça sera très très juste sur 18 mois. Et en plus il y a ce problème de dates. Parce que les organismes de formation démarrent généralement en septembre pour les mobilisations ; s'ils font sept mois et ensuite le jeune ne peut plus faire de mobilisation, donc il faut qu'il soit sûr d'aller en préqualif', OK? Ensuite il fait 4 mois de préqualif' et il a la chance de démarrer en septembre, suivant les filières, il y en a qui vont démarrer plus tard et puis ça dépend s'ils ont eu l'accord du Conseil Régional pour démarrer. Bon ça peut... pour certains il peut y avoir du temps perdu...».

Cette mise hors champ de la qualification n'est que peu négociée avec les jeunes : « Je leur ai expliqué que ceux qui étaient en mobilisation ou en préqualification surtout, je leur dis : « il n'est pas question que vous alliez sur de la qualif' ». L'objectif c'est le contrat de travail [...] Le but c'est de boucler le contrat de travail ».

À travers ce récit de pratique d'accompagnement produit par notre conseillère on mesure combien la norme temporelle institutionnelle pèse dans les décisions de la professionnelle. Pour paraphraser Julius Roth (1963) : « depuis combien de temps est-il dans le dispositif ? » est une question aussi importante pour Mme M. que « quelle est sa situation socio-professionnelle à ce moment précis ? ».

4.2. Personnalisation de l'emploi du temps et autonomie professionnelle des intervenants biographiques

A contrario, même dans les organisations les plus chronométrées et soumises à des protocoles standardisés, les intervenants biographiques disposent de marges de manœuvre dans l'adaptation du planning aux rythmes des « besoins » individuels détectés. L'enquête auprès des conseillers Pôle emploi en charge de la mise en œuvre du dispositif de l'accompagnement global en a apporté la preuve.

L'enquête Trajectoires d'insertion des personnes éloignées de l'emploi (TiPEE)

Cette enquête coordonnée par Frédéric Rey visait à comparer les méthodes et les modes d'accompagnement vers l'emploi des chômeurs dits « éloignés de l'emploi » dans 5 dispositifs ou structures de statuts différents (Emmaüs Défi, Solidarité Nouvelle face au Chômage-SNC, une structure associative de quartier, Travailler et Apprendre Ensemble – TAE ATD quart Monde, et l'Accompagnement global Pôle emploi).

Pour cette enquête et sur le terrain de l'accompagnement global Pôle emploi sur lequel je me suis concentrée en 2016-2017, j'ai développé un protocole d'enquête original sur les parcours d'insertion. J'ai tout d'abord rencontré les 2 conseillères Pôle emploi et l'intervenante sociale du département pilote impliquées dans le dispositif pour les interroger sur leur travail d'accompagnement en toute généralité. À la fin de l'entretien, je leur ai demandé de me communiquer une liste de 10 bénéficiaires que je pourrais contacter pour un entretien semi-

directif. La seconde étape consistait donc en un entretien semi-directif avec ces chômeurs autour de leur trajectoire et la manière dont s'était déroulé leur parcours d'accompagnement. J'en ai réalisé avec 9 d'entre eux, 8 hommes et une femme. Enfin, une fois ces entretiens réalisés, je suis revenue vers une des deux conseillères de Pôle emploi pour lui demander de s'exprimer sur 3 de ces bénéficiaires que j'avais rencontrés et me décrire le travail d'accompagnement singulier effectué avec eux. J'ai enfin pu réaliser un second entretien, 4 mois après le premier, avec un des chômeurs suivis dans l'accompagnement global.

L'accompagnement s'y déploie théoriquement sur 12 mois au plus et fait l'objet d'un travail d'évaluation et de *reporting* important car à la rigueur bureaucratique du service public de l'emploi s'ajoute celle du Fonds Social Européen qui finance pour moitié le dispositif. Chaque mois, les conseillères dédiées à ce dispositif dans l'agence doivent remplir un tableau des situations des bénéficiaires et le taux de « sorties positives » est scruté par leur direction jusqu'au plus haut niveau. Au bout d'un an de mise en œuvre du dispositif, leur taux de sorties positives s'établit à 30 %. Pourtant Nathalie me confie qu'elle « ne sort pas » certains bénéficiaires du dispositif même au terme des 12 mois ou lorsqu'ils sont en emploi ou en formation (ce qui est considéré par le programme comme étant une sortie positive) lorsqu'elle les sent « trop fragiles ». Ce sont donc des « sorties positives » perdues pour l'organisation et un manque à gagner économique puisque la dernière tranche du financement n'est versée qu'à la « sortie ». Elle doit « batailler » avec sa direction pour poursuivre ces accompagnements mais « elle y tient ».

La confrontation de ces deux exemples montre que la structure de la conscience temporelle des intervenants biographiques et leur capacité à moduler le rythme de l'accompagnement des transitions renvoient assez directement à leurs propres ressources dans la négociation de l'autonomie professionnelle. Mme M. représente en cela un profil relativement dominé dans les missions locales et en voie d'extinction : mise à disposition de la mission locale par la mairie comme secrétaire, elle a gravi les échelons peu à peu sans suivre de formation particulière dans le secteur social. Toute sa carrière est dépendante de l'organisation mission locale dans laquelle elle officie. Nathalie se situe au pôle opposé dans l'espace des professionnels de l'emploi. Elle fait valoir sa thèse d'anthropologie sociale à l'Ehess (École des hautes études en sciences sociales), son parcours comme « ingénieur de formation » dans une direction des ressources humaines et dans la « gestion de compétences » au ministère de l'agriculture, puis son expérience dans des cabinets en ressources humaines sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée, pour négocier cette autonomie dans la gestion du temps de l'accompagnement plus ajusté au temps estimé de production de l'employabilité des bénéficiaires.

L'autonomie professionnelle toujours activée au nom de l'intérêt du « client » s'exerce cependant rarement au profit de l'autodétermination temporelle des personnes accompagnées.

Il s'agit plutôt de promouvoir des normes autonomes de parcours professionnels, un *chronologos* propre, face à des règles qui seraient imposées par un tiers organisationnel ou institutionnel dans une rhétorique professionnelle (Paradeise, 1985) visant à préserver le contrôle de la pratique. Nathalie repousse le terme du processus d'accompagnement de certains bénéficiaires, préférant faire confiance à son jugement (d'employabilité) plutôt qu'à une définition réglementaire.

Bien que je dispose de peu de matériaux empiriques me permettant d'explorer les transactions entre accompagnateurs et accompagnés sur l'organisation du temps du chômage, il m'est possible d'évoquer les spécificités de ces normes temporelles de carrière au regard des carrières thérapeutiques dans des institutions totales qui ont été le creuset empirique de l'approche interactionniste des normes temporelles.

4.3. Du calendrier au *scheduling*

Parmi les jeunes qui franchissent la porte des missions locales pour la première fois et les chômeurs qui vont s'inscrire à Pôle emploi, une minorité d'entre eux se retrouvent enrôlés dans un projet de carrière co-construite avec les professionnels après avoir été labellisé comme « éloignés de l'emploi »¹⁰⁵. Cette carrière d'employabilisation comporte ses normes de calendrier susceptibles de structurer le passage du temps dans le système de dispositifs et d'institutions de la primo-insertion précaire. Pour ces chômeurs-là, l'institution travaille à transformer la demande de service de mise en relation sur le marché du travail (« je cherche un job ») de manière à les faire entrer dans une carrière institutionnelle dont la préparation à la mise sur le marché devient l'objectif. Les chômeurs qui s'inscrivent dans cette « relation de suivi » envisagent alors la mise en emploi non plus comme le résultat d'une action ponctuelle mais comme l'aboutissement d'un processus organisé rationnellement par l'enchaînement de phases ou d'étapes reliées entre elles qu'ils seront amenés à traverser. Cette entrée dans la carrière demande sans nul doute un effort de conversion morale de la part du jeune ou du chômeur « en galère » qui, venu chercher un travail, se trouve peu à peu engagé dans un « parcours d'insertion », la perspective du « vrai boulot » s'éloignant au fur et à mesure qu'il entre dans une relation d'accompagnement et de suivi avec les institutions de prise en charge¹⁰⁶. Cet enrôlement dans la carrière passe par une socialisation à la temporalité planifiée

¹⁰⁵ Cette entrée dans la carrière ne revêt aucune forme d'automaticité, la négociation de l'identité d'inemployable se jouant dans l'entretien de premier accueil en mission locale ou de diagnostic à Pôle emploi.

¹⁰⁶ On peut relire à la lumière de cette exigence institutionnelle le « malentendu » entre professionnels de l'insertion et jeunes mis au jour par Stéphane Beaud à l'époque où les missions locales étaient, plus que maintenant, centrées sur la formation professionnelle : « Ce que l'on observe à la mission, du premier coup d'œil pourrait-on dire, c'est le contraste saisissant entre les attentes des jeunes qui sont de l'ordre de

de l'employabilisation, via la transmission de calendriers, d'échéanciers, l'acculturation douce à une méthodologie de gestion rationnelle du temps (s'acheter un agenda, apprendre à l'utiliser, se fixer des délais...). Mais il s'effectue de plus en plus sous contrainte, les engagements à respecter en matière de *timing* et de séquençage du parcours prescrit étant bien souvent contractualisés. Lorsque le calendrier de l'accompagnement est articulé contractuellement au calendrier des indemnisations ou des allocations dans une logique de contrepartie, la prescription temporelle se trouve renforcée par la menace de sanctions financières.

La carrière d'employabilisation problématique présente toutefois des particularités par rapport aux trajectoires de maladie (Glaser, Strauss, 1968 ; Strauss et al. 1985), aux carrières dans des institutions totales comme l'hôpital psychiatrique (Goffman, 1968) ou le sanatorium (Roth, 1963). Loin d'être recluses, les personnes « éloignées de l'emploi » investissent de multiples espaces de socialisation qui les engagent dans des programmes structurés temporellement susceptibles d'entrer en conflit avec les temporalités prescrites de l'accompagnement. À cela s'ajoute ce qu'Edouard Gardella a identifié comme le fractionnement à la fois spatial et temporel de la prise en charge (Gardella, 2016) qui éloigne cette figure du pouvoir institutionnel de celle de l'institution totale goffmanienne. Elles offrent donc une marge de négociation de l'emploi du temps importante, ce que Zerubavel (1976) et Glaser et Strauss (1965, 1971) appellent le *scheduling*¹⁰⁷. Les possibilités de dévier des rails temporels (*side tracking*) par des comportements d'attente, de report, de retour en arrière, ou de « temps mort » (Lyman, Scott, 1970) restent nombreuses et les professionnels ne sont pas sans se plaindre de la faible docilité de certains jeunes ou chômeurs.

Une conséquence du caractère ouvert des organes de l'employabilisation et de leur faible degré de rétention est que les « personnes éloignées de l'emploi » forment difficilement un collectif, à l'inverse des patients d'institutions fermées. On se trouve dans un cas de figure alternatif au système de cohorte dans lequel les participants démarrent la carrière ensemble à une date donnée ; les carrières d'employabilisation sont inscrites dans un système d'entrée-

l'immédiat (trouver au plus vite un « stage », un « boulot », en tout cas une occupation) et la réponse de l'institution, toujours différée, floue et indéterminée. L'art du métier de permanent est de savoir reformuler la demande de très court terme du jeune en projet de formation à moyen et long terme, parvenant ainsi à concilier deux systèmes d'attentes opposées. [...] L'apprentissage du réalisme passe fondamentalement par une tentative de modifier leur rapport au temps, marqué par l'immédiateté ou par une sorte d'urgence. Il faut leur apprendre le « temps long » (Beaud, 1996, p. 82). L'auteur identifie d'ailleurs de véritables « carrières de stagiaires ».

¹⁰⁷ « The concept of « timetables » [...] describes the structural, static aspect, while the dynamic aspect of the negotiation of timetables is described as scheduling » (Zerubavel, 1976, p. 93 cité dans Bergmann, 1992).

sortie continue dans lequel chaque participant commence à courir dès lors qu'il entre en piste. Dans ce cas il n'est pas aisé de repérer ses pairs, de créer un sous-groupe de semblables dont la carrière servira de modèle. Or Julius Roth explique combien le « calendrier normal » de progression dans la guérison est un fait social construit par l'observation non systématique et limitée des autrui qui sont orientés vers un même but : la sortie (Roth, 1963, p. 12 et s.). Les jeunes en difficultés, les chômeurs éloignés de l'emploi manquent certainement des points de repère qui leur permettraient d'évaluer leur propre progression vers la sortie sous forme « d'avance » ou de « retard » par rapport à la norme temporelle¹⁰⁸. La fiabilité de ces points de repère, déjà problématique dans des institutions totales, l'est d'autant plus dans un milieu où le « groupe de référence » demeure insaisissable.

Profitant des failles (béantes) de la socialisation à l'accompagnement, dans ces nombreux moments de la vie quotidienne à distance des institutions de prise en charge du chômage, les chômeurs éloignés de l'emploi se laissent porter par d'autres calendriers qui s'inscrivent dans des orientations temporelles potentiellement concurrentes. Ainsi en est-il d'Hervé, qui, à 58 ans, a été orienté sur l'accompagnement global de Pôle emploi. Je le rencontre une première fois en septembre 2016 alors qu'il est entré dans le dispositif depuis deux mois. Il synthétise son parcours depuis l'arrêt de son activité professionnelle de couvreur (« Mais pendant ma vie j'ai fait que ça quoi : charpente et couverture. J'ai commencé en 76. Et vous voyez : jusqu'en 2012 ») en une succession de statuts au regard du droit :

Moi : Donc, depuis 2012 en fait, vous...

Voilà, je travaille plus. [...] J'étais en arrêt maladie par rapport à mon épaule. Puis après j'étais en invalidité par rapport au diabète. Donc depuis je n'ai rien retrouvé. Je ne travaille pas quoi. J'ai un projet, moi, de jeu de société. Bon, de mon côté je continue à le faire. C'est un jeu de foot où les gamins pourront jouer au foot avec les pieds à la maison.

Lorsque je le revois quatre mois plus tard et que je lui demande où il en est, il dit qu'il « tourne un peu en rond » avec sa conseillère et qu'il lui reste un « an d'allocation chômage ». Les deux temporalités, celle de l'accompagnement et celle des alloc' présentent des orientations opposées. Hervé se dit suivi *depuis* 6 mois par Mme B. et qu'« il lui *reste* un an d'alloc' ». Les deux années de chômage indemnisé sont à soustraire à la durée totale de l'indemnisation (36 mois), pour dessiner un événement couperet marquant un nouveau stade subjectif du parcours social : l'entrée dans le RSA qui serait pour lui déclencheur d'un

¹⁰⁸ « The “normal timetable” can be used by the patients as a measuring stick of their own progress (“Am I doing better or worse than most ?”) or of the attention they are getting from the medical staff (“Are they moving me along as fast as possible or holding me back for no good reason)” (Roth, 1963, p. 13).

changement de vie (déménager à la campagne et se consacrer à la peinture). Cette temporalité projective plutôt que rétrospective prend le dessus ; le temps des alloc' soustractif assimilé à un compte à rebours impose sa cadence au fur et à mesure que l'accompagnement se prolonge, sans issue positive.

Conclusion

Requalifier la recherche d'emploi en parcours d'employabilisation, c'est repousser la question du marché et des débouchés structurels qu'il offre à une date ultérieure, au terme d'un processus au centre duquel on place l'individu isolé, dont la situation qualifiée hors marché ne doit son évolution (sa progression ou son recul) qu'à lui-même, à ses caractéristiques enfouies dans un passé archéologique, à des états qu'il a traversés au cours de sa vie dans un ordre plus ou moins efficace pour permettre sa sortie du chômage, au respect du plan d'action chronologisé qui lui est proposé.

L'analyse des programmes d'accompagnement et de leur mise en œuvre donne à voir un autre aspect de la chrono-logisation par les politiques d'insertion et d'accompagnement, chrono-logisation qui s'appuie sur des instruments d'une double rationalisation : celle de la production de l'employabilité comme processus et celle de l'accompagnement à la recherche d'emploi comme activité. On a là affaire à des « technologies gouvernementales » au sens foucauldien du terme (Foucault, 1984) qui s'appliquent au gouvernement du temps de l'individu au chômage. Elles visent une discipline temporelle du professionnel et du chômeur, la première venant déterminer la seconde.

J'ai souhaité néanmoins mettre en lumière les ressorts de la personnalisation des calendriers des transitions accompagnées dans des cadres institutionnels qui apparaissent pourtant relativement contraignants. En me plaçant au niveau de l'interprétation de ces règles d'organisation sociale de la carrière d'employabilisation par les professionnels, j'ai pu montrer que de leur capacité à négocier leur autonomie dans leur travail dépend, au moins partiellement, leur possibilité d'adapter les temporalités institutionnelles à la trajectoire perçue du chômeur.

À cette échelle des parcours aussi, les règles temporelles s'appliquent avec plus de fermeté aux chômeurs les plus dominés dans l'espace social. C'est à ceux qui sont reconnus « peu autonomes » et objectivement peu armés pour la négociation qu'est prescrit une temporalité mesurée, calculée, avec ses échéanciers qui la structurent. Mais des marges de négociation du

calendrier demeurent toujours possibles et le temps vécu des chômeurs peut s'affranchir de la matrice temporelle prescrite dans des actes de micro-résistance subjective.

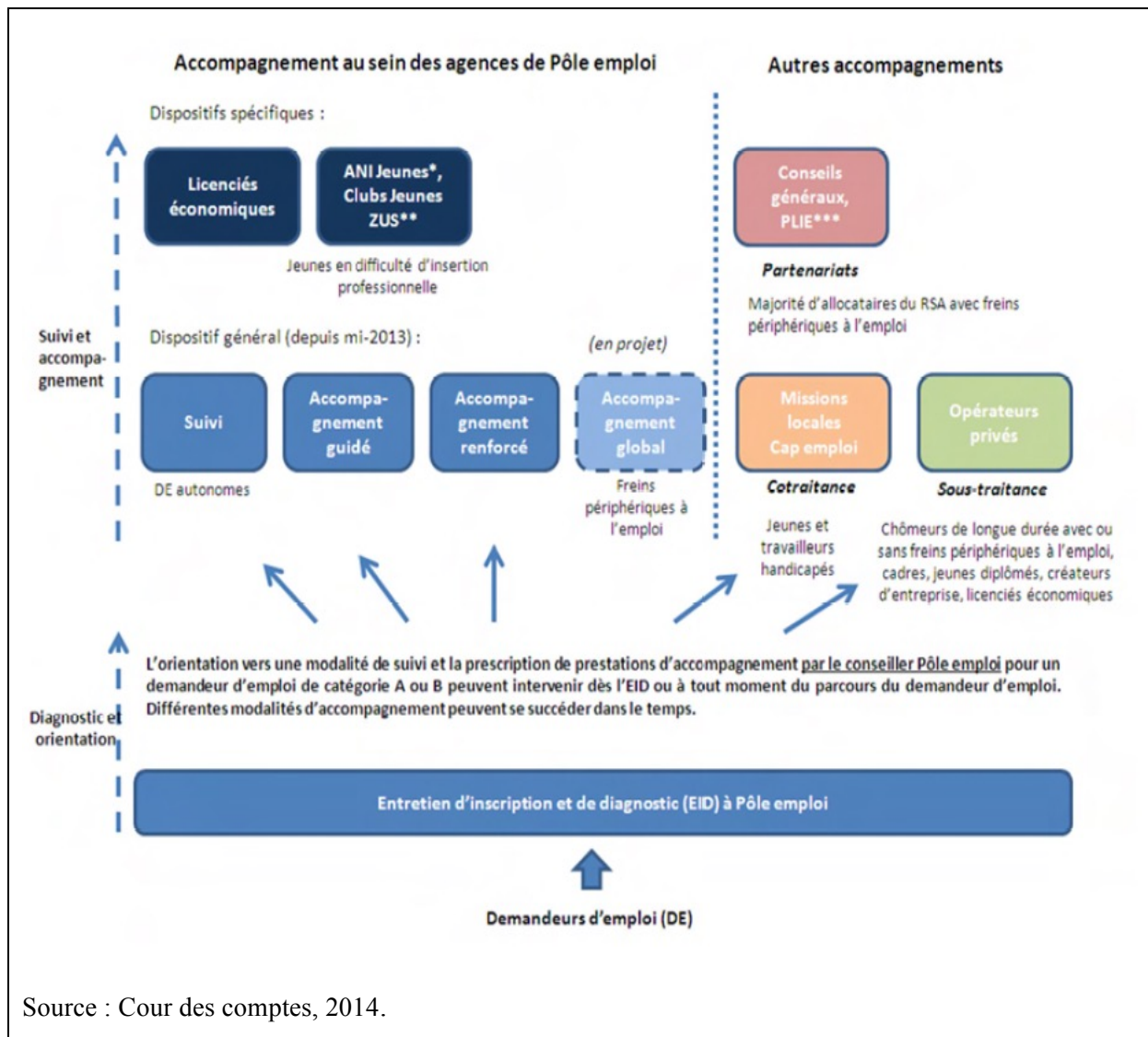
À la question de savoir à quoi ressemble une transition professionnelle du point de vue des acteurs des politiques d'insertion, j'ai apporté un certain nombre de réponses qui trouvent leur unité dans le caractère impersonnel des règles d'agencement temporel de statuts de la protection sociale, de prestations, d'actions et d'interventions qui impliquent l'individu. Ce mouvement de rationalisation des transitions encadrées par l'État se traduit par une programmation avancée des calendriers dans une logique de cursus censée mettre les personnes sur des rails temporels vers la sortie du chômage. Cette organisation sociale des transitions assistées est cependant en contradiction avec l'injonction à l'individualisation des droits et à la personnalisation des services.

Nous avons vu comment les intervenants sociaux pouvaient plus ou moins prendre de la distance avec ces règles prescriptives du travail d'accompagnement, au nom de l'intérêt de la personne et de l'adaptation à ses « besoins » instantanés ou de la trajectoire révisée de sortie du chômage. Mais à ce stade de la démonstration, le lecteur n'est pas très avancé dans la compréhension des cadres interprétatifs des parcours singuliers et de leurs calendriers que ces agents de terrain de la solidarité publique peuvent mobiliser dans le traitement des parcours au cas par cas.

Une incursion dans les dispositifs de singularisation des parcours s'avère nécessaire pour saisir ces normes de calendriers qui prennent toute leur effectivité lorsque les politiques sociales donnent le pouvoir aux acteurs de « proximité » de promouvoir ou au contraire de sanctionner des transitions. Il faut se transporter sur les scènes d'institutionnalisation du cas par cas qui sont autant de scènes de la construction des transitions.

Pour peu que l'on s'intéresse au travail de personnalisation des calendriers d'interventions, on doit, me semble-t-il, repartir des manifestations de parcours individuels ou des textes biographiques, et de la manière dont elles sont saisies dans le courant de l'action. On en vient donc à se pencher sur le travail biographique de ces agents de l'État social, consistant à donner du sens à différentes mises en formes conventionnelles du chômeur temporalisé.

Annexe 1 : L'offre d'accompagnement à Pôle emploi (2016)



Source : Cour des comptes, 2014.

Annexe 2 : les « jalons de l'accompagnement des emplois d'avenir »¹⁰⁹

a. Les jalons incontournables du suivi du jeune doivent être activés

Il appartient à chaque mission locale et chaque Cap emploi de mettre en œuvre l'accompagnement rappelé par les instructions de novembre 2012, autour des jalons incontournables soit a minima :

- Le **contact au premier mois** pour vérifier avec le jeune et l'employeur que la prise de fonction se déroule correctement ; au 30 septembre, 78 % des jeunes ont eu un contact avec un conseiller de la mission locale au cours du premier mois du parcours ;
- Le **bilan d'intégration au 3^{ème} mois**, qui doit être en premier lieu **un temps consacré au plan de formation, avec le jeune et son employeur** ; au 30 septembre, 81,2 % des jeunes ont eu un entretien avec un référent de la mission locale dans les 3 premiers mois.

Les données statistiques permettant de piloter ces jalons essentiels de l'accompagnement, à ce stade du dispositif, seront disponibles au mois de décembre 2014. :

- Les **bilans intermédiaires à chaque échéance annuelle, à 12 et 24 mois**, qui permettent de faire le point sur les compétences et qualifications déjà acquises (qui doivent être renseignées à cette occasion dans le SI) et restant à acquérir ainsi que sur le niveau de réalisation du parcours prévisionnel de formation. Ils constituent le temps d'appréciation du respect des obligations de l'employeur ;
- Le **bilan final du parcours, au plus tard deux mois avant l'échéance du contrat** (cf ci-dessous).

b. Une préparation effective de la sortie du jeune et du suivi post-sortie qui s'appuie notamment sur les cellules opérationnelles

Les sorties se préparent au plus tard à trois mois de l'échéance du contrat en cours. Le renouvellement du contrat sera examiné avec l'employeur et les prestations des missions locales et de Pôle emploi pourront être mobilisées.

Dans tous les cas, au plus tard deux mois avant l'échéance de l'emploi d'avenir, le bilan du parcours précité du jeune est réalisé par le référent du prescripteur avec le jeune et son tuteur chez l'employeur.

Cet entretien a pour objet notamment¹ de :

- finaliser l'attestation d'expérience professionnelle par le tuteur prévue à l'article L. 5134-117 (modèle en PJ) qui doit être accompagnée des attestations délivrées par les organismes de formation,
- travailler sur une valorisation des compétences acquises, notamment dans le cadre du livret de suivi qui sera remis au jeune,
- engager activement un accompagnement à la recherche d'emploi, s'il n'y a aucune perspective de maintenir l'emploi.

Après la sortie, il est important que ce suivi soit prolongé afin de favoriser la poursuite du parcours, soit dans le cadre d'une insertion durable dans l'emploi, soit avec la recherche d'autres solutions alternatives possibles.

¹⁰⁹ Source : DGEFP, Fiche d'appui pour la mobilisation en faveur du parcours des jeunes en emplois d'avenir, 27.11.2014.

Partie II. La fabrique des biographies aidables

Chapitre 4. L'État social et ses biographies

Du point de vue de l'intervenant biographique, les actions d'insertion individualisées se présentent comme l'ensemble des mesures au service du « bon parcours » vers l'emploi. Ce sont des outils d'intervention, le plus souvent des services, relevant communément de l'action sociale qu'il souhaite mobiliser pour ajuster le cheminement à l'objectif visé et faciliter son travail d'accompagnement, que j'assimile au champ de la solidarité publique d'investissement à visée moins protectrice (dans une logique de droits acquis ou de risque réalisé) que transformative et donc téléologique (Le Bianic, Lima, 2013). Pour le professionnel ce sont les blocs élémentaires du parcours d'employabilisation, des moyens « de lever tous les freins », les uns après les autres et dans l'ordre qui lui semble opportun. Du point de vue de l'observateur des politiques sociales, ce sont autant de ressources publiques de la solidarité distribuées selon des principes de justice spécifiques. C'est bien aussi l'avis des acteurs de l'État social qui contrôlent ces ressources et qui ont leur mot à dire sur la manière dont le parcours transitionnel devrait se dérouler.

Les tribunaux de cette solidarité publique dans lesquels les parcours de chômeurs sont évalués se multiplient pour l'accès à des ressources traitées comme des ressources rares. Ces magistratures sociales sont autant d'instances de pilotage des parcours en mesure de promouvoir certains trajets et de compliquer l'accès à d'autres. Le sociologue intéressé par les parcours accompagnés a par conséquent tout intérêt à se pencher sur la manière dont les matrices (événements de la vie de l'individu, temps) de chaque requérant sont traitées par ces instances de manière à décider de l'accès à des ressources financières ou de service.

Autre intérêt pour le sociologue, méthodologique cette fois : les catégories de perception et de jugement des parcours, notamment dans leur dimension temporelle, accèdent à un statut public et sont mises en discussion à l'intérieur des magistratures sociales. Ces catégories de l'entendement des parcours ne sont pas exprimées et donc rendues accessibles au sociologue en toute généralité, au moyen d'une rhétorique abstraite que les acteurs livreraient en entretien semi-directif, mais à l'intérieur d'un processus narratif, consistant à construire collectivement des biographies¹¹⁰ de transition aidables qui tiennent.

¹¹⁰ Dans cette partie, l'emploi des termes d'histoire, de récit et de biographie n'est pas anodin. Avec le concept d'histoire, central dans l'approche narrative, je me place au niveau du schème élémentaire actanciel et événementiel permettant de répondre à la question « qu'est-ce qui s'est passé ? ». L'histoire est relativement indépendante du médium qui sert à l'exprimer. Une même histoire peut être racontée par le biais d'un film, d'un texte écrit, d'un récit oral, en français ou en anglais ; on n'y reconnaîtra pas moins « la même histoire ».

La place prise par ces magistratures sociales dans l'insertion plaide par conséquent pour un examen plus minutieux du rôle des histoires dans l'administration de cette solidarité. Avant d'entrer dans le vif de mon sujet que sont les histoires de parcours argumentatives en vue de l'accès à des ressources des politiques sociales de parcours de vie, je m'autorise un détour par un autre usage d'un autre type de récit de parcours, autobiographique et à visée transformative (les récits sur soi pour soi), et ce pour bien le différencier des récits pour autrui. Le premier, mieux documenté par la littérature sur la psychologisation de l'intervention sociale (Bresson, 2012), doit être réinscrit dans la dimension plus largement langagière de l'activité relationnelle des accompagnateurs (Demazière, 2013).

Dans un second temps je replacerai les instruments contemporains d'individualisation et de personnalisation des transitions assistées dans une histoire plus longue des modes de régulation de la protection sociale qui font des biographies de pauvres un pivot de l'administration des prestations. Sur ces différentes scènes de l'État social, on peut y entendre des récits de pauvreté et de citoyenneté sociale à visée moins expressive qu'argumentative.

Enfin à l'aide des outils des approches narratives pragmatiques dans le droit, je préciserai comment j'entends préciser les caractéristiques structurales des biographies aidables et une manière sociologiquement pertinente d'aborder le travail collectif visant à produire des biographies aidables (ou travail biographique).

Le niveau du « récit » désigne celui de la manifestation discursive singulière de l'histoire par un narrateur déterminé. Il nous ramène donc aux manières de raconter l'histoire et du sens que le narrateur veut lui donner, dans des contextes sociaux d'énonciation précis. Enfin j'utilise le terme de biographie lorsque je souhaite aborder non pas l'acte d'énonciation de l'histoire mais l'activité symbolique de composition d'une certaine "histoire de vie" à partir de l'interprétation de différents matériaux sémiotiques : des récits au premier chef (celui de la personne elle-même et ceux de témoins), mais aussi des historiques, voire des histogrammes, ou d'autres images. La biographie est alors le produit fini de ce travail du ou des biographes.

1. L'État social autobiographique : les biographies pour transformer l'individu

Le premier type de récits d'usagers que l'on recueille dans les services sociaux est constitué de récits qui doivent remplir une fonction bien particulière, celle de transformer le locuteur lui-même. Aussi, plutôt que le terme d'État social biographique (Vranckin, Thomsin, 2008), je préfère celui d'État social auto-biographique, qui désigne un champ de pratiques sociales érigeant l'auto-biographie ou le récit de soi en technique de « travail sur autrui » (Dubet, 2002). Je propose dans un premier temps de revenir aux sources historiques de ce travail narratif pour ensuite examiner la structuration du champ de l'auto-biographisation comme technique transformative dans le travail social, dans les pays anglo-saxons comme en France.

1.1. Aux sources de l'auto-biographisation comme confession

La grammaire individualiste fournie par des instances de socialisation est une condition de l'avènement de la conscience biographique et de la temporalisation de la représentation de soi¹¹¹. Aloïs Hahn en explore les racines religieuses (Hahn, 1986) jusqu'au XII^e siècle avec la systématisation de la confession par le clergé catholique. La véritable naissance de la conscience biographique découle cependant de la Réforme car pour les calvinistes, le salut ne dépend plus d'œuvres particulières mais de la prédestination¹¹² ; il s'acquiert par un « pèlerinage ascétique de toute une vie » (Hahn, 1986, p. 64) ; il se reflète dans le système de la biographie globale qui fait l'objet d'un examen minutieux. Le journal intime du puritain¹¹³ conseillé comme instrument du travail introspectif auquel le croyant doit se livrer sans relâche prépare ainsi le genre littéraire autobiographique qui trouve sa pleine expression chez Rousseau et le roman bourgeois anglais du XVIII^e siècle. Le puritain doit en effet porter une attention à la biographie toute entière à la recherche d'une forme d'héroïsme du quotidien qui entraîne la dédramatisation des événements. En permettant la documentation sur soi, le journal documente le dessein divin, le moindre détail de la vie quotidienne prenant un sens mystique. Cet idéal puritain pose en outre le socle d'un nouveau type de responsabilité, « celle

¹¹¹ Si l'on suit cette thèse de la construction culturelle de l'individu et du parcours de vie, les chercheurs ayant une approche microsociologique apparaissent comme des agents de cette idéologie individualiste temporalisée (Meyer, 1988). L'individualisme méthodologique qu'ils appliquent n'est pas étranger à l'individualisme culturel dans lequel ils baignent et qu'ils contribuent à alimenter. Il devient une manifestation parmi d'autres du système culturel qui place le parcours de vie individuel au centre. Le modèle de *l'human agency* est ainsi conforme à la « grammaire de l'individualisme » qui propose un univers de sens et d'interprétation pour les personnes y compris les chercheurs, grammaire selon laquelle l'individu est l'unité culturelle fondamentale de toutes les institutions modernes (Meyer, 1988 ; Meyer, Jepperson, 2000).

¹¹² Aloïs Hahn est bien évidemment redevable à Max Weber qui, dans *L'éthique protestante*, a contribué à une généalogie religieuse de l'individualisme, même si le sociologue allemand répugnait à utiliser cette notion trop fourre-tout à son goût (Colliot-Thélène, 2012).

¹¹³ Aloïs Hahn oppose les mémoires au journal : les mémoires sont tournées vers l'extérieur ; l'auteur est alors témoin d'événements avec lesquels il ne se représente pas en interaction ; au contraire le journal est centré sur le moi et sa connaissance.

du lent et long modelage de sa vie propre » (Hahn, 1986, p. 64). La temporalisation de la représentation de soi est donc un fait social et historique relativement récent qui ne peut intervenir qu'avec la conscience d'une plus grande liberté d'agir et l'abandon progressif des théories de la prédestination. Alors seulement le temps devient un chemin d'identification (« Zeit als Identifikationsweg », Hahn, 1988, p. 99).

À ce stade de l'histoire pourtant, cette conscience de soi permise par la biographie n'est pas démocratisée car les conditions sociales et économiques de la diffusion de ce code culturel ne sont pas réunies. Je suis volontiers Martin Kohli (1988) dans sa thèse qui va quelque peu à rebours des analyses contemporaines de l'État social présentant la construction de l'individu-acteur dans les politiques sociales comme le résultat de transformations normatives (idéologie néo-libérale, nouveau programme de socialisation de l'individu). Martin Kohli défend dans ce texte portant sur les relations entre biographie normale et individualisme l'idée que l'État social fordiste, en sécurisant les perspectives de vie, en arrachant les individus aux aléas de la vie et en scandant le cycle de vie avec régularité, a permis la diffusion du code culturel de l'individu-sujet à même de conduire sa vie. La démocratisation du code culturel de l'individu-acteur de sa vie s'est donc opérée sous certaines conditions matérielles et économiques : il faut être notamment libéré des contraintes biologiques, telles que les maladies et les famines qui déciment les familles (Hareven, 1982) ; ainsi le prolétariat n'a-t-il accédé à ce code bourgeois qu'en sortant le salariat de sa condition infâme (Castel, 1995), en devenant citoyen de la société du travail à laquelle des droits sont adossés. Ce programme culturel et institutionnel n'est pas sans contradiction interne, notamment celle qui oppose la vie dans sa dimension d'ordre et d'intégration et la vie dans sa dimension d'épanouissement et de développement : les revendications d'épanouissement individuel mettent à mal le programme de normalisation des parcours de vie mais ce dernier est aussi la condition nécessaire à la réalisation de ces revendications¹¹⁴. Dans ce régime du parcours de vie, la biographie normale est l'unité de mesure à l'aune de laquelle nous évaluons notre propre vie. La « vie normale de travail », c'est-à-dire le programme d'un temps de l'existence socialement défini et institutionnalisé fournit aussi une référence pour mesurer la réussite dans le travail et, dans la mesure où l'éthique du travail est encore structurante de notre civilisation, dans le monde tout entier¹¹⁵. L'individu s'évalue lui-même en relation aux temps définis socialement (Neugarten,

¹¹⁴ « die in der Institution des Lebenslaufs verankerten Ansprüche auf individuelle Entfaltung erodieren dessen Normalprogramm. Daß die Ansprüche in dieser Weise wirksam werden konnten, setzt andererseits die Institutionalisierung des Normalprogramms voraus » (Kohli, 1988, p. 39).

¹¹⁵ « Das "Normalarbeitsleben », d.h. das sozialgeforderte und institutionalisierte lebenszeitliche Pensum, gibt also auch das Maß eines für den Erfolg in der Arbeit und -soweit das Ethos der Arbeit noch verbindlich ist –

1969).

L'hypothèse de Martin Kohli est que le développement du code de l'individualisme aboutit dans un mouvement dialectique à un changement de régime de parcours de vie, changement par lequel la recherche de l'individualité est elle-même institutionnalisée. La conscience de soi, autrement dit, la réflexivité adossée à la recherche de nouvelles expériences, se transforme en travail prescrit (*Aufgabe*) et structure génératrice de l'action. Pour paraphraser Max Weber, disons que le puritain *devait* être biographique – et que nous sommes *forcés* de l'être¹¹⁶. L'ouverture des possibles permise par la neutralisation normative des politiques sociales (en matière familiale) s'accompagne de l'obligation d'une conduite de sa vie subjectivement assumée : se décider soi-même et se décider en fonction de sa seule logique individuelle est devenu non seulement possible mais aussi nécessaire¹¹⁷.

Les pratiques d'auto-biographisation se développent dans les moments de discontinuité des parcours de vie, dans des moments de transitions statutaires qui s'apparentent à des « tournants sociobiographiques » (Heinz, 1983). Ce sont des phases de décisions qui incombent aux individus mais qui sont socialement structurées : les moments d'orientation scolaire, d'orientation professionnelle, de reconversion ou de chômage, et plus généralement de rupture. L'autobiographie est alors l'instrument de la mise en œuvre de la norme d'autonomie (Le Coadic, 2006 ; Duvoux, 2009) et de l'autogestion de ses temps de vie bien que la possibilité d'exercer une véritable liberté de choix soit dans les faits restreinte à une frange plutôt favorisée de la population (Dubar, Nicourd, 2017). L'orientation téléologique du travail autobiographique adossée à la valorisation de la « planification de la vie » (life-planning) est une des manifestations du nouveau régime de parcours de vie : « in modern society, such life planning has become a value in it self. Its absence is commonly an occasion for reproach. The family unit thus operates as a life-planning workshop » (Berger, Berger, Kellner, 1974, p. 70). L'autobiographie prend alors la forme codifiée très particulière d'un *design project* incluant des aspects identitaires: « in other words, in long range life-planning the individual not only plans what he will do but also what he will be » (p. 71). Cette auto-biographisation de type téléologique s'inscrit dans une temporalité dominée par des motifs « dans le but de » au détriment des motifs « à cause de », si bien que le sens de la vie semble

in der Welt schlechthin » (Kohli, 1988, p. 45).

¹¹⁶ « Le puritain devait être besogneux et nous sommes forcés de l'être. » (Weber, 1964 [1904-1905], p. 223)

¹¹⁷ « sich selber zu entscheiden und die Entscheidung nach einer Individuellogik zu fällen, ist möglich une notwendig geworden » (Kohli, 1988, p. 44).

dérivée des plans et des projets futurs plutôt que de la vie passée¹¹⁸.

1.2. Les travailleurs sociaux comme agents de l'injonction autobiographique

Le rôle des travailleurs sociaux dans la production de récits autobiographiques est désormais bien documenté par la littérature sociologique. En France, les travailleurs sociaux sont présentés comme des relais essentiels de l'injonction autobiographique qui s'impose à tous les usagers des institutions de l'assistance (Astier, Duvoux, 2006) : le recours à une aide est conditionné par la nécessité de se raconter, de raconter son histoire, son passé, sa situation présente mais aussi la représentation de son avenir. Isabelle Astier en fait même le propre des politiques d'insertion inaugurée par le RMI : « l'idée que sans récit de soi il n'y a pas d'individu à part entière est [...] déterminante » (Astier, 2008, p. 60).

Les travailleurs sociaux, psychologues de l'orientation, formateurs, coachs sont les artisans de ce travail d'auto-biographisation par lequel les individus « produisent pour eux-mêmes et pour les autres les manifestations mentales, mais aussi verbales, corporelles, comportementales de leur existence » (Deloy-Momberger, 2007, p. 5). Les sociologues sont naturellement tentés de saisir cette production autobiographique avec les outils de la tradition herméneutique ou interprétative car ces derniers soutiennent les pratiques de ces intervenants biographiques. Le projet d'amélioration et de compréhension de soi au fondement de la théorie ricaldienne des identités narratives (Squire, 2008, p. 63) ou l'usage thérapeutique du récit de soi par la psychanalyse font écho aux effets attendus de l'introspection narrative dans les espaces professionnels de l'intervention biographique.

Dans le monde anglo-saxon, le travail autobiographique peut être invoqué par des passeurs, des théoriciens de la pratique de l'intervention sociale, pour soutenir des conceptions relativement antagoniques du travail social ; étant donné le faible arrimage académique des écoles de travail social en France, le récit de soi y est mobilisé de manière plus pragmatique sur la base d'une vulgate psychanalytique (Castel, 1981) qui ne cesse de produire ses effets.

Du côté du travail social anglo-saxon orienté vers la thérapie, le récit de vie ou récit autobiographique s'est imposé comme un outil de transformation du sujet, voire de reconstruction identitaire¹¹⁹. Michael White et David Epston (White, Epston, 1990), fondateur

¹¹⁸ On retrouve chez Claude Dubar cette même idée : « L'autobiographie ne constitue la temporalisation d'une identité personnelle que si celle-ci préexiste, d'une manière ou d'une autre, à la mise en récit d'une vie. Elle se présente, en effet, sous la forme de la croyance en un « projet de vie » et suppose une projection dans l'avenir de ce que l'auteur a pensé constituer une « vie bonne » pour lui » (Dubar, 2013).

¹¹⁹ Voir une présentation synthétique des manières dont l'analyse narrative a été mobilisée dans les recherches sur le travail social dans l'article de Catherine K. Riessman et Lee Quinney (2005).

australien de la thérapie narrative (élargie ensuite aux « pratiques narratives ») partent de l'idée que la réalité est une expérience à laquelle nous donnons du sens et que le récit est le cadre premier de la production de sens sur nos expériences. Les individus inscrivent donc leur expérience dans une histoire mais celle-ci ne relève pas de l'expression libre. La société dans laquelle ils vivent met à disposition des histoires qui déterminent une série limitée d'interprétations possibles de ce qui leur arrive. C'est dans cette relation entre le dicible et l'indicible que se loge la structure de pouvoir. White fonde son intervention sur l'idée que les problèmes sociaux sont des histoires socialement construites que la société impose aux individus dans l'interprétation de leur propre expérience. Le travail social vise à ouvrir un espace discursif dans lequel l'individu peut raconter sa propre histoire. De manière générale, les tenants de l'approche par les « narrations » sont hautement critiques par rapport à l'expertise des travailleurs sociaux sur leur « client ». Le travailleur social se pose plutôt en partenaire de la résistance en aidant l'individu à mettre au jour la « technologie du self » dont il a été victime. L'autre penseur de l'usage émancipateur des récits de soi dans le cadre du travail social collectif cette fois¹²⁰ est l'américain Rappaport qui prône l'approche narrative comme arme d'*empowerment* des communautés dominées et des minorités. Communauté gay et lesbienne, minorités sexuelles (incluant les femmes), groupes d'alcooliques, dès lors qu'ils sont armés des sciences sociales et de leurs méthodes, sont vus comme des supports sociaux pour que chacun de ses membres transforme « les contes de la terreur en contes de la joie »¹²¹.

À l'opposé de cette visée émancipatrice et reprenant les analyses d'un Ulrich Beck ou d'un Anthony Giddens, Harry Ferguson (2001, 2003, 2008), un professeur de travail social de l'université de Nottingham, pense le travail social dans le cadre du passage de la modernité simple à la postmodernité ou l'avènement d'une société du risque, c'est-à-dire d'une société où le risque serait consubstantiel à la condition humaine, car généralisé. Une société risquée est une société dans laquelle les parcours de vie ne sont pas déterminés par les caractéristiques de la naissance mais une société dans laquelle l'individu se fait lui-même chemin faisant, en réalisant des choix de vie. Les normes de comportements ne sont plus aussi prédictives, contraignantes qu'auparavant. C'est ainsi que l'individualisation prend ici le sens d'une forme d'autonomie des modes de conduites. L'individu doit chercher en lui-même la raison d'être de ses choix et de son comportement. Le moi est devenu un projet réflexif sans cesse renégocié

¹²⁰ Ici plus spécifiquement rattaché à la psychologie communautaire (community psychology).

¹²¹ « it is suggested that the mission of community psychology/social science can be understood as a calling to use our tools (research methods, critical analysis and observation, scholarship, social influence) to assist others in the job of turning tales of terror into tales of joy » (Rappaport, 2000, p. 1).

par le cours de la vie. Le travail social né avec la modernité avait pour rôle de soutenir les individus dans l'adoption des rôles traditionnels préétablis (parent, époux, épouse, élève, travailleur, *etc.*) et l'expérience subjective n'avait pas droit de cité. Contenue dans la sphère publique, elle était dissimulée derrière les murs des hôpitaux psychiatriques lorsqu'elle se faisait trop pressante. Harry Ferguson soutient l'idée que le travail social doit s'adapter à l'individu postmoderne en soutenant ce projet de « biographie élective » dont il reconnaît le caractère intrinsèquement précaire. C'est pourquoi il en appelle à un gouvernement des parcours de vie qui traiterait des choix de vie dans un environnement du risque. Le rôle du travailleur social serait alors d'aider les personnes dans l'élaboration et la planification d'un projet de vie dont les individus pourraient acquérir peu à peu le contrôle¹²².

Cet usage conscient et transformatif des histoires de vie comme exercice de réflexivité connaît aussi un certain succès en France mais avec de tous autres outils et ce plutôt dans le champ de la formation des adultes, après un détour par la psychologie et la psychanalyse. Henri Desroche, intellectuel et catholique humaniste, largement autodidacte, est à l'origine de la méthode de l'« autobiographie raisonnée » utilisée dans le cercle des Collèges Coopératifs qu'il a créés au sein de l'École Pratique des Hautes Etudes (Desroche, 1990). Pierre Dominicié quant à lui fonde la « biographie éducative » comme modalité pratique de l'héritage piagétien : « L'histoire de vie n'offre plus ici seulement l'occasion d'un récit rétrospectif centré sur les composantes marquantes d'un parcours éducatif. Le vecteur de l'histoire de vie devient le cœur même de l'activité formatrice. » (Dominicié, 2005, p. 47). Dans leur présentation des récits de vie liant recherche et formation, Claude Dubar et Sandrine Nicourd y adjoignent la sociologie clinique de Vincent de Gauléjac (Dubar, Nicourd, 2017). Sans doute plus confidentielle que les approches précédentes, elle s'inscrit néanmoins dans une même visée transformative du « biographé » (Dubar, Nicourd, 2017) par l'autobiographie guidée au sein d'un dispositif de « subjectivation » qui est aussi un dispositif d'interprétation de sa propre histoire et de ses épreuves.

De multiples formulations savantes coexistent donc dans cette nébuleuse de l'autothématisation biographique à visée émancipatrice ou transformative qui se reflètent dans un espace de la pratique autobiographique hiérarchisée en fonction de la proximité de leurs

¹²² Cette théorisation sera vivement critiquée au sein de l'espace académique du travail social britannique : Paul Michael Garrett (2003, 2004), fer de lance du « travail social critique », lui reproche par exemple de passer trop vite sur les contraintes et les limitations structurelles de choix de vie qui pèsent sur les populations les plus défavorisées, celles avec qui justement traite le travail social. Pour lui la révolution du travail social que propose Ferguson n'est qu'un habillage intellectuel de l'idéologie néo-libérale qui transforme le citoyen en consommateur conscient de ses choix jusque dans le domaine des services sociaux. Voir Lima (2010).

acteurs avec la psychologie ou la psychanalyse et la possibilité pour leurs professionnels de se réclamer du titre de psychologue. On lit en effet dans cette construction du champ de l'autobiographisation le mouvement d'extension de la sphère d'influence de la psychologie, relevé par Robert Castel dès le début des années 1980 (Castel, Le Cerf, 1980, p. 39). Celle-ci s'étend désormais au champ de l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs : une série d'organisations allant des ateliers de remobilisation au bilan de compétences (Gonnet, 2016) et au coaching (Salman, 2013) en passant par les conseillers d'orientation-psychologues et l'accompagnement à la recherche d'emploi (Oriane, 2005) occupent cet espace de l'autobiographisation dans des relations de concurrence plus ou moins régulées par la puissance publique. L'enquête que j'ai menée avec une équipe de sociologues dans le cadre du projet ESA montre la pénétration et l'institutionnalisation de ces pratiques dans des segments très différents des politiques sociales, depuis le fonds d'aide aux jeunes jusqu'à la politique d'insertion et de probation en prison, en passant par le contrat de transition professionnelle (Brun, Loison, Rist, 2013). Le travail sur le projet est un moyen opérationnel pour mener ce travail d'autobiographisation guidé et on sait combien il structure toutes les pratiques d'accompagnement.

Les vertus psychiques de l'autobiographie sont officiellement reconnues dans des dispositifs d'accompagnement intensif à la recherche d'emploi qui s'apparentent à un traitement clinique de l'employabilité (Oriane, 2005). J'ai retrouvé cette même croyance chez les professionnels de l'accompagnement global. Même si la grille d'analyse de la personne et de ses « freins » présente une assez grande cohérence, l'entretien en face-à-face est aussi utilisé dans une visée expressive, comme première étape de la reprise en main de son destin. Il est notamment attendu des chômeurs qu'ils donnent leur propre version de l'histoire de leur chômage, en mobilisant leur propre modèle d'explication, si possible biographique. C'est ainsi que Nadine conseillère à Pôle emploi dans le dispositif de l'accompagnement global, me présente la méthodologie qu'elle applique avec ses collègues.

Quand ils se présentent le jour de l'entretien, on les récupère à l'accueil, on les ramène donc dans le bureau, et... là on représente les termes. On redit l'objectif de l'entretien. C'est effectivement de voir les difficultés de retour à l'emploi, et d'écouter la personne, si elle a envie simplement d'en parler, de..., on est là pour écouter, pour échanger, et de voir si effectivement l'Accompagnement global serait une solution d'accompagnement pour un retour à l'emploi. Ça, on le précise.

[...]

Il n'y a pas vraiment de trame. Ça peut être le travailleur social qui en fonction de ce qu'elle ressent commence à parler de ce que dit aussi la personne, parce qu'on la laisse...

Moi : prendre l'initiative.

... prendre l'initiative, parce que c'est important aussi de savoir quels sont les premiers mots, qui sont dits.

Moi : d'accord.

De voir un petit peu comment la personne se situe par rapport à sa problématique, ce qu'elle en dit, son ressenti par rapport à... à sa période de chômage, et comment elle l'explique, donc... C'est aussi intéressant de voir quelle est cette perception du chômage, et ce qu'elle met en avant pour effectivement expliquer le fait qu'elle est bloquée dans son retour à l'emploi. Et puis en fonction de la personne, de ce qui se dit, chacune rebondit (Nadine, conseillère Pôle emploi, accompagnement global)

Observant le déroulement d'un atelier collectif dans le cadre du contrat de transition professionnelle à Morlaix auprès de salariés licenciés, les sociologues qui ont travaillé avec moi sur le projet Expertise sur autrui ont mis en lumière les techniques mobilisées par une psychologue du travail en charge de son animation pour amener les anciens salariés à réécrire l'histoire de leur transition professionnelle au singulier et ainsi leur permettre « d'avancer » (Bureau, Corteel, Rist, 2013). Dans ce cas précis l'usage du récit qui doit aboutir à l'énoncé d'une histoire à la première personne orientée vers la gestion des émotions : une nouvelle histoire permettrait de passer d'une mauvaise émotion (la colère) à état plus apaisé et réceptif à l'avenir qui se présente. Dans cet univers de pratiques, l'autobiographie aide à construire « un sujet participant, responsable et surtout capable » (Astier, Duvoux, 2006, p. 26), quitte à aider la personne à produire une « meilleure » histoire de sa vie¹²³. L'autobiographie apparaît comme l'instrument du travail sur soi par excellence (Duvoux, 2009 ; Macquet et Vrancken, 2006). Il y a bien, du point de vue des intervenants biographiques, des autobiographies invalidantes, incapacitantes et qui empêchent d'avancer mais le travail consiste à les réécrire d'un autre point de vue en faisant d'autres choix, d'autres agencements, en faisant intervenir d'autres personnages qui donneront un tout autre sens « au parcours » et permettront de construire un autre « soi » à l'avenir, une autre identité plus performante socialement, plus compétitive sur un marché du travail où il faut se vendre, soi et ses qualités dès lors qu'on les a « reconnues » et qu'on en a « pris conscience ». C'est dans ce contexte que prend sens le récit de soi pour soi¹²⁴.

Cependant d'autres récits circulent sur ces mêmes chômeurs, ces mêmes pauvres, d'autres

¹²³ C'est le principe même des thérapies narratives que de postuler des histoires psychologiquement plus saines que d'autres. Voir McAdams (2008) pour une synthèse des approches narratives en psychologie et psychothérapie.

¹²⁴ Notons que l'efficacité psychique attendue de ces histoires dépend peu de leur structure séquentielle. Il n'y a pas de calendriers autobiographiques plus efficaces que d'autres dans l'optique du changement, du déblocage. L'intervention concerne moins le cœur narratif que les théories explicatives de ce qui est arrivé, telles qu'elles sont avancées par l'individu.

histoires qui ont une toute autre fonction dans les administrations sociales : ces récits de soi ou d'autrui pour justifier d'une aide.

2. Des histoires et des biographies aidables dans les magistratures sociales

Les bureaux des intervenants biographiques bruissent de ces récits parfois anecdotiques de personnes venues demander une aide. Les armoires des services sociaux débordent d'histoires et de récits de pauvres dans lesquels il n'est pas toujours aisé de distinguer la voix des sans-voix. Ce sont des histoires dont les pauvres sont les héros ou les anti-héros. On peut alors relire l'histoire de l'État social à l'aune de la place que ses administrations donnent à ces histoires (2.1). Loin d'être reléguées à des formes archaïques d'accomplissement de la charité publique, on soulignera leur persistance dans des sphères plus ou moins nobles du droit social (2.2).

Dans ces magistratures sociales, l'activité de distribution des ressources de l'État social, faite de tri, de sélection, d'octroi et de rejet de demandes, induit la construction, la manipulation, la traduction, la reformulation et la transmission d'histoires de pauvres, c'est-à-dire de matériaux biographiques. Ce sont d'une part des récits de pauvres par les pauvres dont il faut saisir le caractère instrumental et stratégique (2.3). Les travaux sur les relations entre administrations sociales et administrés font état de ces histoires que les administrés livrent sur eux-mêmes pour réclamer, demander une aide ou protester contre les décisions de l'administration sociale qu'ils jugent injustes.

2.1. Une histoire des histoires dans l'État social : de la supplique au droit social des faits

Parallèlement aux récits biographiques introspectifs et transformatifs, on recueille des histoires de vie qui trouvent leur raison d'être non dans le travail sur autrui mais dans le versant (re)distributif de l'État social. Avant d'être le support d'un travail sur autrui, la « protection sociale » a pour objectif de répondre à des situations de pauvreté et de besoin et plus largement de régler des problèmes sociaux. On doit rapporter ces récits de pauvres à une longue histoire de la solidarité publique individualisée qui place le récit et son évaluation au cœur du processus de décision, comme une véritable procédure au sens juridique du terme.

Cet exercice de récit de situation puise une de ses racines dans le mode de gouvernement ecclésiastique et se trouve instituée dès la fin du Moyen Âge par le pouvoir princier (Gauvard, 1989, 2003) : la supplique d'un sujet qui interpelle personnellement le puissant pour demander sa grâce, sa faveur, appelant à la bienveillance du pouvoir en dehors de tout cadre abstrait et général [voir encadré]. La supplique constitue la forme pivot d'un mode de

gouvernement qui organise le rapport direct entre gouvernés et gouvernant (Cerutti, Vallerani, 2015).

Les suppliques de la protection due (Vallerani, 2015)

L'historien Massimo Vallerani a identifié un genre de suppliques bien particulier dans l'ensemble (plus de 500 !) des requêtes personnelles envoyées à Taddeo Pepoli, seigneur de Bologne entre 1337 et 1345, qu'il rattache au domaine de la « protection due » : « La caractéristique principale de ce genre réside dans la construction spéculaire, d'une part, de la pauvreté du demandeur – son *status* de *pauper* est toujours déclaré comme condition préalable – et, de l'autre, de la nature nécessaire et providentielle de l'intervention du *dominus* portée par la vertu supérieure de miséricorde – d'origine souveraine dirais-je – qui, dans le cas des femmes, pouvait se fonder sur une ancienne prérogative royale de protection des veuves et des pupilles » (Vallerani, 2015, §7). Vallerani constate dans ces écrits adressés au seigneur pour obtenir une rectification d'un jugement en leur faveur, que la « paupérisation » ou l'impossibilité économique et sociale de se défendre fait l'objet d'une construction rhétorique et d'une stratégie de présentation de soi dans le texte.

La spécificité de ces textes tient à ce qu'ils répondent à certaines contraintes narratives qui les écartent radicalement du formulaire : ils doivent relater des « faits » et des « détails vrais », des informations sur le conflit que leurs auteurs veulent voir trancher en leur faveur par le seigneur ; les récits doivent en outre retracer le déroulement de la procédure. Ils prennent donc la forme du récit libre qui peut paradoxalement être considéré comme une loi du genre.

L'histoire de la construction de la protection sociale moderne se présente comme celle de la substitution du formulaire au récit, en même temps que la logique de l'ayant-droit prend le pas sur la charité publique. C'est bien sûr flagrant si l'on se focalise sur l'essor des assurances sociales et l'instauration de la sécurité sociale en 1945. Le récit s'efface au profit du statut arraché par la cotisation dans l'emploi, une information qui se passe de récits et ce d'autant plus que l'emploi se trouve bureaucratisé. L'assurance-chômage, l'assurance-maladie, « l'assurance-retraite », sont autant de droits qui requièrent des « historiques » (de fiches de payes notamment) plus que des « histoires ».

Il en est de même dans l'assistance aux plus pauvres et dans la protection des exclus de la société salariale. Aux bureaux municipaux de bienfaisance instaurés à la révolution française qui secouraient en toute discrétionnarité sur la base de requêtes individuelles¹²⁵, s'ajoutent au début du XX^e siècle les bureaux d'assistance qui appliquent un droit à l'assistance au travers de la qualification de situations d'indigence dûment répertoriées par la loi¹²⁶. En 1953 les

¹²⁵ Ces commissions composées « d'honorables citoyens » nommés par le préfet afin d'élever la bienfaisance au rang de vertu civique, « décide souverainement si l'indigent mérite d'être secouru, et détermine le genre de secours qui lui convient le mieux » (Pocquet, 1877, cité par Bourgeois, Bureau, 2013, p. 79).

¹²⁶ « Tout Français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence et, soit âgé de plus de 70 ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, reçoit aux conditions

bureaux d'aide sociale fusionnent l'assistance (légale) et la bienfaisance municipale (l'aide facultative) qui centralisent les demandes pour les transmettre à une commission d'admission administrative. Cette histoire de l'assistance s'écrit comme celle du triomphe du formulaire, c'est-à-dire d'une typification ultra-conventionnelle de l'état d'une personne, comme la victoire de la carte d'identité sociale sur l'histoire des malheurs. Les Centres communaux d'action sociale (CCAS) puis les Caf (Caisses des allocations familiales) qui reçoivent les demandeurs leur fournissent des formulaires et une liste de documents attestant conventionnellement leur état (bulletin de paye, feuille d'imposition, certificat médical, *etc.*). Le récit se serait éclipsé pendant 40 ans pour refaire son apparition sous la forme de récits identitaires dans les magistratures sociales de la nouvelle assistance, récits cependant radicalement différents car inscrits dans une relation d'assistance mise au service de l'édification du sujet (Astier, 1997).

2.2. Des récits partout dans l'État social

À ce récit de la protection sociale qui fait la part belle à la nouveauté et au changement, on peut opposer celui de la continuité et de la présence des histoires de pauvres et d'administrés dans la République sociale.

Tout d'abord il faut souligner la résistance d'une politique de la pitié (Fassin, 2001) à travers le XX^e siècle dans des domaines de l'assistance qui sont loin d'être négligeables. Le secours public aux chômeurs notamment (consacré par le décret de 1926) est distribué par une commission administrative après examen de demandes sur une base fortement discrétionnaire (Daniel, Tuchziner, 1999 ; Bourgeois, Bureau, 2013). De même, les aides facultatives versées par les bureaux de bienfaisance puis les CCAS (dès 1953) le sont sur la base de demandes très peu formatées qui supposent une justification par l'énonciation d'un récit. L'aide aux personnes handicapées présente dès les années 1950 une configuration particulière avec l'instauration des commissions départementales d'orientation des infirmes (décret du 29 novembre 1953), compétente pour reconnaître la qualité de travailleur handicapé, pour donner un avis sur l'orientation professionnelle de la personne et se prononcer sur l'opportunité de mesures à prendre en faveur de son reclassement. Cette commission qui deviendra la Cotorep en 1975 constitue le parangon de nombre de commissions de l'action sociale qui mêlent un objectif de redistribution et d'intervention, de protection et de résolution de problèmes : les fonds d'urgence sociale transformés en CASU (commission d'action sociale d'urgence) entre 1998 et 2004, les fonds de solidarité logement, *etc.*

ci-après, l'assistance instituée par la présente loi » (article 1 de la loi du 14 juillet 1905).

De plus la requête personnelle et le récit des faits gardent toute leur importance dans une logique de l'ayant-droit au moment du recours. Toute procédure juridique d'application de la loi permet à un moment ou à un autre de faire valoir sa version de la situation et des faits, au moins pour contester une décision. Les recours sont de deux ordres : comme préalable, le recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dont l'administré souhaite contester la décision, ensuite le recours contentieux auprès d'une juridiction spécifique.

En matière sociale, le tribunal des affaires de la sécurité sociale (pour les contentieux entre les caisses de sécurité sociale et les usagers), la commission départementale d'aide sociale (pour les décisions qui engagent le Président du Conseil départemental, à l'exception du RSA et des prestations d'aides sociales à l'enfance), la commission centrale d'aide sociale (recours en seconde instance), le tribunal du contentieux de l'incapacité (pour le recours des décisions des CDAPH¹²⁷) et sa cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (recours en seconde instance), le tribunal administratif (pour les contentieux sur le RSA) sont autant de juridictions compétentes pour enregistrer et traiter les recours en solidarité publique. Autant de lieux très peu étudiés en France où s'énoncent des récits qui ont sans doute peu de rapport avec les récits autobiographiques transformatifs mais qui doivent susciter l'adhésion d'un public, et emporter la conviction des magistrats quant à leur statut d'ayant-droit.

La résurgence des histoires de pauvres comme éléments de procédure doit ensuite beaucoup à une transformation du droit social, qui intéresse au premier chef l'observateur des politiques sociales, par laquelle « l'ajustement au cas par cas devient général » dans une économie du « principe de proximité » (Weller, 1999, 2003). Le droit du statut fondé sur les qualités juridiques des personnes s'est affaibli au profit d'un droit des faits, avec des règles censées être plus ajustées aux situations « réelles » (Sayn, 1998 ; Weller, 2003)¹²⁸. Le cas de la création de l'allocation parent isolé (API) est symptomatique de ce changement de paradigme : en se référant à la notion juridiquement indéterminée « d'isolement », les législateurs ont souhaité dépasser les catégories juridiquement reconnues d'union et de séparation auxquelles correspondent les statuts de veuve ou de divorcée (Choquet, 1996 ; Weller, 2003). L'attribution de l'API comme beaucoup de prestations qui relèvent pourtant de la logique de l'ayant-droit intègre un examen minutieux des cas qui suppose la reconstitution d'épisodes de la vie des gens. Ici c'est le récit de circonstances de la séparation ou de la perte

¹²⁷ Commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées.

¹²⁸ Jean-Marc Weller cite le cas des prestations familiales versées à la personne qui a effectivement la charge des enfants et non pas directement à la mère ou au père constitués par le livret de famille.

du conjoint qui vient éclairer la qualification d'isolement. Les pièces et les règles ne suffisent plus pour prendre une décision, il faut une histoire, c'est-à-dire l'énoncé d'une série d'évènements avec un début, un milieu et une fin, qui sont organisés notamment temporellement de manière à leur donner un sens. Le travail dans les magistratures sociales est le prolongement radical de ces pratiques.

Enfin, les biographies occupent une place centrale dans le cadre de dispositifs d'aide aux parcours d'insertion pensés dans une logique de réactivité, de proximité et de « bien fondé ». Dans ce cas les enjeux de qualification juridique de la situation sont moins importants que ceux qui concernent le jugement sur l'efficacité de l'aide à ce moment de la transition dans l'objectif d'aller vers une sortie positive de la transition, à savoir communément un emploi. Cette solidarité publique s'exerce dans les commissions d'attribution du fonds d'aide aux jeunes [voir encadré] - sur lesquelles j'ai plus spécialement enquêté (voir chapitre suivant) - ou les commissions départementales du RSA, qui valident les contrats d'engagement réciproque avec leurs objectifs et leurs plans d'action pour atteindre ces objectifs, leur lot éventuel de demandes d'aide financière (à la formation, au permis de conduire, pour des prestations de santé...), et plus généralement toutes les aides facultatives distribuées localement pour permettre le retour à l'emploi. Ici ce sont des histoires de pauvres un peu particulières qui sont racontées pour obtenir le secours de l'État : des histoires de parcours tendus vers des projets (un objectif le plus souvent d'emploi) qui sont évaluées, jugées dignes d'être soutenues ou au contraire discréditées et rejetées.

Le fonds d'aide aux jeunes

L'article L. 263-15 du code de l'action sociale et des familles stipule que « le département est compétent pour attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. »

L'aide apportée par les Faj peut prendre deux formes :

- des aides à projet d'un montant plus important (jusqu'à 1500 euros), instruites et examinées en commission d'attribution, pouvant financer des frais de formation, de logement, de transport, de santé, *etc.* Cette première modalité de l'aide du Faj est conçue comme une aide ponctuelle aux parcours et aux projets d'insertion, ce qui en fait une déclinaison exemplaire du tournant téléologique et transformatif de l'État social. La

démonstration d'un changement de l'état de la personne par le service financé par la solidarité publique apparaît comme une condition de son déclenchement.

- des aides alimentaires de faible montant (40 à 120 euros), instruites en procédure d'urgence (sans passage en commission d'attribution), distribuées sous forme de tickets service utilisables pour des produits alimentaires ou d'hygiène vendues en supermarché, ou encore de paiement de nuitées d'hôtel.

Les fonds d'aide aux jeunes en difficulté, alors facultatifs, ont été créés par la loi de 1989. Ils sont rendus obligatoires en 1992 et placés sous la double compétence des conseils généraux et de l'État. En 2004, le dispositif a été entièrement transféré aux Départements. Chaque conseil départemental décide aujourd'hui de manière souveraine du budget alloué à ce dispositif, ainsi que du règlement intérieur qui précise les modalités de son attribution.

Le Faj demeure un dispositif mineur de l'action sociale : en 2009, l'année de mon enquête, ces dispositifs ont permis l'attribution de 143 881 aides financières (un même jeune pouvant être bénéficiaires de plusieurs aides par an) pour un budget global de 27.6 millions d'euros hors départements d'outre-mer. Les montants distribués par les Départements métropolitains sont eux aussi relativement faibles avec une moyenne de 191,75 euros par aide.

L'organisation matérielle, procédurale et temporelle du dispositif traduit le souci de la personnalisation de l'aide : les règlements intérieurs édictés par les départements privilégient l'énoncé de principes généraux d'attribution sur des règles prêtes à l'emploi (qui listeraient tous les types de cas possibles) ; les dossiers de demande sont volumineux et contiennent tous des espaces pour la rédaction libre d'une histoire de parcours et de projet ; les commissions d'attribution se tiennent à intervalle régulier et rapproché.

Le dispositif est par ailleurs un instrument de la personnalisation intermédiaire dans le sens où il n'organise pas le contact direct entre gouvernants et gouvernés, ni ne laisse aux professionnels chargés du suivi des parcours d'insertion (et donc dans un rapport de proximité directe avec les usagers du service d'accompagnement) le pouvoir de décision de solidarité publique. La demande d'assistance est forcément médiatisée par un intervenant social qui, dans 80 % des cas, est un conseiller d'insertion en mission locale. Ce dernier instruit la demande - dans le cas d'une demande « spontanée » de la part du jeune - ou la provoque dans le courant du suivi pour « franchir une étape » qu'il juge nécessaire.

Cette activité narrative, dont on voit qu'elle est consubstantielle à l'individualisation du droit social et à son tournant téléologique, est cependant d'une autre nature que l'activité autobiographique à laquelle se livrent les usagers dans le cadre du travail sur autrui. Même quand les développements de l'histoire concernent un pan entier de leur vie, ils subissent des contraintes dialogiques d'une autre nature : ce sont des histoires pour convaincre, pour persuader de se faire aider par l'État. On attend de ces récits non qu'ils transforment l'énonciateur mais plutôt des effets sur le public¹²⁹. Elles ont d'ailleurs cela de distinctif par rapport aux premiers récits autobiographiques qu'elles peuvent être contées par un intermédiaire (c'est le cas le plus fréquent), ce qui n'aurait aucun sens dans la visée transformative.

2.3. De l'identité narrative à l'histoire pour convaincre

La tradition américaine des *law studies* s'est assez tôt intéressée aux récits que les pauvres peuvent porter au sein des bureaucraties de l'État social ou des juridictions sociales pour faire valoir des droits. Les chercheurs explorant la « conscience du droit » y mesurent notamment l'emprise du langage juridique, de ses codes mais aussi de ses organisations et de ses professionnels sur « l'homme de la rue » et finalement la place que prend le droit dans « la vie de tous les jours »¹³⁰. Les récits de situations et de vie livrés par les assistés dans des contextes de prise en charge relevant pour eux de la vie quotidienne sont ainsi analysés au prisme d'une sociologie de la conscience du droit des pauvres (Sarat, 1990). Cette dernière montre que l'expérience du récit de soi face aux fonctionnaires des services sociaux et des bureaux d'aide légale est d'abord celle de l'incommunicabilité et du « dire ritualisé »¹³¹ sans grand espoir d'être entendu.

Austin Sarat, intéressé par la juridicisation de la vie et des discours, démontre en particulier comment les récits des pauvres qui incorporent des plaidoyers hésitent entre les registres des droits (*entitlements*), de la règle (*rule*) et du « besoin » (*the need*). L'orientation de l'histoire sur les besoins suppose la mise en exergue, la sélection de faits et de séquences de l'histoire différents de celle qui tire vers les règles et leur respect (voir encadré).

¹²⁹ L'effet recherché n'est pas nécessairement émotionnel. Le *pathos* n'est qu'un registre discursif des récits qui, selon les lieux et les époques, permet de remporter l'adhésion ou au contraire de détourner le public des décideurs.

¹³⁰ Pour une présentation de ce courant de la *law consciousness* voir Jérôme Pelisse (2015).

¹³¹ « For Chris and Barbara the search for legal assistance is part of a recurring drama in which they wait to speak only to be unheard, they find another place to wait and engage in yet another ritualistic telling » (Sarat, 1990, p. 18).

L'histoire d'Ellen (Sarat, 1990, p. 369-370)

Le cas d'Ellen, 28 ans et mère de 4 enfants, est révélateur de la constitution différenciée des histoires en situation de face-à-face avec l'administration. Devant son aide juridique, Ellen raconte qu'elle touchait des bons alimentaires et qu'elle a repris un emploi temporaire pour avoir un peu plus à manger. C'est alors que tout s'est enchaîné : « And then, I guess there are so many weeks you're supposed to let them know you're working. I was getting food stamps and I heard there was going to be a layoff and they stop my stamps and then the job goes ».

L'assistant juridique, par une question d'apparence anodine, souhaite engager l'histoire sur d'autres rails : ceux de la relation administrative entre la bureaucratie de l'aide sociale et la jeune femme et le respect de la procédure : « did they tell you before your stamps were stopped ? ». La surprise et le peu d'intérêt qu'Ellen porte à cette question (« who knows ? Maybe, I can't remember ») montrent les décalages en terme de cadrage du problème d'Ellen. Pour le juriste, le problème était qu'elle ait été avertie ; pour Ellen, c'était celui de manger. Cette dernière organise le compte-rendu des événements en fonction de sa compréhension du bien fondé de l'aide sociale : celui du besoin (la faim), et non celui du droit ou même de la dette que la société aurait à son égard.

À ce stade néanmoins l'analyse se situe au niveau du ressenti et de l'interprétation des situations juridiques que font les individus en bas de l'échelle sociale, pour en dégager une certaine idée ou vision de la loi. L'école de la *law consciousness* prend pour objet les récits de pauvres au titre de l'expression d'une perception de soi des pauvres éventuellement dominés dans leur récit par des récits institutionnels et juridiques plus ou moins dégradants. C'est par exemple la question que se pose Franck Munger à propos de l'influence des nouveaux principes néolibéraux de gouvernance de l'assistance sur l'identité des femmes pauvres, travailleuses pauvres ou assistées¹³². Il y est question de « compréhension » de la citoyenneté sociale (*understanding of social citizenship*) et il traite avec les mêmes outils les récits saisis sur le vif entre les pauvres et l'administration et les histoires de vie (*life stories*) recueillis lors d'entretiens avec le sociologue. La perspective adoptée par cette littérature rend les chercheurs peu sensibles aux enjeux liés à l'énonciation qui sont pourtant considérables lorsqu'il s'agit de faire valoir des droits et recourir à la justice pour les faire reconnaître.

Cette donnée contextuelle oblige à se départir d'une lecture simplement compréhensive de ces récits qui seraient l'expression d'une vision des choses et des événements précédant son énonciation et indépendante du contexte de celle-ci. Comme le souligne très justement Irène Théry dans son interprétation structurale des récits de la vie maritale portés devant les

¹³² « How have privatization of the welfare state and the discursive strategies of reformers affected self-perception of needy individuals and their social citizenship? In particular, how has privatization of welfare—a term now associated al-most exclusively with poverty relief for poor women with children influenced the construction of poor women's identities, and in turn, how have their identities, so influenced, affected the meaning of privatization for them and for all of us? » (Munger, 2002, p. 392)

tribunaux, c'est parce que l'histoire doit convaincre qu'elle doit être énoncée dans les termes d'un sens commun et qu'elle est donc poussée au stéréotype : « pour être lisible, pour convaincre, l'interprétation [de l'énonciateur] ne peut souligner la singularité de son histoire que s'il la construit d'abord comme exemplaire » (Théry, 1993, chapitre VI, p. 29/68). Si les récits de soi pour soi dans une visée transformative trouvent leur raison d'être dans le déplié d'une identité singulière, c'est au contraire dans la typification que ces histoires pour magistratures (sociales ou autres) révèlent toute leur fonctionnalité.

Les récits de démariage (Théry, 1993)

Irène Théry sociologise avec brio les récits de faillite conjugale qu'elle a retrouvés dans les dossiers de divorce au tribunal des affaires familiales. Dans une première étape, elle met au jour 5 modèles de configuration narrative qui mettent en sens le parcours conjugal : d'un côté la tragédie ou le récit de la faillite originelle du mariage et du mouvement inexorable vers le divorce déjà contenu dans la rencontre même, de l'autre le drame par lequel « la totalité de l'union est identifiée à un mariage ordinaire “jusqu'au coup de tonnerre dans un ciel serein du mariage” » (chapitre VI, p. 27/68), tous deux déclinés chacun selon que le narrateur (membre du couple) fait porter la cause de la faillite sur l'autre, sur le couple ou sur les circonstances (un événement extérieur).

Elle fait apparaître des régularités statistiques troublantes puisque les femmes présentent tendanciellement des récits tragiques faisant porter la faute sur l'autre alors que les hommes évoquent plus fréquemment des drames. Loin de rapporter ces formes de biographies familiales à des manières de voir et d'interpréter qui seraient caractéristiques de l'un et l'autre sexe, Irène Théry souligne que « si les récits des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes, c'est parce que les enjeux ne sont pas semblables pour les uns et les autres » (chapitre VI, p. 35/68). On ne peut comprendre cette fausse propension sans la mettre en rapport avec un autre fait tout aussi statistique qui est que les femmes sont en majorité initiatrices de la séparation.

Les contraintes argumentaires ne sont donc pas les mêmes pour celui qui demande le divorce et celui qui le subit. Le premier porte *a priori* le poids de la responsabilité de la rupture alors que le second en est la victime. « Cette analyse permettrait de rendre compte de la « féminité » des récits de tragédie, simplement parce que les femmes sont plus souvent que les hommes dans la situation de refigurer le sens d'une union qu'elles ont pris l'initiative de rompre » (chapitre VI, p. 37/68).

L'enjeu n'est pas seulement d'atténuer ou de s'exonérer d'une responsabilité : il est plus concret encore puisque c'est bien souvent la garde des enfants qui est en jeu. De ce point de vue encore les femmes et les hommes sont, au moment du procès, dans des situations bien différentes : les premières sont le plus souvent en situation de garde effective des enfants alors que les seconds sont en position de contester la situation établie (ils souhaitent un changement de garde ou un droit de visite). La temporalité tragique ou dramatique selon cette hypothèse prend sens par rapport au message adressé au juge quant aux conséquences de sa décision. L'homme par sa mise en récit dramatique fondamentalement bifurcative « indique ainsi

implicitement au juge que sa décision pourra elle aussi opérer un retournement de situation, que la situation actuelle n'est qu'un moment rediscutable » (chapitre VI, p. 47-48), en miroir à l'absence de continuité entre la décision de rupture et le parcours de mariage qui l'a précédé.

Dans le cadre du débat contradictoire qui est celui des procédures de divorce, il y aura bien un gagnant et un perdant et cela nécessite de remettre à sa juste place la fonction identitaire des récits produits dans ces cadres. On est bien face à des « récits contraints » (Théry, 1993, chapitre VI, p. 65/68) qui prennent la forme de « parodie de refiguration identitaire » : « ce ne sont pas des « récits de vie » qui surgissent au cœur de l'expertise, ce ne sont pas des mots libres d'un individu qui cherche à se conquérir comme un « soi-même ». [...] Ces hommes et ces femmes parlent, ils voudraient peut-être se dire, mais ils parlent aussi par « stratégie », pour gagner contre l'autre. Mauvaises conditions pour l'introspection. En outre, ils ont parlé à l'expert, dans son bureau, chez eux, mais ce n'est pas leur récit oral qui nous est restitué. C'est un autre qui, pour eux, écrit le récit. Certes il n'a pas le pouvoir d'en trahir la configuration narrative, de recomposer les tragédies en drames, les drames en tragédies, seulement il simplifie, il grossit encore le trait, élimine ce qu'il croit superflu » (chapitre VI, p. 66/68).

Cette ambiguïté du statut du récit, à visée identitaire, compréhensive et transformative d'un côté et normative, stratégique de l'autre, est source de beaucoup de malentendus dans les bureaux de la nouvelle assistance. Des individus venus chercher de l'aide livrent des histoires qui ne cadrent pas avec l'idée que se font les intervenants biographiques de leur action s'ils attendent un récit de soi transformatif. Ces deux types de récits suivent des codes différents mais en aucun cas, on ne peut s'appuyer sur eux pour construire ce que serait « la vie » des usagers¹³³.

¹³³ D'où la difficulté de s'appuyer sur des archives de l'État social ou sur la « parole » des travailleurs sociaux pour reconstruire des trajectoires et des vies de pauvres. Sur la base d'autres récits de pauvres produits dans le contexte de récits de pratiques de travail social en formation initiale et continue des travailleurs sociaux, Carolyn Taylor faisait ce même constat (Taylor, 2006). Christopher Hall, fondateur de l'analyse narrative du travail social (Hall, 1997), propose plutôt d'explorer les textes professionnels comme des récits d'intervention sociale qui mettent en scène un ensemble de langages, d'explications et d'analyses partagés dans le milieu. Voir aussi sur les récits de prise en charge à l'époque victorienne tardive, C. Taylor (2008). L'auteur souligne la fonction stratégique des histoires de pauvres et de prise en charge ajoutées à la fin des rapports annuels des organismes de charité de la fin du XIX^e siècle. Venant après de longues et sèches listes de chiffres sur le nombre d'aides accordées selon des catégories plus ou moins conventionnelles, il s'agissait par le récit de susciter l'empathie des donateurs et ainsi de favoriser le don chez les âmes charitables. Il s'agissait aussi de contrer une critique récurrente de la part de la classe moyenne à l'encontre des philanthropes soupçonnés de servir d'abord leurs intérêts. Cet impératif de justification commande non seulement la sélection des cas mais surtout la forme que prennent les récits. Enfin citons une analyse de 20 rapports de signalement d'une organisation de protection infantile australienne (D'Cruz, 2004).

3. Une approche pragmatique du travail biographique

J'en viens maintenant à me pencher plus spécifiquement sur les récits de parcours transitionnels dans le cadre des magistratures sociales de l'insertion. Ce sont des biographies d'un genre un peu particulier, des histoires de transitions professionnelles qui rencontrent l'administration de l'aide d'insertion. Elles sont racontées dans les enclaves de l'État social consacrées à la mise en emploi, pour convaincre d'aider. Dans cette configuration, les histoires de transitions professionnelles assistées sont rarement énoncées directement par les requérants, à la première personne. Elles sont plutôt racontées par d'autres, des intermédiaires instructeurs de la demande qui en fait de « connaître la personne », connaissent surtout des manifestations variées de son parcours, et qui viennent exposer une demande d'aide financière insérée dans un parcours.

Le récit de parcours aidable n'est donc pas une simple chronique de la vie des demandeurs, qui serait la récitation chronologique de tous les événements ayant eu lieu pendant une certaine période de leur vie. Il est orienté vers une efficacité rhétorique. Les tiers qui ne comprennent pas l'intention du narrateur sanctionnent des récits jugés peu convaincants.

Comme le dit William Labov, « il y a bien des façons de raconter la même histoire, et on peut lui faire dire des choses fort différentes, ou rien du tout. L'histoire qui ne dit rien s'attire cette remarque méprisante : "Et alors ?!" Cette question, le bon narrateur parvient toujours à l'éviter. Il sait la rendre impensable. Il sait faire en sorte que son récit terminé, la seule remarque appropriée soit : "Vraiment ?"¹³⁴ » (Labov, 1978, p. 303). Les récits de biographies aidables qui suscitent cette remarque encourageante de la part du public de décideurs (« ça alors ! ») sont ceux qui arrivent à mettre en intrigue les différentes normes de solidarité publique transformative si bien que l'octroi de l'aide apparaisse comme le dénouement le plus évident de l'histoire. De ce fait, et peut-être plus encore que dans les situations de la vie quotidienne, les récits de la solidarité publique sont des « contes moraux microsociologiques » (Squire, 2008, p. 61).

3.1. La structure narrative des biographies aidables

Les parcours tels qu'ils se manifestent sur les différentes scènes de cette solidarité publique peuvent analytiquement se résumer à des trames narratives qui construisent une histoire censée convaincre du bien-fondé de la demande à partir de la vie forcément foisonnante, non

¹³⁴ La traduction de l'expression « really ? » par « vraiment ? » n'est peut-être pas tout fait appropriée. Le *really* américain n'est pas l'expression d'un doute mais plutôt celui de l'étonnement admiratif, ce que ne rend pas la locution « vraiment » en français surtout si elle est suivie d'un point d'interrogation. La locution « ça alors ! » serait sans doute plus adaptée.

linéaire et incohérente des individus. La vie est incertaine, se déploie dans de multiples directions ; les êtres sont multiples et évoluent dans des contextes sociaux et économiques partiellement indéterminés. Pourtant les professionnels de l'État social n'ont d'autres choix que de donner sens à un parcours dont des acteurs tiers (commission d'attribution d'aides financières, autres travailleurs sociaux, recruteurs...) devront évaluer la « cohérence ». Ils s'évertuent donc à mettre en ordre la vie des demandeurs qu'ils accompagnent afin de persuader leurs collègues, des financeurs ou des employeurs. Ils pratiquent l'ellipse narrative, en omettant des séquences temporelles, en passant sous silence un certain nombre d'événements qui ne serviraient pas leur propos (qu'il s'agisse de défendre la cause d'une personne assistée ou au contraire de la discréditer...).

Les biographies aidables telles qu'elles sont construites ou livrées répondent ainsi aux 6 critères définis par Jean-Michel Adam (Adam, 1990) permettant de qualifier un texte d'histoire.

La succession d'événements : les biographies de solidarité publique sont inscrites dans le temps. On prend l'individu à l'instant t, au début de l'histoire, pour le quitter au temps t+n, à la fin de l'histoire. Le « développement » chez William Labov constitue le noyau narratif à proprement parler, la suite d'actions ou d'événements qui sont rapportés. Le plus souvent l'histoire se termine par la demande d'aide, mais elle peut aussi se prolonger à la manière d'un roman d'anticipation par le récit de ce que serait la vie du bénéficiaire une fois le projet accompli (avec l'aide).

L'unité thématique qui est dans ce cas le plus souvent l'unité de l'acteur : même si d'autres personnages sont fréquemment invoqués dans ces récits, ces derniers ont toujours comme protagoniste principal le demandeur. On fera donc intervenir des personnages en les qualifiant par leur lien de parenté avec lui (« sa mère », « son père », « son conjoint »...) ou pour le rôle qu'ils ont joué dans la vie du personnage principal et dans sa transition.

La transformation des prédicats : ce qui caractérise le personnage au temps t est transformé par la succession d'événements au temps t+n. Ce qu'était ou faisait l'individu au début de l'histoire se trouve modifié par le cours de l'histoire. Il est devenu un autre homme ou une autre femme ; sa situation sociale s'est détériorée ou au contraire améliorée ; de célibataire sans enfant, il est devenu père ; elle faisait un métier pour lequel elle est déclarée inapte à la fin de l'histoire.

Un procès : la transformation des prédicats s'opère au cours d'un procès – le « milieu » de l'histoire – composé d'une complication, déclencheur de la transformation, de l'action du sujet proprement dite et du moment de la résolution qui débouche sur la situation finale. C'est un événement extérieur (la perte d'un emploi, la maladie d'un proche...) ou une action de l'individu (un choix d'orientation, la location d'un appartement...) qui provoque une transformation des conditions de vie ou des projets de la personne.

Une chronologie : pour Jean-Paul Sartre, « le récit explique et coordonne en même temps qu'il retrace, il substitue l'ordre causal à l'enchaînement chronologique¹³⁵ ». Dit autrement « construire une intrigue, [...], c'est introduire les éléments consécutifs du récit comme autant de pièces à conviction dans un procès [...], c'est transformer une suite chronologique (de séquences d'actants...) en une argumentation logique » (Demazière, Dubar, 1997, p. 122). L'ordre chronologique des événements dans les biographies d'insertion sert souvent de support plus ou moins explicite à un raisonnement logique de type causal. Ce qui vient avant peut être interprété comme « la cause de » ce qui vient après. Par exemple, la proposition « le jeune a perdu son emploi et se retrouve aujourd'hui en difficulté pour payer son loyer » induit une articulation causale entre la perte d'emploi (temps t) et l'absence de ressources suffisantes pour payer son loyer (t+1). On retrouve à ce niveau des histoires de pauvres en transition la prégnance de normes de causalité temporelle biographique qui distille une logique dans la description en mettant en relation des états de la personne, des événements d'une vie se situant à des moments différents, sélectionnés parce que les uns sont la cause ou l'effet de l'autre. Projeté sur le futur de l'individu-projet augmenté du service que l'État se propose de financer, il est attendu des histoires d'insertion des garanties sur le fait que l'aide dédiée produira bien son effet. À travers la chronologie se jouent des « histoires-théories » (Squire, 2008) par lesquelles le passé explique la situation présente autant que prédictive d'un futur. C'est pourquoi on retrouve la mobilisation comme prédicat et comme chronologie, des formes de causalité temporelle canoniques dans des expressions qui peuvent être différentes de celles opérant au niveau de l'action publique (voir chapitre 1).

Une évaluation finale (la morale) : la séquence d'événements est tendue vers l'appréciation, le jugement final que vont porter les magistrats sur la demande. Non pas que la biographie d'insertion illustre une moralité (comme le ferait une fable par exemple), mais elle doit permettre de répondre à la question que tous les magistrats se posent : « ce parcours et ce projet méritent-ils d'être soutenus par la solidarité publique ? ». La dimension strictement

135 Jean-Paul Sartre cité dans Jean-Michel Adam, *op.cit.*

narrative et plus précisément l'exposé du calendrier de la transition aidée, de sa chronologie, sont d'autant plus centraux que les demandes d'aide, écrites ou orales, doivent se conformer à un des éléments de la « police discursive » que Delphine Serre a mis en lumière dans le cas du signalement d'enfant en danger mais qui tend à s'imposer jusque dans la périphérie du travail social canonique, à savoir l'impératif descriptif (Serre, 2008). Privilégier les « faits » sur le jugement de valeur comme le veut une règle implicite de rédaction ou d'exposé des demandes, c'est faire reposer l'efficacité axiologique du dossier sur l'intrigue elle-même qui doit orienter le jugement sur la personne et le bien fondé de sa demande sans laisser transparaître le point de vue du narrateur. Le récit conforme doit donc tendre vers une forme épurée de ses propositions « libres », qui en linguistique désigne les commentaires, les jugements de valeurs, et les explications qui contribuent à l'interprétation des événements rapportés (Revaz, Fillietaz, 2006), pour se concentrer sur les propositions proprement narratives.

Qu'est-ce qui rend une histoire convaincante dans une situation de jugement public ? L'approche narrative dans les *legal studies* [voir encadré] fournit une grille d'analyse heuristique pour percer le mystère des délibérations sur les récits de parcours de pauvres. On peut distinguer deux propriétés formelles (mais sociales) de ces histoires (Fisher, 1989 ; Rideout, 2008, 2013) qui vont permettre d'emporter la conviction de l'auditoire préoccupé de rendre la justice. La cohérence narrative comporte une double dimension, interne et externe, qui contribue à la « plausibilité » de l'histoire. La cohérence narrative interne est acquise lorsque l'histoire forme un arrangement séquentiel complet, sans contradiction interne entre ses différentes parties. Cette cohérence narrative interne comporte une assise sociale car l'arrangement séquentiel doit être en accord avec le sens partagé de la causalité. Cette propriété de la cohérence narrative interne fait qu'une histoire qui serait constituée d'une énumération de séquences temporelles ordonnées au hasard provoquerait la stupéfaction, sinon le rire de l'assistance. Plus largement, selon Christopher Rideout c'est la cohérence entre la cause initiale, l'action, les personnages comme capables d'action et le décor qui fait qu'une histoire tient. La cohérence narrative structurale externe est appréciée à l'aune de la ressemblance entre cette histoire et d'autres stéréotypes narratifs (Jackson, 1994) ou des scripts narratifs (Rideout, 2008, 2013) qui font partie du bagage commun au groupe sémiotique :

« Each narrativised pattern of behavior is accompanied by some tacit social evaluation: that such behavior is good, bad, pleasing, unpleasing, etc. Social action is

intelligible because we compare what we see with a stock of socially transmitted narrative models, each one of them accompanied by a particular social evaluation. The one which most resembles that which we observe renders our observation not only intelligible in a cognitive sense; it also provides an evaluation of it » (Jackson, 1988, p. 99).

Au cœur de cette efficacité pratique du récit, se trouve l'anticipation par le narrateur des catégories interprétatives de l'auditoire ¹³⁶. Si les usagers peuvent ne maîtriser qu'imparfaitement cette « compétence biographique » (Pruvost, 2008)¹³⁷ (d'où le peu de cas que les magistrats sociaux font des « lettres de motivation » qui sont les véritables suppliques des temps modernes) les professionnels de l'intervention biographique jouent ce rôle d'intermédiation qui est aussi une forme de traduction de l'intrigue livrée par le bénéficiaire en une histoire « aidable » par un tiers institutionnel, qui entre dans les codes rhétoriques et narratifs des acteurs. Il s'agit des capacités interprétatives des catégories du jugement et des formes d'intelligibilité des tiers auxquels ils racontent ces histoires, principes et critères qui s'expriment aussi à travers le stock de scripts narratifs.

La narrativité dans le droit

La sémiotique juridique s'intéresse aux propriétés spécifiques du langage juridique. Elle prend pour objet les textes ou tout autre objet signifiant dans le droit et postule l'existence de structures élémentaires de la signification (Jackson, 1988).

Les approches narratives dans le droit naissent avec la « découverte » du rôle des histoires dans les procès et du pouvoir de persuasion des récits par deux psychologues Lance Bennett et Martha Feldman qui, dans leur ouvrage *Reconstructing Reality in the Courtroom : Justice and Judgement in American Culture* (1981), ont rendu compte d'une enquête au long cours dans les tribunaux américains. Ils inaugurent alors une perspective analytique attentive à l'effort des différents participants au procès pour composer des histoires convaincantes qui ne s'en tiennent jamais qu'à une « description » des faits mais qui sont aussi inévitablement interprétatives.

¹³⁶ On doit la mise en lumière de la dimension dialogique du récit, dans sa forme littéraire, aux travaux sociolinguistiques en narratologie de Labov et Waletzki. Voir l'article synthèse de Jean-Paul Adam (1990).

¹³⁷ Elle peut l'être toutefois comme le montre Didier Fassin à partir de l'analyse de son corpus de « suppliques » envoyées par des solliciteurs d'un fonds d'urgence sociale pour les chômeurs en fin de droits (Fassin, 2000). Il identifie des « stratégies rhétoriques » qui se cristallisent dans des « formes élémentaires de la supplique » et conclut à « la rareté des textes de demandeurs d'aide avançant des revendications, qui contrastent avec la fréquence des exposés donnant à voir la misère et à susciter la pitié et ce, alors même que le dispositif d'aide d'urgence répondant à une mobilisation relativement spectaculaire, suggère que les « chômeurs et précaires » déploient des compétences correspondant aux situations dans lesquelles ils sont engagés (p. 981). Le récit biographique des malheurs (les *sad tales* d'Erving Goffman) n'est qu'un des registres employés par les solliciteurs qui peuvent se faire aussi comptables ou revendicatifs, mais le premier genre « payerait » plus dans les commissions d'attribution du Fonds d'urgence sociale.

On doit à Bernard S. Jackson la conceptualisation la plus poussée d'une théorie structuraliste des récits juridiques par la transposition du cadre greimassien (Greimas et al., 1971)¹³⁸ à l'application de la loi, qui débouche sur une « socio-sémiotique » du droit : « l'approche sémiotique prend au départ pour objet non pas directement des comportements ou des actes « réels » ou considérés comme tels mais la grammaire (actancielle et modale) des « actions racontées », telles que les sujets sociaux individuels ou collectifs les (re)construisent dans leur discours » (Jackson, 1988, p. 65). Dans son livre *Law, Fact and narrative coherence* (1988), il développe le concept de « typification narrative de l'action » associé à des évaluations sociales tacites qui varient d'un « groupe sémiotique » à l'autre. Le procès est considéré comme le lieu d'affrontement de récits (le niveau de la manifestation) qui constituent des interprétations concurrentes des faits (la « version des faits »). Les récepteurs de ces histoires partagent à une échelle plus ou moins grande (celle d'une Cour, d'un pays etc.) un stock de récits stéréotypés (de *scenari* ou de scripts) duquel la mise en récit singulière des faits est rapprochée : « la maîtresse abandonnée qui, par jalousie envers celle qui l'a supplantée, la tue », « le vendeur, qui du fait de sa bêtise, s'est fait escroqué », etc.¹³⁹ La crédibilité ou la plausibilité (Fischer, 1989 ; Rideout, 2008) que les participants à la décision accordent à l'un ou l'autre des récits dépend de trois critères (Jackson, 1994, p. 59) :

- le critère de ressemblance entre les faits présentés sur le plan manifeste et des trames narratives types.
- le critère de la force relative des lieux communs : quel est l'ancrage social des stéréotypes narratifs dans le public ?
- le critère de la cohérence structurelle : l'un des deux récits est-il organisé de manière plus cohérente que l'autre ?

Bernard Jackson radicalise ensuite son analyse sémiotique en proposant l'expression de « narrativisation de la pragmatique » (1988, 1994). La distinction entre le récit « dans le tribunal » et le récit « du tribunal » lui permet de rendre compte du poids de l'acte d'énonciation et de son évaluation sociale dans la production d'une intelligibilité des faits. Les actes du procès et les événements qui s'y sont produits sont en effet l'objet d'énonciations et de mises en ordre par des récits. Il s'agit « des typifications narratives relatives à qui dit la vérité et dans quelles circonstances » (Jackson, 1994, p. 58) qui renvoient à une construction sémiotique de la vérité à distance de la « théorie rationnelle de la preuve » qui a cours en droit.

Selon lui les typifications narratives de la pragmatique dont les acteurs disposent sont tributaires de connaissances acquises par l'expérience, au même titre que les typifications

¹³⁸ L'acte fondateur de cette école réside dans la parution en 1971 d'un mémoire commandé par la chambre de commerce et d'industrie de Paris sur l'analyse sémiotique de la loi sur les sociétés commerciales (Greimas et al., 1971). A.J. Greimas et E. Landowski y mettent en lumière la production juridique, le procédé discursif par lequel les objets sont investis d'un statut légal. Ils accordent une primauté logique (mais pas forcément réelle ou sociale) aux structures profondes décrites en termes génériques, abstraits et universels.

¹³⁹ On peut rapprocher cette notion de stéréotype narratif de celle de « crime normal » avancée par l'ethno-méthodologue Sudnow (Sudnow, 1965) pour rendre compte du travail de catégorisation opéré par les policiers lors de l'opération de qualification des faits. Dans les deux cas il s'agit de produits de savoirs sociaux construits dans le courant de l'activité. Il y a toutefois une différence de taille, à savoir que l'analyse sémiotique les considère moins comme des catégories mentales que comme des formes langagières.

narratives dans le tribunal. Les jurés n'ont en général aucune expérience de procès ; ils ont sans doute des représentations narratives typifiées de son déroulement par le biais de la fiction (télévision, cinéma) mais Jackson suppose que ces typifications narratives sont relativement discréditées car elles sont proprement irréelles (Jackson, 1994). Selon lui, les jurés vont plutôt s'appuyer sur la connaissance qu'ils ont d'autres contextes de prise de décision collective qui vont les aider : le conseil d'administration, les comités de sélection, les réunions d'équipe, ou... la discussion du café du commerce.

3.3. Les biographies aidables comme contes moraux de la solidarité publique

Dans les commissions d'insertion pour le RMI, comme dans les comités d'attribution du Faj, les récits privés transformés en récits publics sont instrumentalisés ; ils sont produits dans une visée moins expressive que normative car des décisions de distribution des ressources sociales sanctionnent les belles histoires (de déménagement, de scolarité, d'insertion ou de vie). Le passage du récit privé au récit public recouvre celui du passage de l'autobiographie à la biographie d'autrui, car la multiplication des commissions décisionnaires pour l'accès à des ressources de l'État social s'accompagne d'une nécessaire intermédiation par des professionnels dont une partie de l'activité consiste à écrire des histoires de pauvres prêtes à être expertisées. Les décisionnaires vont puiser dans les récits biographiques pour évaluer la conformité du parcours avec les normes de parcours aidables ; ils tentent eux-mêmes d'aboutir à une histoire aidable. Dans cet exercice de jugement ils sont pris dans des contraintes de toute activité de travail consistant à en limiter la charge. Il faut juger à l'économie et c'est pourquoi aussi les histoires qui font mouche réunissent des caractéristiques de simplicité, de répétition, de familiarité et de généralité.

L'attribution de la responsabilité qu'Irène Théry présente comme étant l'un des enjeux majeurs des récits qu'elle recueille (responsabilité de la séparation dans ces cas), est aussi au cœur des histoires que Vicki Lens a récoltées au tribunal administratif d'un comté du New Jersey lors des auditions préliminaires à la suspension de l'aide sociale, rendues obligatoires par un arrêt de la Cour suprême de 1970¹⁴⁰ : « the predominant narrative clash – common to all dispute narratives – is who is at fault » (Lens, 2009, p. 575). Les cas de sanctions pour raison professionnelle (*work sanction cases*) explicitent selon elle un puissant et résistant récit social, celui du bénéficiaire irresponsable et personnellement déficient.

Les tribunaux sont les lieux par excellence du procès en responsabilité ; il n'est donc pas

¹⁴⁰ Plus connu sous le nom de cas *Goldberg v. Kelly*, cet arrêt permet à des bénéficiaires de l'aide sociale de venir s'exprimer devant un juge administratif en présence d'un représentant de l'administration de l'aide sociale. L'année de l'enquête de Vicki Lens, en 2007, cette procédure avait permis à 130 000 new yorkais de produire leur propre version de l'histoire.

étonnant que les récits qui s'y trament soient des récits de la responsabilité (*responsability narratives*) ou de l'irresponsabilité. Les magistratures sociales de la solidarité publique active sont le théâtre de tels procès dans la mesure où le principe de responsabilisation de l'individu est réactivé sous des formes nouvelles. Les récits publics enregistrés par Isabelle Astier dans son ouvrage sur le RMI relèvent pour une grande partie de la mise en intrigue de la responsabilité ou au contraire de l'absence de responsabilité des pauvres et des chômeurs quant à leur situation. Elle y consacre d'ailleurs un chapitre entier (Astier, 1997, p. 217 ss.).

L'efficacité du récit de la nouvelle assistance met néanmoins en jeu d'autres ressorts narratifs que celui de la seule responsabilité individuelle et des intentions vertueuses parce que l'histoire récompensée sera celle qui met en jeu d'autres normes de solidarité publique que le principe de vulnérabilité du chômeur ou du pauvre involontaire. La faisabilité et la pertinence du projet et pas seulement les vertus personnelles des demandeurs doivent être mises en scène dans des récits de parcours. Toutes les aides à l'insertion sont en effet fondées sur une représentation du bien fondé de l'aide dans la perspective de l'amélioration effective de la situation de la personne ; l'histoire qui porte, celle qui a les chances d'être entendue, doit certes faire entendre la petite musique de la responsabilisation mais aussi celle de l'employabilisation efficace.

3.4. Fabriquer des biographies de solidarité publique ou le travail des biographes de terrain

Au lieu de pointer du doigt tout ce qui sépare la pratique du sociologue des autres pratiques sociales du récit biographique¹⁴¹, je cherche plutôt dans une approche pragmatique à traiter avec le même sérieux et la même attention les fabricants des petites biographies qui circulent dans les espaces étriés et froids des services sociaux que les experts de l'enquête biographique habilités à les analyser et les commenter selon des méthodes validés par leur communauté. Tout comme le sociologue, ou le démographe, le travailleur social dispose de plusieurs sources pour composer une histoire qui ait du sens pour lui et sa communauté. Il manie l'entretien biographique par lequel il recueille un récit autobiographique, qu'il confronte et associe à d'autres « données » institutionnelles, d'autres traces d'évènements ayant émaillé ce parcours singulier, ou même d'autres récits biographiques énoncés par des témoins (d'autres travailleurs sociaux, des proches de la personne) car il supporte des

¹⁴¹ Le paragon de cette posture qui trouve tout son sens dans une sociologie du dévoilement est incarné par Pierre Bourdieu qui à plusieurs reprises en est venu à définir les principes méthodologiques de l'entretien sociologique en opposition à l'autobiographie d'un côté (Bourdieu, 1986) et à l'interrogatoire de l'autre (Balasz, Bourdieu, 1993).

contraintes d'objectivation ; il est confronté aux mêmes limites de la mémoire du biographé, à ses omissions, mais aussi aux lacunes du matériau biographique. Et pourtant il va devoir en faire une restitution chargée de sens.

Ces biographes de terrain ne travaillent pas dans un désert cognitif et narratif. Ils sont aidés dans leur tâche par des ressources narratives fournies par leur organisation, les institutions distributrices de prestations, ou encore les communautés professionnelles. Ces ressources cognitives les guident aussi dans la composition des biographies décidables en proposant des trames qui viendront structurer le récit.

Ces ressources prennent parfois la forme de dispositifs socio-techniques narratifs, c'est-à-dire d'outils de cadrage à distance des biographes de terrain qui fournissent des « patrons biographiques » (Deloy-Momberger, 2007) en orientant la forme et le sens de la représentation du parcours. Ce sont de véritables investissements de forme narratifs, c'est-à-dire des conventions de récits qui permettent un gain cognitif pour les décideurs. Un mémento à l'usage des professionnels qui sollicitent pour leur public un dispositif d'aide, un modèle « d'exposé de situation », peuvent illustrer ce type de dispositif narratif [voir encadré]. Ils donnent des indications sur le périmètre de la biographie : quels domaines de la vie de la personne sont à couvrir par le récit (les études, la trajectoire professionnelle, la vie familiale, le parcours institutionnel...) et en fixe les limites (on n'attend pas un récit de vie exhaustif); ils fixent les principaux jalons par lesquels le récit devra passer, les dates essentielles qui sont prédéfinies comme signifiantes pour évaluer la chronologie du parcours (date de naissance, date de sortie de formation initiale, date de fin de contrat, date d'entrée en formation, date d'élaboration du projet, durée de suivi par le professionnel...); ils peuvent aller jusqu'à induire des formes causalo-temporelles interprétatives des biographies : demander d'identifier l'événement origine des problèmes, ou les *turning point* de la trajectoire et en expliquer la cause, rechercher l'effet de la durée dans des états et relever les marqueurs interreliés de la « progression », de la stagnation ou même de la régression de la trajectoire (ce qui suppose aussi des conventions d'états hiérarchisés entre eux).

L'Exposé de la situation selon le Conseil Général du Faj A

L'annexe au règlement intérieur départemental du Fonds d'aide aux jeunes du département A comporte un guide à l'attention des conseillers d'insertion en mission locale pour la rédaction de « l'exposé de la situation ». Bien loin de la composition libre, l'exposé de la situation que le conseil départemental se propose d'aider à énoncer est en fait un récit biographique dont il détermine partiellement la structure pour être prêt à l'expertise.

Depuis quand le jeune est connu et suivi par la structure référente ?

Niveau de qualification :

Suivi mission locale : oui – non

Suivi MDS : oui-non

Dispositif d'accompagnement du jeune :

Aucun Civis PLIE ASE RMI FIPJ AAH API Justice

Cet exposé doit préciser notamment :

L'origine du déséquilibre budgétaire

Le motif de la demande

Les perspectives éventuelles d'amélioration à court ou moyen terme

L'utilisation de l'aide sollicitée

Éventuellement l'utilisation des aides antérieures

Pour les projets de formation :

- *Date d'inscription à la mission locale*
- *Date d'élaboration du projet avec la mission locale*
- *Validation du projet de formation par la mission locale (Cf. RID¹⁴²)*
- *Réponse du CRIF pour une place conventionnée*
- *Propositions alternatives faites*
- *Compatibilité de la réalisation du projet avec la situation sociale du jeune (Cf. RID)*
- *Réorientation professionnelle : explications de ce choix*
- *Plan de financement (cofinancements, participation du jeune)*
- *Date de début de formation*

À un niveau plus informel, les biographes de terrain sont socialisés à des récits-types par l'immersion dans une communauté professionnelle qui transmet des contes moraux personnalisés, des récits biographiques qui sont pris pour exemple de la bonne ou de la mauvaise histoire, des *success stories* de l'aide efficace ou au contraire des drames de l'argent jeté par les fenêtres de l'assistance. Ces récits de pauvres que l'on s'échange en général dans des temps informels de l'activité professionnelle ont une fonction de transmission de la morale de solidarité publique et des normes de la bonne intervention biographique qui permet de faire corps professionnellement.

La littérature américaine sur les « community narratives » est riche d'exemples de ce type de socialisation à des manières de raconter son histoire, notamment dans les groupes d'entraides

¹⁴² Règlement Intérieur Départemental.

mutuels (Rappaport, 1993) comme les alcooliques anonymes (Cain, 1991 ; Humphreys, 2000) ou dans des communautés spirituelles (Mankowski, Rappoport, 2000). Ces communautés ont des supports écrits de récits individuels qui fournissent des modèles biographiques conformes à la morale du groupe¹⁴³. Mais l'accumulation et l'échange de récits de soi en face-à-face dans des groupes d'interconnaissance représente un vecteur tout aussi efficace d'assimilation des patrons biographiques propres à un groupe, par identification et imitation.

Le parallèle est aisé avec les forums de l'État social, formels et informels, dans lesquels se retrouvent des intervenants sociaux de semaine en semaine. Cette socialisation narrative est intense pendant les années de formation dans des écoles spécialisées de travail social mais elle est absente pour les « nouveaux intervenants sociaux » aux parcours de formation hétérogènes et généralistes (Chopart, 2000). La socialisation professionnelle des professionnels de l'insertion se fait essentiellement sur le lieu de travail et de manière informelle. Il y a sans nul doute des effets d'apprentissage des manières de composer une histoire qui fait mouche, un récit qui tient, aligné avec les normes de solidarité publique en vigueur que d'autres histoires illustrent. Certaines de ces arènes comptent d'ailleurs expressément sur l'effet d'immersion des professionnels et sur leur participation à la décision pour s'épargner des récits de parcours qui ne tiennent pas la route, qui suscitent plus d'interrogations qu'ils ne répondent à des questions des décideurs. Ils organisent alors la socialisation professionnelle par l'obligation de participer à ces arènes pour les professionnels de terrain.

Conclusion

Le poids des histoires de parcours dans l'administration de cette solidarité active s'explique donc à la croisée de deux transformations des politiques sociales : d'une part l'individualisation et la personnalisation des politiques sociales qui implique un jugement au cas par cas et d'autre part le transfert vers cette sphère de l'État social des normes de gouvernement empruntées à la sphère judiciaire qui privilégient l'exposé des faits par rapport à d'autres registres descriptifs de l'individu considérés comme moins professionnels (les traits de caractère et les manifestations corporelles notamment).

La vie des individus singuliers à prendre en charge, inaccessible en temps réel, est saisie par les acteurs de l'État social au travers d'une multiplicité de signes qui vivent leur propre vie de

¹⁴³ Ce que l'organisation des alcooliques anonymes a baptisé les « drunkalog ». *The Big Book*, la bible des AA, en rassemble 44 qui valent par leur caractère répétitif, évoquant donc la représentativité. Ces *drunkalog* sont des récits d'impuissance et de soumission à l'alcool dont la morale se résume au premier principe des 12 étapes (de la guérison) « Nous avons admis que nous étions impuissants devant l'alcool et que nous avions perdu la maîtrise de notre vie. ». L'expérience du *drunkalog* devant le groupe local des AA marque l'entrée ritualisée dans la communauté de soutien.

signes écrits et oraux sur les différentes scènes sociales, souvent bien loin de l'individu lui-même. L'histoire de parcours est traitée tantôt comme un outil de changement individuel et tantôt comme un *proxi* du parcours réel, vu comme l'enchaînement d'évènements conventionnellement déterminés et liés entre eux par des schèmes explicatifs partagés.

Les acteurs de l'État social, décideurs comme simples agents de terrain, n'ont en effet pas attendu les sciences humaines pour faire des récits de vie. Ce tour d'horizon de la palette narrative des intervenants biographiques qui se font tour à tour accoucheurs de récits de parcours avec une visée transformative et biographes de terrain pour produire des histoires d'aide au « bon parcours », dévoile une part essentielle de leur activité. Les récits auto- et biographiques ont pris une place importante dans le travail des agents de l'État social parce que les normes de solidarité publique ont elles-mêmes évoluées. Les exigences biographiques sont sans doute plus grandes aujourd'hui qu'à l'ère de la charité privée institutionnalisée parce que d'une part, la *doxa* du travail social reconnaît au récit (et pas seulement à la parole) une fonction thérapeutique et transformative et que d'autre part, les nouvelles normes de la solidarité publique assistancielle sont fondées sur un jugement de parcours, donc un jugement de l'individu temporalisé, et moins sur l'appréciation du besoin instantané. Les histoires auto- et biographiques s'étendent au futur à travers la figure rhétorique du projet mais ce dernier est relié au présent et au passé de l'individu par l'exigence de « cohérence » et de « faisabilité » à laquelle on soumet l'accès aux ressources de l'État social.

Dans le chapitre suivant j'adopte ce parti-pris pragmatique et narratif à la confection des biographies d'insertion des jeunes dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, comme scène exemplaire des politiques sociales individualisées.

Chapitre 5. La production de biographies aidables : l'exemple du fonds d'aide aux jeunes

« Raconte-nous ton histoire, je te raconterai la mienne » : voilà ce que Gaétan, un conseiller en mission locale répond à Sophie, présidente du comité d'attribution du Fonds départemental d'aide aux jeunes, qui l'interpelle en pleine délibération délicate sur la demande d'aide financière de Vincent. Les histoires énoncées par Sophie et Gaétan mettent en scène le même personnage, Vincent, mais elles lui font dire et faire des choses différentes. Pour Sophie, qui relaye l'exposé de la situation de l'assistante sociale vers qui Vincent s'est tourné pour monter le dossier de demande, c'est l'histoire d'un jeune qui a perdu son travail et qui de ce fait se trouve en difficulté pour payer ses factures de gaz. Pour Gaétan, c'est l'histoire d'un jeune qui a perdu son travail et qui n'a pas répondu aux sollicitations de la mission locale pour être accompagné dans ses démarches de recherche d'emploi. Ce commentaire de Gaétan en dit long sur la place des histoires dans le système de solidarité publique « au cas par cas ». Les « cas » sont des histoires temporellement organisées et ce sont donc des récits du temps des transitions que les acteurs de l'État évaluent et jugent pour décider de l'octroi d'une aide sociale.

L'enquête sur le Faj

L'enquête par observation *in situ* sur laquelle s'appuie ce chapitre porte sur les modalités de la prise de décision dans deux fonds départementaux d'aide aux jeunes franciliens (Faj A et Faj B).

Les commissions en charge de l'attribution du Faj examinent des demandes individuelles d'aide financière qui portent sur un montant spécifique et un motif. Ces demandes ont été préalablement instruites par des intervenants sociaux du territoire, le plus souvent des conseillers d'insertion en missions locales. Elles sont présidées par des représentantes du Conseil général devenu Conseil départemental : dans le Faj A, Sophie et Catherine¹⁴⁴, conseillères techniques du service insertion du département se sont réparties les 10 commissions décentralisées du territoire qui se réunissent tantôt dans les locaux de la mission locale du territoire, tantôt au sein des services sociaux territoriaux du conseil général. Dans le Faj B, c'est Christiane, chef du service jeunesse du département, qui préside habituellement toutes les séances du comité d'attribution centralisé. Elle est assistée de Fabienne, qui porte le titre de chargée d'insertion ; cette dernière instruit les dossiers en *back office* en rassemblant et en vérifiant les différentes pièces devant le composer, enfin en rédigeant une fiche synthétique des informations jugées essentielles. Puis elle les présente oralement au comité.

¹⁴⁴ Tous les prénoms ont été changés pour préserver l'anonymat des personnes enquêtées ainsi que celui des requérants. Lorsque le professionnel a été rencontré en entretien, j'ai choisi de mentionner ces pseudonymes dans les verbatim de comité. Sinon, je signale les protagonistes par les informations, parfois très parcellaires, que j'ai en ma possession sur leur identité : sexe, profession, rattachement institutionnel.

Sophie, Catherine, Christiane et Fabienne ne suivent pas, ni même ne rencontrent, des jeunes demandeurs.

Participent aux commissions, des conseillers en missions locales auxquels viennent s'ajouter dans le département A, des assistantes sociales du secteur et une assistante sociale de la Caf, cette dernière cofinçant un certain nombre de projets. De manière plus épisodique, des éducateurs de prévention viennent compléter l'assemblée. Dans le Faj A, une des commissions décentralisées accueille épisodiquement deux élus municipaux. De plus dans ce département, les professionnels du suivi, instructeurs des demandes, peuvent participer aux délibérations et aux décisions concernant « leurs » dossiers qui ne sont pas anonymes. C'est tout le contraire dans le Faj B dont les membres tournants des commissions sont programmés en début d'année (sur la base du volontariat) et qui veille à anonymiser les demandes tant du point de vue du demandeur que du point de vue du professionnel instructeur.

Les décisions sur chaque dossier peuvent être :

- l'attribution de l'aide financière demandée dans sa totalité ;
- un rejet total de la demande ;
- une minoration de l'aide financière accordée, ce qui équivaut à une hausse de la « participation personnelle du jeune » au financement de son projet ;
- un report de la décision pour demande d'informations complémentaires.

Avec mon collègue Christophe Trombert, nous avons observé et enregistré le déroulement des commissions Faj dans deux départements entre mars 2009 et juin 2010, à savoir 30 séances au cours desquelles 422 dossiers ont été examinés. Par ailleurs nous avons réalisé des entretiens avec 27 conseillers en missions locales de ces deux départements, ainsi qu'avec les 3 présidentes de commissions. Sur le seul Faj B, nous avons en outre récupéré les dossiers de demande évalués lors des commissions que nous avons observées car les liasses de dossiers étaient distribuées en séance.

Les dossiers de demande d'aide financière sont le support d'histoires parfois contradictoires ou elliptiques qui mettent en récit une période plus ou moins longue de la vie des jeunes adultes, rapportée au processus de transition. Les comités d'attribution attendent de ces dossiers qu'ils leur racontent une histoire assez convaincante pour emporter leur décision. Si l'histoire de parcours qu'on leur conte « ne leur dit rien », si le narrateur n'est pas arrivé à faire dire « quelque chose » à cette histoire, comme le suggère William Labov, certains membres des commissions sont tentés d'en créer une autre à proposer à l'auditoire en mobilisant les différents faits et bouts de vie contenus dans le dossier.

Ils souhaitent en tout cas y trouver leur compte au regard des deux grilles de lectures que j'ai mises au jour : la norme de la responsabilité active, et la norme d'efficacité du processus d'employabilisation. L'histoire doit faire en sorte que l'aide coule de source, qu'elle prenne un sens cognitivement et moralement évident dans la continuité d'une trajectoire moralement,

professionnellement et institutionnellement cohérente. Les acteurs qui souhaitent le déclenchement de l'aide financière doivent faire de cette période d'entrée dans la vie adulte, un parcours aidable, c'est-à-dire un parcours dont la présentation débouche sur l'évidence de l'aide. Le parcours « de vie » dans toute son amplitude est alors rapporté à cette période de chômage dont il faut aider à sortir. Or le caractère persuasif de ces histoires doit beaucoup à la mobilisation de repères temporels, à la mise en sens autant que la mise en ordre d'évènements sociaux dont le calendrier est rendu significatif par des propositions narratives.

Je propose tout d'abord de reconstituer le répertoire d'histoires de transitions aidables à partir des récits biographiques écrits par les professionnels du face à face (conseillers en mission locale ou assistantes de service social¹⁴⁵) et lus par la présidente (Faj A) ou la secrétaire de séance (Faj B), récits que je qualifie de réussis parce qu'il ne font pas l'objet de discussion, ni de remise en question et qu'aucune contre-histoire ne leur est opposée en commission. Pour moi, ces récits biographiques pris dans leur forme la plus aboutie font mouche parce qu'ils arrivent à mettre en intrigue des normes de cette nouvelle assistance, repérables à la fois dans les questionnements systématiques des membres des commissions et dans les entretiens semi-directifs avec leurs acteurs.

Ensuite, dans une approche pragmatique, il s'agit de se pencher sur les manières dont les intervenants biographiques s'y prennent pour construire ces histoires à partir des différents matériaux biographiques dont ils disposent, à partir d'une vision en coupe du travail biographique. Enfin, en suivant le cours des délibérations sur un dossier de jeune du Faj B, je mettrai en évidence le processus de construction plurielle d'histoires de parcours et la manière dont leur composition aboutit à une décision de solidarité publique.

1. Un répertoire d'histoire de transitions aidables

Qu'est-ce qu'un « beau parcours » ? Un parcours « cohérent » ? Et donc un parcours aidable ? On ne trouvera pas traces de critères règlementaires, de mémo ou de guide des bonnes pratiques ; les professionnels de l'insertion des jeunes eux-mêmes sont bien embarrassés pour formuler des critères d'appréciation du bon parcours juste et efficace, à soutenir absolument, valable en toute généralité. Ils invoquent la singularité de chaque cas. Celui ou celle qui, comme moi, a passé du temps dans les coulisses et sur différentes scènes de l'État social ne peut pourtant qu'être frappé par le caractère fortement codifié des parcours qui sont racontés, parce qu'ils cherchent à faire entendre une même musique de responsabilité et d'efficacité.

¹⁴⁵ De fait les professionnels des missions locales pouvaient être des hommes alors que toutes les assistantes sociales étaient des femmes.

1.1. Les catégories du jugement des transitions assistées et de leurs calendriers

Dès lors que la démonstration de l'efficacité de l'aide de l'État sous forme de services est intégrée comme norme de solidarité, les récits convaincants sont aussi des récits d'aide de l'État efficace, porteuse d'amélioration individuelle. Ces récits biographiques prennent la forme d'un scénario d'une vie augmentée de l'aide. La biographie rétrospective ne vaut qu'en tant qu'elle permet de dessiner un avenir crédible et valorisé au sein de l'auditoire des décisionnaires. Elle doit dire quelque chose de la forme de la trajectoire qui, avec l'aide, sera ascendante car on attend de l'aide de l'État qu'elle améliore la situation du point de vue des normes de l'individu responsable, capable et employable visé par les acteurs de l'État social, un calendrier de parcours responsable et efficace.

1.1.1. Calendriers des parcours transitionnels et éthique de la responsabilité active

On retrouve là les principes de jugement issus d'une interrogation en responsabilité (Bureau, Corteel, Le Bianic, Trombert, 2013) très classique dans l'assistance, l'ancienne et la nouvelle. Ces catégories trahissent globalement une conception libérale de la solidarité publique, dont l'économie générale se rapproche de celle de la charité privée : le sens de l'effort et du sacrifice qui s'illustrent dans des comportements sur les marchés du travail, les vertus de prévoyance et de prudence traduites dans des comportements qui trouvent leur accomplissement ultime dans la figure de l'entrepreneur de soi (Vrancken, Macquet, 2006). Dans le langage à la fois commun et indigène, il s'agit de savoir si le jeune « se bouge » pour son projet, ou si au contraire il ne serait pas tenté de tout attendre de l'État. Ce jugement en responsabilisation rejaillit plus particulièrement sur la fixation du montant de la « participation personnelle » au financement du projet.

La chronologie du parcours individuel de transition accompagnée, dans laquelle le secours public représente un événement à part entière, doit dire quelque chose de cet investissement personnel dans la réalisation de son projet transitionnel. Les trajectoires sont vues comme autant de manifestations tangibles de la « responsabilisation » ou de l'« irresponsabilité » des jeunes pauvres demandeurs de l'aide publique. En cela le temps du parcours prend une signification proprement morale. Si le mauvais pauvre des bonnes œuvres du XIX^e siècle pouvait être identifié par son apparence et les stigmates corporels de ses conduites amORALES, celui de cette nouvelle assistance est plus couramment trahi par son calendrier transitionnel qui rassemble des événements de la vie domestique, des événements professionnels et des événements assistanciers (demandes d'aide). Telle jeune femme qui a quitté le domicile parental en Martinique *avant* de trouver à solvabiliser son projet d'étude en Métropole est

qualifiée « d'insouciant », telle autre de « fleur bleue » au même motif, une manière de stigmatiser les comportements imprévoyants et imprudents que ces acteurs de la solidarité publique souhaitent dissuader.

La chronologie des événements évoque-t-elle un jeune « qui se bouge » ou un jeune « qui se laisse vivre », éventuellement au crochet de l'État ? Une déclinaison absolument essentielle de ce jugement en responsabilité concerne l'attribution causale du chômage ou de la pauvreté : si elle est interne, est réactivée la figure du chômeur et du pauvre volontaire qui débouche au mieux sur une majoration de « participation personnelle » au pire sur un rejet de la demande ; si elle est externe, le chômage et la pauvreté sont considérés comme subis. Si par ailleurs son histoire de parcours semble démontrer qu'il se bouge, la participation personnelle demandée sera faible.

L'appréciation des trajectoires d'emploi est donc sous-tendue par ce jugement sur l'effort fourni par le jeune adulte afin de subvenir à ses besoins par ses propres moyens. En effet une norme prescriptive quasi-absolue de cette forme de solidarité consiste à ne pas tout attendre de l'assistance et de prendre sa part de sacrifices. Si la recherche effective d'emploi dont seuls les conseillers-référents peuvent attester à travers des formules routinières comme « candidat mobilisé et assidu dans sa recherche d'emploi » est un indicateur d'effort couramment utilisé, le CV fournit aussi des informations considérées comme plus fiables, car de l'ordre de la preuve par les faits et non du témoignage indirect, sur la capacité du jeune « à se bouger ».

1.1.2. Parcours transitionnels et norme d'efficacité

L'autre ligne d'évaluation concerne l'efficacité du parcours. Le calendrier des transitions individuelles, sa durée, son *timing*, son rythme, son séquençage est donc aussi interprété à l'aune de la norme d'efficacité du processus d'accès à l'emploi.

Mes observations sur le fonds d'aide aux jeunes ont montré que la norme de progression individuelle est institutionnalisée dans un rapport au passé mais surtout au futur : « quelle est la plus-value » demande Sophie, présidente du Faj A ? En quoi l'accès à cette formation, à ce dispositif va-t-il améliorer sa situation ? Dans ce cas la norme de progression s'applique à une trajectoire comprise entre le temps présent et un futur plus ou moins proche dans lequel l'individu serait transformé par un attribut, une compétence supplémentaire, une ligne sur le CV, l'accès à un logement, etc. Cette « transformation » sera-t-elle une « augmentation » ou une « amélioration » (de ses chances sur le marché du travail, de sa stabilité, de sa confiance en soi, de son dynamisme, de sa motivation, peu importe) pour lui ? En somme un progrès ? Celui ou celle qui ne peut faire la démonstration de la plus-value de l'aide en est écarté (Le

Bianic, Lima, 2013 ; Lima, Trombert, 2014). Comme Claudine, dont le dossier révèle qu'elle travaille déjà sans la partie approfondissement de son Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et pour laquelle le référent a été incapable d'expliquer alors pourquoi la collectivité devrait le financer. L'accès à la prestation est dans ce cas conditionné par la représentation crédible d'une trajectoire de progression et d'atteinte d'un objectif socialement valorisable. C'est là tout l'enjeu d'un « projet validé ».

Dans le domaine professionnel, cette norme d'efficacité peut conduire les membres à se placer dans la perspective de la construction rationnelle de l'employabilité, c'est-à-dire à considérer les chances d'être recruté par « les » employeurs¹⁴⁶ *aujourd'hui*. Les projets d'insertion dessinant le terme du parcours de transition qui sont évalués en comité d'attribution du Faj sont présentés en relation à un objectif unique : favoriser le rapprochement des individus d'une norme d'emploi (le CDI) et d'une norme d'employabilité perçue à travers un prisme essentiellement sectoriel. Par ce biais les acteurs des commissions sont tentés de replacer la petite histoire d'insertion dans une temporalité macroéconomique qui la dépasse, celle des crises et des reprises économiques, des secteurs « qui recrutent » et de ceux qui sont « bouchés de chez bouchés ».

1.1.3. Des normes de calendrier en conflit

Le jugement sur les parcours n'est pas univoque. Les acteurs portent des regards différents sur les dossiers selon leur position dans le système d'aide à l'insertion, construisant et valorisant des histoires de dynamiques de parcours selon des angles d'appréciation structurellement déterminés. On observe par exemple que les conseillers en missions locales, qui « suivent » les jeunes dans leur transition, insistent plus systématiquement sur le parcours d'affiliation à la mission locale, à la fois comme manifestation de la responsabilité active et comme gage d'efficacité de la démarche d'employabilisation. Cette histoire de parcours d'un individu docile, consciencieux et rationnel dans l'organisation des étapes de son parcours en relation avec l'institution de prise en charge, peut se voir contrer par des membres des commissions détachés du travail d'accompagnement et plus prompts à faire intervenir d'autres paramètres comme ceux de la temporalité historique, plus macro, à l'aune de laquelle la petite histoire est relue.

C'est ainsi qu'Inès (conseillère en mission locale, 36 ans, maîtrise d'arts plastiques) oppose la norme professionnelle partagée de séquençage et de progression de la carrière de primo-

146 C'est à dessein que j'emploie les guillemets, l'employabilité étant le plus souvent abordée de manière générale, en référence à ce que serait un employeur moyen, et à ce titre, fictif (Lima, 2014).

insertion à celle prônée par la commission du Faj A qui ferait primer le temps de la macroéconomie. Elle s'insurge auprès de moi du rejet d'une demande qu'elle a portée pour un projet de formation de Personnel Navigant de Cabine, rejet motivé de la part de la commission par « l'absence de débouchés ». Elle m'explique pourquoi dans des cas manifestes de dyschronie entre le processus de mise en œuvre du projet du jeune et le temps du marché, elle voudrait voir privilégier le premier :

« En ce moment il n'y a pas beaucoup de débouchés mais au moins si elle fait sa formation, elle aura son diplôme, et c'est quand même le projet initial qu'elle a depuis trois ans, cette jeune. C'est un projet qu'elle mène depuis trois ans. Elle a fait un Pop, elle a validé son projet, elle a quand même fait plusieurs démarches, donc je ne peux pas lui dire maintenant : « Non... ». Même si je lui dis : « Tu sais, en ce moment, le marché du travail va être difficile, parce que tu ne trouveras peut-être pas un CDI, tu ne trouveras peut-être pas..., voilà, ça ne sera pas évident », elle m'a dit : « J'en suis consciente », mais elle travaille apparemment. [...] Et puis si vraiment on lui dit 'non', c'est dommage parce que c'est une jeune qu'on a accompagnée depuis des années dans ce projet-là, et arrivé au bout, finalement on lui dit 'non'. À ce moment-là, on va passer à l'accompagnement. Je renverrai comme ça. À quoi ça mène de mener un accompagnement sur le plan social, sur le plan hébergement, sur le plan même de l'insertion, si on a levé tous les freins, et qu'à l'arrivée, quand on arrive à la formation, vous me dites 'non' ? Je ne vois pas l'intérêt. Et puis surtout, faire une formation et après savoir qu'il y a de l'emploi en CDI sûr, j'ai envie de dire : c'est un miroir aux alouettes. Maintenant, pour toutes les formations on ne sait pas si le jeune est sûr de trouver un emploi. Parce qu'après, c'est de la recherche d'emploi, c'est de la démarche pure et dure, et ça, on va encore l'accompagner dans cette démarche-là après. Sa formation, elle en a besoin. Mais pour moi, ce n'est pas une réponse entendable que de dire : « Voilà, on refuse cette formation parce qu'après il n'y pas de boulot ». Parce qu'après il y a peut-être du CDD. Ce n'est pas du CDI mais ce n'est pas une réponse entendable. »

L'exposé d'Inès laisse apparaître la dyschronie possible entre le marché et la carrière d'employabilisation : les deux temporalités ne sont pas convergentes et Inès aurait souhaité que la commission privilégie la cohérence du travail d'accompagnement qu'elle a réalisé avec la jeune femme (exprimée par la norme de séquençage), même si du point de vue du cycle économique des débouchés, le moment n'est pas vraiment bien choisi (« *en ce moment*, il n'y a pas beaucoup de débouchés »). Elle met en avant les années d'accompagnement, trois ans exactement (Inès insiste sur cette durée), le respect de la norme professionnelle de séquençage et d'ordonnement de l'employabilisation (« sur le plan social, sur le plan de l'hébergement, sur le plan même de l'insertion »), la prévision des démarches de recherche d'emploi (« on va l'accompagner dans cette démarche-là après ») pour défendre le financement de l'étape de la formation qui s'insère logiquement dans cette représentation du temps de l'individu. Sa perception de la cohérence du parcours s'est fracassée sur un mur

d'incompréhension.

1.2. Normalité et normativité de la primo-insertion en contexte d'intervention biographique

Que ce soit pour juger du caractère déviant ou inefficace d'un parcours singulier, ces intervenants biographiques doivent mobiliser un ensemble de croyances, de savoirs et de connaissances partagées sur des parcours types ou standards. Pour juger, évaluer un parcours singulier, ils se saisissent aussi des représentations des parcours-types qui servent d'étalon de mesure pour évaluer son caractère déviant ou pathologique. Cet aller-retour entre normalité et normativité est particulièrement saisissant concernant le jugement sur les séquences d'emploi et de chômage dans les premières années de vie active. Cette norme descriptive n'est pas nécessairement de nature statistique et totalement objectivée ; elle peut être assez grossièrement appréciée en fonction d'une analyse intuitive de l'accumulation de cas singuliers précédemment rencontrés. Elle fonctionne néanmoins comme étalon de mesure pour jauger une situation, pour réaliser un diagnostic de la demande ou du dossier, pour juger de son caractère exceptionnel, extraordinaire ou au contraire commun, banal. Les professionnels ont ainsi recours explicitement ou implicitement à un ensemble de standards sur ce « qui se fait habituellement » et sur les parcours d'insertion probables.

D'une part, comme nous l'expliquent les psychologues sociaux, l'attribution de causalité nécessite bien souvent une comparaison du comportement de l'individu avec celui d'autres individus placés dans la même situation, selon le critère du consensus (Kelley, 1973). Le jugement sur la déviance est étroitement articulé au jugement sur la typicité vs l'a-typicité des trajectoires. Juger du caractère volontaire ou subi du chômage revient à juger de la normalité de cette situation par rapport à un niveau de chômage qui frappe la population de référence. Le chômage est considéré comme subi lorsqu'il est général et plus probablement volontaire lorsque qu'il n'est pas un état répandu parmi la population présentant les mêmes caractéristiques professionnelles. Le passage d'un jugement sur le caractère atypique d'une demande ou d'un parcours à sa qualification de pathologique ou plus encore comme déviant suppose une opération cognitive et normative qui fait retour sur la norme comme type-idéal. Qualifier un individu de déviant suppose à la fois de le considérer comme atypique statistiquement et de mettre cet écart à la norme sur le compte du non respect d'un certain nombre de préceptes sociaux¹⁴⁷.

¹⁴⁷ Il se pourrait enfin que la répétition de jugement sur des cas individuels participe de la normalisation des comportements des jeunes sur le marché du travail en relation avec la construction des projets professionnels.

Ces normes de trajectoires intègrent des normes d'emploi qui sont pour partie spécifiques à cet âge de la vie. À ce titre les conseillers d'insertion en mission locale sont les agents de la banalisation de l'expérience de la précarité en début de vie active. La banalisation de la précarité juvénile pour le public des missions locales s'opère sur fond de valorisation du travail comme marque d'effort. Le fait de ne considérer que des dossiers de jeunes dominés sur le marché du travail fait émerger une forme de sous-norme pratique de la primo-insertion des jeunes précaires. À l'intérieur des insertions difficiles, il existe des groupes de jeunes qui connaissent des trajectoires précaires normales et d'autres des trajectoires plus pathologiques. Pour bon nombre de ces observateurs de l'insertion des jeunes, l'enchaînement des situations de travail précaires est une chose normale. Ce n'est pas un critère discriminant pour juger de l'état de vulnérabilité d'un individu. L'accumulation de missions d'intérim, entrecoupées de courtes périodes de chômage, n'est pas en soi un marqueur négatif des parcours, bien au contraire. L'appréciation des trajectoires d'entrée dans la vie active s'effectue à l'aune d'une acception non pas juridique et statutaire du travail mais bien souvent à l'aune de sa dimension morale (l'effort). Un bon cycle d'insertion est celui dans lequel le jeune « bosse », peu importe le statut. La délibération sur le dossier suivant illustre la mobilisation de cette représentation dans l'analyse d'une trajectoire professionnelle :

Un jeune homme de 22 ans demande par le biais de la mission locale une aide de 375 euros correspondant au coût du stage Bafa car il souhaite devenir animateur. Il vit chez sa mère avec son frère étudiant avec 1300 euros de revenus pour le foyer. Après un contrat de vacation d'animation-culturelle avec sa commune de résidence en février 2009, il ne déclare plus aucun emploi. L'assistante sociale de secteur (AS), appuyée par la présidente de commission représentante du conseil général (Sophie), s'en étonne.

AS : il a 22 ans, c'est ça ? Il ne peut pas bosser un peu ?

Sophie : Depuis février, il n'a pas bossé. Soit c'est que la Mairie de Roseraie n'avait rien à lui proposer, soit il a cherché ailleurs. Après, chaque commune au niveau de la législation a droit d'avoir un quota d'animateurs n'ayant pas de Bafa, un quota de jeunes en formation et un quota de jeunes sans. Après, c'est un choix de la mairie de prendre que des gens avec le Bafa. Après s'il a cherché ailleurs qu'à Roseraie pour bosser... parce que tous les documents que nous avons sur son boulot d'animateur viennent d'Epinay. Les arrêtés, les fiches de paie proviennent de Roseraie.

AS : En attendant, il peut faire Mac Do ou le supermarché du coin. Des remplacements ou des choses comme ça quand même.

Éducateur de prévention : ffff...Mac Do c'est un peu...

Normalisation dans le sens d'une injonction à la mise en conformité avec les règles et les normes de comportement attendu afin de bénéficier de l'aide, et normalisation au sens de standardisation puisqu'un grand nombre de jeunes précaires passent par les fourches caudines de ces dispositifs ou des conseillers en missions locales qui relayent ces modèles de parcours au nom de l'injonction à la « motivation » et « à se bouger ».

AS : oui mais là il ne bosse pas

Sophie : depuis février il ne fait plus rien.

AS : il aurait pu se trouver un petit boulot quand même.

Éducateur de prévention : C'est pas faux...

Sophie : Ca fait 7 mois qu'il ne bosse pas

Éducateur de prévention: mais il ne faut pas croire...

Conseillère Mission locale : non, on en a plein de jeunes qui viennent nous voir pour ça et ils n'arrivent pas à se faire embaucher. Ce n'est pas si facile.

Éducateur de prévention : On pense que c'est toujours facile de se faire embaucher chez Mac Do, mais ce n'est pas le cas.

AS : ça ou autre chose...Cet été, il y avait quand même des possibilités de remplacement.

Conseillère Mission locale : Mais par contre moi ce jeune, je l'ai vu aussi, donc il a vraiment envie de travailler dans le secteur de l'animation, c'est son truc ; c'est vrai qu'actuellement il n'a pas de revenu, au niveau du foyer, c'est très très dur, c'est pour cela que la mission locale soutient.

Éducateur de prévention : Moi de ce côté-là, je ne reviens pas dessus, on est dans les clous, le seul bémol, c'est que si c'est vraiment son projet, au bout de sept mois, qu'est-ce qu'il s'est donné comme moyen pour réaliser son projet, hormis venir en septembre à la Mission Locale pour parler de son Bafa, même si c'est difficile aujourd'hui de trouver du boulot que ce soit chez Mac Do ou autres, de trouver du boulot même pour une journée pour lui permettre d'avoir un peu d'argent, peut-être que c'est ce qu'il a fait, mais il ne l'a pas dit à M. ; il a peut-être bossé depuis sept mois à droite, à gauche, et cela lui a permis de se débrouiller et de vivoter si à la maison ce n'est pas simple, mais c'est vrai que son projet étant d'être animateur, quels moyens il se donne pour aller au bout de ce projet-là? Au-delà de demander une aide au Fonds d'Aide aux Jeunes, c'est ça la question. Après le projet en lui-même est tout à fait validé, il n'y a pas de souci de ce côté-là. En tout cas au titre du règlement on est dans les clous.

Sophie : Je veux dire si la réalité c'est qu'il est resté à rien faire pendant sept mois...

Conseillère Mission locale : ça, je ne sais pas. Ca m'étonne quand même parce que c'est un jeune qui est plutôt dynamique. Peut-être qu'il a fait des petits boulots, je ne sais pas.

AS : qu'il dise « j'ai fait des petits boulots et j'ai filé de l'argent à ma mère » quoi, ça me gênerait moins que voilà : « j'attends l'ouverture de la mission locale en septembre et je demande le fonds d'aide au jeune »

Sophie : la question a été posée à M. H et la réponse c'est « il n'a pas bossé depuis février 2009 ». J'ai posé la question : il ne bosse plus, qu'est-ce qu'il fait depuis sept mois ?

(...)

AS : Moi ça me gêne qu'il ne participe pas du tout.

Sophie : mais on peut lui mettre une participation.

AS : Même faire des heures de baby-sitter, même 25 euros, il arriverait il dirait « tout l'argent que j'ai gagné, je l'ai donné à ma mère parce qu'elle est dans des conditions

déplorables, est-ce que je peux apporter 25 euros ? »... C'est sur le principe.

Décision : Aide abaissée à 350 euros, 25 euros de participation personnelle demandée

L'opposition « bosser/ne pas bosser », qui revient neuf fois dans ce seul extrait est structurante de l'appréciation que portent deux des protagonistes sur le jeune. La conseillère en mission locale et l'éducateur de prévention, qui défendent le dossier malgré tout, ne contestent pas haut et fort ce principe d'évaluation de la qualité de la demande. Ils tentent plutôt de questionner le caractère anormal de la situation de chômage prolongé, ce qui passe par une mise en doute de l'accès généralisé et non discriminant à l'emploi précaire sous sa forme archétypale (« *On pense que c'est toujours facile de se faire embaucher chez Mac Do, mais ce n'est pas le cas* »). S'ils parvenaient à se faire entendre, ils pourraient remettre en cause le caractère réaliste de la norme de comportement attendue (« bosser »). Mais le postulat de ces échanges auquel ils se rangent rapidement, est que même en situation de crise, il est toujours possible de trouver « du travail » pour un jeune, qu'il ne s'agit pas là d'un problème de compétences ou d'attributs, encore moins de conjoncture mais bien de volonté.

Obtenir un contrat à durée indéterminée correspondant aux qualifications acquises est un objectif idéal pour ces jeunes dits en difficultés, un point d'arrivée du parcours transitionnel auquel l'aide publique peut contribuer¹⁴⁸, mais travailler à *intervalles réguliers* en est plutôt un prérequis. Les statuts d'emploi précaires sont considérés par les professionnels de l'insertion comme un passage obligé pour l'accès au sacro-saint CDI. Ils dénotent un rapport au travail positif et la volonté de s'en sortir par ses propres moyens, coûte que coûte. *A contrario*, le chômage de longue durée ou pendant des périodes réputées plus favorables à l'embauche (comme la période estivale) est stigmatisé.

Cette norme prescriptive s'articule ainsi fortement à la norme descriptive partagée par les intermédiaires du marché du travail concernant la situation particulière des jeunes sur le marché du travail, à savoir une forte vulnérabilité (probabilité forte d'entrer dans le chômage)

¹⁴⁸ Mes enquêtes ont pu montrer l'étonnante résistance du CDI comme horizon des trajectoires d'entrée dans la vie active du point de vue des acteurs. La promesse d'un CDI ou sa simple perspective est amenée comme élément de validation et de légitimation des projets d'insertion par les conseillers : « lui ouvrira les portes du CDI », « AFPR, action de formation préalable au recrutement d'ambulancier...avec un CDI au bout ». Le CDI, même lorsqu'il s'agit d'un temps très partiel chez Mac Donald ou Quick, est considéré dans ces trajectoires comme un signe de la stabilisation, voire une victoire : « Franchement, elle se bat, elle a trouvé son CDI ».

associée à une forte employabilité (probabilité forte d'en sortir)¹⁴⁹. D'un point de vue probabiliste subjectif, il leur paraît anormal qu'un jeune demeure une longue période sans travailler et cette anormalité factuelle est réinterprétée comme une déviance à mettre sur le compte d'une certaine tendance à se laisser vivre...

Par ailleurs, des représentations des parcours professionnels standards des jeunes sont mobilisées pour l'appréciation de l'efficacité du cas de parcours à évaluer et plus particulièrement le caractère opportun du projet pour permettre un accès à l'emploi durable. Dans le cas des demandes d'aide financière pour une formation, cette évaluation interroge l'adéquation formation-emploi : le niveau bac est-il le bon niveau pour accéder aux postes de maintenance informatique ? Le permis de conduire est-il systématiquement exigé dans le domaine du secrétariat ? La formation de prothésiste ongulair augmente-t-elle significativement les chances d'être recrutée comme esthéticienne ?¹⁵⁰ J'ai montré que cette représentation des marchés, de leur état et de leur fonctionnement, indispensable pour prendre une décision sur des cas particuliers était forgée à partir de la captation de différents signaux du marché, et singulièrement pour les conseillers d'insertion en mission locale, à partir de l'agrégation cognitive spontanée de trajectoires individuelles des jeunes demandeurs d'emploi (Lima, 2014).

1.3. Le répertoire des récits de transition aidable¹⁵¹

À partir des nombreuses informations que le narrateur a collectées sur la vie du jeune demandeur, il compose un récit pour un public, par lequel il rend justice à la singularité de cette vie ; mais les compositions stylisées sont au final d'un nombre relativement limité. On trouve en effet des ressemblances troublantes entre des histoires racontées à des endroits différents par des narrateurs différents : 1) des histoires de vocation 2) des histoires de déchéance 3) des histoires de sortie de crise 4) des histoires d'assistanat.

Ces histoires se différencient par le procès, c'est-à-dire le déclencheur de la transformation des trajectoires avec une ligne de partage importante entre les déclencheurs intentionnels et non intentionnels. Ce procès renvoie à des formes de causalité temporelles typiques. Les histoires mobilisent aussi des principes de justice historiques de la solidarité publique qui affectent une fonction spécifique à l'événement assistanciel dans le parcours.

¹⁴⁹ Voir Gazier (1990) pour la définition issue de la statistique économique de ces deux notions.

¹⁵⁰ Plus rarement les acteurs de la délibération sont amenés à se poser des questions sur les modes communs d'emploi et d'exercice de l'activité : le temps partiel est-il la règle dans le secteur de l'animation ? X aurait-il pu trouver un CDI comme ambulancier à la sortie de sa formation ? Est-il possible d'être recruté directement en CDI chez Véolia ? Les jeunes peuvent-ils raisonnablement espérer « faire carrière » chez Mac Donald ?

¹⁵¹ Une première version de cette sous-partie se trouve dans le chapitre 6 de mon ouvrage *Pauvres jeunes* (2016)

Les 4 figures de biographies aidables

| | Parcours vocationnels | Parcours empêchés | Parcours de sortie de crise | Parcours d'assistantat |
|---|--|---|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Le procès | La révélation | Les accidents de la vie | La tragédie | L'habitude de demander |
| Formes temporelles de causalité | Modèle énergétique | Modèle bifurcatif | Modèle bifurcatif | Modèle de l'habitus (archéologique) |
| La morale | La réalisation d'un programme d'actions orienté vers une fin | Protéger des aléas | Lutter contre l'inégalité des chances | Lutter contre l'ethos d'assisté |
| La signification de l'aide (événement assistanciel) | Le coup de pouce | Reprendre le cours normal de la vie Récompenser le courage | Une chance pour bifurquer | Rompre l'habitude de demander |

1.3.1. Les histoires de parcours vocationnels

Les « parcours cohérents », qui sont récompensés par les acteurs de l'insertion des jeunes, présentent toutes ces qualités morales qui se sont traduites dans des actes pensés d'abord et avant tout comme des choix individuels successifs. Le parcours vocationnel est de loin la forme la plus éculée des récits de parcours de jeunes. Il met en scène un individu appelé par une vocation qui le transcende, et construisant rationnellement un programme d'actions pour atteindre ses fins : réaliser le métier auquel il était destiné.

L'élément marquant de ces histoires de parcours du point de vue temporel est l'ancrage dans

un temps reculé d'une vocation : « depuis sa scolarité, elle a le projet de travailler dans l'esthétique », « son projet depuis longtemps est de devenir PNC », « son projet, mûri depuis longtemps », etc. Le caractère tardif d'une vocation peut être compensé par la puissance de la révélation. Le choix professionnel est présenté comme quelque chose de vécu intensément par l'individu lui-même, le respect de la norme d'investissement personnel étant fortement souligné. Les conseillers d'insertion inscrivent alors leur action dans le respect d'un « souhait » des jeunes qu'ils accompagnent. L'absence d'appel intérieur explique *a contrario* l'abandon d'autres voies qui apparaissent comme des orientations subies : « il a quitté l'université pour changer d'orientation parce que cela ne lui convenait pas ». Cette rhétorique vocationnelle peut s'appliquer à tous les métiers et pas seulement aux professions les plus nobles : agent d'escale, vigile, esthéticienne....

Comme toute révélation, la carrière ou le projet tire sa force de son évidence. Ainsi les récits de ces parcours vocationnels n'entrent pas dans des justifications pratiques, concrètes ou même précises des raisons de ces choix : pourquoi cette licence de Langues, Lettres et Civilisations étrangères ne convenait-elle pas à François ? Est-ce à cause de la forme des apprentissages ? De l'absence de perspectives professionnelles précises ? Est-ce parce qu'il ne s'est pas fait d'amis ? De même on ne saura jamais ce qui plaît à Nadia dans l'esthétique : l'ambiance des salons ? L'impression d'avoir une utilité sociale ? La possibilité de gagner sa vie avec une activité qu'elle exerce pour elle-même ? Dans les récits de parcours vocationnels ce ne sont pas vraiment des questions qui se posent. C'est comme cela, un point c'est tout. Cet appel peut être révélé ou confirmé par une épreuve : « une expérience de trois ans en tant que nourrice à domicile l'a profondément convaincue de s'engager dans cette carrière ».

La vocation est un moteur extraordinaire qui décuple l'énergie pour arriver à ses fins. La conviction intime d'une forme de prédestination pour cette activité particulière se traduit par une détermination sans faille, mise au service d'un plan méthodique et rationnel d'accomplissement du projet. Les parcours vocationnels se repèrent ainsi à une énumération organisée selon le schéma moyens-fins des actions conduites rationnellement par l'individu.

[Demande de formation PNC, Faj B] Donc au début de sa licence, il a quitté l'université pour changer d'orientation parce que cela ne lui convenait plus ; son projet depuis longtemps est de devenir PNC, métier sur lequel il est très bien renseigné : contraintes horaires, etc. Il a rencontré des professionnels et s'est renseigné sur l'état du marché du travail dans ce secteur et il sait que certaines compagnies recrutent. Il travaille actuellement à temps partiel comme téléconseiller pour une banque pour subvenir à ses besoins, et son employeur lui a indiqué qu'il n'avait pas encore de droits ouverts pour

un CIF¹⁵², mais il accepterait un congé sans solde le temps de la formation; il a le permis B, il possède un ToEIC¹⁵³ et il a passé la visite médicale qui le déclare apte au poste de PNC.

[Demande formation CAP petite enfance par le Cned¹⁵⁴, Faj A] Elle a un niveau 5, pas connue par la MDS, suivie à la mission locale depuis décembre 2008. [Elle effectue cette demande] afin de poursuivre son ambition et d'obtenir le diplôme de CAP de la petite enfance. Une expérience professionnelle de trois ans en tant que nourrice à domicile l'a profondément convaincue de s'engager dans cette carrière. Pour s'y préparer, cette dernière a suivi de mai à juin 2009, une remise à niveau aux APP de Saint-André ; souhaitant dans un premier temps obtenir son diplôme de façon classique, elle avait effectué toutes les démarches auprès du Greta, mais n'a malheureusement pas été retenue. Décidée à acquérir son diplôme et encouragée par la mission locale, elle souhaite donc aujourd'hui suivre la formation par correspondance avec le Cned.

Dans ce dernier récit, l'enchaînement séquentiel est assez paradigmatique : tout d'abord le narrateur pose le double objectif introduit par la locution prépositive « afin de » : « poursuivre son ambition » et « obtenir le diplôme du CAP de la petite enfance » signifiant par là même que l'obtention du diplôme de CAP n'aurait pas qu'une vertu économique ou sociale mais aurait aussi un effet positif sur le développement personnel de la jeune femme. L'énoncé des objectifs est suivi du ressort intime du choix de cette « carrière » : Claire a été profondément convaincue par une expérience dont on nous précise la (longue) durée (trois ans). Viennent ensuite trois actions de Claire qui mettent en scène dans un ordre chronologique un individu sûr de ses choix et qui sont à l'origine de la mise en œuvre d'un programme rationnel d'actions :

« Pour s'y préparer, cette dernière a suivi de mai à juin 2009 une remise à niveau APP »;

« Souhaitant dans un premier temps obtenir son diplôme de façon classique, elle avait effectué toutes les démarches auprès du Greta » ;

« Décidée à acquérir son diplôme [...], elle souhaite donc aujourd'hui suivre la formation ».

Dans les parcours vocationnels, l'individu est un promoteur de sa vie ; il n'est pas agi, ne subit pas les événements, même si les obstacles peuvent se multiplier sur son chemin. Il est l'archétype de l'entrepreneur de soi, alternant périodes d'épargne et périodes d'investissement dans son projet. Dans le cas suivant, Manon demande au Faj A une aide pour une formation de prothésiste ongulaire à 2250 euros. Le parcours tel qu'il est présenté dans l'évaluation sociale est un parcours qui fait la chasse à l'inactivité :

La jeune femme est allée jusqu'au BEP carrières sanitaires et sociales, qu'elle n'a pas

¹⁵² Congé individuel de formation : droit à la formation continue pour les salariés.

¹⁵³ Test of english for international communication : certification standardisée permettant l'évaluation du niveau d'anglais du locuteur.

¹⁵⁴ Centre national d'enseignement à distance

obtenu en 2004 ; voyant qu'elle avait besoin de travailler rapidement [c'est moi qui souligne] pour être indépendante financièrement, elle a très vite trouvé un emploi en tant qu'agent territorial de la fonction publique durant deux ans, de 2004 à 2006 ; en 2007, vu que son contrat n'a pas été renouvelé, elle a travaillé en CDD durant six mois à Intermarché, puis depuis 2008, elle effectue des missions d'intérim surtout en tant qu'agent de quai ; depuis sa scolarité, elle a le projet de travailler dans l'esthétique ; elle n'a pas pu s'orienter dans cette voie jusqu'à présent, vu que ce domaine ne recrute pas et que la formation peut être longue et contraignante au vu de sa situation.

Le récit de parcours est rythmé par des dates qui délimitent autant de séquences d'activité. Les parcours vocationnels qui font mouche sont ceux qui donnent à voir la patiente construction de ce chemin sans temps mort par l'individu lui-même. Dans l'exemple suivant, tiré du Faj B, le cas de Paul présenté par Christiane illustre au contraire comment le discrédit peut être jeté sur un parcours qui ne correspond pas aux canons du genre :

Suite à l'obtention de sa licence [professionnelle métiers du commerce industriel] par la voie de l'alternance, il a cherché sans succès un emploi de technico-commercial. Son projet, une idée qui lui est parvenue depuis plusieurs années, [rires étouffés] entre guillemets, est de devenir PNC... [rires étouffés] ; il maîtrise l'anglais, a un bon niveau de culture générale et une excellente présentation, le référent précise que son projet est validé car il a fait des enquêtes métier, « c'est un jeune très volontaire qui a effectué toutes les démarches nécessaires à la validation de son projet, il a envie de travailler, cela se sent. »

Pour un projet tel que PNC, revenant dans les dossiers avec une régularité déconcertante et présentant donc une grande banalité avec de faibles débouchés, les conseillers d'insertion doivent déployer des trésors d'ingéniosité rhétorique pour convaincre la commission. Cet exposé contrevient aux règles de rédaction des argumentaires qui veut que les propositions expressives soient minimisées par rapport aux propositions descriptives. La référence au « feeling » du professionnel (« cela se sent ») non étayé par des événements précis finit de discréditer la demande. La simple déclaration de bonne volonté ne suscite que des moqueries ; il faut montrer la nécessité absolue voire l'évidence d'un tel projet *dans les faits*. Le même soupçon d'opportunisme s'applique aux projets dans la sécurité. À un « Monsieur qui voudrait travailler dans la sécurité », tout simplement, une conseillère membre du Faj B rétorque : « il sort d'où son projet sécurité ? ».

Dans la même commission, un autre conseiller a apparemment réussi à convaincre Christiane de financer cette même formation en élaborant un récit canonique du parcours vocationnel, un récit qui fait dire à l'une des participantes qu'elle « tient à son projet » :

La jeune a pour projet de devenir agent d'escale depuis son inscription à la mission locale en 2007. À l'époque, la mission locale l'a positionnée sur une formation conventionnée mais l'accès à la formation était conditionné par la réalisation d'un Pop que la jeune a donc effectué 5 mois plus tard. Suite au Pop, il manquait à la jeune le

permis de conduire ; la jeune, pour le financer, a trouvé un emploi. À l'obtention du permis et afin d'améliorer son anglais, la jeune s'est positionnée sur le dispositif chéquier langue. Suite à la réalisation de toutes ces étapes, il n'y a pas de places conventionnées en 2009 et en 2010. Ne souhaitant pas perdre le bénéfice de toutes ces démarches entreprises pour la réalisation de son projet, elle souhaiterait entreprendre sa formation avec le CAMAS, elle a réussi à économiser 500 euros pour cela. Donc le coût de la formation est de 1500 euros et 1000 euros sont demandés au Faj.

Contrairement à l'histoire de Paul, celle-ci est ancrée dans le temps long de l'accompagnement (« depuis son inscription à la mission locale en 2007 ») ; elle met en scène très précisément (de manière beaucoup plus vivante que dans l'histoire du garçon) toutes les pièces (« les étapes ») qu'il a fallu patiemment réunir, selon un plan élaboré de concert avec la mission locale : l'accès à la formation conventionnée est conditionné par la réalisation d'un Pop ? Qu'à cela ne tienne : elle l'effectue cinq mois plus tard. Il manque le permis de conduire ? La jeune trouve un emploi pour se le financer. Elle doit améliorer son anglais, donc elle actionne un dispositif du conseil régional, le chéquier langue. Le récit épuré de la réalisation patiente mais sans pause d'un plan d'action a de quoi convaincre et l'aide du Faj s'inscrit dans cette histoire tout naturellement ; les membres de la commission ne sont plus placés en position d'évaluer la qualité et l'efficacité d'une formation comme dans la première histoire, mais on leur demande de croire à l'histoire d'une fille qui rêve d'être agent d'escorte, qui a consenti beaucoup de sacrifices et a fait montre d'une grande patience pour réaliser son rêve. Dans cette histoire, l'absence de places conventionnées n'est qu'une petite pierre supplémentaire rencontrée sur le chemin qui amène la jeune fille vers la réalisation du métier tant désiré, et qu'il appartient aux membres de la commission de balayer. Ce n'est pas, comme la présidente du Faj B a tendance à le penser spontanément, le signal de l'absence de débouchés sur le marché du travail...

1.3.2. Les histoires de parcours empêchés

Les parcours empêchés ont en commun l'irruption dans la vie de l'individu d'événements perturbateurs qui opèrent une rupture dans la trajectoire et mettent en péril l'équilibre le plus souvent précaire de l'individu dans la transition. Nous différencions toutefois deux sous-catégories à l'intérieur de ces parcours empêchés. Le premier type concerne les « accidentés de parcours » ; l'histoire d'une vie « normale » brisée par un événement malheureux, extérieur à l'individu et sur lequel il n'a pas prise. La demande d'aide financière prend place par rapport à cette vie « d'avant », pour la retrouver, pour retrouver le cours normal de la vie. Le second type de parcours empêché ajoute à la description factuelle de la rupture dans la trajectoire une dimension morale : le parcours héroïque relate l'histoire de jeunes dont les qualités morales, comme le courage ou la ténacité, sont révélées par les épreuves. Les

parcours accidentés doivent susciter de la compassion et de l'inquiétude, les parcours héroïques forcent l'admiration. L'aide financière n'est pas seulement ce poids que l'on met dans la balance pour rééquilibrer une vie déstabilisée, c'est aussi la récompense d'un être moralement digne.

Le parcours accidenté: reprendre le cours normal de la vie

Le parcours accidenté se situe dans le registre du drame, au sens littéraire du terme : une vie « normale », voire heureuse, sans problème particulier, est percutée par un événement malheureux, un coup du sort (un accident de la route, une maladie, le décès d'un proche, une guerre...) qui brise une trajectoire rectiligne. Le recours au Faj prend sens par rapport à la « vie normale d'avant » afin de renouer avec son cours tranquille. L'aide tente de stabiliser une vie brutalement déséquilibrée, financièrement, psychologiquement et socialement, comme par exemple pour Akem, dont le dossier est brièvement présenté dans le Faj A :

« Il est sur Pondor depuis janvier 2009, avant il était au Cameroun, il est venu en France pour y poursuivre ses études, élève brillant ; le décès de son père en 2006 et le déséquilibre familial qui s'en est suivi ont perturbé sa scolarité jusqu'ici sans faute. Ça l'a empêché de préparer et d'obtenir son bac scientifique dans de bonnes conditions. »

Le récit rend compte d'une ligne de vie brisée : une migration pour des motifs nobles (« poursuivre ses études »), des études brillantes ; puis l'événement dramatique : le décès du père daté (en 2006) entraîne un ensemble de conséquences (« ce qui s'en est suivi ») qui rompt l'équilibre (« déséquilibre familial », scolarité « perturbée », préparation du bac « empêchée »).

Ces parcours sont sous le sceau de la contrainte : les jeunes qui connaissent ce type d'événement brutal sont entraînés malgré eux dans une trajectoire qu'ils ne maîtrisent plus, dont ils ne sont plus les véritables acteurs.

Les parcours accidentés décrivent un écart qui se creuse entre une vie toute tracée mais empêchée et la vie réelle. Les jeunes aux parcours accidentés ont été « éloignés » de leurs projets, détournés. Leur vie a momentanément déraillé. L'aide permet donc de les remettre dans les rails de leur existence. Dans les récits de parcours accidentés, l'aide n'est pas demandée pour progresser mais « pour ne pas perdre ».

Le parcours héroïque : récompenser le courage

Le parcours héroïque met aussi l'accent sur les drames de la vie, mais ces derniers sont présentés comme des épreuves qui révèlent le courage et l'abnégation des individus, à l'image des héros épiques dans les chansons de geste médiévales. Les vicissitudes de la fortune

permettent de rendre manifestes les qualités morales des individus que le Faj vient récompenser, protégeant dans le même temps les jeunes contre le risque de vulnérabilité. Les termes comme « courage », « détermination », « ténacité » reviennent dans ces récits comme autant de marqueurs des qualités morales des héros.

L'histoire de Sergueï du Faj B reprend les poncifs du parcours héroïque fait d'épreuves dont le héros se relève systématiquement. On a là le récit d'une véritable épopée, qui commence en Russie par des études d'ingénieur, pour se terminer dans la banlieue parisienne avec une promesse d'embauche comme vigile ; l'histoire tend à démontrer la capacité de Sergueï à endurer de nombreuses souffrances morales et psychiques :

« Un jeune de 24 ans et demi, célibataire, en logement autonome sur Altaville, il a fait des études d'ingénieur en Russie, vous avez son CV. À son arrivée en France il a été suivi par Urgence jeunes de Paris jusqu'en avril 2008. Il avait quitté son pays pendant la guerre de Tchétchénie. En France il a pu obtenir le financement de la formation grutier à tour mais il ne peut pas travailler dans ce domaine car les entreprises embauchent du personnel très expérimenté ; il se trouve donc dans une position très délicate. Il a réussi à trouver des vacances dans une société de sécurité mais son emploi n'est pas déclaré. Sans autre revenu, sa situation se complique pour le logement qu'il devra quitter fin juin ; un travail est en cours avec le CLLAJ¹⁵⁵, son sérieux et sa volonté lui ont permis d'obtenir une promesse d'embauche pour juillet s'il se forme et obtient le CQP¹⁵⁶ sécurité. C'est un dossier qui est soutenu par le référent, j'ai effectivement eu la lettre de l'employeur qui s'engage à l'embaucher dès qu'il aura son diplôme, donc on nous demande... 1100 euros, soit le montant total de la formation. »

Le périple de Sergueï, promis à une belle carrière d'ingénieur, commence dans des circonstances tragiques, celles de la guerre de Tchétchénie. Bien qu'on ne nous dise pas si c'est la guerre qui a provoqué l'exil, cette mention donne une tonalité particulièrement sombre à son histoire. Ce détail permet de camper le décor. Peut-être fait-il resurgir des images que les membres ont vues à la télévision, de villes en ruine, de trous d'obus béants sur les routes, d'impacts de balles. En tous cas, le récit vient à l'auditoire, surchargé d'évaluations sociales implicites qui rapprochent spontanément Sergueï du stéréotype de la victime. Dans le récit, les actes de bravoure de Sergueï répondent aux coups du sort : il « a pu obtenir » un financement pour sa formation de grutier, « mais il ne peut pas travailler » faute d'embauche ; « il a réussi à trouver » des vacances « mais son emploi n'est pas déclaré ». Enfin, dans l'adversité (« il est dans une position très délicate », « sa situation se complique »), il ne doit ses réussites qu'à lui-même : « son sérieux et sa volonté lui ont permis d'obtenir une promesse d'embauche ». En cela, les protagonistes des parcours héroïques se différencient des

¹⁵⁵ Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

¹⁵⁶ Certificat de Qualification Professionnelle : certification délivrée par la branche professionnelle.

personnages des parcours accidentés. Ils ont un meilleur contrôle de leur vie et sont plus conformes à l'idéal de la norme d'intégration.

1.3.3. Les histoires de parcours de sortie de crise : donner une chance de bifurquer

Les parcours de sortie de crise concernent les jeunes de milieu défavorisé qui vivent dans des familles précaires et qui, du fait de ces origines et de l'environnement, cumulent les problèmes. Le dossier de Faj intervient alors qu'une lueur d'espoir se fait jour dans ce long tunnel de difficultés structurelles. Le Faj peut être une opportunité pour faire bifurquer une trajectoire très mal engagée. Le comité espère que l'individu va se saisir de cette chance pour opérer une sortie de crise, pour rompre avec une spirale de l'exclusion dont il peut être partiellement responsable. Mais les récits soulignent combien le passé pèse sur le présent. L'aide est donc aussi une manière de sortir d'une impasse tant sociale que psychique.

C'est ainsi qu'est présenté le parcours de Fatoumata (Faj B), dont le dossier est porté par un éducateur de son centre d'hébergement (le CHRS ou centre d'hébergement et de réinsertion sociale). L'hébergement en CHRS est un signal conventionnel de vulnérabilité sociale. Après avoir rappelé son faible niveau scolaire (3^e en Guinée) et ses expériences professionnelles, Christiane donne deux informations qui sont déterminantes pour son parcours : elle a perdu la moitié de sa famille en Guinée et elle a le statut de réfugiée politique. L'étiquetage comme réfugiée politique, ajouté à cette information factuellement tragique de la perte de ses proches, permet de ranger la jeune Fatoumata dans la catégorie des victimes sans trop de doute. S'en suit une séquence consacrée exclusivement à son projet professionnel, qui met en avant l'enchaînement logique des étapes :

Depuis qu'elle a intégré le CHRS, elle se mobilise pour mener à bien son insertion professionnelle ; elle a suivi des parcours de mob' [son parcours de mobilisation] et son projet professionnel est de travailler dans l'aéroportuaire. Mais il lui faut le bac et une bonne maîtrise de l'anglais ; elle a signé un Civis avec la mission locale et elle suit actuellement une remise à niveau dans le cadre d'un APP. Elle a participé à des cours de bureautique avec le Greta et a été orientée vers un Pop pour déterminer le secteur d'activité vers lequel elle doit s'orienter en attendant d'avoir les prérequis pour atteindre son objectif.

Ce parcours est placé sous le signe des dispositifs : CHRS, mob'[mobilisation], Civis, mission locale, remise à niveau, APP, Gréta et Pop. Son parcours vers l'emploi paraît donc sous contrôle ; ces dispositifs qui jalonnent son parcours d'insertion sont autant de gages d'affiliation institutionnelle et de respect de la norme d'intégration, en même temps qu'ils l'ancrent dans une séquence vocationnelle. Lorsqu'on aborde la mise au travail dans l'exposé de son parcours, le passé resurgit sous la forme d'un « traumatisme » :

« C'est un emploi d'hôtesse d'accueil qui semble plus opportun ; elle effectue actuellement un stage de trois semaines dans un hôtel et s'y sent très à l'aise. En revanche, le traumatisme passé la rend fragile physiquement et psychologiquement et même si elle est très motivée, elle connaît des périodes d'épuisement et de découragement ; elle souffre d'insomnies et de crises d'angoisse, ce qui a pour conséquence des retards au réveil la pénalisant dans son insertion professionnelle ; sa référente l'a donc orientée vers un ethno-psychologue ; elle avait déjà rencontré des psychologues, mais cela lui causait de trop grandes souffrances, mais lui a su l'aborder ; la référente doit être présente pendant les consultations et elle nous demande une aide pour financer cinq séances à hauteur de 762,30 euros. »

Le lien de cause à effet entre son passé et les difficultés d'insertion présentes est clairement établi selon le schéma de la réaction en chaîne : les événements tragiques familiaux ayant eu lieu dans son pays d'origine provoquent insomnies et crises d'angoisse, elles-mêmes à l'origine de pannes de réveil, donc de retards au travail la « pénalisant dans son insertion professionnelle ». Son parcours de vie traumatisant est réinjecté dans l'explication d'un parcours transitionnel difficile mais aidable.

Le parcours de Mehdi (Faj A), très encadré puisqu'il est suivi par un éducateur de prévention et la mission locale et qu'il a bénéficié de l'accompagnement très rapproché d'un dispositif d'aide à l'emploi, illustre cette figure à la perfection ; il met notamment en lumière le sens qui est donné à l'aide financière de l'État dans ce récit biographique :

« C'est un jeune qui a rencontré des difficultés croisées : sociales, justice et familiales. Depuis plusieurs années, il est suivi par P., éducateur dans le cadre de l'accompagnement social. Monsieur était suivi dans le dispositif « 50 jeunes vers l'emploi », qui n'a pas abouti à une insertion durable ; Monsieur se remobilise sur son projet professionnel : la logistique. Il a un suivi de justice qui ne lui laisse pas un autre choix qu'une entrée en formation ou en emploi¹⁵⁷ ; il a travaillé dans différentes entreprises en tant que magasinier ou préparateur de commandes en tant qu'intérimaire ; la formation dispensée par ZOMA semble à la mesure des possibilités du jeune qui a passé les tests avec succès. Un cofinancement est envisagé par la Caf ; l'allocation Civis n'est plus mobilisable pour ce jeune ; il reste néanmoins un public prioritaire. Il habite chez ses parents. Il gagne environ 400 euros en intérim, le père gagne 1200 euros et la mère ne travaille pas. »

Le récit fait état des initiatives restées sans lendemain : le suivi dans le dispositif 50 jeunes vers l'emploi, « qui n'a pas abouti à une insertion durable », l'allocation Civis « qui n'est plus mobilisable » (qui a donc été déjà mobilisée, sans succès).

L'avenir de Mehdi est tout de même marqué du sceau de l'incertitude : la formation « semble » à la mesure des possibilités du jeune et elle est un moyen « d'essayer de rebondir »

¹⁵⁷ En période de probation ou dans le cadre d'aménagements de peine, les personnes sous main de justice sont soumises à des obligations d'actions d'insertion (notamment dans la sphère professionnelle) qui conditionnent leur remise en liberté.

avec lui. La sortie du tunnel est en effet conditionnée par la « prise de conscience » qui devrait amener Mehdi à mettre en perspective cette « chance », cette « opportunité », avec son passé chaotique, jalonné de difficultés entremêlées.

1.3.4. Les histoires de parcours d'assistés

Je termine cette typologie des récits de parcours aidables par un type quelque peu paradoxal : celui des parcours d'assistés. Les récits de parcours d'assistés sont des récits d'aide, c'est-à-dire des histoires organisées autour de la répétition des événements d'assistance. Ce sont des histoires d'individus saisis uniquement dans leur rapport aux institutions de l'assistance. Cette histoire met en exergue un historique de demandes auquel on donne un certain sens, celui du développement d'une mauvaise habitude de recours à la solidarité publique.

Ces histoires accèdent rarement à la publicisation dans le cadre des magistratures sociales, car elles font l'objet de stratégies d'éviction de la part des conseillers en amont du dépôt de la demande (Lima, Trombert, 2013). Je peux toutefois illustrer ce type d'histoires par le cas de Sandrine qui en est à sa seizième demande dite « d'urgence » faite auprès du Faj A :

Sophie : [...] Urgences. Je voulais d'abord voir avec vous les premières parce que je ne les ai pas traitées, celles qui sont arrivées hier.

Quelqu'un : Ohh !

Sophie : Sandrine. On en est à la seizième demande.

Véra (ASS Caf) : Oh la la...

Sophie : On est déjà intervenu le 30 octobre pour cette jeune femme, Tickets Service à la demande de Madame B.... Je l'ai eue hier.

Marie [ML] : Elle n'arrête pas de demander, de demander, elle est vraiment épouvantable...

Une intervenante : Elle a quel âge ?

Marie [ML] : 24 ans.

[...]

Une intervenante : Mais la conseillère ne sait pas dire « non », non plus.

Marie [ML] : Ah !... J'attendais que quelqu'un le dise à ma place [rires] Parce que je me suis dit..., parce qu'après, je suis enregistrée moi, alors...

Sophie : Donc la jeune femme...[lit l'évaluation] « La jeune femme est en formation d'agent d'entretien. Elle n'a pas eu la possibilité d'entrer en formation qualifiante. Les difficultés cognitives sont en cours d'évaluation, par son médecin ». Elle a un souci, peut-être même une demande AAH qui va être en cours. Il y a un bilan orthophonique – il y a plein de choses – et neurologique en cours, pour voir s'ils vont sur une reconnaissance de travailleur handicapé. [reprend la lecture] « Elle espère, à l'issue de sa formation, entrer en emploi », parce que ça fait quand même un petit moment qu'elle galère. Et donc elle nous sollicitait pour la restauration et l'hygiène. De mémoire cette

jeune femme, elle est hébergée à droite à gauche...

[...] « Mademoiselle est toujours en formation, depuis le début du mois de novembre. Une précédente demande a été faite pour deux semaines, donc 80 euros. Elle ne peut pas faire de demande d'allocation Civis car elle n'y a plus droit. [...] » Et on est sollicité pour trois semaines de Tickets Service, soit 120 euros. Elle demande 40 euros à chaque fois, par semaine.

[...]

Quelqu'un : À côté de ça, quand on regarde le montant cumulé, c'est 400 euros, c'est quand même pas non plus des sommes...

Une intervenante : Oui ce n'est pas beaucoup.

Sophie [ML] : Elle fait 40 euros à chaque... Elle n'a rien comme ressources, ça fait un petit moment qu'elle galère.

Une intervenante : On est vraiment dans une situation très précaire.

Une intervenante : Elle fait quoi comme formation ?

Une intervenante : Agent d'entretien.

[...]

Quelqu'un : 400 euros, c'est *peanuts*, quand même...

[...]

Marie [ML] : Là, ça se trouve, faudra dire « non » à un moment, si vous faites « oui » pour la 17^e demande, il y aura une 18^{ème} demande...

Sophie : Oui, et pourquoi on dirait non ? Qu'est-ce qui ferait qu'on dirait non ?

Marie [ML] : Ah non non, je posais juste la question mais... apparemment, elle connaît bien le système, parce que si elle n'a plus droit au Civis, c'est qu'elle a déjà pris les 900 euros...

Véra : Oui mais en même temps elle n'a plus de ressources.

Sophie : Elle n'a rien comme ressources. Et de mémoire, à un moment elle a galéré en hébergement.

Une intervenante : Et puis elle n'a pas encore 25 ans, il faut attendre un an hein.

Sophie : On va jusqu'à la veille des 26, de toute façon. Qu'est-ce qu'on fait ?

Une intervenante : On le laisse, enfin...

Sophie : On accorde, on n'accorde pas ?

Véra : On accorde, on accorde.

Quelqu'un : C'est vraiment galère les gens comme ça.

Quelqu'un : Oui.

Véra : Enfin bon, malgré tout, elle a l'air, oui elle a l'air d'être handicapée, cette jeune fille.

Sophie : Ça marche pour les 120 euros, donc 40 euros par semaine.

La discussion montre l'effet du cadrage narratif du dossier sur l'appréciation qu'un comité peut

formuler collectivement sur une demande : nous n'avons pas la même vision de Sandrine selon que l'on suive d'un côté Marie, qui se focalise sur l'acte répété de recours (« elle n'arrête pas de demander, de demander, elle est vraiment épouvantable ») ainsi que sur l'impact de la réponse du comité Faj sur le recours futur au dispositif (« ça se trouve il faudra dire 'non' à un moment, si vous faites 'oui' pour la 17^e demande, il y aura une 18^e demande »), et de l'autre la personne (non identifiée) qui met l'accent sur le faible montant cumulé d'aides Faj accordé, c'est-à-dire le coût de ces demandes pour la collectivité (« 400 euros, c'est *peanuts* ») ou encore si l'on écoute Sophie, qui souhaite que l'assemblée se prononce sur la légitimité de cette demande singulière indépendamment du passif de demandeur de Sandrine (« qu'est-ce qui fait qu'on dirait 'non' ? »).

Le modèle de « l'assistanat » comme *ethos* que j'ai mis en lumière dans mon dernier ouvrage (Lima, 2016) repose sur une théorie du processus d'enfermement de type archéologique. Cette dernière prend moins la forme d'un événement fondateur que de l'*hystérésis* par lequel « un schème de comportement tend par inertie à perdurer avant de se transformer » (de Coninck, Godard, 1989, p. 32). Le modèle causal sous-jacent à ces biographies identifie une période fondatrice dans laquelle les mauvaises habitudes de recevoir, sédimentant par couches successives, créent une propension à demander.

Une fois ces mauvaises habitudes prises, il est difficile de s'en défaire à moins d'un changement radical dans la réponse des institutions : dire non. Dans ce cas, contrairement au cas précédant, l'intention de l'acteur est secondaire : elle a peut-être joué pour le passé ancien et la période fondatrice mais elle s'est transformée en structure quasi inconsciente du comportement fonctionnant comme un *pattern* d'attitudes qui conduit ce type d'individus à toujours se tourner vers l'assistance publique lorsqu'ils sont en difficulté.

Les récits archétypaux que j'ai choisis pour illustrer ce qui relève du stéréotype narratif présentent un fort degré de cohérence interne et externe. La cohérence interne, à savoir la logique de l'histoire a une composante conventionnelle forte car le jugement en cohérence interne repose sur la mobilisation de biographèmes partagés par le plus grand nombre de travailleurs sociaux et sans doute au-delà. Si le récit du parcours de Fatoumata est validé c'est que personne ne trouve à redire au modèle du trauma et que l'enchaînement des événements qui composent son parcours, avec ses actions et ses intentions, paraît conventionnellement plausible. Il est donc validé à partir de savoirs sociaux communs sur la manière dont se

déroule habituellement ce genre de parcours, savoirs construits au moins partiellement sur la base d'autres récits de trauma.

La contestation des récits biographiques présentés au jugement par les professionnels en face à face débouche sur la recherche et la proposition d'histoires de parcours alternatives qui semblent plus crédibles et convaincantes. Si le traitement de la collection de récits et de leur mise en délibération donne à voir un répertoire de récits aidables, il faut désormais ouvrir la boîte noire de la confection langagière de cette biographie à laquelle correspond une décision d'aide et rendre compte du travail distribué dans le collectif, consistant à produire une biographie pleine de sens.

2. Construire une biographie de parcours qui tienne

Les biographies aidables sont le résultat d'un travail cognitif et normatif sur des matériaux, des données de parcours que l'on doit comprendre comme des formes sociales. Nicolas Roblette dans son manuel sur l'analyse statistique des trajectoires relève un certain nombre de choix que le chercheur doit opérer concernant les « données » (Roblette, 2011) : notamment le choix de la population, la période d'observation, et la définition de la nomenclature des états. Ces choix sont déterminants du type de biographies que le chercheur observe et analyse, et on note une grande variabilité des catégories descriptives des parcours dans la littérature. La variabilité n'est pas moins grande dans les biographies d'insertion que les intervenants biographiques produisent pour un public de connaisseurs d'histoires d'insertion (2.2).

2.1. Les matériaux biographiques et leurs catégories d'évènements

À la source de toutes les histoires qui se racontent en commission, on trouve différents matériaux biographiques plus ou moins transformés : le récit autobiographique du jeune, des données d'observation directes de son parcours et enfin des traces biographiques.

Le récit de l'utilisateur à la première personne est le plus souvent recueilli oralement dans le bureau de l'intervenant social qui se place dans une position d'intermédiaire de la demande. Le récit de l'utilisateur connaît alors plusieurs types de transformation : s'il n'est porté oralement en commission par le jeune lui-même que de manière exceptionnelle (lors de recours dans le Faj A), il est généralement retravaillé selon deux modalités. La première, sorte de supplication des temps modernes, se présente sous la forme d'une lettre de motivation dans laquelle il est demandé au jeune d'argumenter sa demande. Cet exercice rhétorique qui contient nécessairement un récit de parcours peut être encadré par le conseiller qui transmettra la demande. La seconde modalité, coexistant avec la première, consiste pour le professionnel-

instructeur à devenir narrateur à part entière de l'histoire du jeune dans son « enquête sociale », dans son « exposé de la situation » ou encore dans l'encadré du formulaire consacré à « l'avis du référent »¹⁵⁸.

Pour composer ce récit d'autrui, l'intervenant biographique incorpore au récit de l'usager le produit de ses observations directes qui, du fait des caractéristiques de l'accompagnement, sont inscrites dans la durée. Le nombre d'observations dépend du dispositif d'encadrement de la transition. La comparaison des cinq terrains effectués dans le cadre du projet Expertise sur autrui¹⁵⁹ (Lima, 2013) montre que les magistratures sociales sont adossées à des dispositifs permettant l'observation des vies des personnes (ou du moins de certaines de ses dimensions) à des fréquences plus ou moins élevées. À un bout du spectre on trouve la prison qui produit des données institutionnelles en continu (Brun, Loison, Rist, 2013). On y multiplie les occasions de produire une expertise sur chacun des détenus qui donnent lieu à chaque fois à un compte rendu de situation, d'incident. À l'inverse les commissions départementales pour l'autonomie des personnes handicapées ne peuvent recueillir qu'un récit de parcours de la personne qui décide des événements qu'elle veut révéler. Les commissions délibèrent tout au plus une fois sur chaque personne. Les missions locales se trouvent dans une position intermédiaire dans la mesure où l'organisation autour de la notion de « suivi » permet en théorie de multiplier les points d'observation pendant le parcours transitionnel (à chaque entretien avec le jeune) mais que le public est beaucoup moins captif que ne le sont les détenus. Le calendrier est donc moins renseigné qu'en prison.

Enfin, d'autres histoires laissent des traces écrites et graphiques qui, à d'autres niveaux de l'action publique de parcours, fonctionnent comme des outils de mobilisation d'acteurs que l'on souhaite rallier à la cause de la demande de l'individu. Les contrats d'insertion, les fiches synthèses des dossiers de demande de fonds d'aide aux jeunes, les dossiers de demande de prestations handicap dans les MDPH, les cahiers électroniques de liaison dans les prisons qui consignent les informations concernant l'histoire et l'historique des comportements de chaque détenu...les placards papiers ou électroniques de l'État biographique regorgent de ces traces biographiées des parcours individuels.

¹⁵⁸ Une autre version de l'histoire peut circuler oralement lors des échanges téléphoniques entre le personnel chargé du secrétariat des commissions et les professionnels qui ont instruit la demande sur le terrain.

¹⁵⁹ Le projet couvrait en effet, outre le Faj, l'action sociale et les droits en prison, les commissions départementales pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le contrat de transition professionnelle (CTP), et de manière moins approfondie, le Droit au logement opposable (Dalo).

Le CV est la trace la plus usitée du parcours transitionnel dans l'optique de son gouvernement. C'est cependant une trace biographiée, c'est-à-dire que le CV représente une mise en ordre signifiante de la vie scolaire et professionnelle de la personne à défaut d'être un récit à proprement parler. Il répond à un certain nombre de conventions. Les intervenants biographiques aident à les élaborer dans des « ateliers CV » ou lors des entretiens individuels avec les usagers¹⁶⁰. Ils doivent apprendre à ces chômeurs débutants à adapter le CV au type d'emplois, voire d'employeurs visés. Les professionnels de l'emploi insistent sur la nécessité de « ne pas tout mettre » tout en limitant les effets disqualifiants que peuvent produire les périodes non renseignées dans les CV. Dans les magistratures sociales les CV sont donc utilisés hors du contexte de leur élaboration. Ils sont en quelque sorte détournés de leur destinataire. Cependant ils dessinent un espace d'interprétation car ils présentent déjà une série organisée d'évènements qui sont rendus signifiants par leur agencement graphique.

Les professionnels s'appuient aussi sur des outils d'enregistrement des trajectoires dans le temps réel de l'accompagnement qui peuvent être renseignés éventuellement par différents acteurs à des moments différents de la transition accompagnée. Toutes les structures spécialisées dans l'accompagnement ont leur logiciel de « suivi » qui enregistre l'historique de la personne selon différentes catégories descriptives des « situations ». Le conseiller d'insertion utilise cette mémoire des états traversés par les jeunes en suivi qui ont été renseigné plus ou moins fidèlement lors des interactions avec l'institution¹⁶¹.

Ces récits et ces traces biographiques renseignent des types d'évènements de parcours très divers. Les récits d'autrui croisent plusieurs dimensions : la vie professionnelle bien évidemment, la vie familiale, mais aussi la vie psychique ; les parcours migratoires peuvent

¹⁶⁰ Les rares études sociologiques sur les CV sont focalisées sur les *curricula* dans le monde académique (Miller, Morgan, 1993) et ceux des étudiants (Bès, Roselli, 2015) ; elles les considèrent généralement comme des exercices de présentation de soi autobiographiques. À ma connaissance il n'y a pas de travail de recherche sur la co-construction de CV dans le cadre de prise en charge institutionnelle et moins encore de travaux qui prendraient la question temporelle et narrative au sérieux dans ce cadre.

¹⁶¹ Les biographes de terrain partagent parfois les mêmes dispositifs socio-techniques que les experts des trajectoires pour renseigner les parcours. Le destin de l'outil de gestion des missions locales est tout à fait significatif de ces croisements des sources de savoirs sur les parcours qui produisent des convergences dans les catégories descriptives des biographies. Le logiciel Parcours (dans ses versions 1, 2 et 3) puis i-Milo qui l'a remplacé alimentent tant les récits de parcours des conseillers que les évaluations statistiques longitudinales des dispositifs d'emploi public de la Dares qui participe de ce fait à la construction du design du logiciel. La différence tient peut-être à la contrainte de réflexivité qui s'impose dans l'usage de l'outil et de ses catégories aux uns et aux autres. Le chargé d'étude à la Dares écrira une note de bas de page méthodologique pour expliquer que sa période d'observation est contrainte par l'outil qui n'enregistre les situations des jeunes suivis qu'à partir de leur premier accueil et qui les perd dès lors qu'ils ne sont plus en contact avec les missions locales ; il reviendra sur les définitions des catégories d'emploi utilisées dans le logiciel et leur écart avec les catégories utilisées dans d'autres enquêtes ; il s'interrogera sur les conséquences sur les données qu'a le sous-renseignement systématique de certaines rubriques à certains moments du suivi, etc..

venir croiser des parcours scolaires ou professionnels... Des évènements qualifiés dans des catégories issues du langage médical ou psychologique viennent s'immiscer dans des récits à dominante institutionnelle, saturés d'évènements assistanciels. De ce point de vue les catégories d'états peuvent couvrir un spectre plus large que celles mobilisées dans les biographies savantes.

2.2. La période d'observation

En statistique descriptive, la période d'observation s'étend entre une date ou un évènement daté dans le passé de l'individu (sortie de formation initiale, fin de contrat du dernier emploi obtenu, décohabitation parentale...) et l'instant présent. La période d'observation est délimitée par les bornes de la frise de temps que l'enquêteur présente aux enquêtés.

Les intervenants biographiques remontent pour leur part dans un passé plus ou moins lointain et ils leur arrivent de tracer un parcours futur qu'ils jugent souhaitable et crédible (cf. le projet « réaliste »). Ce sont donc autant des parcours prospectifs que rétrospectifs qui sont l'objet d'expertise (Le Bianic, Lima, 2013). Ils rassemblent des éléments sur la trajectoire passée que l'individu aura bien voulu leur livrer et construisent une trajectoire future crédible, en général non datée. Quelle est la probabilité que l'aide ou l'action sociale soit efficace pour cet individu ? Qu'est-ce que ça va lui apporter ? Est-ce qu'il a des chances de trouver du travail avec une nouvelle formation ? Est-ce que ce jeune avec un permis a plus de chance de trouver du travail que sans permis ?

En l'absence de boule de cristal, la situation de la personne au temps T+N relève du pari, qui donne lieu à des controverses¹⁶² comme le montre ce cas présenté dans un comité d'attribution du Faj A :

La demande concerne un homme de 19 ans qui a entamé sa deuxième année de BTS Communication des entreprises dans un organisme de formation privé. Il demande une aide au paiement de ses frais d'inscription qui se montent à 4530 euros pour l'année. Il est suivi par un conseiller de la mission locale depuis 2006.

Catherine (Présidente du comité) : Est-ce qu'après, derrière, il y a du boulot ? Est-ce qu'avec un BTS Communication des entreprises... ?

Conseillère ML : Là il est en stage dans une boîte de publicité, et il espère qu'ils vont... pouvoir l'embaucher derrière. Ils lui ont laissé sous-entendre que peut-être, il y aurait des chances.

[...]

AS Services sociaux CG (AS CG): Actuellement..., il ne faut pas le cacher..., même s'il faut qu'il termine, enfin je ne dis pas..., au jour d'aujourd'hui..., on a beaucoup de

¹⁶² Mais on sait que le passé aussi est l'objet de débat sur la vérité.

jeunes qui arrivent avec des BTS...Communication, dans ce domaine-là, qui n'ont pas de boulot. Mais c'est aussi parce que c'est conjoncturel. Ce que je veux dire, c'est qu'effectivement, la communication n'est pas un secteur sur lequel on va se développer au moment où on est en crise. [...]

Catherine : Mais en principe avec un BTS Communication, il y a du boulot.

Conseillère ML : En principe il y a du boulot, il y a du boulot.

[...]

AS CG : Oui. Ceci dit il faudrait que déjà il ait réfléchi sur..., si ce ne sont pas eux...Il a d'autres pistes ?

Conseillère ML : Trois autres pistes. Oui.

AS CG : Apparemment il est dégourdi.

AS CAF : Oui.

Conseillère ML : Il a travaillé cet été. Enfin bon... Il a touché le CIVIS parce qu'à l'époque il voulait une école publique, mais il n'a pas pu. Donc il a bossé... Enfin il se débrouille, vraiment...

[...]

Présidente : [...] D'accord. Malheureusement il y a des BTS où si vous n'allez pas au-delà du BTS, vous êtes plus en difficulté pour trouver, au-delà de la conjoncture qui fait que c'est difficile.

Conseillère ML : Je ne me fais pas trop de souci pour lui parce qu'il est vraiment..., il en veut.

L'aide demandée est accordée

L'assistance sociale du conseil général inscrit cette histoire singulière dans un temps historico-économique plus large (« Ce que je veux dire, c'est qu'effectivement, la communication n'est pas un secteur sur lequel on va se développer au moment où on est en crise ») qui obère quelque peu les chances de *happy end* et jette un doute sur la cohérence de cette histoire vocationnelle aidable. La morosité économique ambiante fait peser une forte incertitude sur la fin de l'histoire individuelle qui pourrait tourner au désastre personnel et social d'un parcours de formation dûment subventionné sans lendemain d'emploi.

La période d'observation du parcours dans le futur est déterminante pour les décisions d'octroi. Quelle est la fin attendue de l'histoire ? Le récit de transition prend un sens différent selon le terme auquel se place le narrateur. Le Bafa peut être un coup d'épée dans l'eau de la précarité comme une étape dans un parcours aidable de professionnalisation, selon la fin de l'histoire que l'on raconte comme l'illustre cet échange sur le cas de Claudine.

Sophie (présidente du Faj A) : Claudine, 25 ans. C'est un dossier qui est porté par la Mission Locale de S. C'est une jeune qui a pour projet professionnel le métier d'animateur en centre de loisirs. Elle a passé la première et la deuxième partie du Bafa, elle sollicite une aide financière pour la troisième partie [335 euros]. Elle a travaillé de

janvier à mai 2008 en tant qu'animatrice à l'école de Marronniers de Moissy-Cramayel, avec pour mission d'encadrer les enfants lors des repas, jeux et repos ainsi qu'une aide dans l'organisation de l'animation des programmes d'activités et sorties éducatives. Cette expérience lui a permis de confirmer son projet professionnel.

MDS (assistante sociale de secteur) : [...] C'est la troisième partie, c'est ça ? C'est le volet petite enfance ? Ce n'est pas qualifiant un Bafa ?

Fabrice : (directeur-adjoint de la mission locale) : Il manque la partie d'après, c'est-à-dire : qu'est-ce qu'elle va faire de son Bafa ?

Sophie : Voilà. En plus, j'avais eu la collègue de la Mission Locale de Sénart et je lui avais dit : « Dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes, on finance des Bafa, mais dans le cadre d'un projet global dans l'animation, autre qualification effectivement ». Elle m'avait dit que ce n'était pas ça. Je lui ai demandé effectivement quel était le projet à plus long terme de cette jeune mais...

Fabrice : Elle a quel niveau, cette jeune ? Parce qu'elle a travaillé etc. donc

MDS : À sa décharge, c'est quand même une jeune qui est multi problématique quand même. Il y a un volet financier...

[...]

Sophie : Ma question, c'était ça : quel est le projet professionnel de cette jeune ? Parce qu'elle va faire les cantines scolaires, mais ce n'est pas ce qui va lui permettre de vivre à terme. Donc bon moi c'est...La conseillère qui a fait le dossier m'avait appelée en amont, et je lui ai dit : « Pour nous, il faut que ce soit vraiment présenté dans le cadre d'un projet professionnalisant, etc. ». Elle m'a dit : « Écoutez, oui... » Dans ce qu'elle m'a envoyé, je vois rien...Effectivement, si ce n'est que la partie approfondissement du BAFA pour continuer à faire les cantines le midi, ce n'est pas...

Fabrice : Après, dans le Caf¹⁶³, il y a des BPJEPS financé au niveau régional.

Sophie : Oui, mais elle ne nous le dit pas la conseillère là. Elle n'a pas de projet professionnel validé, comme on le demande dans le règlement intérieur.

Dans cet exemple, le récit de parcours de la conseillère de la mission locale qui a monté le dossier n'emporte pas la conviction car la chute de l'histoire est mal trouvée, et sa morale s'en trouve transformée. Le Bafa ne peut être la fin de l'histoire, ce doit être le déclencheur d'une transformation qui « à terme » (comme le demande Sophie) débouche sur un vrai métier (« un projet professionnalisant ») et non sur un parcours précaire stagnant (« continuer de faire les cantines le midi »).

3. La production collective d'une biographie

Je propose maintenant de suivre le fil d'un dossier présenté en Faj B et des multiples histoires dont il est le support. Le dossier se compose de pièces qui sont autant de textes dans une liasse. Au temps de la présentation à une voix (celle de la « conseillère d'insertion » du Faj B

¹⁶³ Le chéquier d'actions de formation est un dispositif personnalisé d'aide au financement de la formation mis en place par le conseil régional d'Île de France pour permettre l'accès à des formations qui ne sont pas au catalogue de formations conventionnées de la région.

qui joue plutôt le rôle de greffière) succède celui de la délibération qui est le théâtre de recompositions d'histoires concurrentes, celles-ci prenant appui sur les différentes pièces dont sont extraites autant de traces d'évènements.

3.1. Des pièces comme support narratif

Je l'ai dit : le CV du demandeur est la pièce maîtresse d'un dossier de demande d'aide transitionnelle. Par ce CV, leur rédacteur a souhaité dire quelque chose (de flatteur) sur le jeune, non pas aux acteurs de l'État social, mais aux recruteurs potentiels.

ns

CAE dans l'Education Nationale

Expériences professionnelles

| | |
|-------------------|--|
| Janv. à fév. 2009 | Préparateur de Commandes AUCHAN Direct à Bonneuil-sur-Marne 94 |
| 2007/2008 | Préparateur de Commandes intérimaire via Randstat - Nancy Pour Pomona Alsace Lorraine Pour BBA Emballage PCL Pour LVE Agent de réception intérimaire via Randstat - Nancy > Mise en rayon des produits Manutentionnaire intérimaire via Randstat - Nancy Pour Quil transport ; Calberson lorraine express Pour ADG Béton industriel ; TNT Express national et Cepalec |

Formation

Niveau BAC Scientifique option physique Chimie
Brevet Informatique des collèges
↳ Traitement de texte, Tableur, Word, Excel et Power point.

Connaissances Linguistiques : Anglais et arabe

Centres d'intérêt

Sport: Hand-ball et ping-pong

On remarque que seule l'expérience professionnelle, exposée en tête graphiquement, est datée et permet de reconstituer la chronologie de sa vie professionnelle. La formation, elle, est achronique. À moins qu'un récit ne vienne compléter cette manifestation de parcours, on ne

saura ni depuis combien de temps il a décroché son bac, ni s'il a travaillé pendant ses études. En revanche le rédacteur du CV envoie un message sur une progression de l'individu qui d'intérimaire est passé « embauché ». S'il avait voulu signifier un parcours de tâches ou de métier, il aurait placé la césure chronologique non entre la dernière expérience de préparateur de commande intérimaire (2008/2009) et celle de préparateur de commandes à Auchan mais entre celle d'agent de réception intérimaire et celle de préparateur de commande intérimaire. À moins que ce ne soit le lieu qui fasse sens (Nancy puis Bonneuil sur Marne). Selon les questions que les magistrats se posent, ils pourront dans tous les cas y voir l'un ou l'autre mais un nombre considérable de « parcours » pourtant bien réels de la personne demeurent plus difficilement accessibles.

Les biographies aidables sont construites à partir de plusieurs récits autobiographiques des personnes ou biographiques des intermédiaires : les lettres de motivation qui sont parfois jointes au dossier, les récits produits dans le cadre des « enquêtes sociales », les récits de troisième main oralisés en commission à partir d'un assemblage de récits épars de seconde main. Dans la page ci-contre je reproduis la fiche synthèse du comité d'attribution du Faj B associée au CV plus haut.

N°2008/730

COMMISSION DU MARDI 20 OCTOBRE 2009

Eligibilité : F.A.J. R.M.I. (bénéficiaire Ayant droit)

| | | | | |
|--|----|---------------------|---------|--------------------|
| | | Situation familiale | Commune | Situation domicile |
| | 23 | Célibataire | Créteil | hébergé |

■ **Accompagnement assuré par :** ML – EDS – CCAS – ...

■ **NIVEAU D'ETUDES :** NIVEAU BAC S – 2006/2007 MANUTENTIONNAIRE PUIS AIDE CUISINE AOÛT-SEPT 2008
POP - JANV 09 PREPARATEUR DE COMMANDES – DEPUIS W PONCTUEL SUR LES MARCHES

- ■ **ENVIRONNEMENT SOCIAL/FAMILIAL – DIFFICULTES RENCONTREES – DEMARCHES ENTREPRISES**
Hébergé chez une tante. Ses parents vivent en Tunisie. Monsieur a validé son projet professionnel via un POP à la ML : il souhaite à terme valider un BTS prélèvement biologique via un contrat de professionnalisation. Ce projet nécessite en amont un niveau 4 : le DAEU. Il prospecte en parallèle des cours du soir un CAE qui lui laisserait le temps de s'investir dans la formation.

■ **PROJET :** DAEU VIA SPEC PARIS XII 490 €

| | | |
|-------------------------------|---------------------------|-----|
| Coût total du projet | | 490 |
| Détail du plan de financement | Financier | |
| | Participation personnelle | |
| | F.A.J. | 490 |
| | Contrat jeune CAF | |
| | FIPJ | |

■ **BUDGET MENSUEL :**

| Ressources | Charges | Ressources nettes |
|------------|-----------|---------------------------|
| SALAIRE | loyer | Moyenne journalière €/J/P |
| | Edf/gdf | |
| ASSEDIC | tel | |
| PF | assurance | |
| AL | | |
| total | total | total |

■ **MONTANT DE L'AIDE**

| Finalité | demandé | accordé | finalité | demandé | accordé |
|---------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|
| Subsistance | | | Transport | | |
| Formation | | | Santé | | |
| Vêtements/outils professionnels | | | transport | | |
| Logement | | | Autre | | |
| TOTAL | | | | | |

■ **OBSERVATIONS :**

▫ Aides précédemment accordées : nov 08 – mars 09 : aide alimentaire 230 €

■ **REGLEMENT A : MISSION LOCALE**

Handwritten notes:
400€
à titre exceptionnel
Pers Intro Des
recherche emploi
Alléger
mesure

Fiche synthèse – CLI/FAJ

Tout d'abord on campe le personnage et le décor : la fiche indique de prime abord son âge et son sexe, puis sa situation familiale, son lieu et son mode de résidence. Il est hébergé, c'est-à-dire qu'il n'a pas de logement autonome. Deux récits (certes très synthétiques) y sont

produits : le premier derrière l'intitulé « niveau d'études » retrace les quatre étapes d'une trajectoire de la formation à l'emploi jugées importantes. Les séquences sont présentées dans l'ordre chronologique qui ont toutes trait au travail sauf une, le Pop : manutentionnaire-aide cuisine-Pop-préparateur de commandes-travail ponctuel sur les marchés. La logique d'exposé des faits n'est pas la même que celle du CV : elle est centrée sur les activités (très diverses) et d'autres activités invisibles dans le CV remontent à la surface. Alors que le CV donne à voir l'homogénéité et la progression (dans la dimension du statut), celui de la fiche synthèse expose au contraire l'hétérogénéité (des activités) et la stagnation. C'est une histoire de petits boulots sans lendemain et sans lien logique entre eux autre que la survie et l'activité.

La seconde manifestation du parcours est donnée juste en dessous dans un encadré consacré théoriquement à « l'environnement social – les difficultés rencontrées – les démarches entreprises ». On y donne des précisions sur la scène : « Hébergé chez une tante. Les parents vivent en Tunisie ». La seconde proposition descriptive de la scène résonne comme une réponse à la question que les membres de la commission pourraient se poser concernant cette anomalie sociale d'un « jeune » qui à défaut d'habiter seul n'habite pas chez ses parents. On peut aussi en tirer des informations sur le niveau de soutien financier très faible dont il peut plausiblement bénéficier de la part de sa famille, puisque la parenté latérale (ici la tante) est conventionnellement peu mobilisable dans le cadre d'un appel à la solidarité familiale (Lima, 2015).

Ensuite est présentée la séquence du projet : la démarche de la validation du projet par un tiers garant professionnel, qui est un prérequis pour obtenir l'aide : c'est ici le Pop à la mission locale ; ce dernier révèle la ligne d'arrivée du parcours dans le futur (« à terme ») qui est à la fois une formation et un emploi : le BTS prélèvement biologique en contrat de professionnalisation¹⁶⁴. Le prédicat, qui permet le passage du « jeune homme qui enchaîne les petits boulots » au « jeune homme en contrat de professionnalisation BTS prélèvement biologique », est l'obtention du DAEU de niveau 4¹⁶⁵. Cet événement, bien que devant chronologiquement intervenir avant l'embauche en contrat de professionnalisation et l'inscription en BTS, est évoqué dans l'acte d'énonciation en dernière partie du résumé du parcours-projet car c'est l'objet de la demande et non l'objectif du parcours. La dernière phrase ramène le public au temps présent (« il prospecte ») pour établir un sujet actif dans sa

¹⁶⁴ Le contrat de professionnalisation est un contrat aidé réservé aux jeunes entre 18 et 25 ans dans lequel les jeunes alternent des périodes en centre de formation et des périodes en entreprise.

¹⁶⁵ Le Diplôme d'accès aux études universitaires est un diplôme préparé à l'université qui ouvre l'accès aux études supérieures pour les personnes non titulaires du baccalauréat.

recherche d'emploi (c'est le premier et dernier verbe d'action du résumé) qui dessine un moment synchronique (« en parallèle ») de formation et d'emploi évalué comme « réaliste » (un Contrat d'accompagnement éducatif, « qui lui laisserait le temps de s'investir dans sa formation », sous-entendu parce que c'est un temps partiel). Sous son apparente neutralité et sa sécheresse, ce récit contient déjà une rhétorique, celle d'une certaine biographie aidable. C'est l'histoire typique du jeune-qui-arrête-ses-études-sans-avoir-décroché-de-diplôme-pour-aller-travailler-et-qui-après-quelque-temps-de-galère-en-appelle-à-la-solidarité-publique-de-la-seconde-chance-pour-avoir-un-vrai-métier-entre-les-mains. Un beau parcours vocationnel en somme.

Le récit qui est fait de ce parcours connaît une nouvelle formulation à l'occasion de son exposé en commission. La « conseillère en insertion » du conseil départemental dont c'est la fonction présente le dossier comme suit :

2009-730 : un jeune de 23 ans, célibataire, hébergé sur Créteil, un niveau BAC S, 2006/2007 manutentionnaire puis aide cuisine août-septembre 2008. Il a fait un Pop, janvier 2009, préparateur de commandes, depuis travail ponctuel sur les marchés. C'est un jeune qui est hébergé chez sa tante, ses parents habitent en Tunisie. Monsieur a validé son projet via un Pop à la mission locale, il souhaite à terme valider un BTS prélèvements biologiques via un contrat de professionnalisation. Ce projet nécessite en amont un niveau 4 le DAEU. Il prospecte, en parallèle des cours du soir, un CAE qui lui laisserait le temps de s'investir dans sa formation. On nous demande 490 €. C'est un jeune qui a été aidé pour l'alimentaire. Vous avez les devis.

L'acte d'énonciation du dossier reprend l'ordre de la lecture de la fiche synthèse qui lui sert d'ailleurs de support pour la présentation. L'aide (le montant demandé et celle déjà accordé) qui fait l'objet de la délibération clôt le récit.

3.2. Faire émerger de nouveaux parcours, raconter d'autres histoires

Le récit qui a été porté par l'agent en face-à-face avec l'usager, transformé par un des représentants de l'autorité publique, se trouve désormais oralisé et confronté à son auditoire. Au fil de la discussion (qui dure presque dix minutes), et en prenant appui sur certaines traces d'évènements, la biographie va être recomposée selon plusieurs logiques : celle de la plus value de l'aide dans son parcours d'insertion professionnelle (qu'est-ce qu'un DAEU va lui apporter dans son parcours ?) en *italique* dans le texte, et celle de la responsabilisation dans son parcours (a-t-il été prévoyant dans son parcours ? est-ce qu'il se bouge pour son projet ?) en **gras** dans le texte¹⁶⁶. Ce sont deux autres histoires qui vont être échafaudées par les collègues :

¹⁶⁶ Les adverbiaux temporels sont par ailleurs soulignés.

[...] Conseillère ML 2 : Alors, il a 23 ans, on reprend, il a 23 ans, il a bossé quand...

[...]

Conseillère ML 2 : **Il ne fait rien depuis février 2009 ?**

CI CG : **Il travaille sur les marchés, on peut imaginer qu'il travaille au noir.**

Conseillère ML 2 : Oui, oui, oui.

[...]

Conseillère ML 2 : *Alors, qu'il veuille faire un BTS prélèvements biologiques ou autre chose, on s'en fiche. C'est vrai qu'avoir un DAEU en niveau 4, c'est pas mal après, ça fait des ouvertures, mais comment ça se fait qu'il n'est pas capable de sortir 490 € sachant qu'il pense normalement à ce DAEU depuis un an, et qu'il travaille sur des marchés... bon, 490 € à économiser sur un an, il faut pas charrier, il y a un moment...*

Conseillère ML 1 : **Surtout qu'en plus, il ne participe pas du tout !**

Conseillère ML 2 : *Et puis il a 23 ans quoi ! C'est bon, il va falloir qu'il se trouve lui aussi !*

[...]

Christiane : *Plus ça va, plus le BTS va être dur.*

Conseillère ML 2 : *De toute façon, il passe déjà par le DAEU.*

[...]

Conseillère ML 2 : **Je pense que c'est une tentative, 490 €, c'est pas énorme, donc il s'est dit : « on demande, pourquoi pas ». Moi, je le vois comme ça parce que sinon 490 €, c'est pas... sur un projet comme ça, qui n'amène pas à un emploi du tout, il peut quand même arriver à les économiser à un moment ou à un autre quand même ! Je sais pas... il travaille... janvier, février, il a eu un salaire, après, il a travaillé sur des marchés, enfin bon, il a de l'expérience... enfin un petit peu d'expérience comme manutentionnaire, intérimaire ; bon ben voilà il aurait pu trouver des petits jobs de manutention en se disant : à la rentrée je fais mon DAEU et puis voilà.**

[...]

CI CG : *Voilà, en août, septembre 2008, il a fait un Pop.*

[...]

Christiane : *Août, septembre 2008, le Pop : c'est un réactif !*

Conseillère ML 2 : *Août, septembre 2008 !*

Conseillère ML 1 : *C'est pour ça que je ne comprenais pas, en fait.*

CI CG : *Oui, excuse-moi.*

Conseillère ML 1 : *Je ne voyais pas quel était le rapport après le BTS qui arrivait.*

[...]

Conseillère ML 1 : **Il peut peut-être quand même participer, même si c'est moindre, mais... il peut peut-être participer un petit peu s'il travaille de temps en temps.**

[...]

Conseillère ML 2 : Franchement, qu'il travaille sur les marchés, pas déclaré, ou ailleurs, il peut bosser ! 490 €, c'est pas 4 500, je ne sais pas, sur un an c'est vraiment... il n'a pas 18 ans, il en a 23 ! Il faut peut-être qu'il se bouge un petit peu... pour moi, ça serait non.

Christiane : *Moi, je trouve que c'est un peu différé par rapport au Pop. Là, le bazar, puis le BTS, il va courir loin, avec son niveau BAC S plus un DAEU, rentrer en BTS de ce niveau-là, ça va être dur à son âge avec un décalage temporel entre BAC et... il y quand même de la concurrence ! Moi, je sais pas, moi, je ne le trouve pas motivant ce dossier, mais après...*

CI CG : il y a un avis du conseiller ?

Christiane : Je n'appelle pas ça du soutien, mais c'est un avis, on nous explique qu'il a validé son projet, qu'il souhaite... voilà ce que tu as dit.

[...]

Christiane : « Il a prospecté », c'est pas un avis ça ! C'est des démarches qu'il a faites, c'est pas un avis pour moi. On tranche parce qu'il y en a d'autres à voir ! Oui, non ?

Conseillère ML 2 : Moi, non,

[...]

Christiane : Alors s'il peut l'intégrer, est-ce que ce serait oui ?

Conseillère ML 1 : *En même temps, ça pourrait effectivement l'aider après, au niveau des ses démarches. C'est bien comme formation, mais pas forcément pour son projet et en plus, **soit il n'a rien fait depuis février 2009 et c'est bien d'attendre dans un coin que ça passe, mais voilà...soit il travaille et à ce moment-là, je ne trouve pas normal qu'il ne participe pas du tout et qu'il demande l'intégralité. Il peut quand même s'investir un petit peu dans son projet même si c'est en fonction de ce qu'il peut gagner. Puis bon, c'est vrai que le Pop date quand même de 2008, on est...***

Christiane : Bon, qu'est-ce qu'on mettrait comme motif de refus ?

Conseillère ML 2 : Si ce n'était pas pour la date...

Christiane : En dehors de la date.

Conseillère ML 2 : **De quoi vit ce monsieur depuis 2009 ?**

Christiane : **Des marchés, on t'a dit.**

Conseillère ML 1 : **Alors pourquoi il ne participe pas ?**

Conseillère ML 2 : **Pourquoi monsieur est-il incapable d'économiser 49 € par mois ?**

Conseillère ML 1 : *Pourquoi il ne participe pas et est-ce que le projet est toujours d'actualité sachant que le Pop date quand même de 2008, c'est pas comme s'il l'avait fait sur l'année 2009, ça date d'août-septembre, en plus 2008, ça fait quand même un an. Pourquoi tout ce temps ?*

Intervenante : Oui, c'est ça, le projet aurait pu être, comment on dit ?

Intervenante : Réalisé. Après, peut-être que s'il l'a validé en août-septembre 2008, c'était pas possible de s'inscrire sur la rentrée de 2008. Peut-être qu'il est arrivé trop tard au niveau des inscriptions.

[...]

Conseillère ML 2 : **Non moi, c'est plutôt : il fait quoi depuis février ? Il travaille, donc il met 490 € de côté et puis c'est tout ! Enfin quand même, on n'est pas...**

Conseillère ML 1 : **Enfin moi, je demanderais au moins une participation si vraiment il peut expliquer le fait que ce ne soit pas passé [les dates d'inscription], mais au moins qu'il participe parce que s'il travaille, il peut quand même se mettre un petit peu de sous de côté.**

Conseillère ML 2 : **Oui, on va dire au moins une participation.**

Christiane : **Alors nous, on dit 400, à titre exceptionnel ? Non ? Ça vous va si je dis ça ? Je le marquerai sur le brouillon, mais je peux barrer. La construction du projet à terme paraît différée et absence de démarches à l'emploi rémunéré ? Non ? Non, c'est pas terrible.**

Conseillère ML 2 : On ne peut pas le mettre, ça. On ne peut pas le mettre.

Conseillère ML 2 : **Investissez-vous plus dans votre recherche d'emploi.**

Christiane : **Ça ne veut rien dire « Absence de recherche d'emploi rémunéré ».**

Conseillère ML 2 : **L'emploi est toujours rémunéré ! Sinon, ça s'appelle du bénévolat.**

Conseillère ML 1 : **Sinon, peu d'informations sur les démarches de recherche d'emploi, pas d'information sur les démarches de recherche d'emploi.**

Christiane : **Pas d'information sur les recherches d'emploi...**

Christiane : Alors, on va mettre : à verser sur l'attestation d'inscription puisqu'on demande 90 € sur l'attestation d'inscription, si on ne l'a pas, on ne paye pas. Ce n'est pas facile hein ! C'est une séance de torture tous les quinze jours ! Allez !

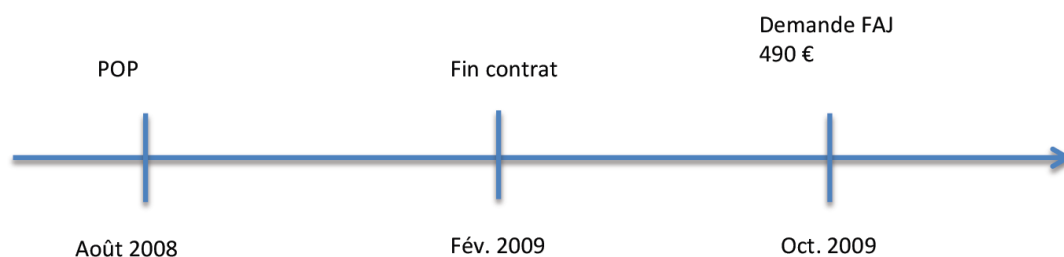
La reconstitution de la chronologie des événements prend un tout autre sens que celui de l'exposé de la situation. Le beau récit de parcours vocationnel se trouve entaché d'incohérences temporelles qui apparaissent en comparaison à des typifications narratives alternatives (« il aurait pu trouver des petits jobs de manutention en se disant : à la rentrée je fais mon DAEU et puis voilà »).

Le CV et la fiche offrent des prises pour construire une toute autre histoire moins, voire pas du tout, aidable : celle du « jeune qui aurait pu économiser pour se financer sa formation mais qui tente le coup de la solidarité publique » ou celle du « jeune qui s'embarque dans un projet de formation voué à l'échec ». Pour la première histoire qui occupe principalement la commission, on se focalise sur les 6 derniers mois de sa vie professionnelle (« il fait quoi depuis février ? ») ; l'histoire qui leur a été racontée semble conforter le *scenario* du jeune « qui travaille ». Mais « se bouge-t-il » vraiment pour son projet ? Le récit synthétique de son parcours (« depuis travail ponctuel sur les marchés ») ne colle pas avec l'image du jeune

totallement démuni à laquelle renvoie l'absence annoncée de participation financière personnelle. S'il avait eu d'autres intentions la fin de l'histoire aurait pu être tout autre : « il travaille, janvier, février, il a eu un salaire, après, il a travaillé sur des marchés, enfin, il a de l'expérience... enfin un petit peu d'expérience comme manutentionnaire, intérimaire, il aurait pu trouver des petits jobs de manutention en se disant : à la rentrée je fais mon DAEU et puis voilà. ». Voilà la belle histoire de l'individu « acteur de son parcours » que les membres de la commission auraient voulu entendre, celui de l'investisseur *capable* d'épargner et *désireux* de mobiliser ses ressources pour s'en sortir.

Pour la seconde histoire, c'est plutôt le temps écoulé entre son Pop, dispositif révélateur de son projet, et la demande d'aide, marquant le premier acte de la mise en œuvre, qui pose problème. Une année a passé ; une année de perdue qui fragilise la « cohérence » du projet, en l'occurrence sa crédibilité (« est-ce que le projet est toujours d'actualité ? ») et par conséquent les chances que l'aide se transforme en un diplôme tangible puis finalement en un emploi dans un métier. La fin de l'histoire de cette décision rend justice au récit de parcours vocationnel qui est globalement validé mais le récit d'une petite histoire d'irresponsabilité tissée à l'intérieur de celle du parcours de transition professionnelle aboutit à une minoration de l'aide accordée.

Dans cette délibération, tout est une question de chronologie et de rythme de la transition qui permet d'ancrer la crédibilité de l'histoire du jeune qui tente sa chance de la solidarité versus l'histoire du parcours vocationnel. Seuls quelques événements émergent sur la frise chronologique de l'histoire que l'on peut visualiser comme suit :



Le calendrier des événements ainsi isolés de la masse des matériaux biographiques et reliés entre eux dans une trame qui fait sens manifeste temporellement une forme de déviance morale :

- La révélation intervient tardivement dans sa vie : à 23 ans, il se trouve proche de la borne supérieure des 25 ans ; il est considéré comme un « vieux » de l'insertion des jeunes. À son âge, le parcours vocationnel doit faire l'objet de plus d'urgence et d'investissement que ce qu'il manifeste par la chronologie de sa demande. Plus le moment de la révélation est tardif dans le calendrier de la vie de l'individu, moins le récit de parcours vocationnel est crédible.
- Trop de temps s'est écoulé entre la révélation (le Pop) et la mise en œuvre du projet (la demande de Faj) : le passage à l'acte décalé d'un an par rapport à l'élaboration du projet (« pourquoi tout ce temps ? ») jette un doute sur le caractère vocationnel de ce dernier, l'attachement du jeune à ce projet et du même coup sur la fin de l'histoire. L'aide à la réalisation d'un « beau » parcours ne va-t-elle pas se transformer en histoire de gabegie, l'histoire d'une commission qui finance une formation pour un jeune qui n'y tenait pas tant que ça, qui abandonne ou qui échoue ?

3.3. Les récits biographiques dans leur contexte d'énonciation

La séquence des délibérations soulève donc des questions liées à la réception du récit de parcours dans un contexte social donné et de l'efficacité de celui-ci. Qu'est-ce qui dans le contexte d'énonciation favorise une bonne réception du récit de parcours, de manière à en faire un récit convaincant ?

La commission devant laquelle ce récit est présenté se caractérise par une grande homogénéité sociale, peut-être plus grande encore que la moyenne des commissions que nous avons observées. La présidence de la commission est assurée par la chef de service jeunesse du conseil général (Christiane) qui a la particularité d'être une « cadre maison » : elle a été secrétaire, puis assistante sociale au sein du Département pour enfin passer chef de ce (petit) service. Les deux autres membres qui ont voix au chapitre pour la décision sont des conseillères d'insertion de deux missions locales différentes ; la conseillère ML 2 est visiblement plus âgée et plus expérimentée que la conseillère ML 1 ; elle est plus active dans les échanges, plus définitive dans ses jugements aussi¹⁶⁷. Mais les interactions paraissent globalement équilibrées, les locutions de contradiction nombreuses, même à l'encontre de Christiane. La crédibilité de leurs contre-récits respectifs sur ce dossier précis est construite par l'expérience de leurs interactions qui ont précédé le délibéré sur ce cas. Celles-ci les ont collectivement confortées dans leur rôle d'expertes des parcours de jeunes, ce qui ajoute du

¹⁶⁷ Je n'ai malheureusement pas de données précises sur leurs trajectoires et leurs expériences sociales qui pourraient les différencier plus finement.

crédit à leur histoire.

La figure de l'énonciateur est ici un peu brouillée car le dispositif imaginé dans le Faj B interdit la présence des conseillers qui ont monté le dossier et impose l'anonymisation du dossier tant du point de vue du jeune demandeur que de l'intervenant social qui a relayé sa demande et constitué le dossier. Mais les membres de la commission qui la fréquentent régulièrement savent que c'est un collègue intervenant social de référence qui a produit le récit qu'ils ont entendu. Celle qui présente le dossier et qui a aussi préparé la fiche synthèse de la demande à partir des différentes pièces composant le dossier et de ses échanges avec le travailleur social référent, porte le titre de conseillère d'insertion du conseil général. Elle n'a pourtant pas de contact avec des usagers et ne réalise pas de travail d'accompagnement ; elle réalise plutôt des tâches de secrétariat auprès de Christiane. Elle prend moins part au débat que les autres, même si elle et en a le profil (la cinquantaine, elle possède un baccalauréat général).

Le contexte de la délibération non contradictoire et celui la formulation concomitante de différentes versions des événements en l'absence des principaux narrateurs (le jeune et son conseiller) est clairement défavorable à ces derniers. Au contraire des tribunaux de justice, *ego* n'est jamais appelé à la barre et il formule une version de l'histoire de son parcours bien en amont du jugement, sans connaître les critères avec lesquels cette histoire va être jugée.

Conclusion

Dans ces sphères de l'État social, les acteurs de la solidarité publique active évaluent moins des personnes que des parcours mis en récit. Le parcours de *vie* des jeunes qui sollicitent l'aide du fonds d'aide aux jeunes est apprécié au prisme du parcours de transition professionnelle, et plus particulièrement de ce qui, dans ce parcours de vie, facilite ou bien au contraire entrave la progression vers ce statut maître qu'est le CDI. La norme de l'individu responsable et employable visée par l'aide aux transitions se traduit par des attentes quant à ce que dit l'histoire temporellement : le *timing* de la transition, l'enchaînement d'événements sociaux clés, le rythme plus ou moins rapide des séquences et leur durée.

La matrice associant des événements professionnels, assistanciers et personnels de l'individu avec le temps qui forme la trame temporelle de l'histoire est construite collectivement et peut l'être à différents moments de la procédure. Les conseillers qui apportent le plus de soin et d'attention à la formulation de ces demandes¹⁶⁸, ceux qui ont le plus d'expérience des comités

¹⁶⁸ Parce qu'ils sont eux-mêmes convaincus que le jeu en vaut la chandelle, qu'ils ont assez de temps à y

et de ces instances, et ceux qui ont le plus de compétences rédactionnelles parviennent à produire un récit immédiatement convaincant en faisant de la structure temporelle de l'histoire de parcours un argument incontestable pour aider. Mais bien souvent, le récit ainsi produit est dénigré parce que trop flou, insignifiant ou contradictoire avec d'autres supports narratifs présents dans le dossier. Alors c'est un travail collectif de production d'une histoire crédible de parcours qui prend le relais comme je l'ai montré à partir du traitement dynamique d'un cas de demande.

L'organisation sociale du temps de l'insertion se fait donc aussi par le récit. Les histoires d'insertion ne sont ni des histoires de vie, ni des trajectoires d'insertion. Elles ne renseigneraient que faiblement le sociologue ou l'économiste qui y chercheraient des informations sur le calendrier d'entrée dans la vie adulte ou d'entrée dans la vie active. Les sujets à l'origine de la demande ne se reconnaîtraient sans doute plus dans ces récits associés à une décision d'aide. Hautement conventionnels, ce sont des récits qui ont leur propre logique et qui font sens dans un milieu, celui pour lequel ils ont été élaborés. Pour faire mouche, ils doivent répondre à un ensemble de principes précis qui concernent notamment la cohérence entre les repères temporels et la figure du parcours que les narrateurs veulent faire entendre.

Si une culture professionnelle de l'insertion existe, elle devrait se traduire aussi par le partage d'un répertoire de récits d'insertion. C'est une hypothèse qu'il faudrait mettre à l'épreuve d'autres terrains, d'autres acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Certaines de ces figures sont sans doute typiques de ce moment très particulier des trajectoires sociales et professionnelles que constitue la jeunesse ; c'est le cas du parcours vocationnel par exemple, dans lequel on perçoit le poids de la mise en forme scolaire de l'orientation. Mais d'autres, comme la catégorie des « parcours empêchés », sont des histoires dont on entend la petite musique sur de nombreuses scènes du travail social et de l'insertion. Il faudrait aussi comparer ces récits avec ceux produits pour d'autres espaces de réception : les tribunaux administratifs, civils ou pénaux (affaires familiales, tribunaux de la justice des mineurs) par d'autres biographes professionnels ou bénévoles : les éducateurs, les psychologues, les avocats, les militants des droits de l'homme¹⁶⁹... Enfin, cette perspective sur le travail des intervenants biographiques pourrait déboucher, plus que je ne l'ai fait moi-même, sur les

consacrer, ou pour d'autres raisons à la fois contextuelles et structurelles sur lesquelles je ne peux m'attarder ici.

¹⁶⁹ On pense notamment aux récits de migrants et leur traduction pour l'obtention d'un titre de séjour ou du statut de réfugié.

procédés et les interactions qui font passer du récit de soi dans le colloque singulier entre un bénéficiaire et un travailleur social au récit d'autrui pour un tiers et au délibéré qui confrontent plusieurs récits possibles.

Conclusion générale.

Le regard que j'ai porté sur les politiques d'aide aux transitions professionnelles interroge la régulation temporelle des parcours. Mes travaux m'amènent à considérer des polices temporelles d'un genre nouveau, appuyées sur des acteurs, des discours et des instruments de gestion du risque du chômage qui intègrent résolument la spécification temporelle des transitions comme une donnée du problème individuel. Ces polices des transitions professionnelles sont toutefois articulées à des polices des âges de l'emploi et de la protection sociale qui demeurent structurantes des normes temporelles concernant le déroulement des transitions. Le développement d'une sociologie de la fabrique de ces politiques appelle de mon point de vue des outils à la fois conceptuels et méthodologiques, à même d'explorer les différents moments et les différentes facettes du travail biographique des acteurs de l'État social à différents niveaux.

1. Des polices des transitions professionnelles

Le retour temporaliste sur mes différentes enquêtes plaide pour la thèse d'une chronologisation des parcours professionnels à une échelle plus petite que celle de l'âge et concentrée sur les périodes de transitions professionnelles. Le cadre cognitif de « l'incertitude » dans lequel les acteurs concepteurs des politiques de gestion des risques professionnels semblent évoluer (on ne saurait prévoir quand et comment une transition peut survenir) est bien structurant de représentations et d'attentes et finalement de règles concernant l'organisation temporelle des événements constitutifs de la transition. Ces normes temporelles des transitions professionnelles porte moins sur le *timing* que sur les normes de durée (des transitions), de séquençage (des états composant la transition) et de rythme. L'unité de mesure qui organise ces calendriers des transitions professionnelles est plus souvent le mois que l'année, parfois il est ramené à une référence horaire.

C'est dire si la transition professionnelle est devenu un fait assistanciel à part entière. L'institutionnalisation des transitions professionnelles tout au long de la vie est marquée par l'émergence d'un corps de savoirs et de professionnels spécialisés sur les processus de transition professionnelle et la gestion du temps de l'individu au cours de cette phase. En ce sens la rationalisation du temps des transitions au sens wébérien du terme me paraît bien en marche. Elle est un enjeu essentiel des dernières générations de politiques de l'emploi individualisées. En mettant en perspective la première et la seconde partie de ce mémoire, on peut constater que ces parcours d'individus en transition sont l'objet d'une attention toujours plus poussée de la part d'experts aussi variés que des économètres du travail, des sociologues

des parcours de vie, des professionnels de l'emploi, et bien sûr des individus eux-mêmes. Tous ces acteurs participent à la fabrique des politiques d'assistance aux transitions à différents niveaux de l'action, en scrutant les parcours individuels et leurs dynamiques. Comme pour n'importe quel champ de savoirs et de pratiques, on y relève des conflits d'interprétation de la « réalité » sociale et de définition des « bonnes » manières de faire. Un des enjeux essentiels de cette lutte concerne le calendrier de l'accomplissement de la transition et l'agencement dans le temps des différents événements qui la composent. Le calendrier des prestations sociales en espèces ou en nature au cours de la transition, et la manière dont il s'insère dans la matrice multidimensionnelle des parcours d'assistés, sont devenus un objet de morale et de science que se disputent des acteurs parfois sans même se rencontrer. C'est ainsi que l'on voit se manifester au niveau de la prise en charge la plus concrète des catégories d'analyse des parcours et des morales temporelles du secours totalement ignorées ou occultées dans la sphère politico-administrative.

Cette régulation temporelle est traversée, percutée par des principes de classement social bien connus en sociologie : classe sociale, sexe et...âge modulent les droits, les attentes et les prescriptions temporelles à l'égard des chômeurs. Le critère du niveau de qualification est expressément retenu dans la législation des transitions, à commencer par celle toute nouvelle du compte personnel de formation qui prévoit une majoration des droits à la formation pour les salariés non qualifiés¹⁷⁰. Mais la contrepartie de ces droits prioritaires et de la discrimination positive dans l'allocation des moyens de l'État qui joue en leur faveur consiste bien souvent en un encadrement temporel plus important de leurs activités. Cet encadrement se traduit positivement par une disponibilité plus grande des professionnels mais il peut aussi être vécu comme une contrainte, celle consistant par exemple à « reprendre rapidement un emploi ». Bien que je les aie peu repérées sur mes terrains (du fait de la spécificité de la primo-insertion et de la non représentativité de mon enquête sur l'accompagnement global), des différences de traitement entre les sexes sont certainement à l'œuvre dans cet encadrement temporel. D'autres travaux montrent que les droits transitionnels et l'accompagnement des transitions sont inscrits dans des rapports sociaux de sexe (Lada, 2005 ; Letablier, Perrier, 2008).

¹⁷⁰ L'alimentation du compte se fait à hauteur de 48 heures par année de travail (contre 24 heures, puis 12 heures au-delà de 120 heures pour le cas général) jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 400 heures (150 heures pour le cas général) pour un salarié à temps plein qui n'a pas atteint un niveau de qualification sanctionné par : un diplôme de CAP/BEP, un titre professionnel enregistré et classé au niveau 5 du RNCP, ou une certification reconnue par une convention collective nationale de branche. Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>.

Enfin l'organisation sociale du temps des transitions est enchâssée dans des normes d'âge si bien que les premières varient avec l'âge de l'individu. Le temps du chômage des seniors, borné par l'horizon de la liquidation de la retraite, n'est pas régulé de la même manière que celui du chômage des jeunes. Les droits aux allocations chômage sont versés pendant plus longtemps au-delà d'un certain âge. Cette variation âgisée de la chrono-logisation des transitions professionnelles se joue aussi à des échelles temporelles plus petites et à des niveaux des politiques sociales qui mettent en jeu des normes plus informelles. Les jeunes proches de la limite supérieure de l'âge de la primo-insertion (fixée conventionnellement à 25 ans) sont pressés par les agents d'insertion d'accélérer le processus de transition : de se décider rapidement pour un métier « en tension », d'écourter les formations, d'activer leur recherche d'emploi.

Aussi ce nouveau regard porté sur le traitement individualisé du chômage invite-t-il à reconsidérer le débat sur les polices des âges de l'emploi et de la protection sociale (Guillemard, 2003). De mon point de vue, polices des transitions et polices des âges s'imbriquent selon une logique analysable en termes « d'arrangement entre les âges ». Cette notion transposée du concept d'« arrangement entre les sexes » qu'Erving Goffman a bâti (Goffman, 1977)¹⁷¹, permet de souligner le poids du cadre âgisé des interactions que Goffman range dans la catégorie des formes de *réflexivité institutionnelle*. Au même titre que les croyances sur le genre auquel le sociologue consacre son article, les croyances sur l'âge sont rapidement transformées en normes qui ont un effet de prophétie autoréalisatrice sur les comportements des différentes classes d'âges. Une telle approche invite à un renversement de perspective : non pas considérer ce qui motive la catégorisation d'âge, ses raisons et ses justifications mais comprendre ce que produisent en termes d'identification, ces dispositifs de classification et de séparation. Pour Goffman, ce ne sont pas les conséquences sociales de différences naturelles qui doivent être expliquées mais la manière dont ces différences sont mises en avant comme garantie de nos arrangements sociaux et plus important encore la manière dont le fonctionnement institutionnel de la société confirme que cette manière de

¹⁷¹ Dans cet article de 1977, Erving Goffman fournit une analyse originale de rapports sociaux de sexe ou de ce qu'il appelle « l'arrangement entre les sexes », dans la perspective qui est la sienne, celle des « situations sociales ». Ces dernières sont des arènes physiques qui mettent en présence les individus et les lient, ne serait-ce que par des codes de la politesse, et les placent dans une situation de mutuelle vulnérabilité. Il relève que la spécificité des classes sexuelles consiste justement en ce qu'elles s'appuient sur une croyance dans un fondement biologique des identités de genre que sont la masculinité et la féminité. Il compare d'ailleurs l'identification sexuée à l'identité sur la base de l'âge : « It seems that this source of identification [gender identity] is one of the most profound a society provides, perhaps even more so than age-grade » (p. 304).

rendre compte des individus et de leurs comportements est pertinente¹⁷².

Dans cette perspective, il faut se pencher sur les mécanismes d'assignation à une catégorie d'âge, mécanismes qui sont inscrits dans nos institutions, dans l'infrastructure âgée de nos sociétés. En retour cette organisation structure les relations sociales et les modes de socialisation qui se réalisent majoritairement au sein de la classe d'âge. C'est parce que nos sociétés donnent un sens à l'âge que ce dernier en vient à surdéterminer le comportement des individus. Les individus appartenant à chaque classe d'âge étant traités différemment, socialisés différemment et ayant des expériences sociales différentes, en viennent à sentir, se mouvoir, et penser différemment.

Les politiques sociales - et notamment dans leurs développements récents- évoluent vers des organisations parallèles des classes d'âge, c'est-à-dire un arrangement dans lequel des efforts et des services similaires, des droits et des obligations semblables sont distribués également entre les classes d'âge mais de manière séparée, ségrégée¹⁷³. En effet peu de chose distingue encore aujourd'hui une politique d'insertion des jeunes d'une politique de réinsertion des adultes (Lima, 2012b). Mêmes principes de responsabilisation et de contractualisation, mêmes méthodologies d'accompagnement, même insistance sur la mise au travail, *etc.* Elles sont prises dans les mêmes enjeux des transitions professionnelles. Erving Goffman souligne toutefois que les organisations parallèles de classes binaires (blancs/noirs ; hommes/femmes et il aurait pu rajouter jeunes/adultes) sont souvent le support de traitements différenciés qui peuvent intervenir dans un second temps. Dans le cas qui nous occupe, on peut noter que le système de traitement différencié selon l'âge a évolué vers une organisation parallèle puisque les politiques d'insertion des jeunes ont été, du fait de leur antériorité, un laboratoire de la philosophie sociale et des instruments qui se sont ensuite diffusés dans les politiques d'activation des chômeurs.

Les politiques sociales âgées comme déclinaison de « l'âgisme institutionnel », confortent des arrangements entre les âges. Les catégories d'âge sont des « déjà-là » des situations sociales d'interactions. Les classes d'âge, implicitement fondées sur une différence essentielle de besoins, sont instituées et signalées dans les dispositifs dans lesquels les acteurs des politiques sociales évoluent. Au motif de leur âge, on regroupe des individus physiquement

¹⁷² « It is not, then, the social consequences of innate sex differences that must be explained, but the way in which these differences were (and are) put forward as a warrant of our social arrangements, and most of all, the way in which the institutional workings of society ensured that this accounting will seem sound » (p. 302)

¹⁷³ « an arrangement in which similar efforts and services, similar rights and obligations, are organized in a segregated manner » (Goffman, 1977, p. 306).

dans les missions locales, dans les ateliers collectifs de la Garantie jeunes. L'État social organise donc des expériences sociales d'un rapport aux institutions communes aux jeunes des classes populaires (qui sont les plus nombreux à fréquenter ces structures). Les politiques sociales âgisées qui isolent une tranche d'âge confortent les acteurs (les jeunes comme les adultes, les professionnels comme les usagers) dans un *accounting* par âge des comportements, des situations et finalement des transitions des individus. L'identification des individus dans ces politiques sociales s'opérant sur la base de l'âge préalablement aux interactions en face-à-face, elle fonctionne comme un cadrage cognitif de celles-ci. Le rapprochement entre ces organisations parallèles que j'ai opéré par le biais d'une confrontation de différentes enquêtes permet de mieux en démontrer les effets.

2. Des perspectives de recherche et leurs méthodologies

Avant de clore, il me faut évoquer ce qui pourrait être un programme de recherche permettant de prolonger cette réflexion sociologique sur les temps des transitions professionnelles. Comme tout cadre temporel, celui des transitions professionnelles assistées fait l'objet de négociation dans les interactions. L'intérêt de travaux interactionnistes est justement de rendre justice aux conflits de normes temporelles et du même coup aux possibilités de négociation des calendriers (*scheduling*) que ce pluralisme normatif ouvre dans les interactions. Glaser et Strauss montrent que la définition de la trajectoire du mourant dans sa dimension temporelle est l'objet de conflits entre acteurs qui se sentent légitimes pour imposer leur perception du *timing* et du séquençage de la maladie qui évolue vers la mort. Par ailleurs, Lyman et Scott font de la possibilité d'autodétermination un des paramètres permettant de caractériser les *time tracks* (Lyman, Scott, 1970, p. 191)¹⁷⁴ ; celle-ci est par exemple très importante en amour mais très réduite dans l'armée. Même appel à la prudence de la part de Michel Lallement pour qui « la notion de rationalisation n'a de pertinence sur le plan de l'analyse sociohistorique qu'à la condition de savoir lui associer son double revers, à savoir le couple irrationnalisation/subjectivation » (Lallement, 2003, p. 27). Au niveau individuel, des calendriers normés s'entrechoquent et entrent en conflit ; la normalisation temporelle des transitions est un enjeu de lutte entre différents acteurs collectifs qui composent l'État social. Les controverses sont toujours vives sur les normes de séquençage de cette transition et sur sa durée, des résistances et des contestations de la discipline temporelle se font jour dans les systèmes les plus prescriptifs et contraignants et les marges de manœuvre des chômeurs viennent aussi se loger dans cette multiplicité des normes temporelles.

¹⁷⁴ L'autre dimension étant celle de la continuité vs épisodique de l'activité sociale.

Si la sociologie du travail est riche d'illustrations de ces contrepieds temporels en matière d'usage de son temps à l'usine et plus largement sur le lieu de travail, de leur côté, les sociologues de politiques sociales ont plus de mal à rendre compte des pratiques de subversion des cadres temporels. Force est de constater qu'il est plus difficile de trouver des « contrepoints de chômeurs » susceptibles de contrecarrer les tentatives de normalisation de l'emploi des temps que des « contrepoints salariés » (Lallement, 2003, p. 28) à l'organisation hétéronome du temps de travail. Je crains que mon travail ne soit lui aussi quelque peu déséquilibré de ce point de vue car ce n'est que trop récemment que j'ai réalisé des enquêtes auprès des destinataires des politiques sociales d'accompagnement ; nul doute qu'un programme plus complet d'une sociologie du temps des transitions devrait informer empiriquement les stratégies de contournement et de détournement temporels. On en capte des signaux indirects par le taux d'absentéisme aux rendez-vous, les abandons de formation que les professionnels rapportent mais d'avantage de travaux sur le « monde et le temps vécus » des chômeurs pris dans des dispositifs d'accompagnement de diverses natures, confrontés à des professionnels des parcours d'origines diverses, seraient nécessaires pour comprendre comment l'organisation du temps se négocie dans des rapports sociaux et des cadres de l'interaction déterminés.

Explorer plus avant cette piste de recherche nécessiterait d'autres protocoles d'enquêtes que ceux que j'ai pu imaginer et surtout mettre en œuvre jusqu'à présent. Tout d'abord pouvoir observer la situation d'interactions en face-à-face entre le chômeur et le professionnel des transitions est essentiel pour saisir dans le vif le processus de négociation du calendrier. Ces situations sociales m'ont toujours échappé et mes enquêtes m'ont permis d'approcher les normes temporelles institutionnelles des transitions qui s'exprimaient dans les récits de parcours individuels (d'où la place que j'accorde aux histoires) plutôt que la construction d'emplois du temps individuels. La seconde partie du chapitre 3 qui s'approche le plus du lieu des transactions de l'emploi de son temps individuel, par une double interrogation des professionnels de l'accompagnement et des chômeurs eux-mêmes, ne franchit pas la barrière des récits et de leur forme codifiée du compte-rendu du temps des transitions. Les travaux de recherche comme ceux d'Hadrien Clouet sur la construction sociale du sous-emploi en France et en Allemagne montrent tout l'intérêt d'aller au plus près des interactions sociales pour comprendre comment des cadres temporels sont élaborés en situation d'accompagnement (Clouet, 2017).

L'observation de ces situations permettrait en outre de saisir la manière dont des artefacts

participent de la discipline temporelle du chômage en agissant dans l'organisation pratique du temps des professionnels et des chômeurs. Ainsi l'informatisation de la relation d'accompagnement et du suivi des chômeurs est un champ de recherches en pleine expansion (Clouet, 2017 ; Divay, 2012 ; Pillon, 2016). Il reste encore beaucoup à apprendre de l'influence des outils de pilotage de parcours sur les pratiques d'accompagnement en termes de surveillance et de guidage du calendrier des transitions (durée, organisation des séquences, rythme...). Les structures d'accompagnement de parcours les plus avancées dans cette voie, comme les missions locales grâce à leur logiciel i-milo ou les PLIE équipés de VIEsION, formeraient des terrains d'investigation particulièrement intéressants si l'on pouvait confronter les catégories de l'entendement des parcours élaborées dans les bureaux des développeurs de logiciels à celles qui structurent l'action des professionnels lorsqu'ils sont en prise avec ces outils, puis avec les usagers.

D'autres possibilités sont ouvertes par la méthode triangulaire d'entretiens que j'ai éprouvée à une petite échelle dans l'enquête sur l'accompagnement global Pôle emploi, consistant à recueillir des récits de parcours croisés de chômeurs, d'un point vue autobiographique et biographique. Cette méthode peut être appliquée à différents contextes institutionnels et sociaux de prise en charge qui gagneraient à être comparés. Une telle méthode déclinée sur différents terrains de l'intervention biographique permet de suivre au moins deux pistes de recherche, selon les agencements du matériau que l'on opère.

La première serait de constituer une collection de biographies institutionnelles ou d'histoires de parcours de pauvres formulées par des agents de l'État social en faisant varier les contextes à la fois professionnels, sectoriels, et géographiques. Cette cartographie des formes de catégorisation des parcours de pauvres à l'œuvre dans des histoires permettrait d'informer plus précisément les transformations des manières de faire solidarité dans nos sociétés biographiques.

La seconde consiste à comprendre ce qui influence la convergence ou au contraire la divergence des histoires de parcours formulées par les biographes et les biographés ainsi que la manière dont ces écarts ou congruences d'interprétation font à la trajectoire dans les politiques sociales en matière d'accès aux droits, d'attention des professionnels, d'accès à des ressources de l'État social. La comparaison des catégories, y compris temporelles, avec lesquelles biographe et biographé disent le parcours est susceptible de nous renseigner sur le rapport que les individus entretiennent avec l'État social.

Tout au long du mémoire et jusque dans la conclusion, je n'ai pu qu'évoquer certaines des multiples pistes qu'un sociologue des politiques sociales pourrait emprunter, pour peu qu'il prenne au sérieux la notion de parcours et son caractère structurant à la fois des politiques et des pratiques dans l'État social. Je doute que je puisse moi-même les explorer toutes à l'avenir mais ce qui m'apparaît avec plus de certitude aujourd'hui qu'avant la réalisation de ce travail, c'est l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre sur cette voie des différentes manières de donner du sens aux parcours individuels et des actions qui en découlent pour les organiser. À condition de considérer cette mise en sens non pas comme une activité strictement personnelle (au motif qu'elle serait subjective) mais comme un processus profondément ancré dans des collectifs et soumis à des contraintes sociales. Dans le cas précis des politiques sociales, cette « intelligence du social » et ces capacités d'interprétation que l'on peut prêter à chacun de nous prennent un tour particulier parce qu'elles mettent en jeu des ressources essentielles de nos sociétés, qu'elles conditionnent l'intervention, et qu'elles ont donc des effets réels sur la vie des gens, leurs conditions de vie et leurs expériences sociales.

Bibliographie

Abott, A., *Times Matter. On theory and method*, University Press of Chicago.

Actualités de la formation permanente, 1984, numéro consacré à « La formation et l'emploi des jeunes », n° 73.

Adam, J.-M., 1990, « L'analyse linguistique du récit rhétorique, poétique et pragmatique textuelle », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, vol. 100, pp. 7-24.

Adler, G., Vogeleisen, G., 1981, *Un siècle de catéchèse en France, 1893-1980. Histoire-Déplacements-Enjeux*, Paris, Beauchesne.

Aeberhardt, R., Crusson, L., Pommier, P., 2011, « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », in Insee, *France. Portrait social*, Paris, Insee, pp. 153-173.

Agnès, M., Coppieters, C., Foudi, R., Stankiewitz, F., 1985, « Les chômeurs de longue durée : disparités de revenus et distances à l'emploi », *Travail et emploi*, n° 26, pp. 22-33.

Affichard, J., Amat F., 1984, « L'entrée des jeunes dans la vie active », in *Données Sociales 1984*, Insee, pp. 69-79.

Alliance Villes Emploi, 2016, *Consolidation des Plie 2015*, décembre. <https://www.ville-emploi.asso.fr/wp-content/uploads/docs/ConsoPLIE-2015-c.pdf>.

Allmendinger, J., Hinz, T., 1998, « Occupational careers under different welfare regimes : West Germany, Great Britain and Sweden », in Leisering, L., Walker, R. (eds), *The dynamics of modern society. Poverty, policy and welfare*, Bristol, The Policy Press, pp. 63-84.

Amat, F., 1985, « Itinéraire dans le dispositif de formation et situation à la sortie des stages », *Formation Emploi*, n° 9, pp. 48-65.

Amossé, T., 2002, « Vingt-cinq ans de transformations des mobilités sur le marché du travail », *Données Sociales*, Insee, pp. 235-242.

Anderson, M., 1985, « The Emergence of the Modern Life Cycle in Britain », *British Social History*, 10, pp. 69-87.

Antoine, P., Bonvalet, C., Courgeau, D., Dureau, F., Lelièvre, E., 1999, « Une lecture comparative de 14 collectes biographiques », GRAB, *Biographies d'enquêtes*, Editions de l'Ined, Paris, n°3, pp. 9-57.

ANPE, 1983, *Les demandeurs d'emploi de longue durée. Analyse d'une population*, ronéo.

- Ariès, P., 1973, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Ed. du Seuil.
- Armatte, M., 2010, *La science économique comme ingénierie. Quantification et modélisation*, Paris, Presses des Mines.
- Astier I., 1997, *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Ed. Desclée de Brouwer.
- Astier, I., 2007, *Les nouvelles règles du social*, Paris, Puf.
- Astier I., 2008, « Ecriture de soi, une injonction biographique. L'exemple de la validation des acquis de l'expérience », *Sociologie et sociétés*, vol. 40, n° 2, pp. 51-68.
- Astier I., Duvoux, N., 2006, *La société biographique. L'injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan.
- Aubert, P., 2012, « Les âges de sortie d'activité », *Revue française des affaires sociales*, n° 4, pp. 79-83.
- Balzani, B., Béraud, M., Boulayoune, A., Divay, S., Eydoux, A., Gouzien, A., 2008, *L'accompagnement vers l'emploi. Acteurs, pratiques, dynamiques*. Rapport de recherche. Halshs-00377437.
- Barbier, J.C., 2002, « Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, 43-2, pp. 307-332.
- Barley S., 1989, « Careers, identities, and institutions : the legacy of the Chicago School of Sociology », in Arthur M., Hall D., Lawrence B. (Eds.), *Handbook of career theory*, Cambridge University Press, pp. 41-65.
- Baron, C., Bureau, M.-C., Nivolle, P. (ed.), 1994, *Les intermédiaires de l'insertion*, Cahiers du CEE, Paris, Puf.
- Barrère-Maurisson, M.-A., Merle, V., 1982, « Marché du travail, chômage, et répartition des travailleurs depuis longtemps au chômage », *Cahiers de l'ISMEA : Economies et sociétés*, série AB, 12. T. CXVI, 10.
- Beaud, S., 1996, « Stage ou formation ? Les enjeux d'un malentendu. Notes ethnographiques sur une mission locale de l'emploi », *Travail et emploi*, n° 67, pp. 67-89.
- Beck, U., 1986, *La société du risque*, Paris, Flammarion.
- Behaghel, L., 2003, « Insécurité de l'emploi : le rôle protecteur de l'ancienneté a-t-il baissé en France », *Economie et statistique*, n° 366, pp. 3-29.

Behrens, J., Rabe-Kleberg, U., 1992, « Gatekeeping in the life course : a pragmatic typology », in Heinz, W. R., (ed.), *Institutions and Gatekeeping in the Life Course*, Weinheim, Deutscher Studien Verlag, sfb 186, pp. 237-260.

Benamouzig, D., 2014, « Des idées pour l'action publique : instruments ou motifs cognitifs ? », in Halpern, C., Lascoumes, P., Le Gales, P., (dir.), *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 95-118.

Benarrosh, Y., 2000, « Tri des chômeurs : le nécessaire consensus des acteurs de l'emploi », *Travail et Emploi*, n° 81 (1), pp. 9-26.

Benarrosh, Y., 2003, « Les trappes d'inactivité : chômage volontaire ou chômage de résistance ? », *Travail et emploi*, n° 95, pp. 73-95.

Benarrosh, Y., 2006, *Recevoir les chômeurs à l'ANPE. L'institution entre don et contrat*, Paris, L'Harmattan.

Bennett, W. L., Feldman, M. S., 1980, *Reconstructing Reality in the Courtroom : Justice and judgment in American culture*, New Brunswick N.J., Rutgers University Press.

Berce, Y.M., 2014, *La dernière chance. Histoire des suppliques*, Paris, Perrin-edi8.

Berger P. L., Berger B., Kellner H., 1974, *The homeless mind*, Pelican Books [1ère édition : 1973].

Van Berckel, R., de Graaf, W., Sirovatka, T., 2011, *The Governance of Active Welfare States*, Palgrave Macmillan UK.

Bergmann, W., 1992, « The problem of time in sociology. An overview of the literature on the state of the theory and research on the sociology of time. 1900-1982 », *Time and Society*, vol. 1(1), p. 81-134.

Berton, F., 1992, « Les contrats de qualification : une réussite ambiguë », *Bref-Céreq*, n° 73.

Bès, M.-P., Roselli, M., 2015, « Socialisation étudiante, construction identitaire et présentation de soi. Une étude des effets des trajectoires étudiantes par les CV », Communication au colloque "Socialisations juvéniles : les espaces éducatifs en interactions", 19 et 20 octobre, Cergy-Pontoise. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01395670/document>

Bessin, M., 2009, « Parcours de vie et temporalités biographiques : quelques éléments de problématique », *Informations sociales*, n° 6, pp. 12-21.

- Bessin, M., Bidart, C., Grossetti, M., 2010, *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'évènement*, Paris, La découverte.
- Bessy, C., Eymard-Duvernay, F., 1997, *Les intermédiaires du marché du travail*, Cahiers du CEE, Paris, Puf.
- Bezes, P., 2005, « L'État et les savoirs managériaux : Essor et développement de la gestion publique en France. » in Lacasse, F., Verrier, P.-E. (eds), *Trente ans de réforme de l'État*, Paris, Dunod, pp. 9-40.
- Bidart, C., Correia, M., Lavenu, D., 2006, « Evolution des rapports à l'instabilité professionnelle : une enquête qualitative longitudinale auprès des jeunes », in P. Béret, V. Di Paola, J-F Giret, Y. Grelet, P. Werquin P. *Transitions professionnelles et risques. XIIIèmes Journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail. Aix-en-Provence, le 1er et 2 juin 2006*, Céreq, RELIEF, n° 15, pp.37-49.
- Bidart, C., 2006, « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 120, pp. 29-57.
- Blanchard, O.J., Summers, L.H., 1986, « Hysteresis and the European employment problem », in Fisher, S., *NBER Macroeconomic Annual 1986*, Cambridge, MIT Press , pp. 15-78.
- Blank, R., 2002, « Evaluating welfare reform in the United States », *Journal of Economic Literature*, n° 40, pp. 1105-1166.
- Bouffartigue, P., 1994, « Ingénieurs débutants à l'épreuve du modèle de carrière: Trajectoires de socialisation et entrée dans la vie professionnelle », *Revue française de sociologie*, vol. 35, n° 1, pp. 69-100.
- Bourdieu, P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 62, n° 1, pp. 69-72.
- Bourdieu, P., 1993, *La misère du monde*, Paris, Editions du Seuil.
- Bonnal, L., Fougère, D., Sérandon, A., 1997, « Evaluating the impact of French public employment policies on individual labour market histories », *The Review of Economic Studies*, vol. 64, pp. 683-713.
- Bonnevialle, L. 2014, « L'activité des missions locales en 2012 et 2013 », *Dares Analyses*, n° 48.

- Bouillaguet, P., 1992, « Fondements et évolution des politiques menées en France depuis dix ans. Stratégies et contraintes », in Bouillaguet, P., Guitton, C., *Le chômage de longue durée. Comprendre, agir, évaluer*, Paris, Syros Alternatives, pp. 377-387.
- Bouquillard O., Catala S., avec la collaboration de Beaucé Y., Vignal J., Milhé J.-F., Pinguet A., Bernier J., 1989, *La formation en alternance et l'accès des jeunes à l'emploi*, Document Travail-Emploi, Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Paris, La Documentation française.
- Bourdieu, P., 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62, n° 1, pp. 69-72.
- Balasz, G., Bourdieu, P., 1993, « L'interrogatoire », in Bourdieu, P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil, pp. 927-939.
- Bourgeois, C., Bureau, M.-C., 2013, « Des bureaux de bienfaisance aux “magistratures sociales”. Évolutions et configurations de dispositifs d'attribution des droits sociaux », in Lima, L. (dir.) *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugement*, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 77-92.
- Boussard, V., 2008, *Sociologie de la gestion. Les faiseurs de performance*, Paris, Belin.
- Bresson, M., 2012, « La psychologisation de l'intervention sociale. Paradoxes et enjeux », *Informations sociales*, n° 169, pp. 68-75.
- Brückner, H., Mayer, K.U., 2005, « De-standardisation of the life course : what it might mean ? And if it means anything, whether it actually took place ? », *Advances in Life Course Research*, Vol. 9, pp. 27-53.
- Brun, F., Corteel, D., Pelisse, J., 2012, « L'accompagnement des licenciés économiques dans le cadre du contrat de transition professionnelle : expertise et expérience », *Revue Française de Sociologie*, 2012, vol.53 / 3, pp. 429-459.
- Brun F., Lima L., 2013, « Les formes de rationalisation dans l'individualisation », in Lima L. (dir.), *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugement*, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 25-39.
- Brun, F., Loison, M., Rist, B., 2013, « « L'expertise au prisme du temps », in Lima L. (dir), *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugement*, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 57-73.

Bryner G.C., 1987, *Bureaucratic discretion : law and policy in federal regulatory agencies*, Elmsford, NY, Pergamon Press.

Buchmann, M., 1989, *The script of life in modern society. Entry into adulthood in a changing world*, Chicago and London, The University of Chicago Press.

Bureau, M.-C., Corteel, D., Rist, B., 2013, « Que faire des émotions dans l'expertise des situations et l'accompagnement des personnes vulnérables ? », in Lima, L. (dir.), *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugement*, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 109-124.

Bureau, M.-C., Corteel, D., Le Bianic, T., Trombert, C., 2013, « Quelles figures de la responsabilité dans les magistratures sociales ? », in Lima, L. (dir.), *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugements*, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 39-55.

Bureau, M.-C., Lima, L., Rist, B., Trombert, C., 2013, « La traduction de la demande dans l'aide sociale individualisée de masse. Les cas du handicap et de l'insertion des jeunes », *Revue Française d'Administration Publique*, n° 145, pp. 175-188.

Burricand, C., Houré, C., Vallet, L.-A., 2014, « EU-Silc/SRVC, ambition et apport d'une approche longitudinale et transversale des revenus et des conditions de vie en France et en europe », *Economie et Statistique*, n° 469-470, pp. 5-18.

Cain, C., 1991, « Personal stories, identity acquisition and self-understanding in Alcoholics Anonymous », *Ethos*, 19, pp. 210–253.

Cain, L. D., 1964, « Life course and social structure », in Faris, R. E. L. (ed.), *Handbook of Modern Sociology*, Chicago, Ill. : Rand McNally, pp. 272-309.

Calkins, K., 1970, « Time : perspectives, marking and styles of usage », *Social Problems*, 4, pp. 487-501.

Campbell, J. L., 2002, « Ideas, politics and public policies », *Annual Review*, vol. 28, pp. 21-38.

Caradec, V., 2004, *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Paris, Puf.

Castel, R., 1981, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Ed. de Minuit.

Castel, R., Le Cerf, J.F., 1980, « Le phénomène psy et la société française. Vers une nouvelle culture psychologique », *Le débat*, n° 1, p. 32-45.

Castel, R., 1991, « Savoirs d'expertise et production de normes » in Chazel, F., Commaille, J. (ed.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDG (Droit et Société), pp. 177-188.

Castel, R., 2011, *Refaire société*, Paris, Seuil, « La république des idées ».

Castra, D., 2003, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, Presses Universitaires de France [édition électronique].

Cerutti, S., Valerani, M., 2015, « Suppliques. Lois et cas dans la normativité de l'époque moderne – Introduction », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 13, mis en ligne le 10 juillet 2015, consulté le 02 août 2017. URL : <http://acrh.revues.org/6545> ; DOI : 10.4000/acrh.6545.

Challier, M.C., Gérard-Varet, L., Joutard, X., avec la collaboration de Benoît-Guilbot, X., 1992, « Chômage de longue durée et durée du chômage. Réflexion autour d'une étude des trajectoires et mobilités vis-à-vis des marchés du travail », in Bouillaguet P., Guittou, C., *Le chômage de longue durée. Comprendre, agir, évaluer*, Paris, Syros Alternatives, pp. 169-180.

Chamboredon, J.-C., 1985, « Adolescence et post-adolescence : la « juvénalisation ». Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse » in Alléon, M., Morvan O., Lebovici, S. (eds.), *Adolescence terminée, adolescence interminable*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 13-28.

Chamboredon, J.-C., 1991, « Classes scolaires, classes d'âge, classes sociales. Les fonctions de scansion temporelle du système de formation », *Enquête* [En ligne], 6, mis en ligne le 27 juin 2013, consulté le 11 juillet 2016. URL : <http://enquete.revues.org/144>

Chamboredon, J.-C., Prévot, J., 1973, « Le “métier d'enfant”. Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue française de Sociologie*, 14 (3), pp. 295-335.

Charvet, D., Andrieu, P.-J., Labadie, F., 2001, *Jeunesse, devoir d'avenir*, Paris, Commissariat général du plan.

Châtel, V. (éd.), 2008, *Les temps des politiques sociales*, Fribourg, Academic Press Fribourg.

Chauvel, L., 1998, « L'évolution du niveau d'études par génération en France et en Europe », document de travail préalable à l'article : Chauvel L., 1998, « Niveau d'éducation en Europe :

le rattrapage français », in Insee, *France, portrait social 1998-1999*, Insee, Paris, pp. 109-121.
<http://louis.chauvel.free.fr/exduc1.pdf>

Chevalier, T., 2015, « Jeunesse et familialisme en France et en Allemagne », *Agora Débats/jeunesses*, n° 70, pp. 21-34.

Chopart, J.-N., 2000, *Les mutations du travail social. Dynamique d'un champ professionnel*, Paris Dunod.

Choquet, L.-H., 1996, *Législature administrative et magistrature sociale. Le traitement des situations de rupture au sein des familles dans le cadre de la politique familiale (1970-1990)*, Rapport de recherche, MIRE, juin.

Chudacoff, H. P., 1989, *How old are you ? Age consciousness in American culture*, Princeton, NJ, Princeton University Press.

Cingolani, P., 1986, *L'exil du précaire : récits de vie en marge du travail salarié*, Paris, Méridiens Klincksieck.

Clouet, H., 2017, « Des algorithmes face au surtravail. Les logiciels de placement à Pôle emploi et à l'Agence fédérale allemande », communication au 7^{ème} congrès de l'Association française de sociologie, Amiens, 3-6 juillet, URL : https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/2674/files/2017/06/RT30_CongresAFS2017_Hadrien_Clouet.pdf

Colliot-Thélène, C., 2012, « Individu et individualisme chez Georg Simmel, au prisme de Durkheim et Weber », *Sociologie et sociétés*, vol. 44, n° 2, pp. 207-233.

Conseil supérieur de l'emploi, des Revenus et des Coûts, 1997, *Minima sociaux : entre protection et insertion*. Paris, La Documentation française.

Conter, B., 2007, « Plein emploi ou chômage nécessaire. La stratégie européenne pour l'emploi entre utopie et pragmatisme », *Politique européenne*, n° 21, printemps, pp. 21-40.

Corteel D., Lima L., 2013, « Dispositifs, organisations et biographies dans la production de l'expertise », in Lima L. (dir.), *L'expertise sur autrui*, Bruxelles, PIE Peter Lang, *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugement*, Bruxelles, PIE Peter Lang, pp. 181-196.

Couppié, T., Dzikowski, C., Goffette, C., 2014, *Jeunes accueillis dans les missions locales lorraines entre 2005 et 2012 : trajectoires-types et contexte territoriaux*, Céreq, Gip Lorraine Parcours métiers, décembre.

Cour des comptes, 2014, *Le recours de Pôle emploi aux opérateurs privés pour l'accompagnement et le placement des demandeurs d'emploi*, Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, mai.

Cour des comptes, 2015, *Pôle Emploi à l'épreuve du chômage de masse*. Rapport public thématique, Cour des comptes, juillet.

Daniel, C., Tuchsirer, C., 1999, *L'État face aux chômeurs L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Flammarion.

Dany F., Louvel S. et Valette A., 2011, « Academic careers : The limits of the 'boundaryless approach' and the power of promotion scripts », *Human Relations*, vol. 7, n° 64, pp. 971-996.

Darmon, M., 2013, *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*, Paris, La Découverte.

D'Cruz, H., 2004, *Constructing meanings and identities in child protection*. Croydon, Victoria, Tertiary Press.

Déchaux, J.-H., 2010, « Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre. Le cas de la famille », *Esprit*, n°6, pp. 94-111.

De Coninck F., Godard, F., 1990, « L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation : les formes temporelles de la causalité », *Revue française de sociologie*, vol. XXXI, n° 1, pp. 23-53.

De Coninck, F., Godard, F., 1991, « Les stratégies temporelles des jeunes adultes », *Enquête* [En ligne], n° 6, mis en ligne le 27 juin 2013. URL : <http://enquete.revues.org/143>

De Larquier, G., Remillon, D., 2008, « Assiste-t-on à une transformation uniforme des carrières professionnelles vers plus de mobilité? Une exploitation de l'enquête 'Histoire de vie' », *Travail et Emploi*, n°113, pp. 13-30.

Deloy-Momberger, C., 2007, « Biographisation des parcours entre projets de soi et cadrage institutionnel » [en ligne], *L'orientation scolaire et professionnelle*, 36/1, mis en ligne le 15 mars 2010, consulté le 8 février 2016. URL : <http://osp.revues.org/1243>.

Delfini, C., Demazière, D., 2000, « Le traitement de l'offre d'emploi à l'ANPE. Diversité des logiques d'intermédiation », *Travail et Emploi*, n° 81, 27-40.

Demazière D., 1992, *Le chômage en crise. La négociation des identités des chômeurs de longue durée*, Lille, PUL.

- Demazière, D., 1995, *Sociologie des chômeurs*, Paris, La découverte.
- Demazière, D., 1998a, « Comment raconter son insertion professionnelle et dire le "vrai travail" ? », *Agora Débats/Jeunesses*, 14, pp. 33-44.
- Demazière, D., 1998b, *Le chômage de longue durée*, Paris, Puf, coll. « Que sais-je ? ».
- Demazière, D., 2005, « Le chômage de longue durée à l'épreuve du temps », communication Institut de sociologie de la faculté des lettres de l'université de Porto, 13 juillet.
- Demazière, D., 2007, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *Bulletin de méthodologie sociologique*, En ligne], 93 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 02 août 2017. URL : <http://bms.revues.org/506>.
- Demazière, D., 2013, « Qu'est-ce que le travail d'accompagnement des chômeurs ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 13, pp. 137-150.
- Demazière, D., Dubar, C., 1997, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- Demos, J., Demos, V., 1969, « Adolescence in historical perspective », *Journal of Marriage and the Family*, 31 (4), pp. 632-638.
- Desroche, H., 1990, *Entreprendre d'apprendre, d'une autobiographie raisonnée aux projets d'une recherche-action*. Paris, Éditions ouvrières.
- Desrosières, A., 2008, *L'argument statistique. Pour une sociologie historique de la quantification*. Paris, Presses de l'Ecole des Mines.
- Desrosières, A., 2014, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, Paris, La Découverte.
- Desrosières, A., Thévenot, L., 1996, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte [1ère édition : 1988].
- Detienne, M., Vernant, J.-P., 1974, *La ruse de l'intelligence. La mètis grecque*, Paris, Flammarion.
- Divay, S., 1999, *L'aide à la recherche d'emploi. Des conseils pour sauver la face*, Paris, L'Harmattan.
- Divay, S., 2008, « Psychologisation et dépsychologisation de l'accompagnement des chômeurs », *Sociologies pratiques*, n° 17, pp. 55-66.

- Divay, S., 2009, « Nouveaux opérateurs privés du service public de l'emploi. Les pratiques de conseillers sont-elles novatrices ? », *Travail et Emploi*, n° 119 (3), 37-49.
- Divay, S., 2011, « Une progressive rationalisation de l'encadrement des chômeurs », *Langage et société*, n° 137, pp. 91-111.
- Divay, S., 2012, « Les réalités multiples et évolutives de l'accompagnement vers l'emploi », *Informations sociales*, n°169, pp. 45-54.
- Dominicié, P., 2005, « Les composantes biographiques des apprentissages de la vie d'adulte », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 34-1, pp. 47-56.
- Dubar, C., 1987, *L'autre jeunesse. Des jeunes sans diplôme dans un dispositif de socialisation*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- Dubar, C., 2013, « Les contradictions de l'autobiographie comme temporalisation de l'identité personnelle », *Temporalités* [En ligne], 17, mis en ligne le 24 juillet 2013, consulté le 16 juillet 2015. URL : <http://temporalites.revues.org/2408>.
- Dubar, C., Nicourd, S., 2017, *Les biographies en sociologie*, Paris, La découverte.
- Dubet, F., 1987, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Dubet, F., 2002, *Le déclin des institutions*, Paris, Fayard.
- Dubois V., 2003, *La vie au guichet. Relations administratives et traitement de la misère*, Paris, Economica, 2^{ème} édition.
- Dujarier, M.A., 2015, *Le management désincarné. Enquête sur les nouveaux cadres du travail*, Paris, Editions La Découverte.
- Dumont, D., 2011, « Activation rime-t-elle nécessairement avec stigmatisation ? Une perspective critique du procès de l'État social actif », *Droit et société*, n° 78, pp. 447-471.
- Duran, P., 1999, *Penser l'action publique*, Paris, LGDJ.
- Durkheim, E., 1912, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Alcan.
- Durkheim, E., Mauss, M., 1901-1902, « De quelques formes de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives », *Année sociologique*, 6, pp. 1-72.
- Duvoux, N., 2009, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, Puf.
- Ebersold, S., 2001, *La naissance de l'inemployable. Ou l'insertion aux risques de l'exclusion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

- Eisenstadt, S. N., 1956, *From generation to generation : age groups and social structure*, Glencoe, Ill., Free Press.
- Elder, G. H. Jr, 1974, *Children of the great depression : social change in life experience*, Chicago, University of Chicago Press.
- Elder, G. H. Jr, 1975, « Age differentiation and the life course », in Inkeles, A., Coleman, J., Smelser, N., (eds.), *Annual Review of Sociology*, Vol. 1, Annual Reviews.
- Elder, G. H. Jr, 1994, « Time, human agency, and social change : perspectives on the life course », *Social Psychology Quarterly*, 57 (1), pp. 4-15.
- Elder, G. H. Jr, 1998, « Life course and human development », in Damon, W. (eds.), *Handbook of child psychology*, New York, Wiley, pp. 939-991.
- Servet, E., Melchior, J.-P., Warin, P. (dir.), 2012, *Les parcours sociaux à l'épreuve des politiques publiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Esping-Andersen, G., 2002, *Why we need a new welfare state ?*, Oxford University Press.
- Esping-Andersen, G., 2007, *Les trois mondes de l'État-providence*, Paris, Puf, [1ère édition française : 1999].
- Esping-Andersen, G., avec Palier, B., 2008, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil / La République des idées.
- Ewald, F., 1986, *L'État-providence*, Paris, Grasset.
- Fassin, D., 2000, « La supplique : stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55e année, n° 5, pp. 955-981.
- Fassin, D., 2001, « Charité bien ordonnée. Principes de justice et pratiques de jugement dans les aides d'urgence », *Revue française de sociologie*, 42 (3), pp. 437-475.
- Fayolle, A., Labbé, P., Mousseau, G., 2003, « Deux ou trois choses au sujet de l'Insertion professionnelle des publics précaires et, de façon plus générale, de la critique radicale des structures d'insertion dont, particulièrement, les missions locales », *Partage*, septembre.
- Ferguson H., 2001, « Social work, individualization and life politics », *British Journal of Social Work*, 31, pp. 41-55.
- Ferguson H., 2003, « In defence (and celebration) of individualization and life politics for social work », *British Journal of Social Work*, 33(5), pp. 699-707.

- Ferguson H., 2008, « Liquid social work : welfare interventions as mobile practices », *British Journal of Social Work*, 38, pp. 561-579.
- Fischer-Rosenthal, W., 1989, « Life story beyond illusion and events past », *Enquête* [en ligne], 5, Online since 27 June 2013, connection on 01 October 2016. URL : <http://enquete.revues.org/110> ; DOI : 10.4000/enquete.110.
- Fisher, W. R., 1989, *Human communication as narration: toward a philosophy of reason, value and action*, University of south California Press.
- Fontaine, F. Malherbet, F., 2013, *Accompagner les demandeurs d'emploi. Pour en finir avec le retard français*, Paris, Presses de SciencesPo.
- Foucault, M., 1984, « L'éthique de soi comme pratique de liberté », *Dits et écrits*, T. IV, pp. 728-729.
- Foucault, M., 2001, « L'écriture de soi », *Dits et écrits. Tome 2 : 1976-1988*, Paris, Gallimard, pp. 417-433.
- Foucault, M., 2008, *Le gouvernement de soi et des autres. Cours au Collège de France, 1982-1983*, Paris, Gallimard/Le Seuil, «Hautes Etudes».
- Fougère, D., 2003, « Instabilité de l'emploi et précarisation des trajectoires », *Actes des Troisièmes Entretiens de l'Emploi*, ANPE.
- Franssen, A., 2006, « L'État social actif et la nouvelle fabrique du sujet », in Astier I., Duvoux, N., *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, pp. 75-104.
- Franz, W., 1987, « Hysteresis persistence and the NAIRU : An empirical analysis for the Federal Republic of Germany », in Layard R., Calmfors L., (dir.), *The Fight against Unemployment*, Cambridge, the MIT Press.
- Fretel, A., 2013, « La notion d'accompagnement dans les dispositifs de politique de l'emploi : entre centralité et indétermination », *Revue française de socio-économie*, n° 11, pp. 55-79.
- Galland, O., 2015, « Un pacte implicite entre les générations pour le statu quo », FMSH-WP-2015-106/GeWoP-9.
- Gardella, E., 2014, « L'urgence comme chronopolitique », *Temporalités* [En ligne], 19, mis en ligne le 30 juin 2014, consulté le 20 août 2017. URL : <http://temporalites.revues.org/2764> ; DOI : 10.4000/temporalites.2764

- Gardella, E., 2016, « Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale: une étude du fractionnement social », *Sociologie*, vol. 7,(3), pp. 243-260.
- Garrett, P.M., 2003, « The trouble with Harry : Why the “new agenda of life politics” fails to convince », *British Journal of Social Work*, 33, pp. 381-397.
- Garrett P.M., 2004, « More trouble with Harry : A Rejoinder in the ‘Life Politics’ Debate », *British Journal of Social Work*, 34, pp. 577-589.
- Gautié, J., 1996, « L'évaluation des politiques de l'emploi des jeunes », *Document du CEE*, n° 8.
- Gauvard, C., 1989, *De Grace especial. Crime, état et société en France à la fin du Moyen Âge*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Gauvard, C., 2003, « Le roi de France et le gouvernement par la grâce à la fin du Moyen Âge : genèse et développement d'une politique judiciaire », in Millet H. (dir.), *Suppliques et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident XIII^e-XV^eme siècle*, Ecole française de Rome, pp. 371-404.
- Gazier B., « L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation », *Sociologie du travail*, n°4, 1990, pp. 575-584.
- George, L. K., 1993, « Sociological perspectives on life transitions », *Annual Review of Sociology*, 19, pp. 353-373.
- Giddens, A., 1991, *Modernity and self-identity. Self and society in the late modern age*. Polity Press.
- Givetz, H., 1968, « Welfare state », *International Encyclopedia of the Social Sciences*, 16, pp. 512-521.
- Glaser B., Strauss, A., 2011, *Status passage*, Transactions Publishers [Première édition : 1971].
- Glaser B., Strauss, A., 2012, « Les transitions statutaires et leurs propriétés », *Sociologies* [online], Discoveries/rediscovers, en ligne depuis le 9 mai 2012. URL : <http://sociologies.revues.org/4062>
- Goffman, E., 1968, *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Ed. de minuit.

- Goffman, E., 1977, « The arrangement between the sexes », *Theory and Society*, vol. 4, n° 3, pp. 301-331.
- Goffman, E., 1987, « Calmer le jobard. Réponse à Denzin et Keller », in *Le parler frais d'Erving Goffman*, Paris, Editions de Minuit, 1987, pp. 277-300.
- Goguel, C., 1970, « La durée moyenne du chômage s'élève avec l'âge », *Economie et statistique*, n° 9, février, pp. 59-63.
- Gonnet, A., 2016, « Du développement personnel et professionnel à l'employabilité. Orienter les salariés en contexte de crise du travail », *20^{ème} Congrès de l'AISLF (Association Internationale des sociologues de langue française)*, Montréal, 4-8 juillet.
- Goux, D., 2003, « Une histoire de l'enquête Emploi », *Économie et statistique*, n° 362, pp. 41-57.
- GRAB, 1999, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, Collection « Méthodes et savoirs », Ined, n° 3.
- GRAB, 2006, *États flous et trajectoires complexes*, Paris, Ined, Collection « Méthodes et savoirs », n° 5.
- Greimas, A. J., avec G. Boucher, C. Chabrol, P. Fabbri, E. Landowski, 1971, *Analyse sémiotique d'un discours juridique. La loi commerciale sur les sociétés et les groupes de sociétés*, Documents de travail du Centro internazionale di semiotica e di linguistica (Urbino), série C, n° 7. [In Greimas, A. J., *Sémiotique et sciences sociales*, 1976, p. 79-128.]
- Gueneau, L., 1927, « La législation restrictive du travail des enfants : la loi française du 22 mars 841 », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. 15, n° 4, pp. 420-503.
- Guillemard, A.M., 1981, « La vieillesse et l'État. Chapitre 1. A la découverte de la politique de la vieillesse », *Bulletin de liaison du Comité d'histoire de la Sécurité Sociale*, n° 9, mars, pp. 5-27.
- Guillemard, A.-M., 2003, *L'âge de l'emploi*, Paris, Armand Colin.
- Guillemard, A.-M., 2008, « Un cours de vie plus flexible, de nouveaux profils de risque. Enjeux pour la protection sociale », in Guillemard, A.M. (dir.) *Où va la protection sociale ?*, Paris, Presses Universitaires de France (« le Lien social »), pp. 25-48.
- Guyennot, C., 1998, *L'insertion. Un problem social*, Paris, L'Harmattan.

- Hagestad, G.O., Neugarten, B.L., 1985, « Age and the life course », in Shanas, E., Binstock, E.R. (Eds.), *Handbook of aging and the social sciences* (2nd edition), New York, Van Nostrand and Rein Hold, pp. 33-61.
- Hahn, A., 1986, « Contribution à la sociologie de la confession et autres formes institutionnalisées d'aveu [Autothématisation et processus de civilisation] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol 62-63, juin, pp. 54-68.
- Hahn, A., 1988, « Biographie und Lebenslauf », in Brose, H.-G., Hildenbrand, B. (eds.), *Vom Ende des Individuums zur Individualität ohne Ende*, Oplade, Leske + Budrich, pp. 91-105.
- Hall, C., 1997, *Social work as narrative. Storytelling and persuasion in professional texts*, University of Michigan, Ashgate.
- Halpern, C., Lascoumes, P., Legalès, P., 2014, *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Hareven, T.K., 1982, *Family time and industrial time : the relationship between the family and work in a New England industrial community*, New York, Cambridge University Press.
- Heinz, W., 1983, « Lebenslauf als Soziobiographie », *Bremer Beiträge zur Psychologie*, n° 9.
- Heinz, W. R., (ed.), 1992, *Institutions and gatekeeping in the life course*, Weinheim, Deutscher Studien Verlag, sfb 186.
- Held, T., 1986, « Institutionalization and deinstitutionalization of the life course », *Human Development*, 29, pp. 157-162.
- Héran, F., 1998, « La mobilité sociale et professionnelle à la lumière de l'échantillon démographique permanent : six approches longitudinales », *Économie et Statistique*, vol. 316, n° 1, pp. 63-76.
- Hirschhorn, L., 1977, « Social policy and the life cycle : a developmental perspective », *Social Service Review*, 51, pp. 434-450.
- Hogan, D. P., 1978, « The variable order of events in the life course », *American Sociological Review*, 43, pp. 573-586.
- Hotz, V. J., Imbens, G., Klerman, J., 2006, « Evaluating the differential effects of alternative welfare-to-work training components: a reanalysis of the California GAIN Program », *Journal of Labor Economics*, vol. 24, issue 3, pp. 521-566.

- Humphreys, K., 2000, « Community narratives and personal stories in alcoholics anonymous », *Journal of community psychology*, vol. 28, n° 5, pp. 495-506.
- Insee, 1955, « Le chômage en France lors du recensement de mai 1954 », *Etude et conjoncture*, n° 10, p. 847-857.
- International Labour Organisation, 1948, *The sixth international conference of labour statisticians, Montreal 4 to 12 August 1947*, Studies and report, new series, n° 7 (part 4), Genève, Ilo.
- International Labour Organisation, 1955, *The eighth international conference of labour statisticians*, 1954, Geneva, Ilo.
- Isambert-Jamati, V., 1990, *Les savoirs scolaires. Enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes*, Paris, Editions universitaires.
- Jackson, B. S., 1988, *Law, Fact and narrative coherence*, London, Deborah Charles Publications.
- Jackson, B. S., 1994, « Thématization et typification narrative dans le droit », *Protée*, Vol. 22, n° 2, pp. 57-68.
- Janowitz, M., 1976, *Social control of the welfare state*, New York, Elsevier.
- Jatteau, A., 2013, *Les expérimentations aléatoires en économie*, Paris, La découverte.
- Jobert, B., Muller, P., 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Puf.
- Jobert, B. (dir.), 1994, *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, coll. « Logiques politiques ».
- Jobert, B., 1998, « Les trois dimensions de la régulation politique », in Auvergnon, P., Martin, P., Rozenblatt, P., Tallard, M. (dir.), *L'État à l'épreuve du social*, Paris, Editions Syllepse, pp. 23-39.
- Kaufmann, F. X., 2002, *Sozialpolitik und Sozialstaat. Soziologische Analysen*, Leske, Budrich, Opladen.
- Kellerhals, J., Montandon, C., 1991, *Les stratégies éducatives des familles (milieu social, dynamique familiale et éducation des pré-adolescents)*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- Kelley, H.H., 1973, « The processes of causal attribution », *American Psychologist*, 28, pp. 107-128.

- Keniston, K., 1971, « Prologue : Youth as a Stage of Life », in Keniston, K., *Youth and dissent : The rise of a new opposition*. New York, Harcourt Brace Jovanovitch, pp. 3-21.
- Kerckhoff, A. C., 2004, « From student to worker », in Mortimer, J. T., Shanahan, M. J (eds), *Handbook of the life course*, New York, Springer, pp. 251-269.
- Kertzer, D.I., 1989, « Age structuring in comparative and historical perspective », in Kertzer, D.I., Schaie W. (eds.), *Age structuring in comparative and historical perspective*, Hillsdale, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, pp. 3-21.
- Kertzer D. I., 1999, « Age structuring and the lives of abandoned children », *The History of the family*, 4:1, pp. 5-15.
- Kett, J. F., 1971, « Adolescence and Youth in Nineteenth Century America », *Journal of Interdisciplinary History*, 2 (2), p. 283-298.
- Kohli, M., 1981, « Zur Theorie der biographischen Selbst- und Fremthematisierung », in Matthes, J. (ed.), *Lebenswelt und Soziale Probleme*, Frankfurt, Campus, pp. 505-520.
- Kohli, M., 1986, « The world we forgot. An historical review of the life course », in Marshall, V. W. (ed.), *Later life. The social psychology of aging*, Beverly Hills, Sage, pp. 271-303.
- Kohli, M., 1988, « Normalbiographie und Individualität : zur institutionellen Dynamik des gegenwärtigen Lebenslaufregime », in Brose, H.-G., Hildenbrand, B. (eds.), *Vom Ende des Individuums zur Individualität ohne Ende*, Oplade, Leske + Budrich, pp. 33-53.
- Kohli, M., 1989, « Le cours de la vie comme institution sociale », *Enquête* [en ligne], 5, mis en ligne le 27 juin 2013, consulté le 26 juin 2015, URL : <http://enquete.revues.org/78>.
- Kohli, M., 1994, « Institutionalisierung und Individualisierung der Erwerbsbiographie », in Beck U., Beck-Gernsheim, E., (eds), *Risikanten Freiheiten : Individualisierung in modernen Gesellschaften*, Frankfurt am M., Suhrkamp, pp. 219-244.
- Kohli, M., 2007, « The institutionalization of the life course : looking back to look ahead », *Research in Human Development*, 4, pp. 253-271.
- Kohli, M., Künemund, H., 2002, « La fin de carrière et la transition vers la retraite », *Retraite et société*, n° 36, pp. 81-107.
- Labbé, P., 2003, *Les bricoleurs de l'indicible Tome 1 : l'histoire, l'insertion et le projet*, Rennes, Editions Apogée.

- Labbé, P., 2004, *Les bricoleurs de l'indicible : de l'insertion en général, des missions locales en particulier. Tome 2 : structurer, densifier l'intervention sociale*, Rennes, Editions Apogée.
- Labbé, P., 2017, « Prospective : une Mission locale du 3ème type ? De la GJ à l'innovation, de la qualité intelligente à la culture digitale (suite) », Mai. Note n° 2, Pennec Conseils.
- Labov, W., 1978, *Le parler ordinaire*, Paris, Ed. de Minuit.
- Lada, E., 2005, « Sélection à l'embauche et rapports sociaux de sexe », *Formation Emploi*, vol. 91, n° 1, pp. 45-60.
- Laé, J.-F., 1989, *Travailler au noir*, Paris, A.-M. Métaillié.
- Lafore, R., 1998, « Les nouveaux modes de régulation juridique », in Auvergnon P., Martin P., Rozenblatt P., Tallard M., *L'État à l'épreuve du social*, Paris, Editions Sylepse, pp. 40-53.
- Lafore, R., 2009, « Obligations contractuelles et protection sociale », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 45, pp. 31-41.
- Lallement, M., 2003, *Temps, travail et modes de vie*, Paris, Presses universitaires de France.
- de Larquier G., Remillon D., 2008, « Assiste-t-on à une transformation uniforme des carrières professionnelles vers plus de mobilité ? Une exploitation de l'enquête "Histoire de vie" », *Travail et Emploi*, n° 113, janvier-mars, pp. 13-30.
- Lascoume P., Le Galès, P., 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Le Coadic, R., 2006, « L'autonomie, illusion ou projet de société », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 121, pp. 317-340.
- Le Crom, J.-P., 2001, « L'assistance publique », in Hesse, P.-J., Le Crom J.-P. (ed.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 163-182.
- Le Bianic T., Lima L., 2013, « Activité d'expertise et pronostics », in Lima L.(dir.), *L'expertise sur autrui*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2013, pp. 145-159.
- Leisering, L., 2004, « Government and the life course », in Mortimer, J. T., Shanahan, M. J., *Handbook of the Life Course*, New York, Springer, pp. 205-225.
- Leisering, L., Schumann, K., 2003, « How institutions shape the German life course », Walter R. Heinz, Victor W. Marshall (eds), *Social Dynamics of the Life Course. Transitions, Institutions and Interrelations*, New York, Aldine de Gruyter, pp. 193-209.

- Leisering, L., Leibfried, S., 1999, *Time and poverty in western welfare states. United Germany in perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Leitner, H., 1982, *Lebenslauf und Identität. Die kulturelle Konstruktion von Zeit in der Biographie*, Frankfurt/Main ; New York, Campus Verlag.
- Leitner, H., 1987, « Text oder Leben. Über den Gegenstand der Lebenslauf- und Biographieforschung », in Friedrichs, J., (ed.), *23. Deutscher Soziologentag 1986*, Westdeutscher Verlag GmbH, Opladen, pp.444-447.
- Lenoir, R., 1979, « L'invention du « troisième âge » : constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 26-27, pp. 57-82.
- Leschinsky, A., Roeder, P. M., 1976, *Schule im historischen Prozess. Zum Wächselverhältnis von institutioneller Erziehung und Gesellschaftlicher Entwicklung*, Stuttgart, Klett.
- Letablier, M.-T., Perrier, G., 2008, « La mise en œuvre du *gender mainstreaming* dans les politiques locales de l'emploi. L'exemple du Fonds social européen en Île-de-France », *Cahiers du Genre*, n° 44, pp. 165-184.
- Levy, R., 1977, *Der Lebenslauf als statusbiographie. Die weibliche Normalbiographie in makrosoziologischer Perspektive*, Stuttgart, Enke.
- Levy R., 1996, « Toward a theory of life course institutionalization », in Weymann, A., Heinz, W. (eds.), *Society and Biography. Interrelationships between Social Structure, Institutions and the Life Course*, Weinheim, Deutscher Studien-Verlag, pp. 83-108.
- Levy, R., 2001, « Regard sociologique sur les parcours de vie », in Dominicié, P. (dir.), *Regards pluriels sur l'approche biographique : entre discipline et indiscipline. Cahiers de la section des sciences de l'éducation*, n°95, pp. 1-20.
- Lewin, K., 1943, « Forces behind food habits and methods of change », *Human Relations*, n°1, pp. 143-153.
- L'Horty, Y., « Instabilité de l'emploi : quelle rupture de tendance ? », *Document de travail du CERC*, n° 2004-01.
- Liefbroer, A. C., Toulemon, L., 2010, « Demographic perspectives on the transition to adulthood : an introduction », *Advances in Life Course Research*, 15, p. 53-58.
- Lipsky, M., 1982, *Street level bureaucracy : dilemmas of the individual in public services*, New-York, Russel Sage Foundation.

- Lima L., 2007, « Les mesures d'insertion des jeunes et leurs critères à l'épreuve du longitudinal », *Temporalités*, n° 6-7, pp. 97-117.
- Lima, L., 2008, « Le temps de la prime insertion professionnelle : un nouvel âge de la vie », in Guillemard A-M. (dir), *Où va la protection sociale ?*, Paris, PUF, 2008, pp. 49-67.
- Lima L., 2010, « Le travail social critique en Grande-Bretagne », *Revue française des affaires sociales*, 4, pp. 75-84.
- Lima L., 2012a, « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », in Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ social Editions, pp. 126-137.
- Lima L., 2012b, « Les jeunes vulnérables, laboratoire de l'État social actif ? », in Injep, *Rapport de l'Observatoire de la jeunesse*, La Documentation Française, 2012, pp. 186-200.
- Lima L. (dir.), 2013, *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugements*, Bruxelles, PIE Peter Lang.
- Lima L., 2014, « Qui recrute et comment ? L'expertise économique des professionnels de l'insertion des jeunes », *Sociologie du travail*, vol. 56/2, pp. 161-181
- Lima, L., 2016, *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de jeunesse*, Nîmes, Ed. Champ social.
- Lima L., Trombert C., 2013, « L'assistance-chômage des jeunes sous condition d'accompagnement. De quelques mécanismes du non-recours par éviction », *Lien social et politiques*, n° 70, pp. 29-45.
- Le Mouel, J., 1986, « Le chômage des jeunes : des « vécus » très différents », *Sociologie du travail*, vol. 23, n°2, pp. 163-172.
- Lens, V., 2009, « Confronting government after welfare reform : moralists, reformers, and narratives of (ir)responsibility at administrative fair hearings », *Law and Society Review*, Vol. 43, Issue 3, pp. 563-592.
- Longo, M. E., Bourdon, S., Charbonneau, J., Kornig, C., Mora, V., 2013, « Normes sociales et imprévisibilités biographiques. Une comparaison entre la France, le Québec et l'Argentine », *Agora Débats/Jeunesses*, n° 65, pp. 93-108.
- Luhmann, N., 1973, « Selbstthematierungen des Gesellschaftssystem », *Zeitschrift für Soziologie*, Jg 2, Heft 1, pp. 21-46.

- Lyman, S., Scott, M., 1970, *A sociology of the absurd*, New York, AltaMira Press.
- Magnac T., 1997, « Les stages et l'insertion professionnelle des jeunes : une évaluation statistique », *Économie et Statistique*, n° 304-305, Insee, pp. 75-84.
- Magnac T., 2000, « Subsidised training and youth employment : distinguishing unobserved heterogeneity from state dependence in labour market histories », *The Economic Journal*, 110, pp. 805-837.
- Malglaive, G., 1983, « Bilan du dispositif français de formation des jeunes de 16 à 18 ans », *Actualité de la formation permanente*, n° 65, 07-08/83, pp. 42-44.
- Mandon, T., 1991, *L'insertion professionnelle des jeunes*, Rapport, Assemblée nationale.
- Mankowski, E. S., Rappaport, J., 2000, « Narrative concepts and analysis in Spiritually- based communities ». *J. Community Psychol.*, 28, pp. 479-493.
- Marini, M. M., 1984, « Age and Sequencing Norms in the Transition to Adulthood », *Social Forces*, Vol. 63, No 1, pp. 229-244.
- Mas, S., 2004, « Le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation : un intermédiaire important pour les jeunes peu qualifiés », *Premières informations premières synthèses*, Dares, n°46.1, novembre.
- Maufroy, J., 1955, « Le chômage en France lors du recensement de 1954 », *Études et conjoncture*, n° 10, Insee, pp. 847-857.
- Mauger G., 1995, « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions*, n° 40, p. 19-41.
- Mayer, K. U., 2001, « The paradox of global social change and national path dependencies : life-course patterns in advanced societies », in Woodward, A., Kohli, M. (eds.), *Inclusions and exclusions in European societies*, London/New York, Routledge, pp. 89-110.
- Mayer, K.-U., Müller, W., 1986, « The State and the Structure of the Life Course », in Sorensen, A. B., Weinert, F. E., Sherrod, L., (eds.) *Human Development and the Life Course : multidisciplinary Perspectives*, Hillsdale, NJ, Lawrence Erlbaum Associates, pp. 217-245.
- Mayer, K.U., Schoepflin, U., 1989, « The State and the Life course », *Annual Review of Sociology*, 15, pp. 187-209.
- Mayeur, F., 2004, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France (tome III, De la Révolution à l'École républicaine, 1789-1930)*, Paris, Perrin [1^{ère} édition : 1981].

- Mazade, O., 2008, « Traitement du chômage entre individualisation et standardisation. Pratiques des entretiens professionnels à l'ANPE », in Buisson-Fenet, H., Le Naour, G., *Les professionnels de l'action publique face à leurs instruments*, Octarès, Toulouse, pp. 95-103.
- Mazari, Z., Recotillet, I., 2013, « Génération 2004 : des débuts de trajectoire durablement marqués par la crise », *Bref*, Céreq, n° 311, juin.
- Mazmanian, D.A., Sabatier, P.A., 1989, *Implementation and Public Policy*, Lanham, MD, University Press of America.
- McAdams, D. P., 2008, « Personal narratives and the life story », in John, O., Robins, R., Pervin, L. A. (eds), *Handbook of personality: theory and research*, Guildford Press, pp. 242-262.
- Méhaut, P., Rose, J., Monaco, A., Chassey, F. de, avec la participation de Béatrice Poret et Jeanne Lamoure-Rontopoulou, 1987, *La transition professionnelle : les jeunes de 16 à 18 ans*, Paris, Paris, l'Harmattan.
- Merle, V., Vanderpote, G., 1980, « Étude sur le chômage de longue durée dans la CEE », ANPE, ronéo.
- Meron, M., 2003, « L'apport des données longitudinales à l'étude des liens entre marché du travail et vie familiale », Communication aux 10ème Journées du longitudinal, Caen, 21, 22, 23 mai.
- Meyer, J.-L., 1998, « Intermédiaires de l'emploi et marché du travail », *Sociologie du travail*, 3, pp. 345-364.
- Meyer, J.W., 1988, « Levels of analysis. The life course as a cultural construction », in Riley, M. W. (ed.) in association with Huber, B.J., Hess, B. B., *Social Structures and Human Lives*, Newbury Park (Ca.), Sage Publications, pp. 49-62.
- Meyer, J. W., Jepperson, R. L., 2000, « The "actors " of modern society : The cultural construction of social agency », *Sociological Theory*, Vol. 18, No. 1, pp. 100-120.
- Miller, N., Morgan, D., 1993, « Called to account : the CV as an autobiographical practice », *Sociology*, vol. 27, n° 1, pp. 133-143.
- Millet, H., 2003, *Suppliques et requêtes : le gouvernement par la grâce en Occident (XIIIe-XVe siècle)*, Collection de l'École française de Rome 310 Roma, École française de Rome.

- Millet, M., Thin, D., 2005, « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et Politiques*, n° 54, pp. 153-162.
- Modell, J., 1980, « Normative aspects of American marriage timing since World War II », *Journal of Family History*, 5, pp. 210-234.
- Modell, J., 1997, « What do life-course norms mean ? », *Human Development*, 40, pp. 282-286.
- Montel, O., Haguët, R., 2016, « Les dépenses en faveur de l'emploi en 2014 », *Dares résultats*, n° 72.
- Moreau, M.-L., 1997, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Paris, Paris, Mardaga.
- Morris, M., Bernhardt A., Handcock M., Scott M., 1998, « The transition to work in the post-industrial labor market », *Population Research Institute Working Paper*, No. 98-12.
- Muller, P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique ». *Revue française de science politique*, 50^e année, n°2, pp. 189-208.
- Muller, P., 2015, *La société de l'efficacité globale. Comment les sociétés modernes se pensent et agissent sur elles-mêmes*, Paris, Puf.
- Munger, F., 2006, « Dependency by Law: Poverty, Identity, and Welfare Privatization » *Indiana Journal of Global Legal Studies*, Vol.13, Iss. 2, Article 3. URL : <http://www.repository.law.indiana.edu/ijgls/vol13/iss2/3>
- Myles, J., 1990, « States, labor markets and life cycles », in Friedland, R., Robertson, A.F. (Eds.), *Beyond the marketplace : rethinking economy and society*, New York, de Gruyter, pp. 271-300.
- Neugarten, B. L., 1969, « Continuities and discontinuities of psychological issues into adult life », *Human Development*, 12, pp. 121-130.
- Neugarten, B. L., Moore, J. W., Lowe, J. C., 1965, « Age norms, age constraints, and adult socialization », *American Journal of Sociology*, 70, pp. 710-717.
- Nicole-Drancourt, C., Roulleau-Berger, L., 2001, *Les jeunes et le travail. 1950-2000*, Paris, Puf.
- Nonjon, M., Marrel, G., (dir.), 2015, « Gouverner par les architectures informatiques », *Gouvernement & action publique*, vol. 04, n° 2.
- OCDE, 1994, *Etude sur l'emploi*, Paris, OCDE.

- Orianne, J.-F., 2005, *Le traitement clinique du chômage*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Catholique de Louvain, Belgique.
- Palier, B., 2005, *Gouverner la protection sociale*, Paris, PUF.
- Palier, B., 2010, « Path dependence (Dépendance au chemin emprunté) », in Boussaguet, L., Jcquot, S., Ravinet, P., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Les Presses de SciencesPo, pp. 411-419.
- Parent, G., Sautory, O., 2014, « L'accompagnement des demandeurs d'emploi. Effets du renforcement et de l'externalisation du suivi », *Travail et Emploi*, n° 139, pp. 75-89.
- Parent, G., Sautory, O., Desplatz, R., 2013, « L'accompagnement des demandeurs d'emploi : enseignements des évaluations », *Document d'études DARES*, n° 178.
- Passeron, J.-C., 1989, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, XXXI-1, pp. 3-22.
- Pelisse, J., 2015, *Le travail du droit. Trois enquêtes sur la légalité ordinaire*, Mémoire de recherche en vue de l'obtention de l'Habilitation à diriger des recherches, Institut d'études politiques de Paris.
- Peneff, J., 1994, « Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française », *Politix*, n° 27, pp. 25-31.
- Percheron, A., 1991, « Police et gestion des âges », in Percheron A., Rémond R., *Âge et politique*, Paris, Economica, pp. 111-139.
- Perez, C., Personnaz, E., 2008, *Les Services d'information, de conseil et d'orientation professionnelle des adultes : un appui aux transitions professionnelles ?*, Marseille, Céreq, Collection Relief, n°26.
- Perrot, A., 2016, « Devenir un enfant en danger, épreuves d'âge et de statut. Le cas « limite » des mineurs isolés étrangers en France », *Agora Débats/Jeunesses*, n° 74, pp. 119-130.
- Pierson, P., 1994, *Dismantling the welfare state? Reagan, Thatcher, and politics of Retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pillon, J.-M., 2014, *Les rendements du chômage : mesures du travail et travail de mesure à Pôle Emploi*, thèse de sociologie, École doctorale Economie, organisations, société (Nanterre).

Pillon, J.-M., 2016, « Hiérarchiser les tâches, classer les chômeurs. La gestion du chômage assistée par ordinateur », *Réseaux*, n° 195, pp. 197-228.

Pillon, J.-M., 2017, *Pôle emploi. Gérer le chômage de masse*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, Res-publica.

Pochic, S., 2001, *Les cadres à l'épreuve de l'employabilité : le chômage des cadres en France dans les années 1990*, thèse de doctorat en sociologie, Aix-Marseille 2, LEST.

Prost, A., 1968, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin.

Pruvost, G., 2008, « La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise de note dans les entretiens et de la socialisation professionnelle. Le cas d'une enquête dans la police », *Langage et société*, n° 123, pp. 73-86.

Quincy-Lefebvre, P., 2006, « Histoire sensible, temps et événement. La première communion (1850-1950) », Daviet-Taylor, F. (dir.), *L'Évènement. Formes et figures*, Presses de l'Université d'Angers, pp. 105-120.

Rappaport, J., 1993, « Narrative studies, personal stories, and identity transformation in the mutual help context », *Journal of Applied Behavioral Science*, 29, pp. 239-256.

Rappaport, J., 2000, « Community narratives : tales of terror and joy », *American Journal of Community Psychology*, vol. 28, Issue 1, pp. 1-24.

Ricoeur, P., 2005, « Devenir capable, être reconnu », *Esprit*, n° 316, juillet, pp. 125-129.

Ridell, C., Ridell, C., 2012, « The pitfalls of work requirements in welfare-to-work policies: Experimental evidence on human capital accumulation in the Self-Sufficiency Project », Canadian Labour Market and Skills Researcher Network, Working Paper, n° 97.

Rideout, C., 2008, « Storytelling, narrative rationality, and legal persuasion », *The Journal of Legal Writing Institution*, vol. 14, pp. 53-86.

Rideout, C., 2013, « A twice-told tale: plausibility and narrative coherence in judicial storytelling », *Legal Communication & Rhetoric*, vol. 10, pp. 67-88.

Riessman, C. K., Quinney, L., 2005, « Narrative in social work. A critical review », *Qualitative Social Work*, vol. 4(4), pp. 391-412

Riley, M. W., 1979, « Introduction : life-course perspectives », in M. W. Riley (ed.), *Aging from birth to death*, Boulder, CO, Westview, pp. 3-13.

Riley, M. W., Kahn, R.L., Foner, A., 1994, *Age and structural lag. Society's failure to provide meaningful opportunities in work, family, and leisure*, New York, Wiley.

Rimbert, G., 2005, « Le chronomètre et le carillon. Temps rationalisé et temps domestique en maison de retraite », *Lien social et politiques*, n° 54, pp. 93-104.

Robinson, P., 1988, *The Unbalanced Recovery*, Oxford, Philip Allan.

Rosa, H., 2010, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte [1^{ère} édition allemande : 2005].

Rose, J., 1998, *Les jeunes face à l'emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.

Roth, J. A., 1963, *Timetables. Structuring the passage of time in hospital treatment and other careers*, The Bobbs-Merill Company, Inc., Indianapolis.

Roulleau-Berger, L., 1991, *Jeunesses et cultures de l'aléatoire : de l'emploi précaire à la socialisation professionnelle*, Rapport GLYSI n° 1/91, Convention Adreess/Mire n° 348/89.

Rousseau, Y., 2005, « Du monopole public de placement à un nouveau service public de l'emploi », *Droit social*, avril, p. 456.

Rozenblatt, P., 1998, « Figures de l'État et légitimation des représentations du temps de travail : une lecture de 30 ans de confrontation », in Auvergnon, P., Martin, P., Rozenblatt, P., Tallard, M., (dir.), *L'État à l'épreuve du social*, Paris, Syllepse, pp. 66-78.

Safi, M., 2011, « Chapitre 10. L'analyse longitudinale : données et méthodes », in Chenu, A., *La France dans les comparaisons internationales*, Presses de Sciences Po, pp. 161-172.

Saglietti, C., 1983, « Chômage et chômages : les quatorze mois suivant la perte d'un emploi », *Economie et statistique*, n° 155, pp. 29-38.

Salais, R., Baverez, N., Reynaud, E., 1990, *L'invention du chômage*, Paris, Quadrige, Puf.

Salman, S., 2013, *Une hygiène psychique au travail : genèse et usages du coaching en entreprise en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris 10-Nanterre.

Sarat, A., 1990, « "The law is all over": power, resistance and the legal consciousness of the welfare poor », *Yale Journal of Law and Humanities*, Vol. 2, Issue 2, article 6, pp. 343-379.

Sayn, I., 1998, *Droit et pratiques du droit dans les caisses d'allocations familiales*, Rapport de recherche, Groupe de recherche sur la socialisation, CNRS/LYON2 / Bron : Université Lumière.

- Sayn, I., Choquet, L.-H., 2000, « Droit de la sécurité sociale et réalité de l'organisation: l'exemple de la branche famille », *Droit et Société*, 44/45, pp. 111-126.
- Schehr, S., 1999, *La vie quotidienne des jeunes chômeurs*, Paris, Puf.
- Schmid, G., 1995, « Is full employment still possible? Transitional labour markets as a new strategy of labour market policy », *Economic and Industrial Democracy*, vol. 16 (3), p. 429-456.
- Schmid, G., Gazier, B., 2002, *The dynamics of full employment. Social integration through Transitional Labour Markets*, Edward Elgar.
- Schwartz, B., 1981, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Rapport au premier ministre, Paris, La documentation française.
- Scott, P. A., 1997, « Assessing determinants of bureaucratic discretion : an experiment in street-level decision making », *Journal of Public Administration Research and Theory* 7 (1), pp. 35-58.
- Senett, R., 2000, *The corrosion of character*, New York, W.W. Norton and Company.
- Serre, D., 2008, « Une écriture sous surveillance : les assistantes sociales et la rédaction de signalement d'enfants en danger », *Langage et société*, n° 126, pp. 39-56.
- Serre, D., 2009, *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Editions Raisons d'agir.
- Settersten, R. A., Jr, 1997, « The salience of age in the life course », *Human Development*, 40, pp. 257-281.
- Settersten, R. A., 2006, « Age structuring and the rhythm of the life course », in Mortimer, J. T., Shanahan, M., *Handbook of the life course*, New York, Springer, pp. 81-98 [1ère édition : 2004].
- Settersten, R.A., Mayer, K.U., 1997, « The measurement of age, age structuring, and the life course », *Annual Review of Sociology*, 23, pp. 233-261.
- Siblot, Y., 2006, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Science Po.
- Simha, J., 2015, *Les expérimentations sociales en France : une sociologie de l'évaluation des politiques publiques*, thèse de sociologie, Ecole Doctorale Economie, organisations, société (Nanterre).

- Simonin, B., Gomel, B., Schmidt N., 1993, *Un bilan de l'évaluation des Tuc. Une illustration du rôle ambigu de l'évaluation dans la formation des opinions et dans la prise de décision*, Centre d'études de l'emploi, dossier de recherche n° 49, mai.
- Shanahan, M., 2000, « Pathways to adulthood in changing societies : variability and mechanism in life course perspective », *Annual Review of Sociology*, Vol. 26, pp. 667-692.
- Smelser, N. J., Halpern, S., 1978, « The historical triangulation of family, economy, and education », *American Journal of Sociology*, vol. 84., Supplement « Turning Points : Historical and Sociological Essays on the Family », pp. 288-315.
- Squire, C., 2006, « Lire les récits », in Astier, I., Duvoux, N. (dir.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, paris, L'Harmattan, pp. 55-71.
- Strauss, A. L., 1959, *Mirrors and masks. The search of identity*. New York, The Free Press.
- Sudnow, D., 1965, « Normal crimes : sociological features of the penal code in a public defender's office », *Social Problems*, 12, pp. 255-276.
- Supiot, A., 2015, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard [édition électronique].
- Surel, Y., 2000, « L'intégration européenne vue par l'approche cognitive et normative des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, pp. 235-254.
- Surel, Y., Palier, B. 2005, « Les 3 I et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 1, pp. 7-32.
- Tanguy, L. (dir.), 1986, *L'introuvable relation formation-emploi. Un état des recherches en France*, Paris, La documentation française.
- Taylor, C., 2006, « Narrating significant experience. Reflective accounts and the production of self knowledge », *British Journal of Social Work*, vol 36, no. 2, pp. 189-206.
- Taylor, C., 2008, « Humanitarian narrative. Bodies and detail in late victorian social work », *British Journal of Social Work*, vol 38, no. 4, pp. 680-696.
- Théry, I., 1993, *Le démariage*, Paris, Ed. Odile Jacob. [édition électronique]
- Thévenot, L., 1986, « Les investissements de forme », in Thévenot, L. (ed.), *Conventions économiques*, Paris, Presses Universitaires de France (Cahiers de Centre d'Etude de l'Emploi), pp. 21-71.

Thoemmes, J., 2012, « La fabrique des normes temporelles du travail », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 1, mis en ligne le 10 décembre 2012, consulté le 03 mars 2017. URL : <http://nrt.revues.org/153> ; DOI : 10.4000/nrt.153

Thompson, E. P., 1967, « Time, work-discipline and industrial capitalism », *Past and present*, 38, 1967 [trad fr. : « Temps, travail et capitalisme », *Libre*, n°5, 1979 ; nouvelle traduction : *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La Fabrique, 2004].

Tichit, C., Lelièvre, E., 2006, « Analyse du passage à l'âge adulte à l'épreuve de l'approche biographique : seuil, transition ou observation incertaine », in GRAB, *États flous et trajectoires complexes. Observation, modélisation, interprétation*, Vol. 5, Paris, Ined – CEPED.

Topalov, C., 1994, *Naissance du chômeur 1880-1910*, Paris, Albin Michel.

Topalov, C., 1999, *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, EHESS.

Vallerani, M., 2015, « La pauvreté et la citoyenneté dans les suppliques du XIV^e siècle », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], 13, mis en ligne le 16 juillet 2015, consulté le 26 avril 2017. URL : <http://acrh.revues.org/6547>.

Van Berkel, R., de Graaf, W., Sirovátka, T., (eds.), 2011, *The governance of active welfare states in Europe*, London and New York, Palgrave Macmillan.

Van de Velde, C., 2008, *Devenir adulte en Europe*, Paris, Puf.

Verret, M., 1975, *Le temps des études*, Paris, H. Champion.

Vidal-Naquet, P.A., 2009, « Quels changements dans les politiques sociales aujourd'hui? Le projet entre injonction et inconditionnalité », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 47, pp. 1-16.

Vielle, P., Pochet, P., Cassiers, I. (dir.), 2005, *L'État social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles, PIE Peter Lang, coll. « Travail et société ».

Vivès, C., 2013, *L'institutionnalisation du recours aux opérateurs privés de placement au cœur des conflits de régulation du service public de l'emploi*, thèse de sociologie, École doctorale Economie, organisations, société (Nanterre).

Vrancken, D., 2008, « L'action publique à l'épreuve des temporalités sociales », in Châtel, V. (éd.), *Les temps des politiques sociales*, Academic Press Fribourg, pp. 117-140.

- Vrancken, D., Macquet, C., 2006, *Le travail sur soi. Vers une psychologisation de la société*, Paris, Editions Belin.
- Vrancken, D., Thomsin, L., (dir.), 2008, *Le social à l'épreuve des parcours de vie*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Wallis, G., 1970, « Chronopolitics : the impact of time perspectives on the dynamics of change », *Social forces*, vol. 49, n° 1, pp. 102-108.
- Weber, M., 1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon [1^{ère} édition originale : 1904-1905].
- Weller J.-M., 1998, « La modernisation des services publics par l'utilisateur : une revue de littérature (1986-1996) », *Sociologie du travail*, n° 3, pp. 365-392.
- Weller, J.-M., 1999, *L'État au guichet, sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Weller J.-M., 2000, « Une controverse au guichet : vers une magistrature sociale », *Droit et société* 44/45, pp. 91-109.
- Weller, J.-M., 2003, « Le travail administratif, le droit et le principe de proximité », *L'Année sociologique*, 53(2), pp. 431-458.
- Weymann, A., 2003, « The life course, institutions, and life-course policy », in Heinz, Marshall, (eds.), *Social dynamics of the life course. Transitions, institutions and interrelations*, New York, Walter de Gruyter, pp. 167-191.
- White S., 1999, « Examining the artfulness of 'risk talk' », in Jokinen, Juhila, Pösö (eds), *Constructing social work practices*, Ashgate, pp. 87-102.
- White M., Epston D., 1990, « Deconstruction and therapy », in Gilligan S., Price R. (eds) : *Therapeutic conversations*, New-York, Norton, pp. 22-61.
- White, M., 1983, « Long-Term unemployment : labour market aspects », *Employment Gazette*, octobre.
- Wuhl, S., 2002, *L'égalité, nouveaux débats. Rawls, Walzer*, Paris, PUF.
- Zajdela, H., 2001, « Faut-il avoir peur des trappes à chômage ? », *Revue du M.A.U.S.S.*, n°18, 2e semestre, pp. 94-104.
- Zerubavel, E., 1976, « Timetables and scheduling : on the social organization of time », *Sociological Inquiry*, vol. 46 (2), pp. 87-94.

Zimmerman, B., 2013, « Parcours, expérience(s) et totalisation biographique. Le cas des parcours professionnels », in Ertul S., Melchior J-P., Widmer É. (dir.), *Travail, santé, éducation. Individualisation des parcours sociaux et inégalités*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », pp. 51-61.

Glossaire

AAH Allocation adulte handicapé
AFPA Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
AFPR Action de formation préalable au recrutement
ANI Accord national interprofessionnel
ANPE Agence nationale pour l'emploi
APEC : Association pour l'emploi des cadres
API Allocation parent isolé
APP Atelier de pédagogie personnalisée
ASE Aide sociale à l'enfance
ASS Allocation spécifique de solidarité ou Assistant de Service Social
ASP Accompagnement social et professionnel
BAFA Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BEP Brevet d'études professionnelles
BIT Bureau international du travail
BPJEPS Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BTS Brevet de technicien supérieur
CAE Contrat d'accompagnement à l'emploi
CAF (la) Caisse des allocations familiales
CAF (le) Chéquier d'actions de formation
CAP Certificat d'aptitude professionnelle
CASU Commission d'action sociale d'urgence
CCAS Centre communal d'action sociale
CDAPH Commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées
CDD Contrat à durée déterminée
CDI Contrat à durée indéterminée
CERC Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale
CEREQ Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications
CEC Contrat emploi consolidé
CES Contrat emploi solidarité
CFDT Confédération française démocratique du travail
CFI Crédit formation individualisé
CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIE Contrat initiative emploi
CIVIS Contrat d'insertion à la vie sociale
CNAF Caisse nationale d'allocations familiales
CNED Centre national d'enseignement à distance
CNPF Conseil national du patronat français
COE Conseil d'orientation pour l'emploi
COTOREP Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CREDOC Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
CRIF Conseil régional d'Île de France
CSP Contrat de sécurisation professionnelle
CTP Contrat de transition professionnelle
CUI Contrat unique d'insertion
EDP Échantillon démographique permanent
EHESS École des hautes études en sciences sociales
EMR Entretien de mise en relation
EVA Entrée dans la vie adulte

DAEU Diplôme d'accès aux études universitaires
 DALO Droit au logement opposable
 DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
 DE Demandeur d'emploi
 DENS Demande d'emploi non satisfaite
 DESS Diplôme d'études supérieures spécialisées
 DGTEFP Direction générale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
 EDD Emploi à durée déterminée
 FIPJ Fonds d'insertion professionnelle des jeunes
 GRAB Groupe de réflexion sur l'approche biographique
 GRETA Groupement d'établissements de l'éducation nationale pour la formation professionnelle continue
 HDR Habilitation à diriger des recherches
 IGAS Inspection générale des affaires sociales
 ILO International Labour Organization
 INED Institut national d'études démographiques
 INSEE Institut national de la statistique et des études économiques
 IOD Intervention sur l'offre et la demande
 IPIP Itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle
 JO Journal officiel
 MDS Maison départementale des solidarités
 MEDEF Mouvement des entreprises de France
 ML Mission locale
 OCDE Organisation pour la coopération et le développement économique
 ONU Organisation des nations unies
 PACEA Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie
 PAIO Permanence d'accueil d'information et d'orientation
 PAP-ND Plan d'accompagnement personnalisé-nouveau départ
 PARE Plan d'aide au retour à l'emploi
 PAQUE Programme d'accès à la qualification et à l'emploi
 PLIE Plan local pour l'insertion et l'emploi
 PPAE-SMP Parcours personnalisé d'accès à l'emploi-suivi mensuel personnalisé
 POP Parcours d'orientation professionnelle
 PSID Panel study of income dynamics
 RID Règlement intérieur départemental
 RMI Revenu minimum d'insertion
 RSA Revenu de solidarité active
 SES Section d'éducation spécialisée
 SIAD Systèmes informatiques d'aide à la décision
 SIVP Stage d'insertion dans la vie professionnelle
 SPE Service public de l'emploi
 SPND Service personnalisé nouveau départ
 SRCV Statistiques sur les ressources et les conditions de vie
 TARMAC Techniques d'appui au recrutement et médiation active
 TUC Travaux d'utilité collective
 UNEDIC Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce